

Pratiques et formes littéraires
ISSN : 2534-7683
Éditeur : Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités

18 | 2021
Recueils factices
De la pratique de collection à la catégorie bibliographique

Directeur de publication Mathilde BOMBART

Florence PONCET, IHRIM
UMR 5317

https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=249

Référence électronique
« Recueils factices », *Pratiques et formes littéraires* [En ligne], mis en ligne le 31 décembre 2021, consulté le 26 février 2026. URL : https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=249

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

DOI : 10.35562/pfl.249

Prairial
Pôle éditorial
Lyon Saint-Étienne

INTRODUCTION

Prolongeant les travaux du séminaire sur les recueils menés au sein de l'IHRIM et du groupe de travail GADGES entre 2017 et 2020 (voir les deux numéros précédents de *Pratiques & formes littéraires* : sur le *Recueil Barbin (1692)* et sur *Recueillir, lire, inscrire*), ce numéro s'intéresse à une notion qui, bien que très couramment utilisée dans les catalogues de bibliothèque et les écrits bibliographiques pour désigner des volumes de toutes époques et de tous domaines, n'a encore donné lieu à aucune étude spécifique d'ensemble. L'expression de « recueil factice » désigne un volume relié dans lequel ont été agrégés des écrits (imprimés, mais aussi manuscrits, ou mixtes) qui n'ont pas été produits ensemble, qui ont souvent connu une circulation autonome, et n'ont pas (*a priori*) été pensés pour être réunis. La constitution d'un recueil factice résulte d'opérations après coup, soit de gestes d'assemblage et de reliure, réalisés par des acteurs divers et souvent mal identifiés : collectionneurs et lecteurs, bibliothécaires, libraires, éditeurs ou imprimeurs… Ces études visent à éclairer la fabrication et l'usage de ce type de volume qui représente un vecteur essentiel, même si souvent méconnu, de l'accès aux écrits du passé, en mettant en évidence ses fonctions et ses destinations, ainsi que les logiques intellectuelles et bibliographiques qui y sont à l'œuvre.

SOMMAIRE

Mathilde Bombart
Introduction

Claire Giordanengo et Isabelle Vouilloux
Le traitement des recueils factices en bibliothèque

Malcolm Walsby
Le recueil : comment appréhender un objet méconnu ? L'analyse de la collection du Centre culturel irlandais à Paris

Katell Lavéant
Une fenêtre sur les pratiques d'un lecteur du XVI^{e} siècle. Les recueils de la collection Van Buchell à la bibliothèque universitaire d'Utrecht

Grégoire Holtz
« Durant ce temps remply d'estonnement » : Lyon, 1562. Analyse d'un recueil factice de pièces réformées autour de la première guerre de religion

Laura Bordes
Recueils factices de mazarinades. Un singulier exemple du fonds aixois de la bibliothèque Méjanes

Mathilde Bombart
La Fronde en recueils

Maria Susana Seguin
De la collection à la démonstration :
pratiques de lecture et stratégies argumentatives dans les recueils de manuscrits philosophiques clandestins

Introduction

Mathilde Bombart

DOI : 10.35562/pfl.403

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

PLAN

Vraiment « factices » ?
À l'échelle du recueil factice
Acheter, classer, conserver : penser l'œuvre à partir de sa possession

TEXTE

> *Le Triomphe de madame Des Houlières, receue dixième Muse au Parnasse. Dedié à mademoiselle de Scuderi. Par mademoiselle Lhéritier*, Paris, Claude Mazuel, [1694]. Cote : 8-BL-12109 (5). <Recueil factice>[1].

1 C'est la confrontation récurrente à ce type d'information, ici pour une œuvre conservée à la bibliothèque de l'Arsenal, qui a donné naissance à l'idée de cette recherche. Couramment utilisée en France dans la description bibliographique pour des documents de toute époque, la catégorie de « recueil factice » fait partie de ces notions qui ne semblent pas mériter qu'on s'y arrête. Simplement descriptive, elle apparaît comme une appellation commode qui n'est là que pour s'effacer derrière les différents écrits qu'elle est susceptible de rassembler : pièces, imprimés ou manuscrits, estampes parfois, qui sont les « vrais » objets des chercheurs. Pourtant, de même que le cadre pour l'image, le recueil factice est ce que l'on ne voit pas, mais qui permet à ces objets d'être présents à nos yeux. Se tourner vers les cadres que ces volumes représentent donne la possibilité d'observer les actions qui ont permis à ces écrits d'arriver jusqu'à nous, et d'y arriver d'une certaine manière, dotés de telle valeur, au sein de telle collection, à telle place à côté d'autres écrits, réunis, classés de manière visible ou non, parfois annotés, parfois listés. Leur étude

permet d'approcher des aspects de la réalité de l'écrit – par exemple le simple fait qu'à l'époque moderne, la plupart des livres n'étaient reliés qu'au moment de leur achat – courants, mais effacés aujourd'hui par les conditions d'accès aux ouvrages anciens en bibliothèque et, *a fortiori*, sur internet.

2 Des recueils constitués par qui, pour qui, pour quoi faire ? L'existence des recueils factices est souvent présentée comme un fait relevant de contingences strictement matérielles, par exemple, déterminées par la nécessité de protéger des écrits de même format ; ou par des aléas qui ne mériteraient pas qu'on s'y arrête : ce qui est resté invendu dans le stock d'un libraire, ce qui traîne et dont la valeur ou la pertinence ne semblent pas s'imposer. En fait, les recueils factices répondent souvent à des desseins dont l'étude permet d'éclairer les usages faits des écrits ou envisagés pour eux, et avec ceux-ci non seulement les pratiques de lecture et de collection, mais aussi les modalités effectives de transmission des textes et de constitution des savoirs. Et, si aléas il y a, ils ont une histoire, tout comme les contingences qui décident du destin des écrits du passé : c'est la vaste question de ce qui fait qu'un objet est rendu collectionnable, cataloguable, bon à transmettre, ou, *a contrario*, constitué en rebut – autre manière de poser le problème de la détermination de sa valeur. C'est à ces questions que s'attachent les différentes études réunies dans ce numéro.

Vraiment « factices » ?

3 Si le type d'objet que l'on désigne aujourd'hui comme recueil factice remonte aux premiers temps du livre, l'apparition de l'expression « recueil factice » est bien plus tardive. C'est le simple terme de « recueil » que l'on utilise à l'époque moderne [2] et on ne commence à observer son couplage avec l'adjectif de « factice » qu'à partir des années 1830, pour désigner un assemblage de pièces hétérogènes sous une même reliure. On le trouve dans des catalogues de bibliothèques ou dans l'appareil bibliographique d'éditions savantes d'œuvres littéraires [3]. Du côté des dictionnaires, la notion apparaît plus tardivement, dans le dernier tiers du XIX^e^ siècle, avec une entrée dans le Littré en 1873 : « Terme de bibliographie. Recueil factice, recueil fait de morceaux qui ne sont associés que par la reliure [4] ».

Comme le marque la tournure restrictive, le recueil factice porte le stigmate de ce qui est artificiel, faux, les dictionnaires donnant comme antonymes de l'adjectif les termes de « naturel » et « vrai ». Le factice est ce qui est inauthentique : les usages les plus courants du terme dans les siècles précédant la formation de l'expression touchent à la chimie (les ingrédients artificiels) ou à la langue (les mots forgés)[5]. C'est aussi ce qui est fait par art pour un emploi précis : Furetière, le seul à ne pas donner un sens négatif au terme, le définit ainsi :

> Qui est fait exprès. Un mot factice, c'est un mot qui n'est pas de la langue ordinaire ; mais qu'on fait exprès, & sur le champ pour bien exprimer sa pensée[6].

4 Son usage dans le vocabulaire bibliographique français traduit ces oscillations. D'un côté, il montre la pénétration de l'idéologie du naturel biologique dans le travail de catégorisation des livres, selon laquelle le « vrai » recueil serait celui composé par un auteur. Mais d'un autre, la notion met l'accent sur un acteur qu'il n'est pas habituel de faire intervenir au milieu de la chaîne de production du livre, le « possesseur[7] » : c'est de lui qu'émane l'« initiative » du recueil, pour reprendre le *Manuel de catalogage* de la BnF, impulsion qui se substitue à celle de l'auteur pour la production d'un objet dont l'originalité est soulignée : « un recueil factice est un exemplaire unique » affirme le *Guide méthodologique du* SUDOC[8]. On lira dans l'étude de Claire Giordanengo et Isabelle Vouilloux, ainsi que dans celle de Laura Bordes, les analyses des difficultés à la fois théoriques et pratiques du catalogage des recueils factices découlant de ces spécificités, et notamment de la tension entre l'unicité des recueils en eux-mêmes, et le fait que les éditions qu'ils contiennent aient aussi (en général) des exemplaires dans d'autres collections et bibliothèques : les recommandations bibliographiques usuelles amènent à une quasi-invisibilité des recueils factices dans les catalogues. Qui n'a jamais fait l'expérience de se voir apporter un gros volume de pièces là où c'est un seul titre que l'on croyait avoir commandé ? L'intérêt et la légitimité des recueils factices sont un objet de débat chez les bibliophiles et bibliothécaires au XIXe siècle[9]. En même temps que leur constitution est considérée comme une nécessité bibliothéconomique[10], leur réputation de disparate et

d'arbitraire a amené à des opérations de démantèlement, sensibles aujourd'hui, par exemple dans les collections de libelles de la BnF. Comme le souligne J. T. Knight, de tels mouvements sont inhérents aux ruptures majeures du rapport au livre que représente au XIXe siècle l'avènement concomitant de l'industrialisation de la reliure et du culte bibliophilique du livre en son état d'origine :

> *a cultural preference for individual, modern looking copies of major literary works has resulted in early printed artifacts being stripped of these material contexts. The objective is almost always bibliophilic preservation, necessary and noble in its way, but the effect has been to make Spenser and Shakespeare our contemporaries, to separate them from their contemporaries in premodern reading and compiling culture* [11].

5 La fabrication des recueils factices ne repose cependant pas que sur une simple inversion, en faveur du pôle de la réception, du schéma de communication attaché au livre. Leur étude montre qu'il faut y faire une place à des étapes intermédiaires et à d'autres acteurs puisque leur composition et leur reliure résultent sans doute dans bien des cas d'une transaction réalisée dans une officine de libraire, voire du choix d'un libraire détaillant, chez qui se réalisait aussi la reliure (Malcolm Walsby). Les articles ci-dessous en donnent plusieurs exemples : sans qu'il faille la ramener forcément à une manière de se débarrasser des invendus, selon un cliché tenace attaché à l'idée de recueil factice, la réalisation d'un recueil autour d'un auteur, d'un événement, d'une thématique, parfois augmenté d'illustrations comme le sont les recueils de mazarinades (voir notre article), est une manière pour des libraires de valoriser leur fonds, dans une facette supplémentaire de l'activité d'éditeur qui est aussi la leur dans l'Ancien Régime. Un autre exemple en témoigne : lorsqu'en 1678, Donneau de Visé obtient, sous les auspices du pouvoir royal, un privilège particulièrement protecteur pour le *Mercure galant*, ce privilège précise qu'outre la copie sous toutes ses formes, il est interdit de mettre « plusieurs volumes ensemble ou en un seul volume [12] » des exemplaires du périodique. C'est la constitution de recueils regroupant plusieurs livraisons du *Mercure* pour les vendre comme produits originaux qu'il s'agit de prévenir. La

bibliographie contemporaine propose d'ailleurs l'expression de « recueil d'éditeur », défini par la BnF comme

> réunion par un imprimeur-libraire, le plus souvent sous un titre général imprimé, d'un certain nombre d'œuvres, anonymes ou non, souvent répertoriées dans une table des matières et dont certaines ont pu faire, sous la même forme, l'objet d'une publication séparée [13].

Dans la pratique, la distinction s'avère complexe : dans les catalogues de bibliothèque, elle n'est pas toujours opérante [14] ; et si le critère donné est l'existence d'une page de titre imprimée et le fait que le geste de collection vienne d'un professionnel de l'édition, et non du possesseur, que faire des cas où la composition du recueil résulterait d'une négociation entre offre et demande, ou, pour les collectionneurs importants, d'une commande (voir ainsi l'intrigant cas des recueils de mazarinades du marquis de Méjanes, analysé par L. Bordes) ?

Plutôt que de chercher à fixer définitivement une telle partition entre les recueils, en distinguant, par exemple, les recueils constitués par des éditeurs, des bibliothèques ou des particuliers, les incertitudes que lève la genèse des recueils factices doivent nous inviter à des enquêtes plus décloisonnées sur les acteurs et espaces intermédiaires de la production et de la circulation des livres, ainsi que sur leurs interactions et négociations.

6 La prise en compte des recherches sur les recueils manuscrits (avec l'article de Maria Susana Seguin) offre encore une autre perspective sur la compréhension des phénomènes de recueils, en mettant en évidence, d'une part, les opérations de sélection et de montage qui les caractérisent et, d'autre part, les modes spécifiques de circulation, très contrôlés, qu'ils rendent possibles (c'est l'exemple du recueil de pamphlets réformés, réunis côté catholique, étudié par Grégoire Holtz). Dans le sens large que nous avons choisi de donner à la notion, en corrélation avec le flou de ses emplois, un recueil factice est susceptible aussi bien d'accueillir des matériaux manuscrits, imprimés que mixtes [15]. Le soin mis à choisir des textes, ou des morceaux, à les assembler, à les compléter parfois d'autres écrits copiés à la main, mais aussi de notes, tables des matières ou index témoigne de la souplesse recherchée par ce type de compilation, à

une époque où pratiques du manuscrit et de l'imprimé dialoguent et où le rapport aux livres est largement informé par les techniques scolaires de la lecture par fragment. Toutefois, si choix et montage apparentent les recueils factices aux recueils de lieux communs [16], les premiers font surgir un rapport à l'écrit dont la spécificité est moins le découpage et l'extrait que le souci d'assemblage et de conservation de pièces (en général) intégrales.

7 Faut-il finalement rejeter le terme de « recueil factice » pour ses connotations négatives ? Celui de *Sammelband*, choisi par les chercheurs réunis dans le projet *Sammelband* 15-16 [17], outre sa dimension internationale, a l'avantage de la neutralité. Ceux de miscellanées et *miscellany* [18], ont l'intérêt d'insister sur les techniques anciennes d'organisation du savoir auxquelles s'articule ce type de recueil, mais renvoient plus spécifiquement à des compilations de textes copiés, ou imprimés avec une composition typographique propre – ce que l'on appelle à partir de la fin du XVII^e^ siècle des « mélanges [19] ». Le fait que ces définitions ne se superposent pas exactement souligne la diversité des phénomènes, et la nécessité d'en varier l'angle d'approche. Le terme français de « factice » nous semble, quant à nous, un marqueur symptomatique, à ne pas effacer trop vite, du trouble dans l'ordre de l'autorité sur les livres et sur la catégorisation de l'écrit que suscitent les pratiques d'assemblage et de collection.

À l'échelle du recueil factice

8 Plusieurs de nos références critiques ont déjà montré que ces phénomènes ont suscité jusqu'à aujourd'hui plus d'intérêt dans les études sur le domaine anglais qu'en France, ce qui peut s'expliquer par le dynamisme qu'y ont depuis une trentaine d'années les travaux incorporant les analyses bibliographiques et matérielles à l'histoire littéraire et intellectuelle. Compilations et recueils ont donné lieu à des travaux au croisement de plusieurs champs de recherche, histoire des savoirs et de la littérature, histoire du livre, histoire des bibliothèques et de la lecture. On retiendra en particulier de celui de Jeffrey T. Knight que nous avons déjà cité, l'importance de mettre au jour, au-delà de la perception relativement standardisée des textes et des livres qui est la nôtre, d'autres modes courants de gestion de

l'écrit, d'autres « *routines of collation and assembly* [20] », ensevelis, ou plutôt, enchevêtrés dans des siècles d'archivage, comme le représentent les *Sammelbände* de l'Ancien Régime.

9 L'enjeu est bien sûr le renouvellement dans la compréhension de la construction du sens des œuvres, comme des modes d'invention et de composition littéraires, par des lecteurs et auteurs du passé. Il s'agit aussi de déplacer l'étude de la lecture au-delà de celle de la seule activité mentale, dans un face-à-face entre texte et sujet lisant, pour la considérer au sens large, comme ensemble d'opérations socialisées, qui deviennent tangibles si on pense à l'écrit en tant qu'objet concret, du feuillet au livre et aux espaces qui les contiennent. Parmi d'autres terrains connexes, comme l'étude des collections ou des annotations, celui des recueils factices est à cet égard spécialement riche. La mise en évidence de cas frappants, comme on en trouvera dans les articles qui suivent, pourrait laisser croire que le recueil témoignant d'une intentionnalité significative est de l'ordre de l'exception. Le poids de facteurs non intellectuels dans leur assemblage, du moins pour une partie d'entre eux, a nourri le scepticisme quant à leur valeur de source. Joseph A. Dane conclut ainsi sa typologie des « *books in books* » :

> *What these volumes reveal to me are the eccentricities of individual readers and the complexities of circumstances in which those readers lived. Such complexities are interesting in themselves, but they are not generalizable and any claim that these readers and circumstances are knowable in any serious way is dubious* [21].

10 À cette question du nombre et de la représentativité des recueils connus de la critique, les études qui suivent répondent en croisant constamment le regard sur les pratiques communes de toutes sortes de collections, y compris le catalogage d'un des plus grands systèmes de documentation français actuel (C. Giordanengo et I. Vouilloux) et les études de cas contextualisés qui les resituent dans des logiques intellectuelles, politiques et sociales. Le phénomène apparaît dans sa dimension de pratique massive (M. Walsby), ancienne, et constamment répétée jusqu'à aujourd'hui, non sans susciter, aujourd'hui encore, la réflexion de ceux dont la position institutionnelle est d'en constituer, comme le montre l'ancienne

conservatrice du service des recueils du département de l'histoire de France de la BnF, Madeleine Barnoud :

> Le bibliothécaire, même s'il ne fait pas œuvre d'éditeur, aura une lourde responsabilité en assemblant un recueil de tracts et en créant dans le catalogue un titre lui aussi factice, le regard du lecteur étant bien sûr influencé par le choix fait [22].

11 Aussi, plutôt que témoignage de lecteur exceptionnel, le recueil factice doit se comprendre comme une certaine échelle de perception du travail de l'écrit, qui donne à observer, dans une situation concrète, sa mise en relation avec d'autres écrits et les architectures intellectuelles et matérielles que ces agencements manifestent. Il constitue un site d'observation particulièrement stimulant car le niveau recueil s'emboîte au sein d'unités plus larges – la série de volumes, la collection, la bibliothèque – et en emboîte de plus petites : des livres, des pièces, des feuillets. Les études ici réunies explorent ces deux emboitements. On y voit des logiques de rapprochement qui, pour surprendre parfois, innervent ces traces du travail opéré sur l'écrit et par l'écrit que sont ces recueils : voir par exemple le traitement de récits de voyage comme discours politiques, montré par Katell Lavéant, ou l'analyse par G. Holtz de la présence de règlements et textes officiels au milieu de violents pamphlets religieux [23]. On connaît les fameuses recommandations de celui qui deviendra le bibliothécaire de Mazarin, Gabriel Naudé, sur la manière d'approvisionner sa bibliothèque :

> ne rien negliger de tout ce qui peut entrer en ligne de compte & avoir quelque usage, soit à l'esgard de vous ou des autres : comme sont les libelles, placarts, theses, fragments, espreuves, & autres choses semblables, que l'on doit estre soigneux de joindre & assembler suivant les diverses sortes & matieres qu'ils traictent, parce que c'est le moyen de les mettre en considération, & faire en sorte, *ut quæ non prosunt singula, multa iuvent* [mais tels qui, isolés, sont impuissants, réunis sont efficaces]. Autrement il arrive d'ordinaire que pour avoir mesprisé ces petits livres qui ne semblent que bagatelles & pieces de nulle consequence, on vient à perdre une infinité de beaux recueils qui sont quelquefois des plus curieuses pieces d'une bibliotheque [24].

12 L'organisation par matière laisse supposer l'utilité attendue de telles collections pour l'action politique, comme ressources historiques et peut-être rhétoriques (les réemplois qui caractérisent l'écriture polémique supposent bien l'accessibilité de ce type de texte [25]). N'oublions pas que l'*Advis* s'adresse à un homme d'État, Henri II de Mesme, président à mortier du parlement de Paris entre 1627 et 1650. Naudé souligne aussi que l'effet de nombre et d'accumulation a un rôle majeur dans l'efficacité du geste – M. S. Seguin parle des recueils philosophiques manuscrits comme de « bases de données ». On peut analyser des poétiques de recueil factice, jouant des effets de répétition et de contraste que permet la série, comme nous en donnons l'exemple avec les mazarinades du Sieur de Sandricourt, ou comme le propose Gilbert Schrenck, analysant à la fois la « poétique de la bigarrure » et la « scénographie » tragique qui font de l'assemblage d'estampes et de textes réalisé par Pierre de L'Estoile entre 1569 et 1606, sous le titre des *Belles figures et drolleries de la Ligue* [26], une véritable œuvre originale. La conservation des documents, leur montage et leur annotation y ont une finalité politique claire, comme l'explicite le titre complet de la collection : « tesmoingn[er] à la postérité la meschanceté, vanité, folie et imposture de ceste Ligue infernale [27] ».

13 On soulignera, par contraste, l'incertitude dans laquelle Naudé, avec l'expression de « quelque usage », maintient l'utilité de recueillir les éphémères qu'il liste [28]. Le constat d'un manque de recul sur ce qui pourrait avoir de l'intérêt, sans qu'on le sache encore, anime sa prudence bibliophilique. Le recueil est un pari sur la valeur : la conscience de servir à la conservation de documents fragiles en est une motivation importante, qui n'est guère séparable de l'intérêt et du prix, économique et symbolique, accordé aux écrits collectés, même si ce prix peut être laissé à la décision des lecteurs futurs.

Acheter, classer, conserver : penser l'œuvre à partir de sa possession

14 L'autre grand apport de l'étude des recueils factices est qu'ils représentent des dispositifs complets où les politiques de l'écrit, ce

que l'on fait avec ce qu'on lit ou ce qu'on thésaurise, peuvent être observées à partir de la fabrication, du commerce, du souci de préserver, ou de la possession. Une telle transversalité bouscule les catégories usuelles de la recherche tant sur les textes que sur les livres. Les tensions dans la définition de la notion révèlent l'inadéquation des seuls prismes de l'intention, de l'authenticité ou de l'auctorialité pour rendre compte de processus où le coût (relier coûte cher), le format, la disponibilité de telle ou telle pièce, jouent souvent un rôle. Les problèmes dans leur catalogage évoqués plus haut illustrent la suprématie du texte et de l'œuvre (au sens du complexe « l'homme-et-l'œuvre » comme le disait Michel Foucault [29]) comme point de focalisation non seulement des études historiques et littéraires, mais aussi bibliographiques. Or le recueil permet de saisir le texte *écrit*, *imprimé*, *copié*, *acheté*, *lu*, *rangé*…, dans une vision enrichie qui intègre les contingences de son histoire matérielle à celle de ses enjeux intellectuels. Quel rapport à l'œuvre se révèle si on la regarde à partir du lieu où elle est rangée ou de ce que peut en faire son « propriétaire », pour reprendre le terme par lequel Walter Benjamin définit le collectionneur [30] ?

15 Naudé, à nouveau, en est un bon exemple qui, soucieux d'épargne comme de savoir, recommande de faire des recueils :

> puis que l'on peut assembler par la relieure ce qui ne l'a point esté par l'impression, conjoindre avec d'autres ce qui perdroit s'il estoit seul, & qu'il se rencontre en effet une infinité de matières qui n'ont esté traictées que dans ces petits livres, desquels on peut dire à bon droict comme Virgile des abeilles, *Ingentes animos angusto in corpore versant* [déploient un grand courage en leur poitrine étroite] : il me semble qu'il est très à propos de les tirer des estalages, des vieux magazins, et de tous les lieux où ils se rencontrent, pour les faire relier avec ceux qui sont ou de mesme Autheur, ou de pareille matiere, & puis apres les mettre dans une Bibliotheque, où je m'asseure qu'ils feront admirer l'industrie & la diligence des Esculapes qui ont si bien sceu rejoindre & rassembler les membres desunis & separez de ces pauvres Hippolites [31].

16 L'*Advis* se fait le relais d'un sentiment, fréquemment exprimé par les lettrés de la période moderne, d'ensevelissement ou de dispersion devant l'afflux des livres et des connaissances [32]. En recréant un corps

d'écrits, le recueil est l'outil concret d'une *contenance* (au sens que la psychanalyse donne à ce terme) de ce savoir toujours plus éparpillé résultant du développement de l'imprimerie : contre le fantasme de l'engloutissement ou du démembrement qu'exprime la figure d'Hippolyte (où il est tentant de lire la projection déplacée du propre étourdissement du scripteur), le recueil factice ramène ce savoir à une échelle humaine, celle de la main qui tient le livre, du corps qui se déplace dans l'espace concret et socialisé d'une bibliothèque. Pour filer la métaphore médicale, le recueil répare ce que le marché de l'imprimé fait aux savoirs.

17 D'un recueil à l'autre, des angles morts se révèlent, tel celui des titres inscrits aux dos des volumes, détail qui, jamais repris dans les catalogues, paraît neutre lorsque l'on a affaire à l'un de ces innombrables *Recueil de pièces*, mais qui peut aussi recéler des désignations se superposant aux titres des œuvres à proprement parler. Qui cherche ainsi à la BnF les œuvres de la dramaturge lyonnaise Françoise Pascal (1632-après 1698) s'étonnera de découvrir dans le catalogue des *Œuvres diverses* [33], qui ne correspondent à aucun de ses livres connus. La consultation montre qu'il s'agit en fait de trois volumes intitulés au dos *Théâtre de Françoise Pascal*, tomes I/II/III, qui sont des recueils factices fabriqués au XVIII^e^ siècle à partir de découpages et de collages d'éditions anciennes. Or, le troisième de ces volumes reprend un recueil publié par l'autrice, des *Diverses poésies* [34], qui inclut bien du théâtre, des petites comédies, publiées au milieu de poèmes d'amour ou de circonstances avec lesquels elles dialoguent thématiquement. La belle reliure « maroquin rouge, tranches dorées » est signalée par le catalogue, de même que la provenance, la collection du duc de La Vallière, acquise par le marquis de Paulmy en 1786 [35]. Sous les mains de ces hommes d'État qui furent de puissants collectionneurs, et de leur armée de bibliographes et de secrétaires, l'œuvre est renommée et recomposée, montrée autant qu'invisibilisée, l'autrice gagnant son intégration au sein du « théâtre françois du quatrième âge, depuis Pierre Corneille jusqu'à Voltaire » (comme s'intitule la section où elle est répertoriée dans le *Catalogue* de La Vallière), par l'oubli d'un dispositif éditorial et esthétique riche de sens. On connaît l'influence de Paulmy sur la fixation du canon de l'histoire littéraire avec la réalisation de la *Bibliothèque universelle des romans* [36] ; les modes de

transmission des livres anciens assurés par sa bibliothèque (celle au monde qui a conservé le plus d'exemplaires de livres de Françoise Pascal, par ailleurs fort rares) constituent un autre de ses moyens d'action sur les hiérarchies et les contours du patrimoine lettré.

18 Ces actions des particuliers ou des institutions sur leurs collections et bibliothèques, et par celles-ci, parfois invisibles, ou difficilement décodables, transforment les objets et ceux qui les lisent, en jouissent, s'en servent ou les travaillent, dans le passé et aujourd'hui. Les valeurs s'y font et s'y défont : celles des choix de lecteurs, qui ne sont jamais purement individuels, mais s'inscrivent dans des logiques collectives, celles des politiques de l'écrit que mènent collectionneurs et institutions. Des entreprises extraordinaires, telles que celle du recueil de pamphlets réformés étudiés par G. Holtz, laissent démasquer les enjeux mémoriels et historiographiques qui les habitent. Le recueil est aussi un phénomène d'une grande banalité, notamment dans ses usages documentaires.

19 Ordinaire et toujours singulier, tantôt sauveur d'*unica* sans prix, tantôt compilation d'écrits dont la portée reste en suspens, le recueil factice constitue un prisme sur ce que l'on fait de l'écrit et avec l'écrit, dans des circonstances remarquables, ou tous les jours.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires et ouvrages de référence

Guide méthodologique du SUDOC, Abes, 2010, [en ligne] http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/Catalogage/Regles_RecueilsFactices.htm.

Manuel de catalogage informatisé des monographies anciennes en format INTERMARC. *Description bibliographique et données d'exemplaire*, BnF, juin 2016.

Sammelband 15-16, carnet de recherche Hypothèses, éd. Malcolm Walsby, Ann-Marie Hansen, Katell Lavéant, [en ligne] https://sammelband.hypotheses.org/.

Barnoud Madeleine, notice « Recueil », dans Pascal Fouché, Daniel Péchoin et Philippe Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, t. III, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2011, p. 470-472.

Delisle Léopold, *Instructions élémentaires et techniques pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits et pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés*

dans les bibliothèques de France, Lille, L. Danel, 1890, chapitre X, « Constitution de recueils factices », p. 14-15.

Études générales

Barnoud Madeleine, « Littérature éphémère et sources de l'histoire. Les tracts à la Bibliothèque nationale de France », *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 1996, nº 3, p. 26-29 et aussi [en ligne] http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-03-0026-005.

Barnoud Madeleine, « La société française en recueils », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, nº 10 : Valérie Tesnière et Nicolas Petit (dir.), *L'éphémère*, juil. 2002, p. 51-56.

Dane Joseph A., *What Is a Book ? The Study of Early Printed Books*, Notre Dame (Indiana), The University of Notre Dame Press, 2012.

Gillepsie Alexandra, « Poets, Printers, and Early English *Sammelbände* », *Huntington Library Quarterly*, vol. 67, nº 2, juin 2004, p. 189-214.

Knight Jeffrey Todd, *Bound to Read. Compilations, Collections, and the Making of Renaissance Literature*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2013.

Labarre Albert, « Sur les anciens actes officiels », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, nº 10 : Valérie Tesnière et Nicolas Petit (dir.), *L'éphémère*, juil. 2002, p. 70-72.

Moruzzis Lucie et Walsby Malcolm, « Reconstruire le passé matériel des ouvrages reliés : des recueils factices aux archives des archives », dans Lorraine Mailho, Alexandra Gérard (dir.), *Les Mémoires de la restauration*, C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France), 2020, p. 138-149, [en ligne] https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02965217.

Nieto Philippe, « Cataloguer les éphéméras. Quelques pistes de réflexion », dans Florence Ferran et Olivier Belin (dir.), *Les Éphémères, un patrimoine à construire*, Fabula, « Colloques », 2015, [en ligne] http://www.fabula.org/colloques/document2896.php.

Walsby Malcolm, « Posséder et collectionner des livres à la Renaissance », conférence du 5 octobre 2017, [en ligne] https://www.centreculturelirlandais.com/en/agenda/posseder-et-collectionner-des-livres-a-la-renaissance.

Études de cas

Clément Michèle, « Mettre en vers français une poétesse latine. Proba Falconia à Lyon en 1557 », dans Martine Furno et Raphaële Mouren (dir.), *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur… qui écrit ?*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 165-202.

Colmaire Véra, « Le service des recueils », *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, nº 100, 1978, p. 135-138.

Lavéant Katell, « Usages et intérêts d'un recueil factice du xvi^e siècle : la trajectoire d'un *Sammelband* de Paris à Utrecht », *Histoire du livre*, carnet de recherche Hypothèses de la Société bibliographique de France, 18 janvier 2019, [en ligne] https://histoirelivre.hypotheses.org/3447.

Lavéant Katell, « Journée sur la collection Van Buchell et ses recueils », *Histoire du livre*, carnet de recherche Hypothèses de la Société bibliographique de France, 13 octobre 2019, [en ligne] https://histoirelivre.hypotheses.org/4524.

Moreau Isabelle, « Traces de controverses. La valorisation d'un fonds lyonnais de controverses religieuses de la bibliothèque de l'Université catholique de Lyon (BU Henri de Lubac) », *Histoire du livre*, carnet de recherche Hypothèses de la Société bibliographique de France, 5 décembre 2019, [en ligne] https://histoirelivre.hypotheses.org/5347.

Ribard Dinah, « Savoir et savoir-faire du libelle de la Fronde. Le travail de l'événement », dans Marie Bouhaïk-Gironès, Tatiana Debaggi Baranova et Nathalie Szczech (dir.), *Usages et stratégies polémiques en Europe (xiv^e-premier xvii^e siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 359-374.

Schrenck Gilbert, « Introduction », dans Pierre de L'Estoile, *Les Belles figures et drolleries de la Ligue*, éd. Gilbert Schrenck, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 2016, p. ix-xxxii.

Walsby Malcolm, « Un trésor caché à Toul : deux volumes des œuvres de Jean Raulin », *Histoire du livre*, carnet de recherche Hypothèses de la Société bibliographique de France, 15 novembre 2019, [en ligne] https://histoirelivre.hypotheses.org/4720.

NOTES

1 http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb30790374t ; la mention « Recueil factice » s'applique à l'exemplaire conservé à l'Arsenal, où la pièce est reliée avec des œuvres d'Eustache Le Noble, à qui elle a été parfois attribuée.

2 Deux exemples : en 1627, c'est le terme qu'utilise Gabriel Naudé pour parler de la réunion, sous une même reliure d'imprimés de brève longueur dans son *Advis pour dresser une bibliothèque* (voir la citation plus loin § 15). C'est aussi celui que l'on trouve dans les registres du libraire Nicolas, qui désigne ce type d'objet comme « recueil de pièces » (H.-J. Martin et M. Lecoq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas* (1645-1668), Genève, Droz, 1977, t. II, p. 664).

3 Une recherche plein-texte dans Gallica et dans Google books fait remonter son occurrence la plus ancienne (selon l'état des collections numérisées accessibles à la date de cette recherche, le 20 décembre 2021)

dans le *Catalogue des livres que renferme la bibliothèque publique de la ville de Grenoble, classés méthodiquement*, par Pierre-Antoine-Amédée Ducoin, Grenoble, Baratier frères et fils, 1831 (multiples occurrences pour qualifier des recueils de libelles des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais aussi des recueils de pièces officielles, religieuses ou civiles, de *factums*, de statuts juridiques, d'estampes…).

4 Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873 ; consulté sur le site *Dictionnaires d'autrefois. The ARTFL Project*.

5 Signalons l'expression de « titre factice » que l'on trouve à partir du XVIII^e^ siècle pour désigner un titre ne correspondant pas à l'ouvrage, comme dans le cas des éditions clandestines, ou forgé après coup. L'expression est toujours utilisée aujourd'hui en histoire de l'art et en bibliographie.

6 Antoine Furetière, Dictionnaire universel, *contenant generalement tous les mots françois, Tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts…*, La Haye/Rotterdam, Arnout/Reinier Leers, 1690, n. p., [en ligne, vue 599], Grand corpus des dictionnaires des éditions Classiques Garnier Numérique, 2003.

7 *Catalogage des monographies anciennes. Description bibliographique et données d'exemplaire. Recommandation*, BnF, juin 2016, [en ligne] : « Recueil factice : Réunion sous une même reliure d'un certain nombre de pièces ou d'ouvrages à l'initiative du possesseur », p. 95.

8 *Guide méthodologique du SUDOC* : « Un recueil factice est un assemblage de documents (sous une même reliure, liasse ou emboitage) de documents effectué par un possesseur ancien ou par le possesseur actuel de ces documents. Un recueil factice est un exemplaire unique : par nature, il ne peut pas exister deux recueils factices entièrement identiques » (http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/Catalogage/Regles_RecueilsFactices.htm).

9 Voir le débat rapporté dans l'ouvrage classique Édouard Rouveyre, *Connaissances nécessaires à un bibliophile…*, Paris, É. Rouveyre, 5^e^ édition, 1899, vol. IX, p. 80-86).

10 Pour le cas de la BnF, voir Léopold Delisle, *Instructions élémentaires et techniques pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits et pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques de France*, Lille, L. Danel, 1890, chapitre X, « Constitution de recueils factices », p. 14-15 ; et pour la période actuelle, Véra Colmaire, « Le service des recueils », *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n^o^ 100, 1978, p. 135-138 et Madeleine Barnoud, « Littérature éphémère et sources de

l'histoire. Les tracts à la Bibliothèque nationale de France », *Bulletin des bibliothèques de France* (*BBF*), 1996, n° 3, p. 26-29.

11 Jeffrey Todd Knight, *Bound to Read. Compilations, Collections, and the Making of Renaissance Literature*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2013, p. 13.

12 Cité dans Christophe Schuwey, *Un Entrepreneur des lettres au* XVII*e siècle. Donneau de Visé, de Molière au Mercure galant*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 362-363. La mise en recueil de volumes de périodiques, réalisée par l'éditeur lui-même, comme Théophraste Renaudot pour la *Gazette de France* (dans les années 1630) ou par des lecteurs (qui peuvent y ajouter des index manuscrits et relier les livrets des périodiques avec d'autres ouvrages), est par ailleurs bien attestée : voir Virginie Cerdeira, *Histoire immédiate et raison d'État. Le* Mercure françois *sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 517 ; et Stéphane Haffemayer, à partir de collections grenobloises, *L'Information dans la France du* XVII*e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Champion, 2002, p. 297-300.

13 *Catalogage des monographies anciennes* de la BnF, p. 82. Le même manuel précise : « on considère qu'une œuvre a pu être publiée séparément toutes les fois qu'elle a une page de titre (souvent avec adresse et date propres), une pagination et des signatures particulières, et n'a aucun lien matériel apparent avec le recueil (titre annoncé au titre général, réclame, etc.) », catalogage des monographies anciennes, *ibid.* On a une distinction équivalente dans la langue anglaise entre *Sammelbands* et *nonce collections* : voir le glossaire établi sous l'égide de la Folger Shakespeare Library https://folgerpedia.folger.edu/Sammelbands

14 Par exemple, la page de titre utilisée pour des recueils de mazarinades, *Recueil de plusieurs pièces curieuses, imprimées depuis l'enlèvement fait de la personne du roi, le 6 janvier 1649, jusques à la paix, qui fut publiée le 2e jour d'avril de la même année ; et autres choses remarquables arrivées depuis ce temps-là jusques à l'heureux retour de Sa Majesté dans sa bonne ville de Paris, qui fut le 18e jour d'août 1649* (s. l., 1649) est décrite dans le catalogue de la BnF comme « Titre et préface imprimés pour un recueil factice » (https://catalogue.bnf.fr/ark :/12148/cb362927809) et dans le catalogue de la bibliothèque Mazarine comme « Page de titre et "preface servant d'advertissement au lecteur" placées par les imprimeurs-libraires en tête de recueils éditoriaux où les mazarinades sont présentées chacune avec sa propre pagination, sa propre page de titre, sa propre composition typographique, étant parues d'abord sous cette même forme séparément à

l'unité » (https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark :/61562/mz14982). L'enquête matérielle même la plus précise ne peut résoudre toutes les ambiguïtés, comme le souligne Alexandra Gillepsie, en insistant sur les incertitudes de « *the "balance" between the impulses of the producer* (*printer* ; *print-publisher* ; *printer-binder* ; *retailer* ; *wholesaler*) *and those of the consumers* », « Poets, Printers, and Early English *Sammelbände* », *Huntington Library Quarterly*, vol. 67, nº 2, juin 2004, p. 189-214, p. 203.

15 C'est pourquoi nous n'avons pas repris les catégories élaborées dans les études codicologiques, dont les matériaux et les enjeux (la recherche du texte le plus authentique possible) ne permettent pas d'éclairer les pratiques de recueil factice. Voir par exemple, Frédéric Duval, notice « Recueil », dans *Les Mots de l'édition de textes*, Paris, École nationale des chartes, « Magister », 2015, p. 229.

16 Sur ce pan bien connu maintenant des pratiques lettrées, nous renverrons à l'étude classique d'Ann Moss, *Les Recueils de lieux communs. Apprendre à penser à la Renaissance* [1996], Genève, Droz, « Titre courant », 2002 ; voir aussi Stephen Colclough, *Consuming Texts : Readers and Reading Communites, 1695-1870*, New York, Palgrave Macmillan, 2007, chap. 2 « Reworking the Word : Readers and their Manuscript Books, 1695–1730 », p. 29-63.

17 Voir https://sammelband.hypotheses.org/ éd. Malcolm Walsby, Ann-Marie Hansen, Katell Lavéant).

18 « A book containing a collection of pieces of writing either by different writers or by one writer on different subjects », *Cambridge Dictionary* (https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/miscellany).

19 Jean-Marc Mandosio, « La miscellanée : histoire d'un genre », dans Dominique de Courcelles (dir.). *Ouvrages miscellanées et théories de la connaissance à la Renaissance*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2003, p. 7-30, notamment p. 17.

20 *Op. cit.*, p. 181.

21 Joseph A. Dane, *What Is a Book? The Study of Early Printed Books*, Notre Dame (Indiana), The University of Notre Dame Press, 2012, p. 178 (et p. 171-178 pour la typologie, qui distingue les compilations arbitraires, délibérées – par un possesseur – et celles dues aux imprimeurs).

22 M. Barnoud, « Littérature éphémère… », art. cité, [en ligne] http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-03-0026-005.

23 Voir aussi les analyses de Dinah Ribard sur l'inclusion d'une liste de prêches dans un recueil de mazarinades, qui « pamphlétise » ces textes apparemment sans rapport avec la crise politique (« Savoir et savoir-faire du libelle de la Fronde. Le travail de l'événement », dans Marie Bouhaïk-Gironès, Tatiana Debaggi-Baranova et Nathalie Szczech (dir.), *Usages et stratégies polémiques en Europe* (*XIV^e^-premier XVII^e^ siècles*), Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 359-374).

24 Gabriel Naudé, A*[d]vis pour dresser une bibliothèque* [1627 et 1644], éd. Bernard Teyssandier, Paris, Klincksieck, 2008, p. 94 [la traduction du latin (Ovide) est donnée par l'éditeur]. N.B. : le mot de « thèses » renvoie ici à des affiches d'annonce de thèse.

25 Nous nous permettons de renvoyer à notre article « De Luynes à Mazarin, pamphlets réemployés : mémoire discursive ou économie éditoriale ? », *Usages du copier-coller aux XVI^e^ et XVII^e^ siècle : extraire, réemployer, recomposer*, Marie-Gabrielle Lallemand et Miriam Speyer (dir.), Presses universitaires de Caen, 2021, p. 199-214.

26 Gilbert Schrenck, « Introduction », dans Pierre de L'Estoile, *Les Belles figures et drolleries de la Ligue*, éd. G. Schrenck, Droz, « Textes littéraires français », 2016, p. XXIV-XXVII (le volume est aussi accessible sur Gallica (https://gallica.bnf.fr/ark :/12148/bpt6k859264h). On notera que le catalogue de la BnF qualifie *Les belles Figures…* de « Recueil factice » (https://catalogue.bnf.fr/ark :/12148/cb362824401)

27 Le titre complet est inscrit par L'Estoile lui-même en tête du volume qu'il a fait relier : *Les belles Figures et Drolleries de la Ligue avec les peintures, Placcars et Affiches iniurieuses et diffamatoires contre la memoire et honneur du feu Roy que les Oisons de la Ligue apeloient Henri de Valois, imprimées, criées, preschées et vendues publiquement à Paris par tous les endroits et quarrefours de la Ville l'an 1589. Desquelles la garde (qui autrement n'est bonne que pour le feu) tesmoignera à la Postérité la meschanceté, Vanité, Folie, et Imposture de ceste ligue infernale, et de combien nous sommes obligés à nostre bon Roi qui nous a délivrés de la Serviture et Tirannie de ce Monstre* (*ibid.*, n. p.).

28 La question des écrits éphémères a donné lieu à plusieurs mises au point : Nicolas Petit, *L'Éphémère, l'occasionnel et le non-livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève* (*XV^e^-XVIII^e^ siècles*), Paris, Klincksieck, 1997 ; Valérie Tesnière et Nicolas Petit (dir.), *L'Éphémère, Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 10, juil. 2002 ; et Florence Ferran et Olivier Belin (dir.), Les

Éphémères, un patrimoine à construire, Fabula, « Colloques », 2015, [en ligne].

29 Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » [1969], dans *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. I (1954-1969), éd. Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 1994, p. 789-821. On peut aussi relire le texte à partir de son commentaire récent par D. Ribard, *1969 : Michel Foucault et la question de l'auteur. « Qu'est-ce qu'un auteur ? ». Texte, présentation et commentaire*, Paris, Champion, « Textes critiques français », 2019.

30 Walter Benjamin, « Eduard Fuchs, collectionneur et historien » [1937], *Œuvres III*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 2000, p. 205.

31 G. Naudé, *A[d]vis*, éd. cit., p. 78-79.

32 Sur ce lieu commun, voir en particulier Ann Blair, *Too Much To Know. Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2010. On y trouve des exemples d'une pratique connexe à celle du recueil factice, celle du « *cutting and pasting from manuscripts and printed books* », p. 213-229.

33 Bibliothèque de l'Arsenal, Réserve 8-BL-14086.

34 Françoise Pascal, *Diverses poésies de Mademoiselle Pascal où sont contenus La Belle stupide* ; *Lysis malheureux dans la solitude* ; *Sylvie dans le repentir* ; *L'Amoureux extravagant* ; *L'Amoureuse ridicule* ; *Philis désolée* ; *Plaintes Amoureuses* ; *Stances sur une belle voix. Et autres ouvrages*, Lyon, Simon Matheret, 1657.

35 http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb393253357. On retrouve le volume dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière. Partie 2, T. 5, Poésie dramatique et Histoire*, Paris, Nyon l'aîné (dit Catalogue de Nyon), nº 17590 (https://gallica.bnf.fr/ark :/12148/bpt6k1041407v/f91.item), sous le titre cette fois d'*Œuvres en vers*.

36 *La Bibliothèque universelle des romans* a été lancée par le marquis de Paulmy qui en a été le premier directeur, la collection étant reprise ensuite par un de ses employés, J. F. Bastide. Son principe est de publier des romans par « miniature », soit une réduction combinant extraits et résumés qui vise à en garder la tonalité et les principales caractéristiques (Roger Poirier, *La Bibliothèque universelle des romans. Rédacteurs, textes, public*, Genève, Droz, 1977 et Angus Martin, *La Bibliothèque universelle des romans (1775-1789). Présentation, table analytique, et index*, Oxford, The Voltaire Foundation, « SVEC », vol. 231, 1985).

AUTEUR

Mathilde Bombart
Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines – DYPAC UR 2449
IDREF : https://www.idref.fr/057654778
HAL : https://cv.archives-ouvertes.fr/mathilde-bombart
ISNI : http://www.isni.org/0000000078370782
BNF : https://data.bnf.fr/fr/13503235

Le traitement des recueils factices en bibliothèque

Claire Giordanengo et Isabelle Vouilloux

DOI : 10.35562/pfl.303

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

PLAN

Des recueils presque indécelables
Qu'est-ce qu'un recueil factice ? À la recherche d'une définition…
Les complexités du catalogage partagé : l'exemple du SUDOC
 Le choix du collectif
 Une exception tolérée
 Une navigation malaisée
 Des notices de toutes époques
 Quelques lacunes ou imprécisions fréquentes
 Trouver les recueils factices dans le SUDOC
Comment coter pour être sûr de retrouver l'œuvre ?
 La bataille des tirets et des slashs ?
 Comment séparer chaque pièce ?

TEXTE

1 « Recueil factice », formule surprenante pour qui ne travaille pas en bibliothèque, voire en bibliothèque patrimoniale… Tout catalogueur y a été un jour confronté, tout responsable de fonds patrimoniaux a dû démêler quelque problème les concernant et bien des lecteurs travaillant sur une œuvre ancienne se sont vus apporter un recueil en contenant plusieurs.

2 Les recueils dits « factices » sont en effet nombreux dans les collections [1]. Il s'en trouve de toutes les époques, de tous les formats, sur toutes les thématiques, sur tous les supports (papier, parchemin…) ; ils peuvent contenir des textes, des tracts, des estampes ou des dessins, être reliés ou brochés, voire mis en boîtes, et rassembler un nombre de pièces très divers de deux à… quatre-

vingt-trois pièces par exemple pour le recueil factice le plus important de l'UCLy.

3 S'ils sont nombreux, ils sont pourtant bien difficilement dénombrables : peu de bibliothèques pourraient afficher clairement le nombre de ceux qu'elles conservent ou estimer leur pourcentage dans les collections, ceci pour différentes raisons que nous allons essayer d'exposer ici.

4 Au-delà des questions intellectuelles liées à l'objet – qui a fait le recueil factice ? à quel moment ? dans quel but ? – se posent pour le bibliothécaire des questions concrètes et plus terre à terre sur le signalement et la cotation de ces livres un peu particuliers : comment cataloguer, classer et coter ces ouvrages pour que chercheurs et lecteurs trouvent aisément ce qu'ils recherchent ? Comment rendre visible la présence d'une œuvre dans ce type de recueils ? Comment rendre compte de la matérialité des recueils factices ?

Des recueils presque indécelables

5 Matériellement, le recueil factice ne se distingue pas des ouvrages qui l'entourent. La plupart du temps, il ne peut se repérer au premier regard : rien ne permet en effet de savoir, lorsqu'un livre est posé sur un rayonnage, qu'à l'intérieur de la reliure, se trouve en fait non pas une œuvre, mais deux, trois œuvres, voire plus. Le fait qu'il n'y ait pas de titre sur la reliure, ou que ne figure qu'un titre très général (*Œuvres*, *Traités*, *Théâtre*, *Cours*, *Oraisons*…) n'est pas en lui-même un indice puisque beaucoup de reliures anciennes n'ont pas de pièce de titre au dos ou arborent un seul titre sur celui-ci.

Fig. 1a, 1b, 1c. Quelques recueils factices du XVI^e^ au XIX^e^ siècles de la BDL et de la BU de l'UCLy.



À première vue, rien ne permet de les distinguer de monographies…

Source/Crédit : BDL (photos C. Giordanengo) et BU de l'UCLy (photo en bas à droite, I. Vouilloux)

6 Peuvent faire exception les recueils factices de brochures de différents formats reliées ensemble : les tranches de ces ouvrages sont alors très inégales, ce qui peut se constater *de visu*. À la BDL, un recueil factice de discours de distribution des prix présente alternativement des tranches rouges et blanches correspondant à chacun des fascicules, mais ce type de disposition reste exceptionnel. Un autre recueil factice d'écrits grammaticaux se signale par une mention sur la tranche *Enchiridion christianæ militis Erasmi et alia nonulla* (*Manuel du chevalier chrétien d'Érasme et autres œuvres*), mais cela reste rare.

Fig. 2a.



Des tranches très inégales peuvent servir d'indice pour repérer un recueil factice.

Source/Crédit : BDL. Photo C. Giordanengo

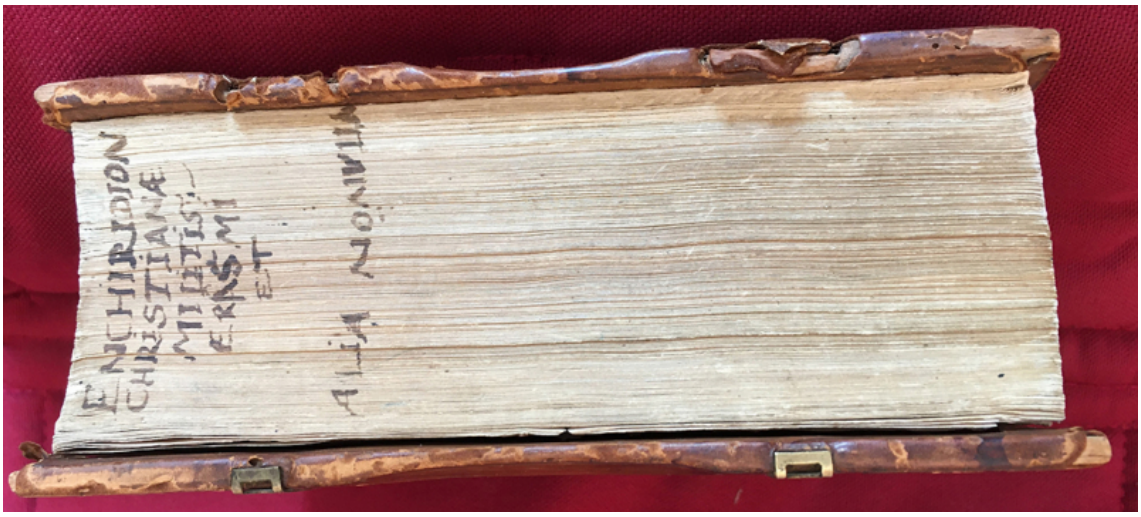
Fig. 2b.



Recueil factice composé de neuf pièces dont les tranches sont alternativement rouges et blanches.

Source/Crédit : BDL. Photo C. Giordanengo

Fig. 2c.



Recueil dont le titre figure sur la tranche, vestige d'un système de rangement révolu.

Source/Crédit : BDL. Photo C. Giordanengo

7 Dans certaines bibliothèques, à des types de reliures correspondent des types de corpus de recueils factices : c'est le cas, par exemple, des recueils d'œuvres d'enseignants du XIX^e^ siècle classés par auteur conservés à l'UCLy. Parfois, on sait que tel don, rangé à part, est une collection de recueils factices mais c'est la connaissance du fonds qui permet de les identifier et non la forme matérielle des ouvrages conservés.

Fig. 3. Recueils factices d'œuvres d'enseignants du XIX^e^ siècle.



Source/Crédit : BU de l'UCLy. Photo I. Vouilloux

Qu'est-ce qu'un recueil factice ? À la recherche d'une définition…

8 La formule de « recueil factice » appartient au jargon bibliothéconomique et non au langage courant. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas le terme le mieux choisi puisque loin d'être « factice », le recueil que l'on tient en main est bien réel. Nos voisins espagnols, catalans ou italiens emploient un terme similaire (*volumen facticio*, *volum factici*, *volume fattizio* ou *raccolta fattizia* [2]). Les Allemands emploient en revanche le terme *Sammelband*, qui évite le recours à cet adjectif [3], et les Britanniques celui de *miscellany*.

9 L'adjectif « factice » vise à distinguer le « recueil factice » du « recueil d'éditeur », constitué d'œuvres rassemblées par l'éditeur et vendu ensuite comme tel. C'est donc un terme qui s'applique au monde de l'imprimé : l'opposition recueil factice/recueil d'éditeur n'a pas lieu d'être dans le monde du manuscrit [4].

10 Le *Trésor de la langue française*, à l'article « FACTICE », sens « A1 BIBLIOGR- *recueil factice* », le définit comme « un recueil composé de pièces diverses traitant généralement du même sujet et présentées sous la même reliure [5] ».

11 Plus spécialisé, le *Dictionnaire encyclopédique du livre* en donne la définition suivante, à l'article « RECUEIL » : « 2. Bibliothéconomie. Ensemble de documents variés mais présentant au moins un point commun (origine, sujet, etc.) que leurs caractéristiques (quantité, diversité des formats, nature des supports matériels, etc.) conduisent à constituer en une unité bibliographique unique pour la commodité du catalogage, de la cotation, de la consultation et de la conservation [...] Angl : *miscellany*, *collection* [6] ». D'une part le terme de « factice » n'est pas explicitement employé, d'autre part cette définition insiste davantage sur le rôle des bibliothèques dans la constitution des recueils factices que sur celui des possesseurs privés, qui sont pourtant à l'origine de nombreux recueils factices.

12 Les principales définitions qui sont à la disposition des bibliothécaires français sont donc des définitions opérationnelles issues des recommandations et guides de catalogage : la définition des *Recommandations de catalogage des monographies anciennes* [7], parue en 2016, et celle du *Guide méthodologique du SUDOC. Catalogage des recueils factices* [8], rédigée en 2010 et régulièrement mise à jour. Ce sont des définitions très ouvertes établies dans un but pratique : le catalogage. Voici ce que l'on peut y lire :

- *Catalogage des monographies anciennes. Recommandation* : « Un recueil factice est la réunion d'un certain nombre de pièces ou ouvrages à l'initiative du possesseur. Ceux-ci sont parfois répertoriés dans une table des matières manuscrite voire introduits par un titre manuscrit qui ont été ajoutés par le possesseur. »
- *Guide méthodologique du SUDOC. Catalogage des recueils factices* : « Un recueil factice est un assemblage de documents (sous une même reliure,

> liasse ou emboîtage) effectué par un possesseur ancien ou par le possesseur actuel de ces documents. Un recueil factice est un exemplaire unique : par nature, il ne peut pas exister deux recueils factices entièrement identiques. »

13 Nous n'avons pas trouvé, malgré nos recherches, d'étude globale théorique sur le phénomène du recueil factice en soi, alors que dans la littérature professionnelle et de recherche, le terme est régulièrement présent. Chez nos voisins étrangers, la situation semble être similaire.

Les complexités du catalogage partagé : l'exemple du SUDOC

14 Une des tâches fondamentales d'un bibliothécaire est de signaler les ouvrages dans un catalogue afin que le lecteur puisse les demander pour en faire usage et les étudier. Les contraintes de catalogage varient selon que l'on travaille avec un outil collectif ou pour un catalogue local.

15 Nous prendrons l'exemple du SUDOC (Système Universitaire de DOCumentation) créé au début des années 2000, catalogue de l'ensemble des établissements universitaires français.

16 La première bibliothèque qui catalogue un ouvrage crée une notice bibliographique [9] ; ensuite, les bibliothèques qui ont la même œuvre et souhaitent la signaler se rattachent à cette notice, c'est-à-dire qu'elles reprennent la notice bibliographique créée par la première bibliothèque et ajoutent les données d'exemplaires propres à leur bibliothèque (une reliure particulière, un *ex-libris*, des notes manuscrites etc.) et ce dans une notice d'exemplaire. La réutilisation de la notice bibliographique fait gagner un temps précieux et évite que chacune des bibliothèques catalogue *ex nihilo*, le temps gagné favorisant l'amélioration et l'enrichissement des notices. C'est un système performant pour des livres contemporains, identiques, achetés par plusieurs bibliothèques, auquel il a fallu intégrer les spécificités du catalogage des livres anciens puisque de nombreuses bibliothèques universitaires, et non des moindres, conservent des fonds anciens [10].

Le choix du collectif

17 Les recueils factices étant par nature uniques, le SUDOC recommande de ne pas créer de notice globale décrivant un recueil factice (car aucune autre bibliothèque française ne pourrait se rattacher à cette notice) mais de rédiger autant de notices bibliographiques qu'il y a d'œuvres dans le recueil factice. Ainsi c'est la notion d'œuvre, la description d'une œuvre qui priment.

18 Ce sera donc seulement dans les données d'exemplaires qu'apparaîtra la description matérielle permettant de repérer que, dans telle bibliothèque, telle œuvre fait partie d'un recueil factice.

Fig. 4a. Notice bibliographique de l'œuvre.

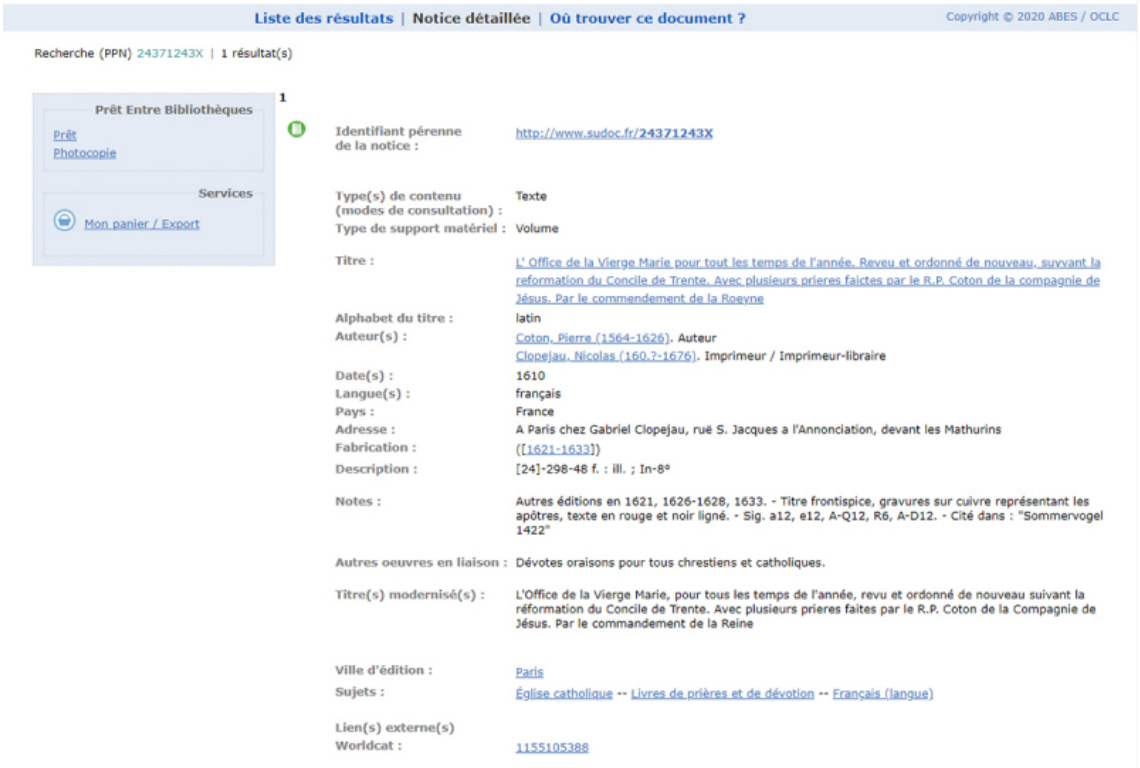
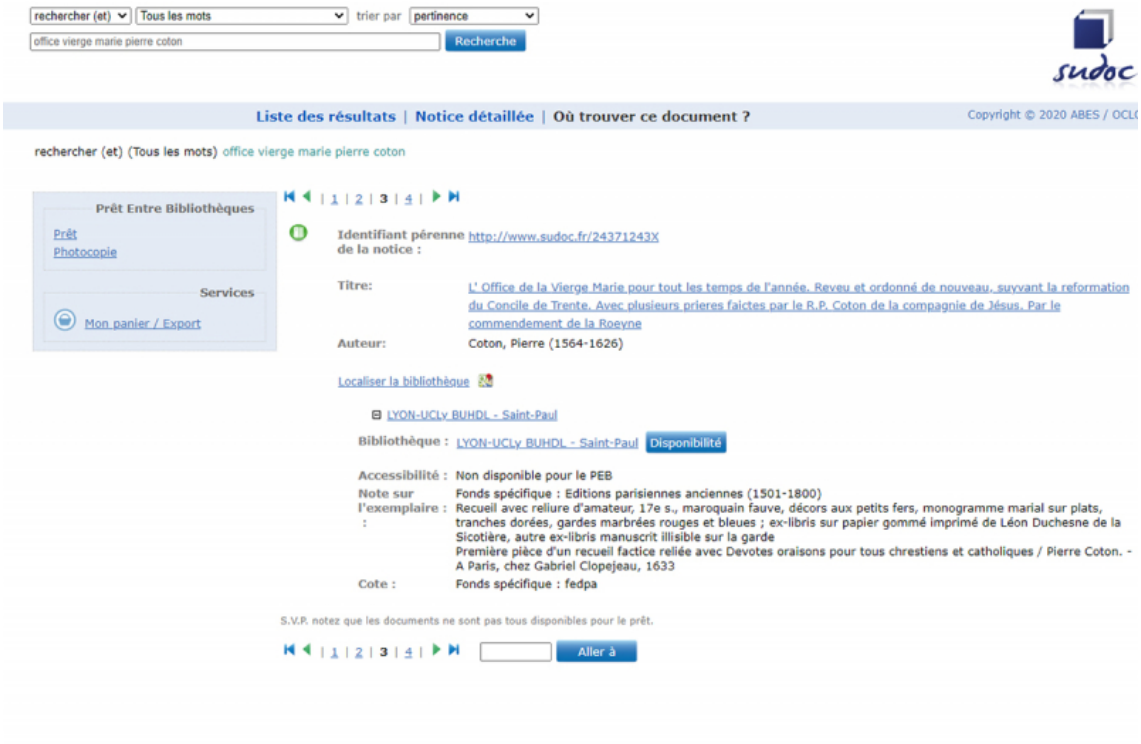


Fig. 4b. *Idem.*



L'appartenance de la pièce à un recueil factice est stipulée dans les données de l'exemplaire, dans une zone de notes qui accueille également d'autres renseignements : reliure, présence d'un *ex-libris*, etc.

Source : http://www.sudoc.fr/24371243X

19 Cette procédure favorise la réutilisation collective des notices bibliographiques, autrement dit le catalogage partagé ; elle ne favorise pas en revanche un affichage du recueil factice mettant en évidence chacune des pièces qui le compose, ce qui peut être bien gênant lorsque ce sont les recueils factices eux-mêmes qui font l'objet d'une recherche.

Une exception tolérée

20 Une exception est cependant admise par le SUDOC, libellée dans des termes assez larges :

> Il est admis qu'un recueil factice peut faire l'objet d'une notice bibliographique s'il présente, par exemple, un intérêt archivistique ou muséographique, ou lorsqu'il résulte d'un travail intellectuel de compilation.

Selon la façon dont on l'interprète, cette remarque pourrait s'appliquer à bon nombre de recueils factices, qui n'ont jamais été confectionnés au hasard, notamment par des possesseurs privés.

21 Dans ces cas-là, est créée une notice bibliographique propre au recueil factice avec des liens pointant vers chacune des notices décrivant chaque pièce du recueil.

Fig. 5. Notice globale d'un recueil factice de controverse religieuse.



Source : http://www.sudoc.fr/244323801

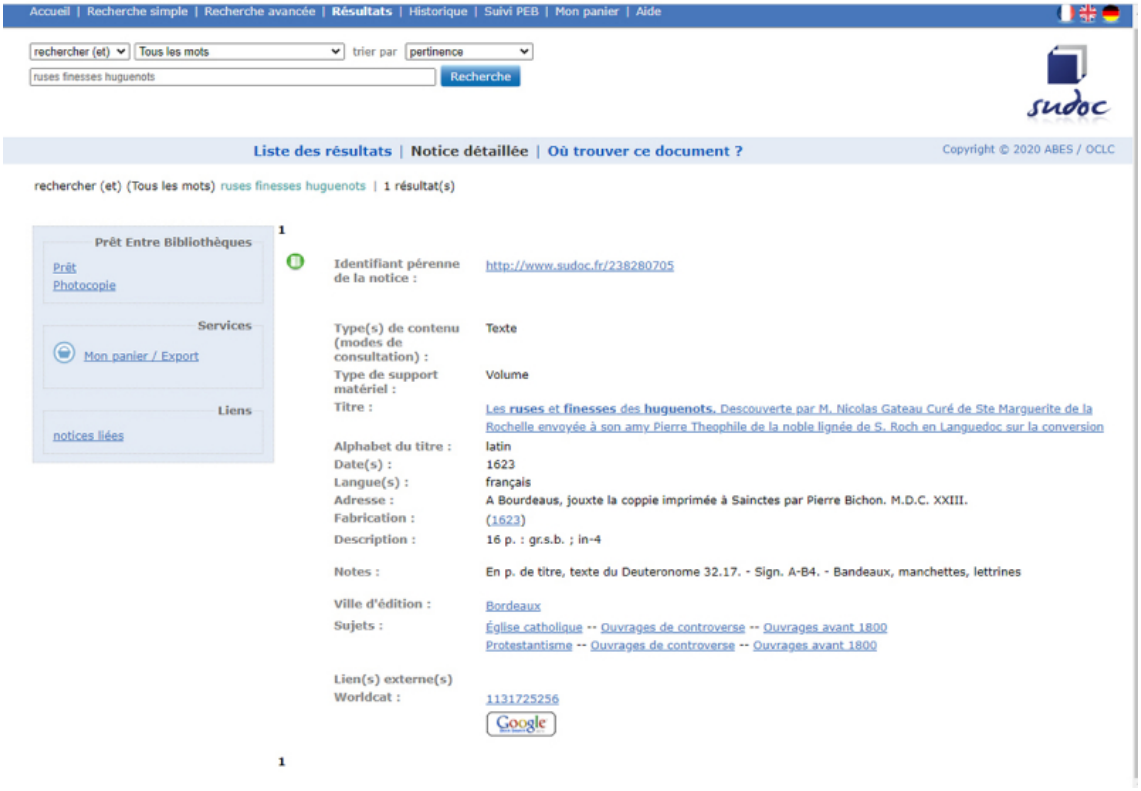
22 Une notice décrivant un recueil factice offre au chercheur une bonne vision globale du contenu du recueil factice, de l'ensemble de ses pièces et du volume matériel qui existe bel et bien dans la bibliothèque ; en revanche, l'abondance d'éléments dans la notice – présence de nombreux titres censés être transcrits intégralement – rend celle-ci un peu difficile à lire.

23 D'un point de vue catalographique et collectif, la notice de recueil factice est orpheline et unique puisqu'aucune autre bibliothèque ne peut la réutiliser ; elle est souvent également assez pauvre en renseignements bibliographiques globaux puisque la plupart du temps, on ne sait pas qui a fait le recueil factice, ni dans quelles circonstances il a été réalisé.

Une navigation malaisée

24 Malgré l'existence d'une notice de recueil factice, la navigation n'est pas aisée entre les œuvres qui composent le recueil. Quand il examine la notice d'une des œuvres, le lecteur n'est pas renvoyé automatiquement vers la notice bibliographique de ce même recueil factice et il ne peut naviguer aisément vers les autres œuvres contenues dans le recueil factice. Il faut donc que le catalogueur trouve des astuces pour signaler l'existence de la notice globale ; il peut noter dans les données d'exemplaires de chaque œuvre le titre de la notice globale à laquelle est rattachée la pièce : par exemple, « première pièce d'un recueil factice ayant pour titre *Recueil factice-Controverse religieuse*. 15 pièces 1620-1625 ». Il doit alors créer un titre forgé suffisamment explicite et précis pour que le lecteur puisse retrouver facilement le recueil factice en question.

Fig. 6a. La notice bibliographique de l'œuvre *Ruses et finesses des huguenots*.



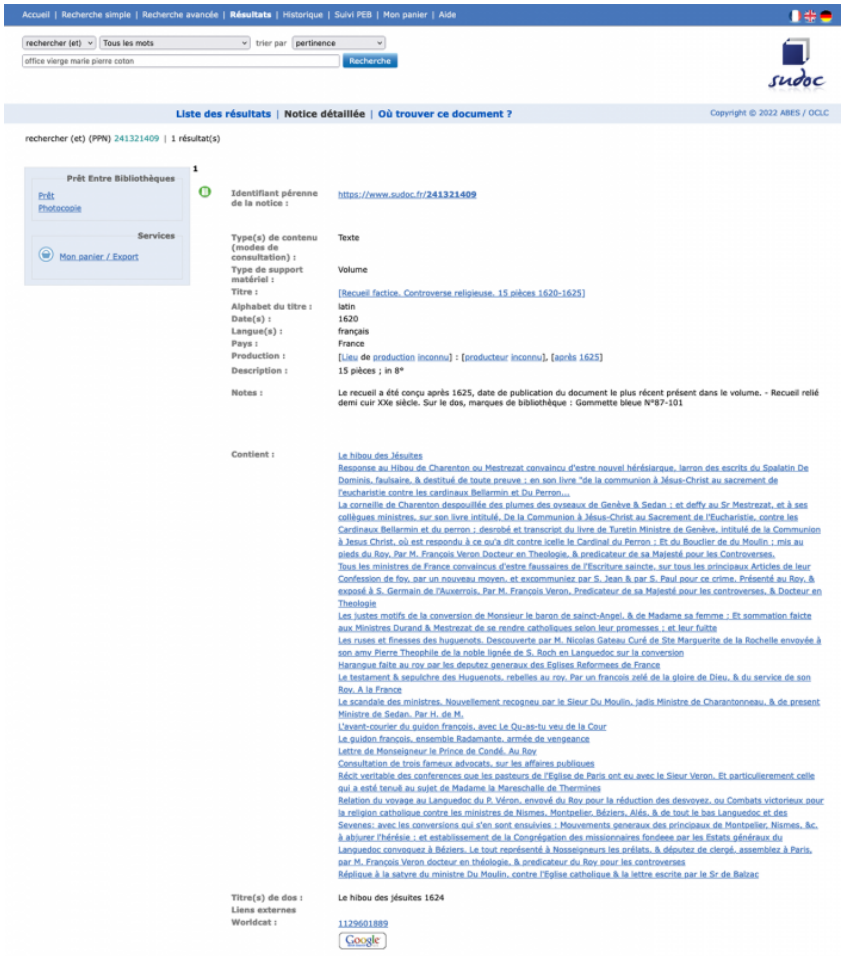
Source : http://www.sudocfr/238280705

Fig. 6b. *Idem*.



Dans la note sur l'exemplaire, on voit que l'œuvre est contenue dans un recueil factice qui a fait l'objet d'une notice globale ; le lecteur pourra retrouver celle-ci grâce au titre forgé, qu'il doit alors copier-coller dans la barre de recherche du SUDOC.

Fig. 6c. *Idem.*



Le lecteur aura alors accès à la notice qui décrit le recueil factice dans son ensemble et disposera de la liste de toutes les pièces formant le recueil. De plus, la notice comprend des liens qui permettent la navigation de la notice du recueil vers chaque notice d'œuvre.

Source : http://www.sudoc.fr/241321409

Des notices de toutes époques

25 Le SUDOC, comme tout catalogue, a été constitué sur de très nombreuses années et reprend des notices créées bien antérieurement à sa création en 2001, par exemple des notices rétroconverties à partir des anciens fichiers papier des bibliothèques. Les procédures nouvelles, dont celles qui touchent au catalogage des recueils factices, ne peuvent être appliquées rétrospectivement faute de temps [11]. Ainsi des recueils factices catalogués anciennement peuvent être décrits dans le SUDOC dans des notices qui ne

répondent plus aux normes actuelles de signalement : ils sont alors bien difficiles à repérer.

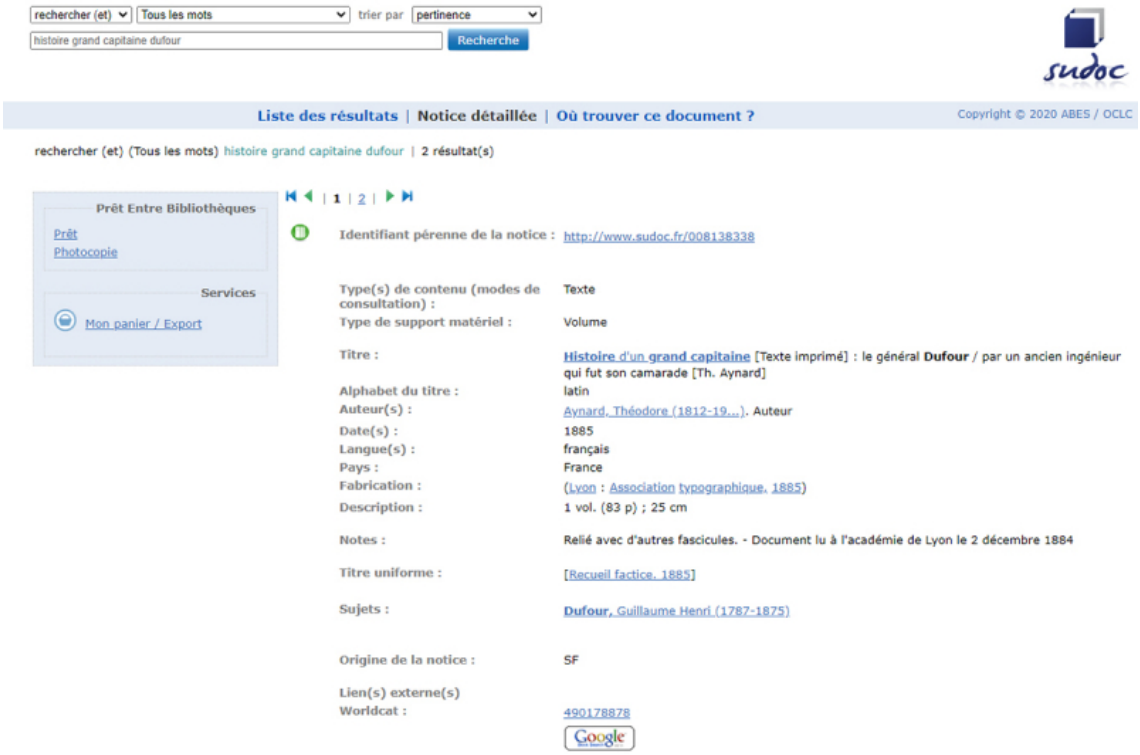
Quelques lacunes ou imprécisions fréquentes

26 Il serait vain d'attendre la perfection d'un catalogue de cette ampleur enrichi depuis des décennies [12] ; les remarques que nous faisons visent seulement à expliciter les difficultés que les lecteurs peuvent être amenés à rencontrer dans leurs recherches sur les recueils factices. Aux choix catalographiques dictés par le catalogage partagé [13] – qui ne sont pas toujours connus du lecteur – s'ajoute l'ensemble des erreurs, imprécisions ou lacunes susceptibles d'affecter le catalogage des recueils factices et de fausser la pertinence de leur signalement :

- Le cas le plus fréquent est l'oubli d'une partie des pièces : le recueil factice, nous l'avons dit, ne se voit pas ; le catalogueur distrait – ou pressé ! – a ouvert le livre, a trouvé la première page de titre, n'a pas feuilleté l'ensemble de l'œuvre et n'a pas vu qu'il s'agissait d'un recueil factice ; seule la première œuvre du recueil factice est alors cataloguée. Parfois, c'est une pièce de quelques pages au milieu du recueil qui n'a pas été vue. Tant que le livre n'est pas rouvert et feuilleté intégralement, il est impossible de déceler et corriger une telle erreur. Ces omissions sont assez fréquentes dans les anciennes notices issues des rétroconversions.
- Dans certains cas, le catalogage d'une seule pièce d'un recueil correspond sans doute à un choix délibéré : n'a été cataloguée que la pièce jugée intéressante ou correspondant aux thématiques de l'établissement qui le détient.
- Le fait que l'ouvrage soit un recueil factice a parfois été noté lors du catalogage dans la notice bibliographique – par exemple lorsque l'établissement n'était pas encore dans un contexte de catalogage partagé –, ce qui est aujourd'hui considéré comme une anomalie. Les bibliothèques suivantes se rattachent parfois à cette notice lorsqu'elles ont l'œuvre (mais pas dans un recueil factice). Ou au contraire, elles n'osent pas se rattacher à la notice bibliographique en raison de l'erreur première et elles créent une nouvelle notice bibliographique : ce scru-

pule justifié contribue à la multiplication des notices doublons, compromettant parfois la clarté du catalogue.

Fig. 7a. Notice de *Histoire d'un grand capitaine par un ancien ingénieur qui fut son jeune camarade.*



Deux mentions de recueil factice « relié avec d'autres fascicules » et « titre uniforme : [recueil factice 1885] », sont insérées dans la notice bibliographique.

Source : http://www.sudoc.fr/008138338

Fig. 7b. *Idem.*



Nos deux bibliothèques se sont localisées sous cette notice mais en réalité, les deux recueils factices dont il est question ne sont pas les mêmes… Impossible dans les deux cas de savoir quelles sont les autres pièces de ces recueils factices.

Fig. 7c. *Idem.*

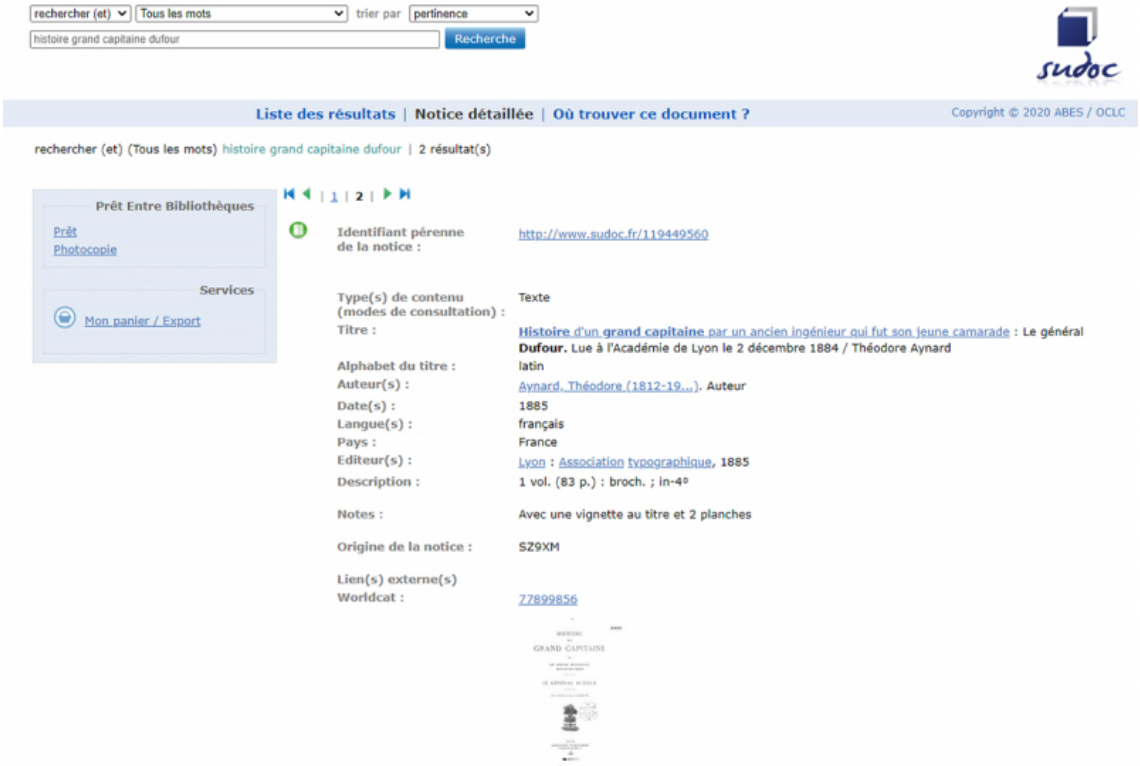


Fig. 7d. *Idem.*



La bibliothèque de Grenoble, conservant l'œuvre mais pas dans un recueil factice et ne souhaitant pas se rattacher à une notice erronée, a créé sa propre notice. Dans un cas comme celui-ci, la démarche la plus juste aurait consisté à n'avoir qu'une seule notice bibliographique, avec trois bibliothèques rattachées, dont deux auraient signalé dans les données d'exemplaires qu'elles possédaient l'œuvre dans un recueil factice.

Source : http://www.sudoc.fr/119449560

- Chaque bibliothèque doit respecter les recommandations du SUDOC mais peut être plus ou moins précise dans ses exigences de descriptions : par exemple, a-t-on donné comme consigne aux catalogueurs de marquer « appartient à un recueil factice » ou « énième pièce d'un recueil factice qui en comprend X » ou encore « énième pièce d'un recueil factice d'oraisons funèbres qui en comprend X » ? Ces choix d'établissements fournissent au lecteur des renseignements plus ou moins exploitables ; s'ils signalent l'existence d'un recueil factice, ils ne permettent pourtant pas toujours de le reconstituer. Lorsqu'il n'existe pas de notice globale du recueil factice, la mention « relié avec » ou « contient » peut aider le lecteur à visualiser le contenu du recueil. Une cote est parfois mentionnée, mais si le catalogue public ne permet pas de recherche par la cote, le lecteur ne peut retrouver l'intégralité des œuvres contenues dans le recueil factice : il lui faudra alors s'adresser au bibliothécaire pour retrouver le recueil.

Fig. 8. *Idem.*



La mention de cote ne peut être directement utile au lecteur car dans le catalogue public la recherche par cote n'est pas possible.

Source : http://www.sudoc.fr/008138338

- Lorsque le catalogueur a vu et signalé le recueil factice mais uniquement par les mentions « relié avec » ou « contient », comme cela se faisait fréquemment autrefois, sans employer explicitement le terme « recueil factice », l'ouvrage ne sera apparent dans aucune des recherches effectuées avec le terme « recueil factice ».

Fig. 9.



Seule la mention « relié avec d'autres ouvrages » signale qu'il s'agit d'une pièce appartenant à un recueil factice (dont on ne peut connaître les autres œuvres). Le terme « recueil factice » n'apparaît nulle part, ni dans la notice bibliographique, ni dans les données d'exemplaires.

Source : http://www.sudoc.fr/130678694

Trouver les recueils factices dans le SUDOC

27 Dans le SUDOC, le chercheur peut donc repérer des recueils factices par la recherche « Mots du titre » : c'est le cas notamment de tous les recueils factices auxquels a été attribué un titre forgé comprenant le terme « recueil factice ».

Fig. 10.



Des résultats de recherche dans le SUDOC avec les termes « Recueil factice controverse religieuse ».

28 Il peut également en repérer par la recherche « Note de livre ancien » ou par l'entrée « Provenance, reliure, conservation » qui affiche les données d'exemplaires.

29 Le chercheur n'a pas toutefois la possibilité de faire apparaître, lors de ses recherches dans le catalogue, toutes les notices de recueils factices et uniquement elles. Il doit savoir également qu'une partie des recueils factices lui échappe faute d'un catalogage complet ou conforme aux consignes actuelles.

30 Chaque fois que le catalogueur n'a pas jugé nécessaire de créer une notice propre au recueil factice, le lecteur perd également les éventuels renseignements de bibliographie matérielle propre au recueil factice lui-même ; c'est bien souvent la présence de reliures remarquables, d'*ex-libris*, de notes manuscrites abondantes qui entraîne la création d'une notice bibliographique propre ; les recueils factices plus banals d'un point de vue matériel (reliure jugée ordinaire etc.) ne sont pas toujours décrits en tant que tels et sont donc peu visibles au SUDOC alors qu'ils peuvent avoir un intérêt intellectuel notable.

31 La notice qui décrit une œuvre d'un recueil factice ne comporte que les particularités d'exemplaires propres à cette œuvre et non celles du recueil global : or ces particularités d'exemplaires prennent parfois sens dans le cadre d'un recueil factice.

Comment coter pour être sûr de retrouver l'œuvre ?

32 D'un point de vue plus matériel, se pose pour les bibliothécaires le problème de la cotation des recueils factices, problème qui n'est pas toujours résolu de la même façon selon les institutions et les époques. L'important, en effet, est de retrouver facilement ces ouvrages en magasin afin de pouvoir les communiquer au lecteur [14]. Mais les choix de cotation, s'ils permettent de repérer l'ouvrage, ne permettent pas forcément de signaler d'emblée qu'il s'agit d'un recueil factice.

La bataille des tirets et des slashs ?

33 À la BDL, par exemple, la cote numérique est propre à l'ouvrage physique et ensuite il y a autant de numéros que d'œuvres dans l'ouvrage : par exemple 1R 42453-3 désigne la 3e pièce d'un recueil factice ; le collègue qui cherche l'ouvrage doit chercher la cote racine 1R 42453. Ce système étant utilisé également pour les ouvrages en plusieurs volumes, la cote à elle seule ne permet pas de distinguer un ouvrage en plusieurs volumes d'un recueil factice.

34 Une astuce aurait pu consister à utiliser des tirets et des barres obliques (/) pour distinguer les volumes multiples des factices (1R 42453-1 aurait désigné le premier volume d'un livre en plusieurs volumes et 2RA 5874/1 la première pièce d'un recueil factice) mais les systèmes informatisés des bibliothèques gèrent souvent mal les barres obliques dès lors qu'il s'agit de faire des extractions et des tris (opérations fréquentes en bibliothèque) : il nous est donc demandé de ne pas les utiliser. On pourrait opter pour un système avec des lettres (1R 42453-1 se distinguant de 2RA 5874-A), ou chercher encore une autre astuce, mais jusqu'à présent, la demande spécifique de pouvoir isoler les recueils factices en tant que tels – y compris par la cote – n'avait pas été perçue [15].

35 De la même façon à l'UCLy, la tendance est à la suppression des séparateurs (barres obliques, tirets) qui marquent chaque pièce dans un recueil (450/3 pour la 3e pièce du document 450) sur demande des informaticiens. Or, la présence de ces séparateurs peut parfois être un indice précieux pour les chercheurs car elle leur permet de déceler l'éventuelle appartenance d'une pièce à un recueil factice en cas de notice défectueuse. Il y a tiraillement entre les exigences des informaticiens et les exigences du chercheur, dont ce dernier ne sort pas toujours vainqueur !

36 D'autres manières de coter ont existé antérieurement, pas toujours convaincantes : à la BDL, chaque œuvre du recueil factice avait une cote propre, non reportée au dos du livre car les étiquettes étaient trop petites [16]. Par exemple la cote 24357 désigne la 8e pièce d'un recueil factice, comprise dans le volume physique coté 24350 : 24350 correspond à la première pièce (seule cote reportée au dos de l'ouvrage), 24351 à la 2e, 24352 à la 3e etc. Ce système, toujours en vigueur pour les fonds qui n'ont pu être retouchés, est une source d'erreurs fréquentes : si l'on n'est pas familier des recueils factices et de leurs pièges, on peut penser que l'ouvrage coté 24357 est manquant… Cette façon de coter ne permet ni au bibliothécaire ni au chercheur de repérer un recueil factice.

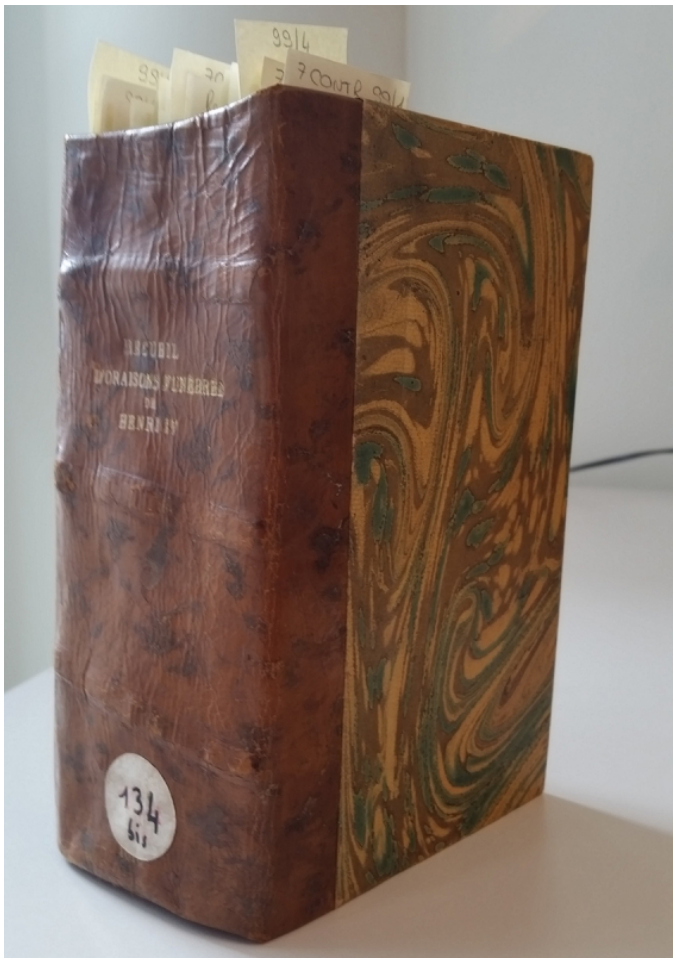
37 De façon générale, les cotations de bibliothèques ne permettent pas systématiquement de distinguer les recueils factices de l'établissement des autres ouvrages, ce qui est sans doute dommage dans le cadre d'une recherche qui porte sur le phénomène du recueil factice lui-même.

Comment séparer chaque pièce ?

38 Il pourrait être pratique que chaque œuvre qui compose un recueil factice soit signalée physiquement dans l'ouvrage par un signet, avec la cote éventuellement indiquée au crayon sur le signet : cela permettrait de repérer rapidement les débuts et fins de chaque œuvre, tant pour le bibliothécaire – qui pourrait rapidement, grâce aux signets multiples, voir en magasin qu'il s'agit d'un recueil factice –, que pour le lecteur – qui pourrait rapidement retrouver la pièce qui l'intéresse. Mais ce système n'est pas généralisé car l'accumulation de signets gonfle l'épaisseur des volumes et exerce des

tiraillements néfastes à long terme pour la reliure ; certaines bibliothèques pallient ce problème en utilisant du papier Japon pour minimiser l'épaisseur des signets. Cette pratique n'étant pas systématique, il est à espérer qu'un bon catalogage et un peu de patience de la part du lecteur compensent cette absence de signets !

Fig. 11.



Les œuvres contenues dans ce recueil factice sont matériellement signalées par des signets, insérés à chaque page de titre.

Source/Crédit : BU de l'UCLy. Photo I. Vouilloux

39 En dehors de cette question de la multiplication des signets, les recueils factices ne posent pas de problèmes de conservation particuliers. Au contraire, c'est bien souvent le regroupement de multiples pièces en un seul document qui a favorisé leur conservation jusqu'à nos jours. C'est le cas notamment des documents anciens composés de quelques feuillets (pamphlets, lettres, poèmes,

ephemera, placards…) qui, compte tenu de leur faible épaisseur, de l'absence de reliure et de la médiocrité du papier sur lequel ils ont été imprimés, auraient sans doute disparu s'ils n'avaient été placés en recueils.

40 Les recueils factices, objets d'une attention accrue en tant que sujets d'étude, sont parfois encore assez peu visibles dans les catalogues de bibliothèques français, compte tenu de l'histoire du catalogage : passage d'un catalogue local vers un catalogage partagé, succession de règles différentes selon les périodes, difficultés propres à ce type de livres. Il est à espérer que des recherches plus nombreuses sur cet objet amèneront chercheurs et bibliothécaires à des dialogues fructueux autour de ces ouvrages.

NOTES

1 Nous avons pris de préférence des exemples issus des bibliothèques dans lesquelles nous travaillons : la Bibliothèque de l'université catholique de Lyon (BU de l'UCLy) et la Bibliothèque Diderot de Lyon (BDL). Mais les recueils factices existent bien entendu dans toutes les bibliothèques, comme dans les services d'archives ou dans les collections privées.

2 Nous remercions Anna Gudayol y Torelló, de la Bibliothèque nationale de Catalogne, pour ces données linguistiques.

3 C'est d'ailleurs le terme choisi pour désigner le projet de recherche sur les recueils factices, Sammelband 15-16, [en ligne], https://histoirelivre.hypotheses.org/5480.

4 Nous laisserons de côté la question des recueils de manuscrits, qui posent d'autres problèmes, et nous limiterons notre étude au monde de l'imprimé.

5 *Trésor de la langue française*, t. VIII, p. 573.

6 Daniel Péchoin, « Recueil », *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2002-2011, vol. 3, p. 470.

7 Recommandations de Catalogage des monographies anciennes : description bibliographique et données d'exemplaire, BnF, 2016, [en ligne], consulté le 8 juin 2020.

8 Guide méthodologique du SUDOC – Catalogage des recueils factices, Abes, 2020, [en ligne], consulté le 8 juin 2020.

9 Nous présentons ici de façon simplifiée un processus techniquement assez complexe. Les catalogueurs travaillent d'abord dans une interface professionnelle de saisie (WiniBW) ; c'est cette saisie normée et codée qui permet ensuite au lecteur de voir s'afficher, dans la version publique, les notices « en clair » telles qu'il en a l'habitude.

10 Cette préoccupation est apparue dès la mise en place du SUDOC : en témoigne le mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques d'Emmanuelle Minault-Richomme, *Cataloguer les livres anciens, rares et précieux dans le contexte du déploiement du SUDOC et de la révision de la norme Z44-074*, Enssib, 2002, [en ligne], consulté le 8 juin 2020.

11 On reprend le catalogage d'un ouvrage après une consultation, par exemple lorsque l'on s'aperçoit que la notice est vraiment trop pauvre ou trop incomplète : dans ce cas, on modifie celle-ci selon les consignes les plus récentes.

12 À ce jour, le SUDOC compte près de 14 millions de notices et 2 300 personnes contribuent à son enrichissement.

13 Un groupe de travail spécialement consacré aux recueils factices a été créé en 2009 et des mises à jour ont lieu régulièrement.

14 Le rangement en magasin n'étant plus thématique, la question du classement par thème ou discipline de ces recueils, lorsqu'ils contiennent des pièces hétéroclites, ne se pose plus. C'était pourtant un souci fréquemment évoqué par les bibliothécaires du XIX^{e} siècle, qui a parfois conduit au démantèlement de certains de ces recueils afin de pouvoir ranger chacune des œuvres qui le composaient dans la bonne thématique.

15 Tous les établissements n'ont pas ces mêmes exigences : à la Bibliothèque nationale de Catalogne, les cotes des recueils factices contiennent des barres obliques, ce qui permet de savoir qu'une cote avec barre oblique est forcément un recueil factice.

16 Cette façon de coter était très courante et ne se trouve pas qu'à la BDL !

RÉSUMÉS

Français
Après avoir tenté une définition bibliothéconomique des recueils factices, l'article s'attache à expliciter les difficultés du catalogage de ces recueils. En effet, les changements successifs des normes au fil du temps, les contraintes liées au catalogage partagé, les négligences parfois et surtout le manque d'information sur l'histoire de la constitution de ces documents rendent les descriptions bibliographiques peu satisfaisantes voire incomplètes. En effet, il est presque impossible de décrire ces livres hétérogènes d'une façon qui réponde à la fois aux exigences des chercheurs, par définition évolutives et diverses, mais aussi aux exigences de gestion par les bibliothèques.

English
This paper tries to give a definition of miscellanies and to explicit the rules for cataloguing this sort of books in order to help users (professors, students) to search and find them more easily. In fact, miscellanies are particularly hard to describe: the cataloguing rules are changing, each miscellany can be different, we generally don't know a lot about the history of the book: the bibliographic records are hard to make to satisfy the readers and to help the libraries to deal with such books.

INDEX

Mots-clés
catalogage, indexation, bibliothèque, recueil factice

Keywords
library, cataloging, indexing, Sammelband, miscellany

AUTEURS

Claire Giordanengo
ENS de Lyon – Bibliothèque Diderot de Lyon
IDREF : https://www.idref.fr/113528299
ISNI : http://www.isni.org/0000000121489587

Isabelle Vouilloux
Université catholique de Lyon – Bibliothèque universitaire Henry de Lubac
IDREF : https://www.idref.fr/256010838

Le recueil : comment appréhender un objet méconnu ? L'analyse de la collection du Centre culturel irlandais à Paris

Malcolm Walsby

DOI : 10.35562/pfl.275

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

PLAN

Particularités de la collection et méthodologie
Recueils particuliers
Conclusion

TEXTE

1 Le chercheur s'engouffrant dans un fonds ancien pour étudier des livres des premiers siècles de l'imprimé est frappé par un phénomène d'une extraordinaire ubiquité. Une proportion considérable de toutes les éditions qu'il consulte n'est pas conservée seule, mais au sein de reliures comprenant d'autres textes qui peuvent souvent lui sembler peu, voire pas du tout, apparentés. Cette impression première est confirmée par un rapide survol empirique de deux collections patrimoniales très différentes. Ainsi, sur les près de 3 000 éditions du XVI^e^ siècle recensées à la bibliothèque de Rennes métropole, plus de 700 ne sont pas conservées seules. Dans le fonds ancien du Centre culturel irlandais à Paris, 148 des 506 éditions de cette période sont également préservées au sein de volumes contenant plus d'une pièce. Ces deux collections patrimoniales, qui diffèrent tant par leur taille que par leur situation géographique provinciale ou parisienne, offrent une proportion étonnamment semblable : entre 28 et 30 % des impressions du XVI^e^ siècle se trouvent dans des recueils.

2 L'examen des volumes ne fait rien pour amoindrir l'importance du phénomène. La proportion de reliures contemporaines est bien plus élevée pour les volumes à multiples éditions que pour ceux qui ne

renferment qu'une seule édition. L'analyse minutieuse de ces derniers révèle, par ailleurs, que certains de ces textes furent initialement reliés avec d'autres ouvrages. Dans ces cas, des possesseurs postérieurs ont souhaité les extraire d'un recueil pour les gratifier d'une reliure propre. La constitution des recueils apparaît ainsi comme un aspect fondamental du livre à la Renaissance. Elle nous informe selon les cas des habitudes des acteurs du monde du livre, des collectionneurs et des lecteurs contemporains de ces publications. Pourtant, ce champ d'une insigne richesse est presque absent des considérations des chercheurs. Si l'on mentionne parfois l'existence de ces objets, bien rares sont les études qui leur sont consacrées.

3 Pour changer cet état de fait et remettre ces volumes au centre des préoccupations, comme ils sont au centre des collections patrimoniales, nous entreprenons un projet visant à comprendre ce phénomène et en mesurer toute l'étendue et en saisir les répercussions. Pour ce faire, plusieurs bibliothèques ont fait l'objet de travaux préliminaires, et cet article présente quelques conclusions initiales sur la manière d'analyser les recueils et les problèmes qu'ils soulèvent. Afin de maintenir une certaine cohérence, les exemples présentés ici sont tirés d'une seule de ces études, celle de la collection du Centre culturel irlandais à Paris. Après avoir présenté succinctement les particularités et les enjeux de cette bibliothèque patrimoniale, nous utiliserons quelques études de cas pour illustrer notre méthode.

Particularités de la collection et méthodologie

4 Pour assurer la qualité de la recherche, nous avons établi, avant de commencer la consultation des ouvrages, un protocole d'analyse qui permettait de considérer les recueils sous tous leurs angles. Pour cela, les caractéristiques de la collection furent prises en compte. Si le collège des Irlandais fut créé au XVI^e^ siècle, la bibliothèque qui servait aux étudiants ne survécut pas à la Révolution et les fonds actuels proviennent d'origines plus diverses. Les provenances des livres du XVI^e^ siècle de la collection ont déjà fait l'objet de recherches par Emmanuelle Chapron et Cécile Capot en 2011 et 2013[1]. Notre

étude n'a pas pour ambition de refaire ce travail : en s'appuyant notamment sur ce qui avait déjà été fait, elle vise non pas à déterminer les origines des ouvrages mais à s'intéresser à leur histoire. Plus spécifiquement, elle cherche à comprendre pourquoi et dans quelles circonstances des éditions différentes ont été reliées ensemble, parfois en fonction de ces provenances.

5 L'analyse des livres de la collection de la bibliothèque du Centre culturel irlandais souligne certaines particularités qui ne reflètent sans doute pas celles de la collection de l'ancien collège des Irlandais à la fin de l'Ancien Régime. Saisie puis dispersée, lorsque le collège fut reformé après la Restauration, il était impossible d'en recréer fidèlement le fonds original. À la place, des volumes provenant d'une variété d'anciennes institutions religieuses, que ce soit des couvents et des monastères ou d'autres collèges, furent versés pour recomposer une bibliothèque digne de ce nom. Ce manque d'unité apparent ne fait pourtant pas de cette bibliothèque une collection comme les autres. Si on la compare à des fonds patrimoniaux classiques formés par les saisies révolutionnaires, on remarque des différences importantes dans la nature des livres qui la composent. En premier lieu, notons le grand nombre de livres soit de langue anglaise, soit traitant de questions touchant les îles Britanniques. Ainsi, 16 % des 506 éditions répertoriées sont en anglais, alors que seules 3,3 % des éditions aux XV^e^ et XVI^e^ siècles furent publiées dans cette langue en Europe. Cette spécificité est encore plus remarquable si l'on compare le fonds dans un contexte parisien. Dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, ce type d'éditions ne représente que 0,4 % des titres de cette période. Cette présence extraordinaire d'ouvrages en anglais ou sur les îles Britanniques s'explique en fait par la provenance des exemplaires.

6 Car si les volumes viennent, en effet, d'une variété de sources différentes, les livres les plus anciens qui composent cette collection comportent souvent la mention manuscrite « *Liber bibliothecæ Anglorum Parisiis* » sur la page de titre suivie d'une date en général comprise entre 1611 et 1619. J'ai pu repérer 95 volumes du XVI^e^ siècle comportant cette mention, ce qui représente plus d'un volume sur cinq du fonds de cette période, en tenant compte des recueils. De plus, on trouve un nombre important de livres sans doute entrés plus tardivement dans cette collection qui, s'ils n'ont pas toujours de

provenance manuscrite précise avec une date d'accession, proviennent bien de cette bibliothèque, comme l'indique la présence d'un *ex-libris* gravé, collé en général sur le verso du premier plat de la reliure du volume (voir fig. 1). L'importance statistique de ces livres de l'ancien collège des Anglais à Paris a clairement un impact profond sur les recueils que nous avons analysés.

Fig. 1. *Ex-libris* gravé du collège des Anglais de Paris.



Source/Crédit : bibliothèque du Centre culturel irlandais, Paris, cote B 51. Photo M. Walsby

7 Notons, par ailleurs, que de la même manière, le corpus français est sous-représenté dans le fonds du Centre culturel irlandais. Seulement 9,4 % de la collection du XVI^e^ siècle est dans la langue vernaculaire locale – moins que les 14,4 % de la production européenne globale de la période et bien moins qu'une collection patrimoniale classique en France. Ces particularités du fonds, la présence de plus de livres en anglais qu'en français, ainsi que son

histoire, rendent l'analyse des recueils de la collection fascinante. Elle permet de mettre l'accent sur les éditions importées en France depuis le Nord de l'Europe, un phénomène peu répandu dont l'analyse demande au bibliographe une attitude critique quant au lieu et aux conditions dans lesquels les volumes ont été initialement constitués. Si cela nous empêche de vanter l'exemplarité de la collection dans le contexte français, ce phénomène a la vertu capitale de souligner le mouvement des livres à travers l'Europe et de mettre en exergue, dans l'analyse des recueils, la complexité des provenances possibles. Elle est donc parfaite pour tester une enquête à vocation européenne.

8 L'analyse des volumes de la bibliothèque s'appuie sur un examen bibliographique minutieux des ouvrages imprimés avant 1601. L'identification des éditions réunies dans ces recueils permet d'en établir les caractéristiques de format et, surtout, la quantité de papier utilisée dans leur fabrication initiale. Nous pouvons dès lors effectuer des calculs très intéressants sur lesquels nous reviendrons. Les ouvrages ont également été classifiés en identifiant leur lieu de création et la nature du texte imprimé [2]. Une fois cette analyse des objets typographiques terminée, tous les volumes ont été consultés pour déceler et analyser les indices qui permettent de déterminer la vie des éditions après leur impression et leur mise en vente initiale. Pour cela, il est nécessaire d'examiner les annotations, les marques de lecteurs, les marques de possesseurs, la numérotation manuscrite des parties et tous les détails de reliure. Nous avons également cherché à identifier d'autres indices qui ont en général peu intéressé les bibliographes, tels que les salissures, mouillures et autres détériorations. Pris ensemble, ces éléments nous ont renseignés à la fois sur le moment auquel les éditions furent rassemblées au sein d'un même volume et, parfois, sur les altérations subies au cours des siècles par les volumes.

Recueils particuliers

9 Une approche sélective de certains recueils permet d'identifier et examiner les caractéristiques marquantes et les indicateurs qui semblent particulièrement intéressants. Le concept même du recueil est basé sur l'idée de mettre ensemble des éditions différentes.

L'importance des critères économiques dans certains de ces choix est indéniable : mettre sous une même reliure plusieurs exemplaires réduisait le coût de reliure par volume. Mais un recueil de la collection du collège des Irlandais, le B 88, illustre que cette volonté de création de volumes uniques pouvait tout autant émaner du désir d'organiser la connaissance et de rendre leur consultation plus facile, ou du moins de donner plus de contexte pour leur lecture. Il s'agit d'un recueil très simple formé de seulement deux pièces. Les textes sont de la main du même auteur et traitent du même sujet : la remise en question d'un écrit du théologien réformé, Philippe Du Plessis-Mornay. L'ouvrage de celui qu'on surnommait le « pape huguenot » s'attaquait à une différence théologique fondamentale entre les catholiques et les protestants : la messe. Ce traité avait été publié dans deux éditions successives à La Rochelle en 1598 et fut réimprimé plusieurs fois tant dans cette ville qu'à Genève au cours des deux années qui suivirent [3]. Cet engouement pour cette œuvre de polémique religieuse ne manqua pas de susciter une réponse catholique. Cette dernière fut rédigée par le prédicateur ordinaire du roi, Jules-César Boulenger, un docteur en théologie dont la position auprès de la cour lui donnait aisément accès aux ateliers des imprimeurs parisiens. Ce fut l'un de ceux jouissant des meilleures relations avec le roi, Fédéric Morel, un de ses imprimeurs officiels, qui se chargea de l'impression de la partie principale de la réplique immédiate de Boulenger, l'*Examen des lieux alleguez par le sieur du Plessis Mornay en l'epistre liminaire du livre contre la messe* (1598, USTC 16806), laissant à son fils, Claude Morel, l'impression d'un second texte beaucoup plus court sur le même sujet : la *Defense des lieux alleguez par m. du Plessis Mornay en son epistre liminaire et repris de faux* (1599, USTC 73701).

10 Ces deux œuvres imprimées en format in-octavo étaient toutes deux relativement courtes, ne demandant que huit et deux feuilles de papier respectivement. Fédéric Morel se chargea également de l'impression d'un ouvrage beaucoup plus long sur le sujet, mais celui-ci n'est pas inclus ici [4]. Ces ouvrages cohérents entre eux étaient parfaits pour être intégrés au sein du même recueil. Cependant la forme de la reliure est tout à fait exceptionnelle. Il serait plus précis de parler de deux reliures plutôt que d'une seule, puisque chaque partie fut d'abord reliée seule. Mais, s'il n'est pas rare de trouver des

livres reliés une seconde fois en recueils, la manière de l'intervention plus tardive est, dans ce cas, étonnante. Plutôt que de défaire les couvrures d'origines d'une façon traditionnelle, on choisit de les garder intactes et de simplement les attacher ensemble (voir fig. 2).

Fig. 2. Recueil de deux œuvres de Jules-César Boulenger.



Source/Crédit : bibliothèque du Centre culturel irlandais, Paris, cote B 88. Photos M. Walsby

11 La création de ce nouveau recueil fut accomplie en posant un exemplaire par-dessus l'autre et en reliant en surjet alors au travers des reliures préexistantes grâce à une ficelle qui transperçait le parchemin. En cela, ce travail se servait des structures de reliure de chaque ouvrage et ne demandait que peu de temps. L'ensemble ainsi créé n'aurait pas demandé un investissement important. Le résultat est fonctionnel plutôt qu'esthétique et montre une approche pragmatique : on souhaitait mettre ces deux parties d'une même

réplique théologique côte-à-côte. La réticence du possesseur à investir dans ce livre est soulignée par le matériau de reliure. Non seulement la ficelle est grossière, mais le parchemin lui-même est de piètre qualité. Dans les deux cas il s'agit d'une réutilisation de peaux ayant auparavant servi pour l'écriture d'actes français au XVI^e^ siècle qui n'avaient plus aucune utilité propre [5].

12 Cet exemple illustre l'incarnation la plus rudimentaire du recueil, ce que l'on pourrait appeler le niveau zéro dans une échelle de gradation de la complexité et qualité de ces volumes. L'étendue d'une telle pratique est difficile à estimer. Les exemplaires sont faciles à désolidariser et à ranger dans une bibliothèque ou vendre séparément. De plus, il semble logique que si les textes suscitaient l'intérêt plus tardif d'un possesseur, celui-ci pouvait aisément les faire de nouveau relier, cette fois de manière plus élégante [6]. Cependant, notons l'efficacité du système. Les volumes sont restés collés l'un à l'autre depuis des siècles et c'est peut-être précisément à cette pratique maladroite que l'on peut imputer la survie des deux exemplaires qui sinon auraient été plus fragiles. Cette copie de la *Defense des lieux alleguez* est un *unicum* : le seul exemplaire connu au monde de cette première édition du texte. Dans son répertoire de ce type d'imprimés, le bibliographe et historien du livre Louis Desgraves ne recense ainsi que la deuxième édition de 1599, n'ayant pu localiser la première dans aucune bibliothèque [7].

13 Dans ce cas particulier, il semble certain que l'élaboration initiale du recueil soit le fait d'un possesseur. Il souhaitait par ce biais faciliter la consultation de deux livres qui appartenaient déjà à sa collection. Mais la motivation originale provenait parfois d'autres acteurs du monde du livre. Dans cette optique, l'examen des recueils B 992 et B 993 est instructif. Il s'agit de deux volumes qui furent conçus pour être utilisés ensemble. Les cinq éditions qu'ils contiennent portent tous sur le même thème : une histoire et chronique du monde saxon au XVI^e^ siècle. Ces textes furent écrits par David Chyträus, un humaniste et théologien luthérien basé à Rostock où il devint recteur de l'université en 1567. Il fut un écrivain prolifique : son histoire de cette partie de l'Allemagne s'échelonnait sur plusieurs tomes, le premier allant de 1500 à 1524, puis le deuxième, le troisième et le quatrième respectivement jusqu'en 1549, 1580 et 1593. Les premières éditions furent initialement produites sous des titres et des formes

légèrement différents puis réimprimées avec la dernière partie. Cette évolution de la chronique suggère la volonté de mettre à jour régulièrement la publication.

14 Les exemplaires du Centre culturel irlandais illustre précisément cette approche. Le premier tome fut imprimé par Stephan Möllemann à Rostock en 1590. Ce n'était pas la première fois qu'il publiait ce texte puisque l'on connaît déjà une édition de son atelier datant de 1588 (USTC 628486). Le succès initial de l'œuvre de cet auteur local semble l'avoir encouragé à faire la seconde édition, mais cette fois l'engouement public semble avoir été moins marqué. Deux ans plus tard, il lui restait un stock d'invendus dans sa boutique. Alors, il décida de « réactualiser » ses tomes en modifiant la date située dans la partie commerciale de leurs pages de titre. La notation romaine des chiffres rendait ce processus aisé : il était simplement nécessaire d'ajouter des « I » à la fin pour donner l'impression que l'édition était plus récente qu'elle ne l'était réellement (voir fig. 3).

15 Cette mise à jour artificielle avait un réel intérêt commercial : le tome de 1590 était plus épais que celui de 1588 ce qui implique que Chyträus continuait de travailler son texte. De plus, il cherchait à mettre à jour son œuvre en ajoutant au fur et à mesure les derniers événements dignes d'être inclus à la fin du dernier tome. Ainsi le quatrième tome de la chronique imprimé à Strasbourg en 1591 proposait au lecteur un récit qui allait jusqu'en 1590 (USTC 628529), alors que celui qui se trouve intégré aux recueils de ce fonds couvrait la période « *ab anno Christi* 1580 *usque ad* 1593 », c'est-à-dire trois années supplémentaires.

Fig. 3. Date modifiée *a posteriori* de l'édition de Rostock du *Chronicon Saxoniæ* de David Chytræus.



Source/Crédit : bibliothèque du Centre culturel irlandais, Paris, cote B 992. Photo M. Walsby

Évidemment, pris de manière isolée, ceci ne justifiait que bien peu le changement de la date sur la page de titre des tomes précédents, qui n'étaient théoriquement pas affectés par de tels *addenda*. Mais il ne faut pas voir ces tomes comme des entités commerciales totalement séparées. Le libraire souhaitait vendre simultanément les quatre épisodes de la chronique. Dans ce cas, l'ensemble qu'il proposait à la vente se trouverait naturellement relié dans des recueils dont l'élément le plus visible au lecteur était la page de titre du premier tome de la série. Il était donc important d'indiquer tant que possible l'étendue chronologique couverte dès le début.

16 Cette tactique de vente nous amène à considérer de plus près les deux volumes du recueil. Tous deux ont le même type de reliure en parchemin souple, sans décorations externe, avec une couvrure attachée au bloc de texte par le biais de nerfs apparents et des pages de garde collées (voir fig. 4). Elles possèdent également un titre court

sur le dos d'une même main un peu plus tardive. Elles font donc bien partie du même ensemble, constitué pour être consulté en une unité cohérente. Les détails des éditions nous révèlent que les tomes ne furent pas tous produits par les mêmes imprimeurs. Les deux premiers étaient l'œuvre de Möllemann à Rostock, le troisième d'Aswer Kröger à Lübeck et le dernier celle d'Augustin Ferber à Greifswald. Cette multiplicité d'ateliers typographiques souligne que le recueil ne fut probablement pas formé par l'un d'entre d'eux. La clef ne se trouve donc sans aucun doute pas dans le domaine des imprimeurs mais dans celui d'une autre figure du monde du livre : l'éditeur commercial.

Fig. 4. Reliures des volumes B 992 et B 993.



Source/Crédit : bibliothèque du Centre culturel irlandais, Paris. Photo M. Walsby

17 Le libraire Lorenz Albrecht de Lübeck se trouve, en effet, nommé dans deux des quatre tomes. Dans le premier, imprimé par Möllemann, la dernière page comporte la marque d'Albrecht et l'indication (« *sumptibus* ») signale que c'est lui qui avait fourni les fonds pour l'impression de l'édition. Dans le quatrième de Ferber à

Greifswald, il est nommé sur la page de titre avec une indication similaire (« *impensis* »). Reste alors simplement celui de Kröger imprimé dans la ville même où Albrecht tenait boutique. Il est probable qu'il ait été également impliqué dans sa production, ce qui lui permettait d'avoir en sa possession des exemplaires de tous les tomes et la capacité de les commercialiser. Il est probable que c'est donc lui qui mit au point ce recueil, sinon dans la forme au moins dans l'idée, en proposant simultanément à la vente tous les tomes, en gros à d'autres libraires et au détail dans son échoppe. Il offrait, de plus, un cinquième élément : une mise à jour qui permettait de faire le lien entre le dernier tome paru et la fin de l'année précédente. De cette manière, pour proposer un bouquet plus séduisant, Chyträus fournissait-il de petits textes qu'on imprimait sous forme de brochures que l'on pouvait insérer à la fin des tomes principaux [8]. Dans ce cas-ci, le texte supplémentaire offrait 40 pages sur les événements de la dernière année complétée, 1593. Sans informations typographiques ou éditoriales, la brochure ne vient pas confirmer l'hypothèse Albrecht, mais elle permet en revanche de dater en toute probabilité le recueil, puisqu'on aurait pu insérer une mise à jour plus récente. On peut donc supposer que nous avons ici un recueil créé spécifiquement par le libraire pour vendre simultanément l'ensemble des pièces et que cela fut fait en 1594, sans doute à Lübeck. Il s'agit donc d'un recueil à visée mercantile, créé au moment de sa première commercialisation.

18 Un autre volume pose des questions similaires quant à l'instigateur du recueil. Le recueil B 151 contient plusieurs éditions différentes publiées dans la même année par le même auteur pour le compte du même éditeur commercial. Les quatre pièces de ce volume tournent toutes autour de la question des controverses théologiques entre catholiques et protestants. L'auteur, Richard Smith, y combat tant les idées de Jean Calvin que celles du luthérien Philippe Melanchthon. Catholique anglais, Smith s'était réfugié aux Pays-Bas espagnols suite à l'arrivée au pouvoir d'Élisabeth I^re^ et à la réintroduction de la foi anglicane dans son royaume [9]. Il s'était installé dans la ville de Louvain où Philippe II l'avait nommé chancelier et professeur de théologie en 1562. C'est dans ce contexte particulier qu'il publia ces ouvrages, tous datés de cette même année. Ces textes avaient donc

une cohérence intellectuelle forte, renforcée par leur publication par Jean Bogard près de l'université [10].

19 Leur présence au sein du même volume n'est donc aucunement surprenante. La reliure de parchemin souple est typique des livres de travail du XVI^e^ siècle et peut être considérée comme étant d'origine. Il est instructif dans le cadre de l'analyse de ce recueil de regarder le sort réservé aux autres exemplaires que l'on connaît des mêmes éditions. Les copies numérisées de la bibliothèque universitaire de Gand offrent l'impression d'un recueil, en effet, similaire. Même si elles ont été mises en ligne séparément et sans lien entre elles, les cotes des livres révèlent qu'elles appartiennent à un volume qui ressemble à celui du Centre culturel irlandais [11]. Ce volume gantois contient les quatre mêmes ouvrages avec simplement trois éditions supplémentaires provenant des écrits de Joannes Hesselius et imprimées pour le même éditeur commercial la même année [12]. À partir de cette découverte, il a été possible d'identifier avec certitude quelques autres exemples du même phénomène. L'ordre dans lequel les éditions de Smith ont été reliées au sein de chaque recueil montre la diversité des cas (voir la table 1). Il ne semble pas y avoir réellement d'ordre de prédilection, certains textes se trouvant tout autant au début qu'à la fin du volume. Il faut ajouter à cela le fait que si les quatre textes se trouvent souvent seuls au sein du livre (comme c'est le cas pour l'exemplaire présent), ce n'est pas toujours le cas. On trouve également régulièrement des exemplaires soit isolés, soit dans des recueils plus diversifiés, soit dans des ensembles de seulement deux pièces (voir les exemplaires de la bibliothèque Sainte-Geneviève). Ces variations nous permettent de réfléchir au statut de ces impressions et de leur rapport les unes aux autres.

Table 1 : Comparaison de la position des pièces dans des recueils semblables à B 151.

Bibliothèques	*Centre culturel irlandais*	*Biblio-thèque Sainte-Geneviève*	*BU Gand*	*Facultad de Teología, de la Compañía de Jesús de Granada*	*British Library*	*BU Cambridge*	*BU Ca*
Titre	B 151	8 D 4425 INV 5386	Acc 36571	A-Sm 5 r-1562	699.c.2	F.12.1	F*.15.4

De infantium baptismo (USTC 403515)	1	1	1	4	1	2	4	4
Defensio compendiaria et orthodoxa (USTC 403516)	2	2	3	3	4	4	2	1
De missae sacrificio (USTC 440790)	3	ABS	2	1	2	3	3	3
Confutatio (USTC 440856)	4	ABS	4	2	3	1	1	2

20 Il semble clair que ces recueils ne furent pas préfabriqués par l'éditeur commercial : il serait alors inconcevable de trouver une telle variété au sein de ces volumes. Ceci étant dit, les nombreux cas de ce phénomène énumérés dans la table (et auxquels on aurait pu ajouter d'autres volumes situés notamment à Oxford et Rome, mais pour lesquels nous manquions de données) nous incitent à penser que la création des recueils n'était pas le fruit du hasard. Le fait que ce soient si souvent les quatre mêmes textes corrobore cette idée. De plus, les autres éditions avec lesquelles on les trouve sont en général également imprimées pour le compte de Jean Bogard – l'exception étant un autre texte de Smith de la même année, cette fois publié à Cologne [13]. Tous ces détails indiquent que si les recueils n'étaient pas organisés au préalable, il semblerait bien que les textes aient été consciemment vendus ensemble. Cette vente simultanée pouvait se faire dans le contexte universitaire de textes que Smith recommandait à ses étudiants, et donc avoir lieu à la boutique de Bogard, ou dans des boutiques plus lointaines qui auraient plusieurs exemplaires de l'auteur sous la main. En cela, on peut rapprocher ce type de recueils de ceux que l'on trouve contenant les textes polémiques condéens imprimés par Éloi Gibier à Orléans au début des guerres de religion. Ces brochures, amassées dans le désordre et avec de nombreuses variantes, devaient être prêtes à être reliées ensemble [14]. Notre exemple suggère donc une interaction entre lecteur et libraire, un choix fait par le premier, mais sans aucun doute guidé par la main du second.

21 Un recueil qui devait, lui, être pleinement l'œuvre d'un possesseur est le recueil A 358. Ce petit volume ne contient que deux ouvrages mais illustre parfaitement comment on pouvait se servir d'impressions existantes pour se constituer un ensemble personnalisé. Le recueil est formé de deux impressions de la fin du XVI^e^ siècle, provenant de deux villes différentes, Lyon et Tübingen. De prime abord, les textes

n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Le premier est une réimpression en français du texte polémique du frère dominicain Bartholomé de Las Casas sur les excès commis par les Espagnols dans leurs colonies et le second est un ouvrage en latin sur la langue italienne. L'examen physique révèle qu'il ne s'agissait pas d'un volume constitué au hasard. Une signature sur la page de titre du premier ouvrage donne une provenance allemande, « Johan Jacob Engelbert », signée d'une main sans doute du XVII^e siècle. Cette origine géographique est confirmée par le choix de reliure : du parchemin rigide avec des tranches peintes en bleu typique du monde germanique. La présence d'un recueil en français, italien et latin en Allemagne explique la nature du volume : il s'agit en fait d'un manuel pour s'entraîner dans des langues étrangères. Dans la seconde partie, le latin sert de langue intermédiaire entre l'allemand et l'italien. Les notes manuscrites de la main d'Engelbert insérées à la fin du volume (R4 recto) offrent un guide de prononciation de certains mots. Cet élément pédagogique explique la nature hétéroclite du volume : ce n'étaient pas tant les textes qui importaient, mais plus les langues utilisées. Dans le cas de l'ouvrage de Las Casas, nous constatons donc que le créateur du recueil a détourné le but originel de l'édition de susciter l'indignation du lecteur contre les Espagnols pour en faire simplement un texte grâce auquel apprendre le français [15].

22 L'analyse de ces recueils nous fournit également des détails sur les pratiques des possesseurs de livres. Face à un contenu difficile à déterminer dans la période précédant la mise au point de reliures commerciales génériques, on procédait souvent à l'inscription du titre (ou des titres) d'un livre soit sur la tranche (ce qui était surtout le cas au XVI^e siècle) soit sur le dos du volume. Notons que l'étendue utilisable pour inscrire le titre dans ces parties du livre est relativement limitée si on souhaite maintenir une certaine lisibilité. Ceci est particulièrement problématique dans le cas d'un recueil où il ne s'agit pas d'indiquer le titre d'un seul ouvrage mais d'un ensemble parfois hétéroclite. Le recueil B 790 montre une de ces tentatives d'insertion des titres des pièces d'un recueil sur le dos (voir fig. 5). Le résultat n'est pas très probant. L'écriture mise à même le parchemin de la couvrure est pénible à déchiffrer, une difficulté accrue par le recours nécessaire aux abréviations pour insérer autant de texte que possible [16].

Fig. 5. Indications de titres sur le dos de la reliure.



Source/Crédit : bibliothèque du Centre culturel irlandais, Paris, cote B 790. Photo M. Walsby

23 Cette difficulté pratique de lecture a encouragé certains relieurs à avoir recours à des indications imprécises qui n'avaient que très peu d'utilité. Le recueil B 752 est un cas d'école. La désignation générale « *Various books* » ne fait qu'informer le lecteur potentiel qu'il s'agit d'un recueil dont le contenu n'obéit pas à une règle claire et qui soit facile à synthétiser en un titre court. Le recueil B 1118 offre une solution novatrice à ce problème. Composé de deux exemplaires imprimés dans le Saint Empire germanique, le recueil a une certaine cohérence. Il s'agit d'éditions d'une sélection de lettres de Pietro Bembo et de Jacopo Sadoleto, deux cardinaux humanistes italiens renommés [17]. Cette similarité dans le contenu permettait d'écrire sur le dos du livre le titre sous une forme abrégée (voir fig. 6),

mais ceci semble avoir été insuffisant pour un des possesseurs de ce volume.

Fig. 6. Dos du recueil des lettres de Bembo et Sadoleto.



Source/Crédit : bibliothèque du Centre culturel irlandais, Paris, cote B 1118. Photo M. Walsby

24 Il décida, en effet, de permettre une meilleure lecture du contenu du livre en faisant adjoindre à l'arrière du volume, sur le plat inférieur interne, une étiquette repliable sur lequel on avait inscrit les deux titres séparément. La position et la nature de l'étiquette [18] sont intéressantes : elles suggèrent que son déploiement n'était pas censé être continu, mais qu'il ne devait servir que lorsque le volume n'était plus sur une étagère mais posé sur une table pour être consulté (voir fig. 7). Il devait ainsi permettre au lecteur de différencier rapidement entre divers livres posés autour de lui. On peut en déduire que ce recueil revêtait donc le rôle d'un livre d'étude qui, bien qu'imprimé

dans un format portatif (in-octavo), servait surtout à une lecture à table, dans le cadre d'un travail intellectuel avec d'autres volumes à proximité.

Fig. 7. Titre supplémentaire ajouté sous forme repliée.



Source/Crédit : bibliothèque du Centre culturel irlandais, Paris, cote B 1118. Photo M. Walsby

Conclusion

25 L'analyse des recueils dans le cadre de la bibliothèque du Centre culturel irlandais souligne l'importance statistique du phénomène. Avec près du tiers des exemplaires de la collection préservés dans de tels volumes, comprendre pourquoi, par qui et comment on les a créés revêt une importance primordiale. Cette étude en souligne les enjeux pour les contemporains, des enjeux qui semblent parfois liés à des questions économiques mais souvent aussi à une volonté forte d'organiser le savoir d'une manière cohérente et utile à l'emploi. Cet aspect utilitaire est démontré tant par la confection d'ensembles très simples, comme c'est le cas pour le volume composite B 88, avec deux reliures attachées l'une à l'autre, que par l'insertion d'une étiquette pour en faciliter la consultation (recueil B 1118). L'examen des 62 recueils a également permis de mettre en avant le rôle joué par des créateurs appartenant tant à l'offre commerciale – éditeurs et libraires – qu'au lectorat. On note aussi la manière dont la matérialité de chaque exemplaire influence la création ou non de ces volumes, fluctuant selon le format et la quantité de papier nécessaire à chaque édition.

26 Un ou deux cas soulèvent également bien des questions d'importance considérable. Ainsi, la mise au sein d'une même reliure d'éditions

publiées en langue française, latine et italienne (cote A 358), que l'on pourrait de prime abord rejeter comme étant un résultat du hasard ou de la pure motivation économique, cache une réalité plus complexe. On y découvre un dévoiement de la raison première d'existence de l'édition d'un texte qui nous oblige à porter un regard fondamentalement différent sur le concept de classification thématique d'une œuvre et à réfléchir à son évolution en fonction de son emploi – une conclusion dont la portée dépasse le cadre de l'analyse des recueils mais dont l'analyse permettra de présenter des incidences du phénomène.

27 Les idées présentées ici demandent, inévitablement, à être confirmées et étayées, et accompagnées d'une analyse statistique reposant sur un socle plus large pour déterminer si elles reflètent ce que l'on peut trouver dans d'autres collections patrimoniales. Le besoin d'élargir le champ touche également l'examen des cas particuliers. Le regard jeté sur le volume de quatre pièces de Richard Smith montre l'importance de comprendre la création de ces volumes non pas seulement pour la spécificité de chaque objet, par définition unique, mais également en prêtant attention à la manière dont les contemporains traitaient les autres exemplaires des mêmes éditions. C'est précisément cette approche de grande envergure qui est au cœur des investigations lancées dans ce domaine par le projet Sammelband 15-16 avec de nombreux partenaires européens, pour obtenir une vision d'ensemble de cet objet si complexe et fascinant.

NOTES

1 Voir Emanuelle Chapron, « Lire plume à la main. Étude des annotations des ouvrages du fonds ancien du Centre culturel irlandais », rapport de bourse d'étude, Paris, Centre culturel irlandais, 2009 et Cécile Capot, « Les livres des établissements religieux parisiens dans les fonds de la bibliothèque du collège des Irlandais : étude des reliures françaises, XVI^{e}–XIX^{e} siècles », rapport de bourse d'étude, Paris, Centre culturel irlandais, 2013.

2 Pour ces deux étapes, j'ai eu recours à la base de données du *Universal Short Title Catalogue* (abrégée dorénavant USTC) qui propose une description bibliographique de toutes les éditions imprimées à travers l'Europe au cours des deux premiers siècles du livre imprimé.

3 Pour les deux premières éditions voir respectivement Philippe de Mornay, *De l'institution, usage et doctrine du sainct sacrement de l'eucharistie en l'Eglise ancienne*, La Rochelle, Jérôme Haultin, 1598, USTC 7715 et USTC 3187.

4 Jules-César Boulenger, *Response catholique au traicté pretendu orthodoxe de l'eucharistie*, Paris, Fédéric Morel, 1598, USTC 21155. Chaque exemplaire de cet ouvrage aurait requis l'utilisation de 30 feuilles.

5 Notons que ces parchemins ne semblent pas provenir du même document original ni d'avoir été écrits par la même main.

6 Ceci est exactement ce que l'on peut voir pour un autre type de recueil rudimentaire : voir mon article, Malcolm Walsby, « Cheap Print and the Academic Market : The Printing of Dissertations in Sixteenth-Century Louvain », dans Andrew Pettegree et Flavia Bruni (dir.), *Broadsheets. Single-Sheet Publishing in the First Age of Print*, Leyde, Brill, 2017, p. 355-375.

7 Louis Desgraves, *Répertoire des ouvrages de controverse entre catholiques et protestants en France*, 1598-1685, Genève, Droz, 1984, p. 16. C'est également le seul exemplaire répertorié par l'USTC.

8 Cette pratique n'est pas limitée à l'exemple trouvé au sein de ce recueil : voir entre autres éditions David Chyträus, *Breve chronicon anni proximè praeteriti M. D. LXXXIX usque ad MDXC*, s. l, s. n., 1590, USTC 617043 ou *Chronicon anni proximè elapsi MDXC*, Rostock, Stephan Möllemann, 1591, USTC 622264.

9 Selon Gary W. Jenkins, il était « *among the first to leave England* » en 1559 : *John Jewel and the English National Church: The Dilemmas of an Erastian Reformer*, Aldershot, Ashgate, 2006, p. 118.

10 Sur les liens entre l'université et ces ateliers voir Hubert Meeus, « Printing in the Shadow of a Metropolis » dans Benito Rial Costas (dir.) *Print Culture and Provincial Cities in Early Modern Europe* : A *Contribution to the History of Printing and the Book Trade in Small European and Spanish Cities*, Leyde, Brill, 2012, p. 156-159.

11 Le volume est conservé sous la cote Acc 36571.

12 Joannes Hesselius, *Tractatus pro invocatione sanctorum, contra Ioannem Monhemium, et eius defensorem Henricum Artopaeum*, Louvain, Stephanus Valerius pour Jean Bogard, 1562, USTC 403521 ; *Confutatio novitiae fidei*, Louvain, Stephanus Valerius pour Jean Bogard, 1562, USTC 403513, et *Brevis*

et catholica symboli apostolici explicatio, Louvain, Stephanus Valerius pour Jean Bogard, 1562, USTC 409354.

13 Il s'agit de l'exemplaire de Londres : Richard Smith, *Religionis et regis adversus exitiosas Calvini, Bezae, et Ottomani conjuratorum factiones defensio prima*, Köln, Werner Richwin, 1562, USTC 690569.

14 Jean-François Gilmont, « La première diffusion des "Mémoires de Condé" par Éloi Gibier en 1562-1563 », dans Pierre Aquilon et Henri-Jean Martin (dir.), *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis, 1988, p. 58-70.

15 Le texte fut par ailleurs publié en allemand avant le XVII^e siècle (voir USTC 677310 et 705915).

16 Notons au sein de ce recueil la présence d'un exemplaire de la bibliothèque du Centre culturel irlandais qui nous semble être un *unicum* : le *Tractatus utilissimus, et commentarius erudissimus. De anno jubilei, editio secunda*, de Cirillo Franchi imprimé par les héritiers de Giovanni Rossi pour le compte de Gasparo Bindoni à Bologne en 1600 n'apparaît ni dans l'USTC ni dans la base du projet de recension officiel italien des éditions du XVI^e siècle, le *Censimento nazionale delle edizioni italiane del XVI secolo: EDIT16* : http://edit16.iccu.sbn.it/ page consultée le 6 juillet 2019.

17 La seconde édition semble, par ailleurs, absente du catalogue en ligne du Centre culturel irlandais (absence constatée le 5 novembre 2016).

18 On trouve un cas similaire d'étiquette pour un recueil allemand aujourd'hui conservé à la bibliothèque universitaire d'Uppsala, voir Wolfgang Undorf, *Hogenskild Bielke's Library: A Catalogue of the Famous 16th-Century Swedish Private Collection*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1995, p. 192 et 238.

RÉSUMÉS

Français
La constitution de recueils était une pratique habituelle pendant les premiers siècles de l'imprimerie. La décision de relier ensemble au sein d'une même reliure des exemplaires d'éditions différentes avait une justification qui pouvait être d'ordre économique, mais également intellectuelle. Cet article cherche à comprendre les clefs de cet objet, dont

on conserve encore aujourd'hui de très nombreux exemples, mais que l'on n'a que très rarement considéré en tant que phénomène porteur de sens. En prenant comme point de départ la collection de la bibliothèque du Centre culturel irlandais à Paris, cette étude présente divers types de recueils. Elle démontre que leur analyse par le biais notamment de l'archéologie du livre permet de voir comment les possesseurs s'appropriaient et donnaient un sens particulier à leurs volumes et leurs contenus.

English

The compilation of Sammelbände was a common practice in the first centuries of print. The decision to put copies of different editions within the same binding had a justification that could be economic, but also intellectual. This article seeks to understand how we can approach this object that is commonplace in libraries but which has rarely been considered as a meaningful phenomenon. Using the library collection of the Centre Culturel Irlandais in Paris as a starting point, this study presents various types of Sammelbände. It demonstrates that their analysis, particularly through the prism of the archaeology of the book, allows us to see how owners appropriated and gave particular meaning to their volumes and their contents.

INDEX

Mots-clés

histoire du livre, provenance, archéologie du livre, recueil, reliure, imprimerie, Renaissance, XVIe siècle

Keywords

book history, provenance, archaeology of the book, Sammelband, printing, binding, Renaissance, 16th century

AUTEUR

Malcolm Walsby

ENSSIB – Centre Gabriel Naudé UR 7286
IDREF : https://www.idref.fr/116215607
ORCID : http://orcid.org/0000-0001-8873-9042
HAL : https://cv.archives-ouvertes.fr/malcolm-walsby
ISNI : http://www.isni.org/0000000110253501
BNF : https://data.bnf.fr/fr/15630087

Une fenêtre sur les pratiques d'un lecteur du XVI^e siècle. Les recueils de la collection Van Buchell à la bibliothèque universitaire d'Utrecht

Katell Lavéant

DOI : 10.35562/pfl.315

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

PLAN

Introduction
Vie d'Hubert van Buchell et histoire de sa collection
Caractéristiques thématiques de la collection
Un cas d'étude : les traductions de l'*Histoire du nouveau monde* de Benzoni
 Traductions de Benzoni dans la bibliothèque de van Buchell
 Comment situer thématiquement les ouvrages de Chauveton dans la collection ?
Conclusion

TEXTE

Introduction

1 Travailler sur les livres anciens et la bibliographie matérielle amène à faire de curieuses découvertes – comme, parfois, s'apercevoir qu'une très riche collection se trouve dans la bibliothèque de l'université dans laquelle on travaille depuis plus de dix ans, sans qu'on en ait jamais soupçonné la richesse. C'est en collaborant à un nouveau projet centré sur l'étude des recueils factices du XVI^e siècle, *Sammelband 15-16*, que j'ai été amenée à travailler sur une telle collection, celle rassemblée par un chanoine d'Utrecht, Hubert van Buchell, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle [1]. L'une des raisons pour lesquelles cette collection est restée dans l'ombre est qu'elle a été surtout étudiée pour ses volumes individuels et leurs

particularités matérielles, mais très peu en tant qu'ensemble cohérent. Or c'est bien l'étude de ses recueils et de leur logique d'assemblage et de collection qui révèle tout l'intérêt du fonds Van Buchell pour l'histoire du livre.

2 Il existe peu de bibliothèques privées du XVI^e^ siècle qui aient été conservées dans leur quasi-intégralité et sans subir de changements majeurs dans l'aspect des volumes [2]. Alors que tant d'entre elles furent dispersées, celle d'Hubert van Buchell (1513-1599) a la particularité d'être restée *quasi* intacte grâce à son legs, dès la mort de son propriétaire, à la future bibliothèque universitaire d'Utrecht. Les plus de 2 500 titres qu'il légua ont pour la plus grande part été conservés, rassemblés dans environ 1 000 volumes. Ils ont, pour une part importante, gardé leur reliure d'origine. Ceci nous permet aujourd'hui d'en étudier les recueils non seulement pour tous les détails matériels qu'ils nous livrent, mais aussi pour la logique d'ensemble de cette collection, en recontextualisant ces volumes grâce aux éléments biographiques que l'on a sur leur propriétaire.

3 Il s'agit ici de présenter un premier survol de cette collection, de l'histoire de sa constitution et de sa conservation aux caractéristiques essentielles de ses volumes. J'aimerais en particulier interroger, par le biais thématique, la logique de constitution d'un recueil factice mais aussi d'un corpus de recueils dans une collection. En effet, comment appréhender la question des thématiques dans une collection entière, quand elle est aussi vaste que celle de van Buchell ? Le cas des traductions de l'*Histoire du nouveau monde* de Girolamo Benzoni (voir n. 12) éclairera ces enjeux.

Vie d'Hubert van Buchell et histoire de sa collection

4 Bien que Judith Pollmann déplore, dans la notice biographique qu'elle a consacrée à Hubert van Buchell, qu'on sache peu de choses à son sujet, le déroulé qu'elle nous donne de sa vie permet d'en saisir des contours somme toute assez précis [3]. D'ascendance allemande par son père, qui fut gouverneur au service du comte Floris d'Egmond (v. 1470 – 1539), Hubert van Buchell fit des études de droit à Cologne, avant d'être nommé chanoine au chapitre de l'église Sainte-Marie à

Utrecht, où il s'installa en 1536. Il allait y passer trente ans, pendant lesquels il amassa une fortune personnelle non négligeable, à en juger notamment par les biens immobiliers qu'il acquit dans la ville. En 1569, lors de l'installation de troupes espagnoles à Utrecht, il fut obligé d'en héberger plusieurs capitaines, et de supporter le coût de leur séjour. Les tensions avec ces hôtes imposés l'amenèrent à quitter Utrecht pour aller s'installer à Cologne, la ville de ses études universitaires mais aussi un lieu dans lequel les chapitres d'Utrecht avaient des intérêts financiers, sur lesquels il pouvait ainsi continuer à veiller. Il laissa ses biens aux Pays-Bas à la garde de sa nièce et de son époux, mais il est vraisemblable qu'il emporta avec lui sa bibliothèque personnelle, ainsi que plusieurs manuscrits richement décorés du chapitre de Sainte-Marie qui lui avaient été confiés après l'épisode d'iconoclasme initié par les protestants en 1566 [4]. Dans les trente ans qui suivirent, c'est à Cologne, où il mourut finalement, que van Buchell continua d'enrichir sa collection de livres imprimés.

5 Dans son testament, établi en 1579, il léguait sa fortune et sa bibliothèque non pas à l'église Sainte-Marie, qui resta catholique, mais à l'église Saint-Jacques à Utrecht, qui devint un lieu de culte protestant. Van Buchell marquait ainsi clairement son choix pour la Réforme, même s'il semble ne s'être jamais formellement converti au protestantisme, après avoir renoncé à sa prébende de chanoine en 1584. Ce legs témoigne de la richesse de la bibliothèque personnelle de van Buchell, qui fut rapatriée en deux temps à Utrecht, en 1603 et 1605 [5]. Elle vint alimenter non pas la bibliothèque de l'église Saint-Jacques, mais le fonds de la bibliothèque publique créée en 1584 et située dans un premier temps dans l'église Saint-Jean, qui manquait encore cruellement de volumes. C'est cette collection publique qui forma le socle de la bibliothèque universitaire instituée au moment de la création de l'université d'Utrecht, en 1636. En d'autres termes, la collection d'Hubert van Buchell fut l'un des constituants majeurs de cette bibliothèque, avec celle d'Evert van der Poll, un humaniste d'Utrecht qui légua lui aussi ses livres à la bibliothèque publique à la même période que van Buchell [6].

6 Grâce à cette entrée précoce dans une institution chargée de la conserver, de très nombreux volumes de la collection de van Buchell ont donc conservé leurs caractéristiques depuis le XVI^e^ siècle et leur passage entre les mains de leur dernier possesseur privé – dans bien

des cas, également leur premier lecteur, puisque van Buchell acquit et fit relier lui-même une grande partie de ces ouvrages. Ce fait est essentiel pour l'analyse des *Sammelbände* en tant que témoignage des pratiques d'un lecteur et collectionneur de la Renaissance, puisqu'on a là l'assurance que les caractéristiques matérielles de ces recueils n'ont plus changé après la mort de van Buchell. Il faut cependant apporter quelques nuances à ce tableau.

7 On trouve généralement sur les volumes la mention manuscrite « *ex dono Buchelii* », inscrite au tournant du XVII^e^ siècle sur la page de titre du premier livre de chaque recueil, et qui fut probablement apposée au moment de leur entrée dans la bibliothèque publique. De plus, on note la présence d'indications de titres inscrites sur la tranche par van Buchell lui-même pour signaler le contenu d'un volume (fig. 1).

Fig. 1. Deux volumes de la collection Van Buchell, à gauche K oct 54 (reliure récente), à droite T oct 155 (reliure d'origine), comportant tous deux les titres renvoyant au contenu tels qu'apposés par van Buchell sur la tranche.



Source/Crédit : coll. Van Buchell. Photos K. Laveant

8 Or on s'aperçoit que ces mentions se retrouvent également dans des volumes composites pourvus d'une reliure du XVIII^e^ ou du XIX^e^ siècle. Certains recueils furent en effet dépouillés de leur reliure d'origine au cours de campagnes de restauration. La mention sur la tranche permet de s'assurer que la cohérence d'origine du *Sammelband* fut préservée, mais certains furent visiblement démantelés pour former

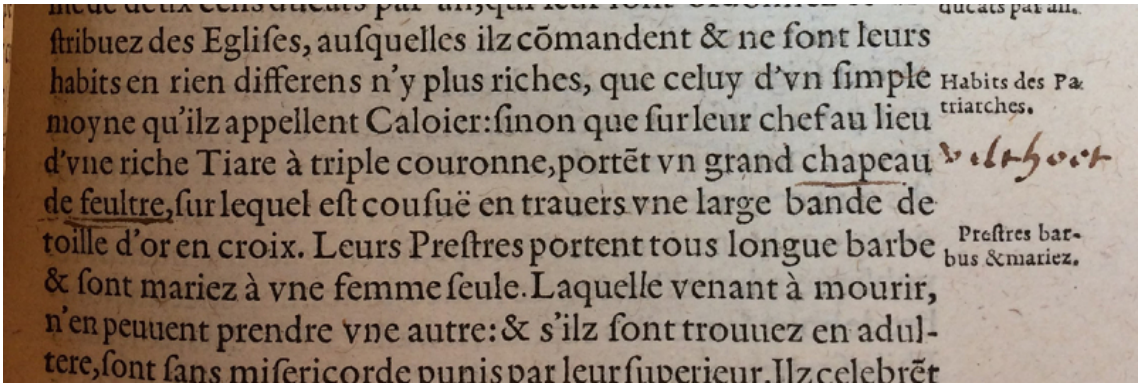
de nouveaux recueils factices réunissant des titres qui n'étaient pas, du temps de van Buchell, rassemblés dans le même volume. On doit donc s'interroger sur l'authenticité de tels volumes avant de les inclure dans le corpus buchellien pour les buts de notre étude. Il faut dans ces cas pouvoir s'appuyer sur des indices matériels précis qui permettent de conclure qu'un *Sammelband* a bien été préservé dans sa composition d'origine malgré l'attribution d'une nouvelle reliure. Par ailleurs, le premier catalogue de la bibliothèque publique d'Utrecht, publié par Salomon Rhodius en 1608, signale les titres appartenant au legs de van Buchell par un B en marge [7]. On sait par ce biais que quelques volumes ont disparu de la collection, notamment parce que des doublons et autres titres considérés comme ayant peu de valeur furent retirés de la bibliothèque [8]. Il faut donc tenir compte du fait que la collection a subi quelques modifications dans les premières décennies de sa présence dans la bibliothèque publique puis universitaire. Enfin, la collection continua de subir quelques altérations, puisque certaines reliures du XVI^e^ siècle furent restaurées, notamment au XX^e^ siècle. Les dernières campagnes, menées avec prudence, n'apportèrent que les modifications les plus nécessaires aux reliures originales, et furent l'occasion de découvrir de précieux fragments de manuscrits et d'imprimés anciens utilisés pour renforcer la reliure au moment de sa création. On doit cependant toujours considérer la possibilité que certains détails matériels aient été perdus, comme, par exemple, des indications précieuses sur le prix de la reliure d'origine. On en trouve en effet régulièrement dans les volumes qui n'ont pas été restaurés, inscrites sur les gardes des volumes, par une main qui semblerait être celle de van Buchell lui-même. De plus, des détails supplémentaires furent ajoutés aux volumes au cours des siècles suivants, tels que des cotes de bibliothèque, dont il faut reconstruire la logique pour discerner les différentes couches d'ajouts apportés par les générations de bibliothécaires qui eurent la charge de cette collection.

Caractéristiques thématiques de la collection

9 La vaste bibliothèque de van Buchell reflète une grande diversité de centres d'intérêt de la part d'un lecteur visiblement curieux, qui

s'organise cependant autour de quelques traits dominants. En effet, on y trouve toute une variété d'ouvrages d'histoire et de chroniques, de cosmographie et de récits de voyages, ou encore d'apprentissage et de pratique des langues anciennes et vernaculaires, mais aussi de sciences naturelles et de médecine [9]. Ce sont cependant – sans surprise dans la bibliothèque d'un chanoine – les ouvrages religieux, d'une part de théologie, et d'autre part d'exercice du culte, qui sont les plus nombreux dans la liste. La diversité des langues présentes – latin et grec, allemand, français, néerlandais dans une moindre mesure, et encore au moins un cas italien – témoigne d'une pratique de lecture polyglotte de la part de leur possesseur. Celle-ci est confirmée par la présence dans de nombreux ouvrages d'annotations de la main de van Buchell, dans plusieurs de ces langues. Une étude de ces pratiques reste à faire pour déterminer une éventuelle systématique de prise de notes dans ces différentes langues ainsi que pour étudier les éléments de traduction d'un terme d'une langue à une autre, tels qu'ils apparaissent sous la plume de van Buchell (fig. 2).

Fig. 2. Nicolas de Nicolay, *Les Navigations, peregrinations et voyages, faicts en la Turquie*, Anvers, Willem Silvius, 1576, USTC 1421, UBU T qu 74, p. 302.



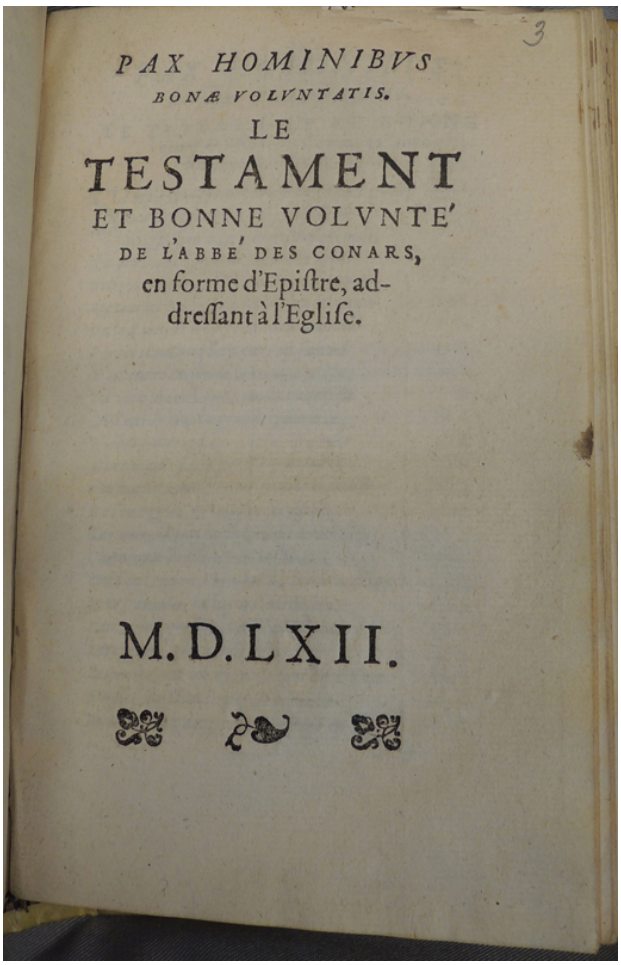
Annotation traduisant en néerlandais (« velthoet ») le terme « chapeau de feutre ».

Source/Crédit : coll. Van Buchell. Photo K. Laveant

10 Quoiqu'une partie de ces nombreux volumes (patristique, liturgie) soit conforme à ce que l'on s'attend à trouver en la possession d'un membre de la hiérarchie ecclésiastique catholique, on constate que de très nombreux livres proviennent de l'ample production protestante et calviniste contemporaine de van Buchell [10]. C'est là une donnée précieuse pour saisir les opinions personnelles d'un chanoine

qui ne renonça que tard dans sa vie à sa prébende et ne laissa aucun écrit personnel évoquant clairement sa position face aux idées de la Réforme. Il faut en effet constater l'omniprésence dans sa bibliothèque d'écrits des plus grands théologiens protestants, non seulement Luther et Calvin, mais aussi Mélanchthon, Zwingli ou Martin Bucer, et de nombreux autres moins connus, avec une nette dominante des auteurs de régions germaniques (des actuelles Allemagne, Suisse et Alsace). La logique de collection de ces ouvrages, dont une partie, constituée de pamphlets ou *Flugschriften*, n'avait pas nécessairement vocation à être conservée après sa lecture, atteste que l'intérêt de notre collectionneur pour ces ouvrages et leur contenu allait au-delà de la simple curiosité pour la nouveauté de ces publications. Les traités théologiques importants comme les pamphlets polémiques plus fugaces sont conservés dans des reliures similaires, qui devaient ainsi donner une certaine unité visuelle aux volumes sur les étagères. La solidité et l'attention portée aux détails des décors de ces reliures attestent du souhait de conservation de ces textes dans des volumes pérennes et agréables à l'œil. Là encore, les annotations de la main de van Buchell témoignent d'une lecture attentive, plume en main. Ces détails matériels vont donc dans le même sens que le choix fait par van Buchell dans son testament concernant le legs de sa bibliothèque, et dénotent de manière discrète mais claire son positionnement confessionnel à la fin de sa vie. Enfin, il faut noter la part réduite de textes qu'on pourrait qualifier de fiction littéraire et de divertissement. Dans l'état actuel de la collection, on n'y trouve que quelques ouvrages classiques en latin, telles une édition des comédies de Térence et une autre des tragédies de Sénèque, ou encore une édition complète des œuvres d'Apulée. En ce sens, la présence d'un texte poétique en français au sein de cette collection peut surprendre. Ce poème narratif, intitulé *Pax hominibus bonæ voluntatis. Le testament et bonne volunté de l'abbé des conars* (fig. 3), paru en 1562, fut imprimé sans données commerciales par Guillaume II Nyverd à Paris [11].

Fig. 3. Page de titre de la *Pax hominibus*, [Paris, Guillaume II Nyverd], 1562.



Source/Crédit : coll. Van Buchell. Photo K. Laveant

11 Le chef d'une abbaye parodique y propose une réflexion sur l'état du monde et y justifie l'importance du discours issu du monde de la folie aux côtés de discours religieux plus sérieux. Ce poème joyeux avait également pour but de défendre la tenue de fêtes de carnaval à Rouen, alors que la ville se trouvait temporairement aux mains des protestants qui voulaient interdire de telles pratiques. Or il ne faut pas tant considérer la nature joyeuse et parodique du texte lu seul, que sa présence dans un recueil factice, pour comprendre de quelle manière il put être lu et compris par van Buchell. En effet, il est conservé avec d'autres courts ouvrages en français parus à Paris autour de la même date, qui traitent tous de positionnements envers la nouvelle foi protestante en France, que ce soit d'un point de vue théologique (Claude de Ruby, *La resurrection de la saincte messe*, Paris, Nicolas Chesneau, 1565 (USTC 38154)), ou plus politique, pour

analyser les graves tensions entre catholiques et protestants qui agitèrent le royaume à cette période (Claude de Sainctes, *Discours sur le saccagement des eglises catholiques*, Paris, Claude Frémy, 1563 (USTC 9679)). En ce sens, le texte conard fut inséré dans ce recueil non pas pour son contenu léger et divertissant mais en tant que témoin des troubles religieux de son temps, et c'est certainement en ce sens qu'il fut lu par les personnes ayant eu en mains ce *Sammelband*. Par ailleurs, ce cas nous rappelle également que certains volumes de la collection ne furent pas créés à la demande de van Buchell lors de son acquisition des livres, séparément ou en lot. Il hérita également de volumes qui lui furent donnés par des membres de son entourage. Dans ce recueil en particulier, les provenances inscrites sur l'une des gardes volantes indiquent que le volume passa en l'espace de quelques années entre les mains de plusieurs chanoines de l'église Sainte-Marie. Ce n'est donc pas van Buchell qui choisit les titres ni leur ordre dans le volume lors de sa création : il le reçut en don ou lors d'un échange avec un autre chanoine de son chapitre alors qu'il résidait encore à Utrecht.

Un cas d'étude : les traductions de l'*Histoire du nouveau monde* de Benzoni

12 Dans le cadre de cette réflexion thématique, et pour illustrer comment la matérialité de ces volumes peut nous aider à comprendre la logique de constitution et d'utilisation par van Buchell de certains de ses *Sammelbände*, on se penchera sur un cas d'étude spécifique. Il s'agit des traductions de l'*Histoire du nouveau monde* de Girolamo Benzoni et des ouvrages qui, dans la collection Van Buchell, évoquent la France antarctique, cette éphémère colonie française au Brésil (1555-1560).

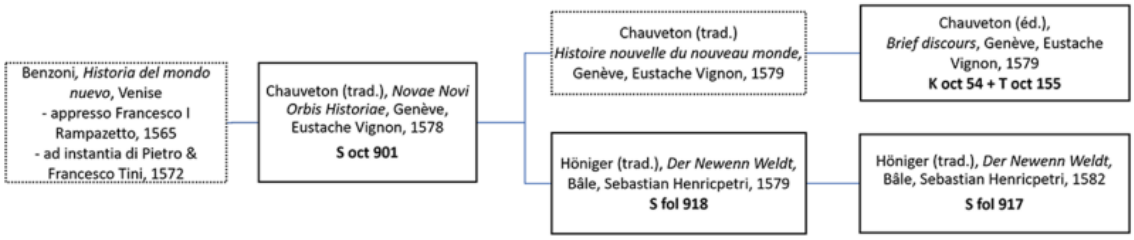
Traductions de Benzoni dans la bibliothèque de van Buchell

13 *La historia del mondo nuovo* de Benzoni parut d'abord à Venise en 1565 et connut une deuxième édition dans la même ville en 1572 [12].

L'ouvrage donna lieu à plusieurs traductions et adaptations par le pasteur protestant Urbain Chauveton, qui parurent toutes chez Eustache Vignon à Genève : une traduction en latin (1578)[13], une traduction en français (1579)[14], et la publication séparée d'un appendice que Chauveton avait ajouté à ces deux traductions, en 1579[15], à partir d'un témoignage en français de Nicolas Le Challeux, paru en 1566[16]. La traduction latine du texte de Benzoni par Chauveton fit elle-même l'objet d'une traduction en allemand, celle de Nikolaus Höniger, qui fut éditée à deux reprises à Bâle chez Sebastian Henricpetri (1579 et 1582)[17]. Par ailleurs, l'ouvrage de Benzoni connut d'autres éditions et retraductions en différentes langues, et la traduction latine de Chauveton fut elle aussi rééditée plusieurs fois. Ce paysage éditorial et traductorial complexe atteste de l'intérêt de nombreux lecteurs pour le sujet, mais aussi des multiples voix d'auteurs et de traducteurs qui s'insèrent dans le texte, souvent avec leur propre agenda politique et religieux[18].

14 Dans la collection Van Buchell, on trouve plusieurs des éditions signalées ci-dessus : un exemplaire de la traduction latine et deux exemplaires du *Brief discours* de Chauveton, ainsi que deux éditions de la traduction d'Höniger (telles que présentées dans la fig. 4).

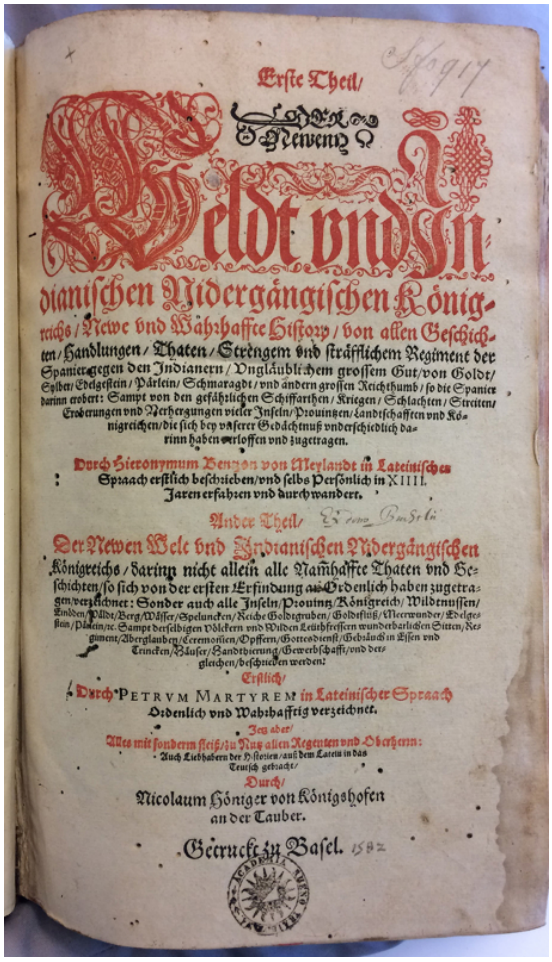
Fig. 4. Traductions et adaptations de l'*Histoire du nouveau monde* de Benzoni par Höniger, présentes dans la collection Van Buchell (signalées par leur cote).



15 Avant d'en venir au cas des ouvrages de Chauveton, l'exemple des deux éditions d'Höniger permet de comprendre la présence de « doublons » dans la collection. Les deux volumineux recueils in-folio S fol 917 et S fol 918 contiennent en effet deux exemplaires des éditions de 1579 et 1582. On peut s'étonner que van Buchell ait éprouvé le besoin de posséder deux éditions d'un texte qui fut republié sans modifications textuelles conséquentes trois ans après

sa première parution. Le S fol 918 s'ouvre par la première édition du texte telle qu'elle parut en 1579, suivie de trois autres ouvrages qui sont des traductions en allemand d'une relation de voyage en Éthiopie, d'une cosmographie et d'une chronique universelle par le Portugais Francisco Álvares, toutes parues en 1576 à Francfort [19]. Le S fol 917, en revanche, place la traduction d'Höniger en première partie d'une plus large compilation de récits contemporains sur le Nouveau Monde. Cette compilation fut publiée par Sebastian Henricpetri à Bâle en deux éditions distinctes [20] mais qui étaient visiblement destinées à former un tout, puisque les ouvrages qu'elles contiennent sont numérotés en cinq parties (1582 : parties un et deux ; 1583 : parties trois à cinq, dont une traduction en allemand par Lävinus Apollonius du *Brief Discours* de Chauveton, absent de la traduction d'Höniger) [21].

Fig. 5. Page de titre de l'édition de l'*Erste theil der newenn weldt*, Bâle, Sebastian Henricpetri, 1582.



Source/Crédit : coll. Van Buchell. Photo K. Laveant

16 Autrement dit, on a là deux recueils qui fonctionnent différemment. Le S fol 917 est un *Sammelband* composé de deux titres publiés par un imprimeur-libraire qui pouvait vendre les deux ouvrages séparément ou comme un tout à un public d'acheteurs s'intéressant suffisamment au sujet pour vouloir acheter une anthologie de textes publiée sur deux ans. En revanche, le S fol 918 allie à la traduction de Chauveton par Höniger, parue à Bâle, des traductions allemandes des œuvres de Francisco Álvares parues à Francfort : il s'agit d'un *Sammelband* composé spécialement par un individu qui choisit les titres, produits par deux éditeurs en deux lieux différents, en fonction de leur intérêt à être rassemblés ensemble pour lui, en raison de leur unité thématique. Il les assembla dans un ordre qui faisait sens pour lui, soit le titre le plus récent (Höniger) en premier, et les trois titres d'Álvares ensuite, malgré leur publication de quelques années antérieure. Certes, on retrouve dans la série des trois livres d'Álvares édités par Sigmund Feyerabend en 1576 la même volonté de la part d'un libraire de proposer une entreprise éditoriale pouvant être achetée « en gros », mais la main de l'acheteur se manifeste dans le choix d'y allier l'édition bâloise d'Höniger pour créer un *Sammelband* original et unique. Ceci peut expliquer pourquoi van Buchell aurait acquis deux éditions d'un même texte : dans un premier temps, en 1579 ou peu après, pour forger une collection de titres qui fasse sens pour lui (S fol 918) ; et dans un deuxième temps, en 1583, non pas tant pour le premier titre, dont il possédait déjà une version similaire, que pour le florilège d'autres titres (S fol 917), qui complétait ainsi sa bibliothèque sur le sujet.

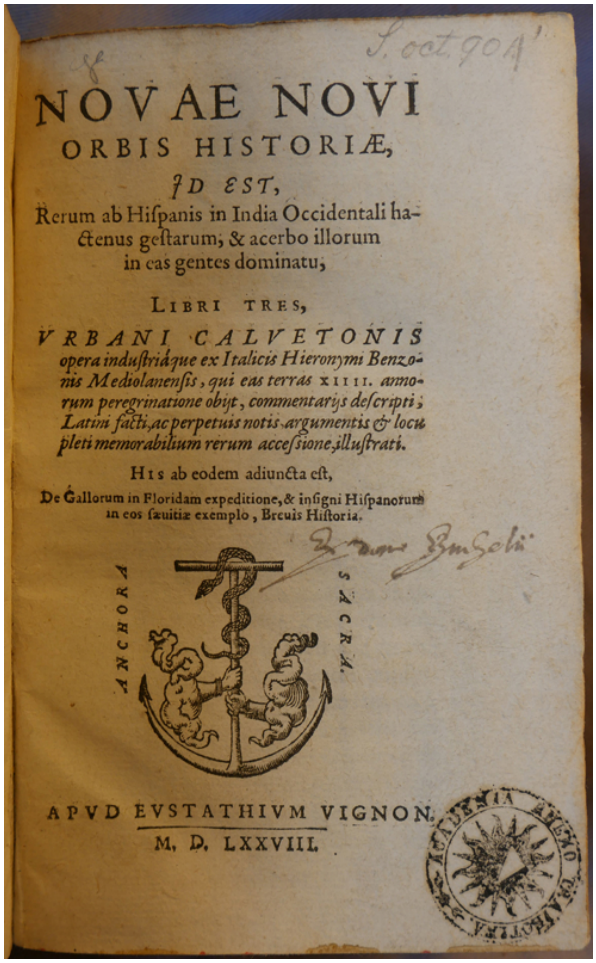
Comment situer thématiquement les ouvrages de Chauveton dans la collection ?

17 On retrouve de telles considérations en étudiant la présence dans cette collection également de la traduction de Benzoni en latin par Chauveton, qui se trouve dans le volume S oct 901. Ce recueil est constitué comme suit :

- 1. Girolamo Benzoni, *Novae novi orbis historiæ…*, [Genève], chez Eustache Vignon, 1578 ;

- 2. Louis Villebois, *Rerum in Arvernia gestarum*..., Neuchâtel, Toussaint du Pré, 1577 ;
- 3. Leonard Gorecki, *Descriptio belli Ivoniæ*..., Francfort, André Wechel, 1578 ;
- 4. Jan Łasicki, *Clades Dantiscanorum*..., Francfort, André Wechel, 1578 [22].

Fig. 6. Page de titre de la *Novae novi orbis historiæ*, de Girolamo Benzoni, [Genève], chez Eustache Vignon, 1578.



Source/Crédit : coll. Van Buchell. Photo K. Laveant

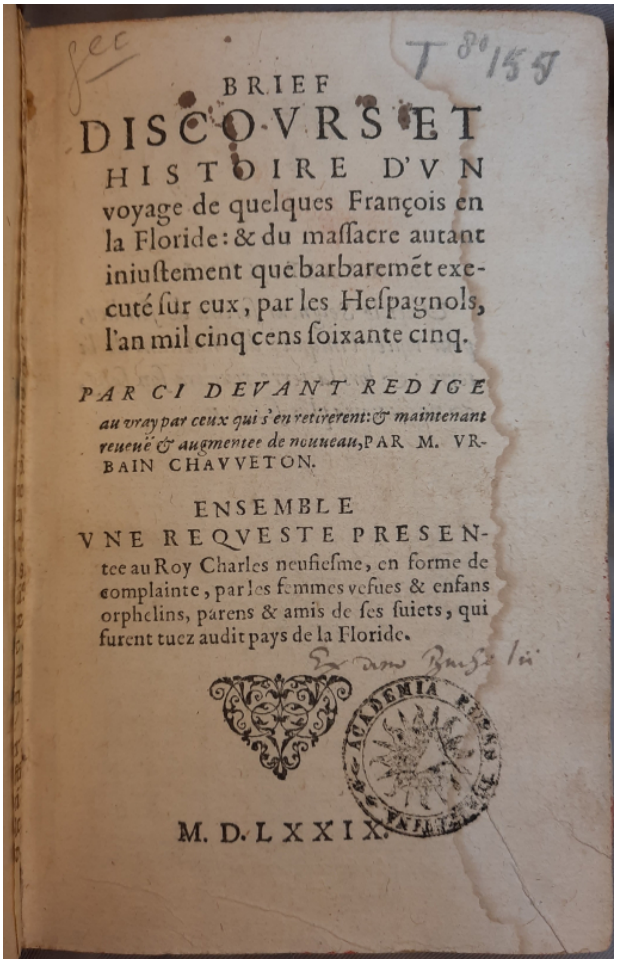
18 Le fil thématique qui peut expliquer le choix de rassembler ces ouvrages dans un même volume n'est pas immédiatement apparent. La traduction de Benzoni est en effet suivie par :

- un pamphlet polémique contant, du point de vue des protestants, les sièges d'Ambert et d'Issoire en 1577, au terme desquels les catholiques reprirent les villes des mains de ceux-ci ;

- une description des luttes de la Moldavie et de la Valachie pour résister aux poussées ottomanes sous l'autorité de Selim II ;
- et une description du siège de Danzig, en 1577, par le prince de Transylvanie, Stephen Báthory, suite à sa rivalité avec l'empereur Maximilien II pour être élu à la tête de la République des Deux-Nations (Pologne-Lituanie).

On a donc là, à première vue, un ensemble assez disparate de livres, parus en 1577-1578, qui proposent des récits d'événements contemporains dans des espaces se trouvant en proie à des conflits d'influence entre grandes puissances européennes et orientales, et portant sur des régions du monde extrêmement variées. Cependant, il me semble qu'un lien sous-jacent plus fort existe, qui n'apparaît que si l'on considère les auteurs des ouvrages. Il s'agit dans tous les cas d'historiens protestants ou calvinistes – dans le cas de la traduction latine de *l'Histoire du Nouveau Monde*, il faut à mon avis prendre en compte non pas l'auteur original de l'œuvre, Benzoni, mais son traducteur, Chauveton, qui correspond également à ce profil. On peut donc avancer que le choix de rassembler ces ouvrages d'histoire contemporaine dans un recueil a donc certes à voir avec leur sujet général et leur date de parution, mais que l'élément décisif dut être le profil de leurs auteurs, et le regard spécifique qu'ils portent sur le monde contemporain et sur les événements qu'ils décrivent. Ceci est confirmé par l'analyse de deux autres recueils contenant l'ajout par Chauveton à l'*Histoire du monde* de Benzoni, paru séparément en français sous le titre *Brief discours d'un voyage de quelques François en la Floride*.

Fig. 7. Page de titre du *Brief discours et histoire d'un voyage de quelques François en la Floride* de Urbain Chauveton, [Genève, Eustache Vignon], 1579.



Source/Crédit : coll. Van Buchell. Photo K. Laveant

19 Il faut rappeler que pour le domaine francophone, plusieurs récits majeurs existent à la fois autour de la description du Nouveau Monde c'est-à-dire plus spécifiquement du Brésil et de ses habitants, et autour des événements liés à la présence française dans la « France antarctique » dans les années 1555 à 1560, avec l'installation de Fort Coligny par Nicolas de Villegagnon, son épisode protestant en 1557, puis l'attaque et la prise du fort par les Portugais en 1560. Ces récits sont de la main de témoins ayant fait le voyage, comme André Thevet qui publia *Les singularitez de la France antarctique* en 1557 [23], Nicolas de Villegagnon lui-même avec son *Histoire des choses memorables advenues en la terre du Bresil* en 1561 [24], et Jean de Léry dont la première édition de son *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil* parut plus tardivement, en 1578, à Genève [25]. Le décalage de

publication du récit de Jean de Léry s'accompagna d'un virage religieux effectué par celui qui était devenu pasteur protestant à Genève. La coloration politique et religieuse de ces récits est donc évidente, et c'est dans cette logique que s'inscrit également la publication des textes de Chauveton. Jean de Léry ajouta d'ailleurs le *Brief récit* dans les rééditions de son *Histoire d'un voyage* en mentionnant sa dette envers Chauveton [26].

20 Il est donc d'autant plus intéressant d'observer de quelle manière les exemplaires de certains de ces ouvrages furent mis en recueil dans la collection de van Buchell. Ce dernier possédait en effet deux exemplaires du *Brief discours* de Chauveton, mais aussi un exemplaire des *Singularitez de la France Antarctique* de Thevet, et un exemplaire de l'*Histoire d'un voyage* de Jean de Léry [27]. Or leur mise en recueil correspond aux observations proposées plus haut concernant la traduction en latin de Benzoni par Chauveton. En effet, les *Singularitez* de Thevet (édition parisienne de 1558) inaugurent dans la collection Van Buchell un volume qui comprend par ailleurs deux livres de Blaise de Vigenère, *Les chroniques et annales de Poloigne* et *La description du royaume de Poloigne*, parus tous deux à Paris chez Jean Richer en 1573 (recueil S qu 222) [28]. Or les deux ouvrages de Vigenère ont une orientation politique claire. C'est au futur Henri III, nouvellement élu roi de Pologne, et dont il devint secrétaire, que Vigenère les dédia, comme on le voit à l'épître au prince qu'il inséra dans les deux livres. Les deux volumes visaient sans doute autant à offrir à Henri ces descriptions géographique et historique du pays pour qu'il puisse se familiariser avec le nouveau royaume dans lequel il allait se rendre, qu'à donner au public français des ouvrages de connaissance satisfaisant leur curiosité pour cette contrée lointaine. En ce sens, ils fonctionnent bien avec l'ouvrage de Thevet, qui, certes, est d'abord une ethnographie, mais qui se trouve de fait replacé, par son rapprochement avec les ouvrages de Vigenère, dans le contexte historique et politique du voyage de son auteur dans la France antarctique [29].

21 De manière similaire, et avec une cohérence politique et religieuse encore plus évidente, le volume T oct 155 de la collection Van Buchell rassemble le *Brief discours* de Chauveton (n° 1) et l'*Histoire d'un voyage* de Léry (n° 2). On pourrait donc s'étonner que vienne en troisième position un pamphlet anonyme *a priori* plus

inattendu, l'*Advertissement du bien-vueillant au peuple Cambresien* paru en 1581[30]. Comme on l'a mentionné, il y a une cohérence logique très forte à mettre en regard les deux ouvrages de Chauveton et de Léry, et ce d'autant plus que les deux éditions en question parurent dans un laps de temps très court (1578 et 1579) dans la même ville, Genève, ce qui pouvait en faciliter un envoi commun lors d'une commande de livres en direction de Cologne. Le pamphlet anonyme fut produit ailleurs, très probablement en France. Il s'agit d'un mince in-octavo de 24 pages, qui oppose deux adresses aux Cambrésiens lors du siège de Cambrai de 1581. La première les exhorte à revenir dans le giron des Pays-Bas espagnols et à accueillir de nouveau leur évêque-duc, Louis de Berlaymont, exilé à Mons en 1576 ; elle fut publiée d'abord seule, dans un pamphlet également imprimé en 1581. La seconde adresse, dans cette édition, est une réponse. Elle attaque violemment Berlaymont en l'accusant d'avoir régné par la terreur sur la ville et d'avoir en lui « trouvé la figure d'un loup, auquel on avoit baillé la garde des brebis [...] s'efforceant d'exposer l'un & l'autre à la servitude insupportable des Espaignols[31] ». Le texte encourage les Cambrésiens à affirmer leur indépendance et à accueillir l'autorité du duc d'Anjou, devenu « protecteur de la liberté des Pays-Bas » à la suite de son alliance avec Guillaume d'Orange en 1580. Le deuxième tract, qui parle au nom des Cambrésiens, fait clairement apparaître que la réponse au premier texte vise à renforcer l'aura du parti français et à remporter l'adhésion des habitants d'une ville passée plusieurs fois d'un camp à un autre. Il ne s'agit pas d'un ouvrage calviniste, puisque les enjeux politiques sont tout autres, mais son lien thématique avec les livres de Chauveton et de Léry est pourtant irréfutable : tous trois constituent des attaques contre le comportement cruel et sanglant des Espagnols, que ce soit au Nouveau Monde ou dans les Pays-Bas. L'*Advertissement du bien-vueillant* pose en effet de manière centrale la question de leur gouvernement, jugé inique et répressif pour les peuples qu'ils dominent, plus spécifiquement ici aux confins du royaume de France.

22 La question du bon gouvernement est au cœur d'un autre recueil dans lequel s'insère le second exemplaire du *Brief discours* de la collection Van Buchell (recueil K oct 54), et c'est ce thème qui permet de comprendre la place du texte de Chauveton dans ce *Sammelband*. Ce volume contient cinq titres :

- 1. Stephanus Junius Brutus [Philippe de Mornay ou Hubert Languet], *De la puissance legitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince*, [Genève, François Estienne], 1581 (USTC 6639) [32] ;
- 2. *La Supreme restauration du royaume de France*, s. l., s. n., 1581 (USTC 18045) ;
- 3. Urbain Chauveton, *Brief discours et histoire d'un voyage de quelques François en la Floride*, [Genève, Eustache Vignon], 1579 (USTC 22674) ;
- 4. *Diogenes ou du moien d'establir apres tant de miseres et calamitez une bonne et asseurée paix en France*, Liège [Genève], s. n., 1581 (USTC 39672) ;
- 5. Baruch Canephius [Philippe de Mornay], *Atheomachie ou refutation des erreurs et detestables impietez des atheistes, libertins et autres esprits profanes*, Genève, Jean Durand, 1582 (USTC 1862).

23 L'insertion du texte de Chauveton au milieu de pamphlets philosophiques et politiques éclaire encore davantage que dans le *Sammelband* précédent à quel point le *Brief discours* se prête à une double lecture : récit en terres lointaines, certes, mais surtout, ici, discours sur le bon ou le mauvais comportement d'une puissance envers ceux qui lui sont assujettis. Les ouvrages rassemblés dans ce recueil traitent en effet tous de cette question, en particulier en lien avec la situation de guerre civile en France qui régnait au moment de leur parution (deuxième et quatrième pamphlets du recueil) [33]. On y trouve même certains échos d'un livre à l'autre qui peuvent expliquer l'ordre dans lequel les livres ont été classés au moment de leur mise en recueil, puisque le *Diogenes* qui suit le *Brief Discours* revient sur le massacre des Français perpétré par les Espagnols en Floride [34]. Là encore, cet intérêt de van Buchell pour les ouvrages polémiques incitant à la réflexion politique est confirmé par la présence dans sa collection de l'original latin de *De la puissance legitime du prince* (n° 1), les *Vindiciæ contra tyrannos*, dans sa première édition datée de 1579 [35]. On voit donc apparaître, de recueil en recueil, une ramification d'ouvrages qui, mis ensemble, déplacent la compréhension que l'on peut avoir de la signification des ouvrages d'Urbain Chauveton (ainsi que de Jean de Léry et André Thevet) dans la collection de van Buchell. Loin d'être, aux yeux du possesseur de ces volumes, de simples récits sur le Nouveau Monde (certes orientés sur le plan religieux et politique), ils représentent – et sont lus

comme – une véritable réflexion en géopolitique et, au-delà, en philosophie politique.

Conclusion

24 Il convient toujours, quand on étudie des *Sammelbände* du XVI^e^ siècle, de garder une certaine prudence dans l'analyse des logiques de mise en recueil. On ne peut pas exclure que le choix des ouvrages reliés ensemble soit aussi conjoncturel, et lié à la date et aux circonstances dans lesquelles plusieurs titres étaient achetés et donnés à relier ensemble. Pour autant, les recueils analysés ici nous livrent des éléments concluants, étant donnée l'importance numérique des titres présents dans la collection Van Buchell qui appartiennent à un même groupement thématique large, celui des récits de voyages et des descriptions géographiques et ethnographiques, en particulier touchant au Nouveau Monde. Les choix effectués dans les volumes tendent à donner à l'orientation et au discours religieux et politique des auteurs une position centrale, qui a en définitive plus d'importance que la stricte unité des sujets à l'intérieur des volumes. Cette logique permettait également de classer sur les étagères d'une vaste bibliothèque personnelle des volumes qui constituaient des unités thématiques fortes, à la fois sur le plan du sujet et sur celui de leur cohérence idéologique, en mettant côte à côte des ouvrages qui n'auraient pas nécessairement été classés dans la même section si les livres avaient été reliés séparément.

25 Une telle étude nous livre également de précieux éléments de réflexion sur la manière dont van Buchell lisait les livres qu'il ordonnait ainsi sur ses rayonnages. L'analyse de ce pan de sa collection nous éclaire sur la manière dont un lecteur individuel pouvait lire et comprendre une série de titres pour leur donner une classification et leur accorder une signification qui dépassent le simple agencement thématique. Ce qui, à première vue, semble surtout être une curiosité éclectique pour les récits de voyage et les histoires locales se révèle être la manifestation d'un vif intérêt pour les analyses politiques contemporaines sur les luttes d'influence des grandes puissances européennes en Europe et en Amérique. On dépasse là la simple curiosité neutre du lecteur bibliophage et avide de nouvelles du monde. Les recueils de van Buchell dessinent le

portrait d'un érudit ayant un intérêt particulier pour la réflexion philosophique et politique sur la question du bon gouvernement. En cela, ils constituent un apport majeur à notre connaissance de la réception de telles œuvres au XVI^e^ siècle. Ils nous aident en effet à comprendre les centres d'intérêts de toute une catégorie de lecteurs qui, au contraire de certaines grandes figures intellectuelles, ne nous ont laissé pour toute fenêtre sur leur compréhension des problèmes de leur temps que les volumes qu'ils collectionnèrent.

NOTES

1 Ce projet, initié par Malcolm Walsby, rassemble un groupe international de chercheurs qui recensent et analysent les recueils factices d'ouvrages imprimés aux XV^e^ et XVI^e^ siècles et conservés dans leur reliure d'origine. Il a notamment pour but de constituer une base de données publiée en ligne. Je renvoie pour la définition du recueil factice ou *Sammelband* telle qu'elle est employée ici, et pour d'autres exemples d'analyses thématiques de recueils de ce type, à l'article de Malcolm Walsby (DOI : 10.35562/pfl.275) dans ce volume, « Le recueil : comment appréhender un objet méconnu ? L'analyse de la collection du Centre culturel irlandais à Paris ».

2 Pour un certain nombre de cas, voir Malcolm Walsby, *L'Imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, chap. III : « Le lecteur ».

3 Judith Pollmann, « Hubert van Buchell (1513-1599). Kanunnik en weldoener », *Utrechtse biografieen. Levensbeschrijvingen van bekende en onbekende Utrechters*, Utrecht, Boom, 1995, p. 47-52. Toutes les informations biographiques livrées ci-après sont issues de cet article.

4 Bart Jaski, conservateur à la BU d'Utrecht, a montré que des feuillets de ces manuscrits furent utilisés pour renforcer les reliures que van Buchell fit confectionner à Cologne par la suite, et qui furent retrouvés suite à des restaurations de ces volumes : Bart Jaski, « Collecties handschriftfragmenten in de Universiteitsbibliotheek Utrecht », B. Jaski, Marco Mostert et Kaj van Vliet (dir.), *Perkament in stukken. Teruggevonden middeleeuwse handschriftfragmenten*, Hilversum, Verloren, 2018, p. 22-33 et Bart Jaski, « Boeken zoeken in de Mariakerk », *Oud Utrecht*, juin 2020, p. 4-7.

5 D. Grosheide, A. D. A. Monna et P. N. G. Pesch, *Vier eeuwen universiteitsbibliotheek Utrecht*, vol. 1 : *De eerste drie eeuwen*, Utrecht, Hes

en De Graaf, 1986, p. 42.

6 Pierre Pesch, « Het legaat van Huybert Edmond van Buchell (nr. 87-95) », dans K. van der Horst *et al.* (éds), *Handschriften en oude drukken van de Utrechtse Universiteitsbibliotheek*, Utrecht, Universiteitsbibliotheek, 1984, 2e édition, p. 189-200 ; D. Grosheid *et al.*, *Vier eeuwen*, *op. cit.*, p. 36-54.

7 *Bibliothecæ Traiectinæ Catalogus*, *Trajecti ad Rhenum*, Utrecht, Salomon Rhodius, 1608, USTC 1019386 (cette référence et toutes les suivantes renvoient à la fiche de l'édition dans l'Universal Short Title Catalogue (USTC), https://www.ustc.ac.uk).

8 P. Pesch, « Het legaat van Huybert Edmond van Buchell », art. cité, p. 191.

9 On note ainsi la présence de plus de 20 ouvrages du médecin Paracelse, Pesch, « Het legaat van Huybert Edmond van Buchell », art. cité, p. 195-196.

10 Sur les livres produits pour l'usage de l'Église catholique et de son clergé, et les différences marquantes de la production protestante, voir M. Walsby, *L'Imprimé en Europe occidentale*, *op. cit.*, chap. v et vi.

11 J'ai analysé ce cas plus en détail dans cet article : Katell Lavéant, « Usages et intérêts d'un recueil factice du xvie siècle : la trajectoire d'un *Sammelband* de Paris à Utrecht », *Histoire du livre*, carnet scientifique de la Société bibliographique de France, 18 janvier 2019 [en ligne] https://histoirelivre.hypotheses.org/3447.

12 Girolamo Benzoni, *La historia del mondo nuovo di m. Girolamo Benzoni milanese. La qual tratta dell'isole, et mari nuovamente ritrovati, et delle nuove città da lui proprio vedute, per acqua e per terra in quattordeci anni*, Venise, impr. Francesco I Rampazetto, 1565 (USTC 813892) ; *id.*, *La historia del mondo nuovo [...] anni. Nuovamente ristampata et illustrata con la gionta d'alcune cose notabile dell'isole di Canaria*, Venise, impr. Héritiers Giovanni Maria I Bonelli pour Pietro et Francesco Tini, 1572 (USTC 813894).

13 G. Benzoni, *Novae Novi Orbis historiæ, id est Rerum ab Hispanis in India occidentali hactenus gestarum et acerbo illorum in eas gentes dominatu, libri tres*, U. Chauveton (trad.), Genève, Eustache Vignon, 1578 (USTC 450753, 450774 et 138855).

14 G. Benzoni, *Histoire nouvelle du nouveau monde*, U. Chauveton (trad.), Genève, Eustache Vignon, 1579 (USTC 2611, 45440 et 61747 ; la fiche USTC du no 61747 indique 1575, mais l'exemplaire de la Herzog August Bibliothek à

Wolfenbüttel auquel elle renvoie porte bien la date de 1579, qui paraît donc bien être la date de la première édition du texte).

15 U. Chauveton, *Brief discours et histoire d'un voyage de quelques François en la Floride : & du massacre autant injustement que barbarement executé sur eux, par les Hespagnols, l'an mil cinq cens soixante cinq*, [Genève, Eustache Vignon], 1579 (USTC 22674).

16 Nicolas Le Challeux, *Discours et histoire de ce qui est advenu en la Floride en l'an mille cinq cents soixante cinq : Redigé au vray par ceux qui s'en sont retirez*, s. l., s. n., 1566 (USTC 34872).

17 G. Benzoni, *Der newenn weldt und Indianischen Koenigreichs, newe unnd warhaffte history von allen Geschichten, handlungen, thaten, strengem unnd ernstlichem Regiment der Spanier gegen den Indianern unglaeublichem grossem gut von goldt, sylber, edelgestein, peerlin, schmaragd unnd andern reichtumb so die Spanier darinn erobert*, N. Höniger (trad.) (trad. de la version latine de U. Chauveton), Bâle, Sebastian Henricpetri, 1579 (USTC 632637) ; Id., *Erste theil der newenn weldt und Indianischen nidergaengischen Koenigreichs*, Bâle, Sebastian Henricpetri, 1582 (USTC 653790).

18 Sur le vaste paysage auctorial et éditorial autour de ces récits du Nouveau Monde, voir Frank Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage. L'Amérique et la controverse coloniale en France au temps des guerres de religion*, Paris, Klincksieck, 1990 (1re édition) et Genève, Droz, 2005 (3e édition revue et augmentée) ; Michiel van Groesen, *The Representations of the Overseas World in the De Bry Collection of Voyages (1590-1634)*, Leyde, Brill, 2008 (*Library of the Written Word*, 2).

19 Francisco Álvares, *General chronicen, das ist : warhaffte eigentliche und kurtze beschreibung vieler namhaffter Landtschafften, erstlich deß Herrn Priester Johanns Königreichen und Herrschafften…*, Franckfurt am Mann, durch Johannem Schmidt in verlegung Sigmund Feyerabends, 1576 (USTC 659147) ; *Cosmographia, Das ist : Warhaffte eigentliche vnd kurtze Beschreibung, deß gantzen Erdbodems, nemlich, Europe, Asie, Affrice, vnd die nach Petolemeo neuw erfundenen Jnseln, Americe vnd Magellane (so jetzt die neuwe Welt genennt)…*, Franckfurt am Mann, durch Paulum Reffelern in verlegung Sigmund Feyerabents, 1576 (pas dans USTC) ; *Chronica, Das ist : Warhafft e eigentliche vnd kurtze Beschreibung, deß Vmbkreiß vnd Gelegenheit der gantzen Welt, so in drey Theil, nemlich in Aphrica, Asia vnd Europa…*, Franckfurt am Mann, durch Paulum Reffelern in verlegung Sigmund Feyerabents, 1576 (pas dans USTC).

20 Et non pas une seule, comme semble l'indiquer l'USTC (USTC 653790) : les deux ouvrages ont bien chacun leur propre page de titre, colophon avec date d'impression unique, numérotation et système de signatures.

21 Voir également le commentaire de F. Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage*, *op. cit.*, 2005, n. 128, p. 176-177, et Carlos Gilly, *Spanien und der Basler Buchdruck bis 1600 : ein Querschnitt durch die spanische Geistesgeschichte aus der Sicht einer europäischen Buchdruckerstadt*, Bâle et Francfort, Helbing & Lichtenhahn, 1985, p. 254-255.

22 G. Giovani, *Novae Novi Orbis historiæ*, *op. cit.* (USTC 450753 ou 450774) ; Louis Villebois, *Rerum in Arvernia gestarum, præcipue in Amberti, & Yssoduri urbium obsidionisbus anno* 1577, Neoburgi, per Toussanum du Prê, 1577 ; Leonard Gorecki, *Descriptio belli ivoniæ, voivodæ valachiæ, quod anno MDLXXIIII, cum selymo II, Turcarum imperatore, gessit*, Francofurti, apud Andream Wechelum, 1578 (USTC 672361) ; Jan Łasicki, *Clades Dantiscanorum, anno Domini M D LXXVII, XVII Aprilis*, Francofurti, apud Andream Wechelum, 1578 (USTC 622696).

23 André Thevet, *Les singularitez de la France antarctique autrement nommée Amerique*, Paris, Héritiers de Maurice de la Porte, 1557 (USTC 34846), suivi d'une édition chez les mêmes en 1558 (USTC 14262), et d'une édition chez Christophe Plantin à Anvers en 1558 (USTC 1149).

24 Nicolas de Villegagnon, *Histoire des choses memorables advenues en la terre du Bresil*, s. l. n. d. (USTC 41846) et Paris, Ménier pour Abel L'Angelier, 1561 (USTC 2438).

25 Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil autrement dite Amerique*, [Genève], pour Antoine Chuppin, 1578 (USTC 54222 et USTC 2604), [Genève], Eustace Vignon, 1578 (USTC 76013).

26 F. Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage.*, *op. cit.* 2005, p. 166-167.

27 Ainsi qu'un exemplaire de la traduction latine du texte parue en 1586 : Jean de Léry, *Historia navigationis in Brasiliam, quæ et America dicitur*, [Genève], Eustache Vignon, 1586 (USTC 451077).

28 Blaise de Vigenère, *Les Chroniques et annales de Poloigne*, Paris, chez Jean Richer, 1573 (USTC 7263) ; *Id.*, *La Description du royaume de Poloigne, et pays adjacents : avec les statuts, constitutions, mœurs, & façons de faire d'iceux*, Paris, Jean Richer, 1573 (USTC 7261).

29 Sur Thevet et la constitution de la cosmographie comme science, voir F. Lestringant, *André Thevet. Cosmographe des derniers Valois*, Genève, Droz,

1991, en particulier le chap. IV sur les *Singularitez de la France Antarctique*.

30 *Advertissement du bien-vueillant au peuple Cambresien jadis condamné, executé par le feu & depuis resuscité. Et la responce du bon Citoyen & patriote, aux impostures du soy disant Bienvueillant, condemnable, executable, & sans resurrection*, s.l. [France], s. n., 1581 (USTC 39662). Ce pamphlet est une réponse au pamphlet également anonyme *Advertissement du bien-vueillant au peuple Cambresien jadis condamné, executé par le feu & depuis resuscité*, s. l., s. n., 1581 (USTC 88220).

31 *Advertissement du bien-vueillant…*, *op. cit.*, [Biiij v], p. 15-16 (USTC 39662).

32 Sur cet ouvrage, voir l'introduction à l'édition en fac-simile par Arlette Jouanna *et al.*, Stéphanus Junius Brutus, *Vidiciæ contra tyrannos. Traduction française de* 1581, Genève, Droz, 1979.

33 Voir en particulier Paul-Alexis Mellet, *Les Traités monarchomaques. Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite* (1560-1600), Genève, Droz, 2007.

34 *Diogenes*, *op. cit.*, Bij v.

35 Stéphanus Junius Brutus, *Vindiciæ, contra tyrannos : sive, de principis in populum, populíque in principem, legitima potestate, Stephano Junio Bruto Celta, auctore*, Edimburgi [=Bâle], [Thomas Guarin], 1579 (USTC 508820). Van Buchell pouvait d'ailleurs aussi lire les *Vindiciæ* insérées dans une édition à la suite de la traduction latine du *Prince* de Machiavel, qu'il possédait également : Nicolas Machiavel, *Princeps. Ex sylvestri telii fulginatis traductione diligenter emendate*, s. l., s. n., 1589 (USTC 677991).

RÉSUMÉS

Français

En analysant la vaste collection de livres amassée par Hubert van Buchell au XVI^e^ siècle et aujourd'hui conservée à la bibliothèque universitaire d'Utrecht, il est possible de mieux comprendre les logiques de mise en recueil et les pratiques de lecture d'un lettré de la Renaissance. Cette étude porte sur les recueils consacrés aux récits de voyages et descriptions géographiques et ethnographiques, notamment sur le Nouveau Monde. Elle montre que les choix effectués par van Buchell pour la constitution de ces volumes donnent une position centrale au discours religieux et politique des auteurs, plutôt qu'aux simples sujets thématiques des ouvrages.

English
By analysing the vast collection of books amassed by Hubert van Buchell in the sixteenth century and now preserved at the University Library of Utrecht, it is possible to better understand the logics of the collection and the reading practices of a Renaissance scholar. The article studies the Sammelbände devoted to travel accounts and geographical and ethnographic descriptions, particularly of the New World. It shows that the choices made by van Buchell in putting together these volumes give a central position to the religious and political discourse of the authors, rather than to the mere thematic subjects of the books.

INDEX

Mots-clés
Benzoni (Girolamo), Buchell (Hubert van), Utrecht, pratiques de lecture, recueil, traduction, Réforme

Keywords
Benzoni (Girolamo), Buchell (Hubert van), Utrecht, reading practices, Sammelband, translation, Reformation

AUTEUR

Katell Lavéant
Université d'Utrecht
IDREF : https://www.idref.fr/114567468
ISNI : http://www.isni.org/0000000050758734
BNF : https://data.bnf.fr/fr/15782122

« Durant ce temps remply d'estonnement » : Lyon, 1562. Analyse d'un recueil factice de pièces réformées autour de la première guerre de religion

Grégoire Holtz

DOI : 10.35562/pfl.387

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

PLAN

Des imprimés qui accompagnent et commentent le conflit
Des imprimés qui provoquent le conflit
Des imprimés qui construisent la mémoire du conflit

TEXTE

1 L'objet de cette étude est d'analyser « l'effet livre » qui se dégage d'un recueil factice composé de quarante-deux pièces relatives à la propagande réformée [1], à l'aube du long cycle des guerres de religion. Par « effet livre », on entendra une concentration d'interprétations, de réflexions et d'émotions suscitées par la réunion de ces différentes pièces que le lecteur peut lire comme un tout unifié avec une relative cohérence. Ce recueil factice, conservé à l'université catholique de Lyon dans la collection de Fleury Lavallée [2], peut tout d'abord être décrit à travers ses deux dominantes principales : d'abord, son inscription temporelle très homogène, la plupart des pièces du recueil (36, soit 86 % [3]) ayant été publiées en 1561-1562, juste avant ou pendant la première guerre de religion [4]. Ensuite, son ancrage géographique présente un caractère unifié : une grande partie des pièces (18, soit 43 %), où le lieu est explicitement mentionné, a en effet été publiée à Lyon et en particulier chez Jean Saugrain [5]. Ce chiffre mériterait cependant d'être revu à la hausse car, à l'exception d'une publication genevoise et de deux parisiennes [6], l'autre moitié des titres du recueil ne mentionne aucune adresse sur la page de

titre, ce qui n'exclut pas d'autres publications lyonnaises (la somme totale des pièces lyonnaises serait alors plus proche de 23, si on accepte l'attribution de certaines éditions incertaines au libraire lyonnais Jean Saugrain [7]). L'ensemble peut donc se lire comme une sonde dans les pratiques éditoriales ainsi que dans l'imaginaire réformé lyonnais, pendant la première guerre de religion, au moment précis où Lyon passe à la Réforme, entre le 30 avril 1562 et juin 1563 [8]. Évidemment, ce recueil factice ne comprend pas toutes les pièces polémiques publiées à Lyon, mais il interroge sur une volonté de créer une mémoire de ce que fut la première guerre de religion dans la capitale des Gaules.

2 Pour mieux situer ce recueil factice, on peut le distinguer d'autres éditions collectives opérées dès le XVI^e^ siècle, dans la grande proximité des conflits civils. Cet objet se différencie d'abord nettement des autres collections imprimées protestantes, qu'elles soient contemporaines comme les *Mémoires de Condé* [9] (1562), ou diffusées dans les décennies suivantes, comme les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (1571-1575) ou les *Mémoires de la Ligue* (1587-1599). À la différence de ces mémoires bien étudiés par la critique, ce recueil factice lyonnais de controverse réformée n'est pas supervisé par une voix, même anonyme, qui, dans les préliminaires, guiderait le lecteur et orienterait ses réactions. Bien que relié dans un format in-seize, ce recueil serait plus proche des collections privées de libelles et de poésies, comme celle du médecin réformé François Rasse des Neux [10], ou encore comme celle, à la fin du siècle, de Pierre de L'Estoile [11]. Il faut d'emblée reconnaître que ce recueil factice comprend une grande part d'ombre (qui, hélas, ne sera pas dissipée dans ces pages), sur ses premiers propriétaires bien sûr, mais aussi sur son élaboration et sur sa circulation, sur les intentions qui ont poussé à réunir et à éditer ces pièces, toutes écrites en français. La plupart des imprimés sont très courts, oscillant entre 10 et 30 pages ; certains font 8 pages, comme *L'Adieu de la Messe* (n° 17), d'autres, très minoritaires, sont plus copieux, comme le *Sommaire recueil des signes sacrez* (n° 27), riche de 174 pages.

3 Une répartition sommaire du recueil factice aide à y voir plus clair entre différentes catégories de textes (même si les frontières entre celles-ci sont très perméables) : quinze imprimés sont des pamphlets, quinze autres relèvent du genre déclamatoire, six sont des

ordonnances (y compris facétieuses), trois relèvent de l'argumentation spirituelle et enfin trois autres sont composés de chansons ou de poésies. Le choix de composition du recueil ne relève pas d'un ordre strict qui présenterait ces quatre groupes de pièces comme des catégories étanches, mais une tendance générale a été suivie pour classer les pamphlets en premier, puis les pièces déclamatoires et enfin les ordonnances. La question de l'unité de l'ensemble, ou de plusieurs ensembles, mérite d'être posée, comme l'avait fait Katell Lavéant en remarquant que ce recueil comportait une seconde pagination, inscrite par une main du XVI^e^ siècle, ce qui laisse supposer que ces pièces « se trouvaient probablement d'abord dans un ou plusieurs recueil(s) antérieur(s), démantelé(s) pour constituer le recueil dans son état actuel[12] ».

4 En l'absence d'informations plus sûres sur l'histoire de ce recueil factice, on peut se concentrer sur les lectures qu'il suscite. En effet, ce recueil produit cet « effet livre », il dresse un état des lieux, cartographie une sensibilité religieuse et configure une mémoire du parti réformé (même s'il est clair que l'objet a surtout circulé entre des mains catholiques qui l'ont annoté). On cherchera à voir comment ce recueil participe à la construction d'une mémoire confessionnelle, en questionnant les rapports qui se nouent entre guerre, publication et militantisme, autour de Lyon en 1562. Pour répondre à cet objectif, on déclinera trois fonctions qu'on peut attribuer au recueil factice dans son rapport à la guerre et à la communauté calviniste lyonnaise : la première fonction revient à accompagner et commenter le conflit en cours dans ses événements récents ; la seconde consiste à provoquer le conflit, à l'exacerber et à le nourrir par la violence pamphlétaire ; la troisième fonction vise à construire une mémoire du conflit caractérisée par l'hétérogénéité des voix qui la traversent.

5 En d'autres termes, ce recueil factice peut être analysé comme un livre qui se confronte avec l'événement politico-religieux, soit vers le passé le plus récent, soit vers le présent de la lutte, soit vers le futur, dans la construction d'une mémoire confessionnelle destinée aux générations à venir : ces trois rapports au temps façonnent le rapport de cet imprimé avec l'action militante.

Des imprimés qui accompagnent et commentent le conflit

6 Tout d'abord, dix imprimés au sein du recueil (soit presque un quart de l'ensemble) sont explicitement en lien direct avec l'actualité du conflit. Plus précisément, cinq portent sur des événements nationaux récents, déterminants dans l'engrenage qui va progressivement déclencher la première guerre de religion. On peut retracer une chronologie des grands moments qui, deux ans plus tôt, vont précipiter le conflit, même si l'ordre éditorial du recueil ne suit pas la chronologie historique. Ainsi, *La Vraye histoire contenant l'inique jugement & fausse procedure faite contre* […] *Anne du Bourg* (n° 24) narre l'exécution du magistrat protestant brûlé à Paris, le 23 décembre 1559, tandis que la conjuration d'Amboise (mars 1560) apparaît dans *L'Histoire du tumulte d'Amboise* (n° 29). Cet événement national n'est d'ailleurs pas sans rapport avec Lyon : selon la plume très catholique du chanoine Gabriel de Saconay, dans son *Discours des troubles advenus à Lyon*, le complot fut « resolu en la dicte ville de Lyon » et les principaux « séditieux » étaient de Lyon[13].

7 Trois autres titres relèvent du genre de la « harangue », alors très répandu, qui donne à lire, à travers une recomposition éditoriale, les arguments tels qu'ils auraient été déclamés. Le récent colloque de Poissy (automne 1561), qui donne une reconnaissance publique à la Réforme française (même si aucun compromis n'est trouvé entre les deux partis), est bien illustré dans le recueil factice, où deux imprimés reprennent l'argumentaire de Théodore de Bèze : l'*Ample discours des actes de Poissy* (n° 26), puis la *Harangue des ministres de la parole de Dieu* (n° 33), dont la page de titre prétend que le texte a été imprimé à Poissy. Enfin, l'*Ample déclaration faite par Monsieur le prince de Conde* (n° 14) est une reprise de l'édition orléanaise de 1562 qui va ouvrir les *Mémoires de Condé*. Cet écrit fait référence au massacre de Wassy (1er mars 1562), qui provoque la première guerre de religion et la conquête de nombreuses villes par les calvinistes.

8 On peut donc relire, certes dans le désordre, grâce aux libelles du recueil factice, une histoire des signes avant-coureurs du conflit, de 1559 à 1562. Cette histoire est marquée par le conditionnement de la rhétorique partisane et par la prédominance du genre oratoire. En

effet, les sous-genres de la « harangue », de la « remontrance » surtout, ou encore de l'« avis » sont très présents dans le recueil factice [14] : 36 % du recueil factice est constitué de pièces déclamatoires qui pouvaient donner au public réformé lyonnais des argumentaires construits (convergents et souvent redondants), des résumés et des réponses déjà prêtes pour la controverse.

9 Il est ensuite possible de lire les pièces en rapport avec les événements nationaux comme une propédeutique pour les imprimés traitant de l'actualité locale et des troubles lyonnais. En effet, ce recueil souligne l'interaction complexe entre l'histoire nationale et l'histoire municipale, si bien que, des causes récentes du conflit, le lecteur passe à l'actualité de l'histoire en train de s'écrire, et au présent de la Réforme lyonnaise. Parmi les nombreuses pièces imprimées à Lyon, cinq sont en effet explicitement consacrées aux événements survenus pendant la prise de la ville (à ces cinq titres, il faudrait ajouter celui de Calvin, la *Congratulation a venerable prestre messire Gabriel de Saconnay* (n° 9), qui vise une figure catholique lyonnaise bien en vue). Dans ce groupe, trois titres sont des *Ordonnances* (n^{os} 39, 40, 41) décrétées par le seigneur de Soubise pendant l'occupation protestante de Lyon, entre août et septembre 1562, soit quatre mois environ après la conquête de la ville. Ces ordonnances, qui tentent de réguler la vie lyonnaise sur le prêche, sur la liberté de mouvement et sur la circulation des marchands, sont aussi intéressantes pour ce qu'elles disent de la circulation des libelles. Ainsi, on retiendra de l'*Ordonnance du Roy et de Monseigneur de Soubize* […] *pour assister aux presches* (n° 39) un article significatif sur la censure, ou du moins la volonté de censure, exercée à Lyon pendant la période réformée. En plus de l'obligation d'aller écouter les prêches les dimanches et mercredis soir sous peine d'amendes ou d'emprisonnement, l'ordonnance mentionne que

> defences tresexpresses sont faites à tous Imprimeurs, sur peine de mil livres d'amende : & de confiscation desdits livres, de leurs presses & caractaires pour lesditz pouvres, d'imprimer aucuns livres, & notamment libelles diffamatoires : que prealablement lesditz livres n'ayent esté veux [*sic*] par les personnes que par nous seront députez [15].

10 Ce passage révèle le double rôle joué par le libraire Jean Saugrain [16]. En effet, si cette ordonnance entend contrôler la publication des « libelles diffamatoires » – cet *item* vise *a priori* autant les imprimés catholiques que protestants –, elle semble faire oublier que l'imprimeur-libraire de cette ordonnance, Jean Saugrain, est aussi celui qui vend les pamphlets les plus agressifs du parti réformé. De nombreux libelles présents dans le recueil factice seraient sortis de son officine : son nom n'est certes pas présent sur la page de titre des pamphlets les plus violents, mais on lui attribue, de manière incertaine, l'*Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise* (n° 1), *L'Adieu de la Messe* (n° 17) et la quasi-totalité des imprimés lyonnais de ce recueil [17]. On devine le rôle central joué par le libraire Saugrain, qui est à la fois libraire de la ville de Lyon, et qui à ce titre vend les ordonnances tentant de limiter la violence pamphlétaire (à partir de 1567, il deviendra libraire royal), et celui qui, en même temps, dans la même boutique, vend les libelles exacerbant le conflit. Publier le conflit à Lyon, pendant la brève période calviniste, consistait à mélanger les rôles et à profiter pleinement de la proximité avec le consulat et le pouvoir de Soubise.

11 À ces trois ordonnances, il faut ajouter deux autres titres caractérisés par la virulence de leur propos. L'*Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise* (n° 1) ouvre le recueil factice et donne la tonalité lyonnaise à l'ensemble. On en retiendra la version très partiale du massacre de Montbrison (14 juillet 1562), par l'armée réformée du baron Des Adrets, où sa responsabilité dans la macabre « sauterie » est minimisée. L'ouvrage, qui est un chant à la gloire de Des Adrets [18], raconte la prise de la ville contre la « tyrannie » catholique. Saconay citera l'*Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise* et y répondra dans son *Discours sur les troubles advenus à Lyon*, écrit en 1563 et imprimé en 1569. Enfin, le *Discours de la vermine et prestraille de Lyon* (n° 8), sans doute diffusé par Saugrain, regroupe différentes pièces très virulentes, intéressantes pour leurs références à la frange populaire lyonnaise gagnée à la Réforme, qu'il s'agisse de l'« artisan », du « charretier », et du « peuple » de Lyon [19]. Le pamphlet fait référence à Cras, aux moines et curés qui fuient Lyon [20] (« marmitons […]/ Ailleurs qu'icy vous faut loger ») et qui sont comparés à une éponge répugnante. Cet imprimé célèbre avec satisfaction la prise de Lyon, *hic et nunc*, comme le montre une adresse finale à Dieu qui

rend grâce au miracle de l'intervention divine, ayant présidé à la conquête :

> Ainsi tous Fideles
> Doivent humblement
> Te rendre Seigneur
> […]
> Gloire & honneur,
> Pour toute action
> De l'affection,
> Que tu as des cieux,
> Fait devant nos yeux,
> Icy à Lyon
> Pour Religion [21].

12 Comme tant d'autres libelles, cet imprimé inclut des revendications de pacifisme (en prétendant que personne n'a été tué pendant le siège et que les prisonniers ont été « traictés si humainement [22] »), revendications qui ont pour revers les appels au meurtre placés dans la bouche des catholiques (« Tuons, frappons », « D'estre pendu c'est pour le moins qu'il faut [23] »). Si le jeu de mot topique entre la ville de Lyon et le fauve n'est pas évité [24], ce *Discours de la vermine et prestraille de Lyon* présente une histoire versifiée du conflit lyonnais : la plupart de ces pièces pouvaient être chantées, tout comme deux autres pièces du recueil factice, *L'Epistre que le prophete Jeremie envoya* (n° 5, éd. genevoise) accompagnée d'une partition et *Deux chansons spirituelles* (n° 6), imprimées à Lyon en 1562 par Saugrain. Cette présence n'est pas surprenante, puisque les chroniqueurs catholiques lyonnais contemporains, comme Saconay et Jean Guéraud [25], insistent sur la lutte pour l'espace sonore dans les rues lyonnaises où retentissent, entre autres, les chants des *Psaumes de David* traduits par Marot.

13 Ce rapide relevé montre que différentes pièces du recueil factice accompagnent le conflit : elles n'en sont pas un reflet passif, mais elles traduisent l'inscription du conflit dans les imprimés, ainsi que le choix d'écrire une histoire présente et militante, adhérant à l'événement. Ce recueil factice pourrait, dans une certaine mesure, être comparé au recueil iconographique calviniste des *Guerres, massacres et troubles* de Tortorel et Perrissin [26] (ce dernier est un

réformé lyonnais ayant émigré à Genève), qui donne à voir les événements marquants des premières guerres de religion sur l'ensemble de la France (dont le siège de Montbrison). Les pièces rassemblées dans le recueil factice constituent elles aussi une archive du conflit civil, plus centré sur la scène lyonnaise, mais exposé à travers une grande variété de focales génériques (harangues, pamphlets, ordonnances, chansons).

Des imprimés qui provoquent le conflit

14 Si ce recueil factice donne à lire une histoire en cours, il agit aussi sur le présent, non seulement en l'orientant par la version (partisane) des faits, mais en appelant à la poursuite de la Réforme et de la destruction de la tyrannie papale. Les pièces réunies dans ce recueil ne se contentent pas d'enregistrer les événements les plus récents, elles ont une valeur performative, mise à la disposition de la communauté protestante lyonnaise dans sa quête de pouvoir. Cette seconde partie s'intéressera surtout à la partie pamphlétaire du recueil factice.

15 En premier lieu, précisons que si les libelles de ce recueil provoquent, ils ne sont pas les seuls supports imprimés à avoir le monopole de la diffamation et de l'invective. Les chroniqueurs catholiques contemporains, Guéraud et Saconay [27], mentionnent l'importance et la virulence des « placards séditieux » calvinistes sur les murs de Lyon. La virulence qui provoque la majorité catholique ne se réduit pas aux imprimés, elle fonctionne d'abord comme une verve, comme une *vis* satirique, dont les traces sont aussi orales, comme le montre le jeu de mots blasphématoires relevé par le marchand lyonnais Jean Guéraud en 1561 :

> Le mardi 25^{e} jour de novembre et jour de Saincte Catherine, le susnommé M^{r} Magdalènes prescha à St Nizier, contre les Huguenots qui, en profanant et blasfemant le nom de Jésus-Christ appelaient la messe la vesse, l'efficace et l'honneur la reverence et dignité de la sainte-Messe […] [28].

16 L'origine de la paronomase messe/vesse, qui sera destinée à une grande postérité, tire sans doute son origine d'un pamphlet genevois alors très populaire, les *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, publié en 1560 [29]. Animés par la même verve satirique, les pamphlets du recueil factice comportent des *topoï* communs aux libelles réformés de ces années : les évocations de Satan et de Rome la nouvelle Babylone, les références à la prostitution et à la scatologie y abondent, probablement dans la continuité des libelles genevois, dont l'influence est, par sa proximité géographique, forte sur la scène lyonnaise. Un exemple paradigmatique de cette violence verbale peut se lire dans *Le Mandement de Lucifer à l'antecrist Pape de Rome* (nº 15). L'imprégnation de la satire genevoise apparaît aussi dans la reprise de l'invective de la marmite [30], dont la polysémie renvoie autant à la « cuisine eucharistique » qu'à l'hypocrisie du clergé catholique. Cette invective topique réapparaît dans certaines pièces du recueil factice, telles *L'Extrême onction de la marmite papale* (nº 2) et *La Polymachie des marmitons* (nº 3). Enfin, on peut relever une proximité forte entre d'une part les appels à l'iconoclasme, voire les attaques contre les sacrements qui rythment les pamphlets de ce recueil, et d'autre part les gestes, les destructions réelles des reliques, des images et statues de saints, répertoriées par les témoins lyonnais. Le recueil factice repose bien sur une force performative, où les mots sont des actions, où la violence verbale se veut déjà purification de l'hérésie papale.

17 Mais comment mesurer en fin de compte cette virulence et cette force provocatrice qui se dégage du recueil factice ? Il semble difficile de l'apprécier sans verser dans un impressionnisme subjectif. Plus convaincante est sans doute la comparaison de la situation lyonnaise avec d'autres grandes villes passées à la Réforme presque en même temps, dans la vague de 1562, avant de retourner elles aussi au catholicisme quelques mois plus tard. C'est ce que montrent, parmi d'autres cas, les exemples de Rouen et d'Orléans. Certes, ces villes n'ont pas connu dans la première moitié du XVIe siècle la même implantation de l'imprimerie et le même développement d'une culture de l'imprimé qu'à Lyon. Ces deux cités sont cependant des capitales régionales, des villes universitaires (comme Orléans) ou parlementaires (comme Rouen), qui constituent des prises de choix pour la Réforme et où l'imprimerie est déjà bien établie. Un examen

des pièces publiées, avant et autour de la conquête protestante, depuis 1559 jusqu'à 1564, révèle la présence de libelles réformés, par exemple les *Mémoires de Condé*, imprimés par Éloi Gibier à Orléans, ville qui est alors la capitale militaire du parti calviniste [31]. Les dix-neuf libelles qui composent les *Mémoires de Condé* appartiennent exclusivement au genre déclamatoire : ce sont des discours, des réponses et remontrances [32]. Quant aux autres productions de Gibier à Orléans en 1562-1563 [33], on y trouve aussi des ouvrages de théologie, les *Prières ordinaires des soldats de l'armée de Monsieur de Condé* (qui seront aussi imprimées à Lyon en 1563 [34]), des réponses aux *Discours* de Ronsard, mais il n'y a pas de pièce aussi incendiaire que *L'Adieu de la Messe* (nº 17), *Le Testament de la messe* (nº 16) ou encore le *Sac et pièces pour le pape de Rome* (nº 23). Quant à Rouen, où la Réforme suit une courbe d'ascension comparable à celle de Lyon [35], mais où la conquête est beaucoup plus brève (avril-octobre 1562), la situation est beaucoup moins favorable à l'imprimerie réformée. Les métiers du livre y sont bien plus catholiques qu'à Lyon, même si on relève plusieurs titres réformés [36], une édition des *Psaumes* de David traduites par Marot, mais aussi, pour l'année clef de 1562, plusieurs discours de Condé (*via* Orléans donc), une *Réponse des habitants de la ville de Rouen* ainsi qu'une *Apologie des ministres et anciens de l'Église reformée en la ville de Rouen, sur le brisement des images. Avec une Exhortation à tout le peuple d'embrasser le saint Évangile*. Là encore, la part prise par les justifications, « remontrances » et autres « discours » montre que les situations d'Orléans et de Rouen sont incomparables avec la production lyonnaise [37] : cette dernière, fort diversifiée, comprend des pièces bien plus agressivement provocatrices [38]. Une étude plus systématisée de ces trois productions locales (auxquelles on pourrait aussi ajouter celle de Caen [39]) permettrait de donner plus de crédit à une telle analyse.

18 Comment expliquer cette spécificité lyonnaise (au-delà de sa proximité avec les métiers du livre genevois, mais aussi avec le cercle de Neuchâtel [40]) qui se concentre dans ce recueil factice ? Plusieurs éléments de réponse sont possibles. Le premier porte sur la présence lyonnaise de deux grands auteurs dont l'influence pèse sur le style oralisé et virulent des textes. Il s'agit d'abord de Pierre Viret, compagnon de Calvin, qui va être présent à Lyon, de 1562 à 1565, où il

prêche et va présider le 4e synode national des Églises réformées. C'est encore à Lyon que Viret publie chez Claude Davot, les *Cautèles et canons de la messe* (1564) ou, chez l'incontournable Saugrain, *De l'Institution des heures canoniques* (1564). Cette figure de premier plan de la Réforme [41], dont le nom est ridiculisé par Saconay en « *venerable Virulentus* empoisonneur de gens [42] », est connue pour l'oralité (souvent utilisée à des fins pédagogiques) qui anime ses nombreux dialogues (il est par ailleurs, peut-être, l'auteur des *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* [43]). La seconde grande figure, dont l'autorité et l'implantation locale ont pu peser sur le versant satirique des pamphlets, s'inscrit dans la longue durée de la Renaissance lyonnaise : il s'agit bien sûr de François Rabelais, mort depuis 9 ans en 1562, qui a séjourné à Lyon de 1532 à 1535, comme médecin mais aussi comme correcteur dans l'atelier de Sébastien Gryphe. Au-delà de ces dates lyonnaises, finalement brèves, c'est l'importance de la production imprimée rabelaisienne à Lyon qui importe : d'après la bibliographie établie par M. A. Screech et S. Rawles [44] (laquelle mérite certains amendements [45]), sur les 110 premières éditions rabelaisiennes du XVIe siècle, 64 sont lyonnaises, soit 58 % de l'ensemble (toutes les éditions séparées du *Gargantua*, par exemple, sont lyonnaises ; citons de nouveau Saugrain qui vendra, en 1556, *Le Voyage et navigation des isles incogneves*, faussement attribué à Rabelais). Cette statistique, qu'il faudrait sans doute nuancer, rappelle l'imprégnation de la verve rabelaisienne auprès du public lyonnais, familier de sa virulence satirique [46], mais aussi de certains jeux de mots directement repris à l'auteur du *Pantagruel*. Tel est, par exemple, le cas de la référence aux « marmitons » dans le sens d'hypocrites, ou encore le « tripotage lexical » (selon l'expression de M. Jeanneret [47]) autour des « papes, papegaux, papefigues, papelards », présent dans le *Quart livre* (1548), et qui affleure par exemple dans le polyptote du premier vers de l'« Epitaphe du pape mort » (*Discours de la vermine…*, no 8) : « Pape papaule couvert de papillons [48] ».

19 Ce rire provocateur et agressif, d'origine rabelaisienne, est particulièrement omniprésent dans un imprimé du recueil factice, *Le rasoir des rasez. Recueil, auquel est traité amplement de la tonsure & rasure du Pape, & de ses papelards* [49] (no 10), publié en 1562, sans lieu, mais qui est lui aussi attribué à Jean Saugrain. L'attaque satirique

contre la tonsure des moines n'est pas totalement inédite dans le discours réformé (un passage du chap. XIII de l'*Institution chrestienne* y fait référence [50]), mais, à notre connaissance, il s'agit du premier libelle exclusivement consacré à cet objet de la polémique. L'héritage rabelaisien, qui apparaît dans la reprise de nombreux jeux de mots (sur la pantoufle papale ou sur le service du vin/divin), se donne à lire dès l'introduction de l'ouvrage :

> Le Pape, & les Papelards par ce que porte de foy leur tonsure, & rasure, fols & badins d'un merveilleux artifice nous ont persuadé, qu'ils estoyent les Dieux, les Sages, & les Roys de la terre, au grand deshonneur de l'Eternel & a nostre confusion. [...] Mon desseing est de demonstrer le temps, & l'origine de ceste risibonde, je-dy, rasibonde ordonnance, & introduction : puis je rapporteray les causes, considerations, imaginations de ceste rasitation : le tout veritablement en riant toutesfois [51].

20 Cette énonciation phatique qui interpelle le lecteur est pleinement en phase avec le style du bateleur rabelaisien [52], qui s'inspire d'une reconstruction de l'oralité [53]. *Le Rasoir des rasez* propose un jeu de massacre qui vise toutes les autorités de l'Église romaine, ainsi que son histoire racontée à travers le prisme du poil [54]. Ainsi de la papesse Jeanne :

> À ce propos apres que ceste astuce d'ebarbement fut mise sus Papesse Jeanne n'avoit que faire de coucher avec prestre barbu pour avoir barbe, & se promouvoir soubs visage d'homme au Pontificat siege de paillardise [55].

21 Cette isotopie du poil est intéressante quand on se rappelle que les protestants sont alors perçus par la longueur de leurs barbes (Claude de Rubys par exemple, dans son *Histoire de Lyon* (1604), mentionne encore les « Protestants avec leurs barbes [56] »). Il s'agit d'une nouvelle manière de provoquer les catholiques en investissant non plus le champ satirique de l'alimentation, de la prostitution ou de la scatologie, mais celui du poil et de la pilosité qui deviennent des marqueurs confessionnels [57]. Dans *Le Rasoir des rasez*, le rire provoque, mais il est aussi l'objet d'une réflexion métadiscursive sur ses pouvoirs et sur ses usages politiques. Si l'auteur annonce écrire son histoire de la tonsure « le tout veritablement en riant

toutesfois », d'autres pièces du recueil factice questionnent ce pouvoir politique du rire comme ligne de partage confessionnelle. Ainsi, les *Remontrance à tous les estats* (n° 34) mentionnent que les catholiques « feront des edits ridicules & brutaux, qui seront pour faire rire les plus melancholiques [58] ». Le rire est ici présenté comme la revanche du vaincu, la compensation pour ceux qui subissent des édits injustes et tyranniques. Enfin, dans la *Juste et sainte defense de la ville de Lyon*, un libelle extérieur au recueil factice et paru (là encore probablement chez Saugrain) en 1563, une plume anonyme revient sur ce pouvoir politique du rire. L'auteur, anonyme, y distingue différents types de rire impliqués dans l'affrontement confessionnel. D'une part, il invoque le rire suprême de Dieu qui, sans surprise, punira les catholiques : « Mais ces malheureux ont beau combattre contre Dieu, ils ont cognu à leurs dépens qu'il ne s'en faict que rire de là-hault, qui renversera leurs complots […] [59] ». D'autre part, il évoque la prétendue supériorité des calvinistes qui échapperaient au ridicule, puisque leur comportement vertueux les immuniserait contre toute moquerie : « Donc loué soit Dieu que nos dicts ennemis n'ont de quoi se rire de nous et qu'ils n'ont de quoi nous reprendre, sinon d'avoir usé envers eux de trop de douceur et clémence […] [60] ».

22 Ces passages montrent à quel point les protestants lyonnais avaient conscience d'utiliser le rire comme un signe d'élection de leur communauté, mais aussi comme une arme de choix dans sa lutte et dans la compétition pour convertir des âmes. Mais quelles sont les limites à cette provocation et à cette *vis* satirique ? Il semble que la communauté lyonnaise, par ses libelles aussi virulents, a débordé les intentions initiales de Calvin qui s'était exprimé sur ce sujet. En effet, dans la préface qu'il donnait aux *Disputations chrestiennes* de Viret (1544), Calvin dressait le portrait idéal d'un satiriste modéré, animé par un juste équilibre et se gardant de tout écart :

> Car un homme qui veut user de faceties se doit donner garde de deux vices. L'un est qu'il n'y ait rien contraint, ou tiré de trop loing […]. L'autre est de ne point decliner à une jaserie dissolue, laquelle en latin se nomme surrilité, en nostre langage plaisanterie. Ainsi de tenir le moyen, c'est de savoir bien à propos, avec grace et par mesure, parler joyeusement, pour recreer tellement qu'il n'y ayt rien d'inepte ou jetté à la volée, ou desbordé, ce n'est pas une vertu commune ou vulgaire [61].

23 Le fossé entre les prescriptions du théologien et la réalité des écrits militants n'est pas rare, ni dans l'histoire de la Réforme au XVIe siècle, ni dans l'histoire lyonnaise de cette communauté (telle est, par exemple, l'histoire de l'édition du *Pot aux roses de la prestraille papistique* de Thibaut Jourdain, imprimé à Lyon en 1564 chez Saugrain, parce que le conseil de Genève en avait refusé la publication [62]). Cet écart entre les injonctions de Calvin et la nature des pamphlets montre à quel point les réformés de Lyon ont pu, parfois indépendamment de Genève, exprimer leur propre conception du conflit, avec une verve et une violence propres, tenant aux spécificités d'une culture littéraire et de pratiques de l'imprimé fortement présentes localement.

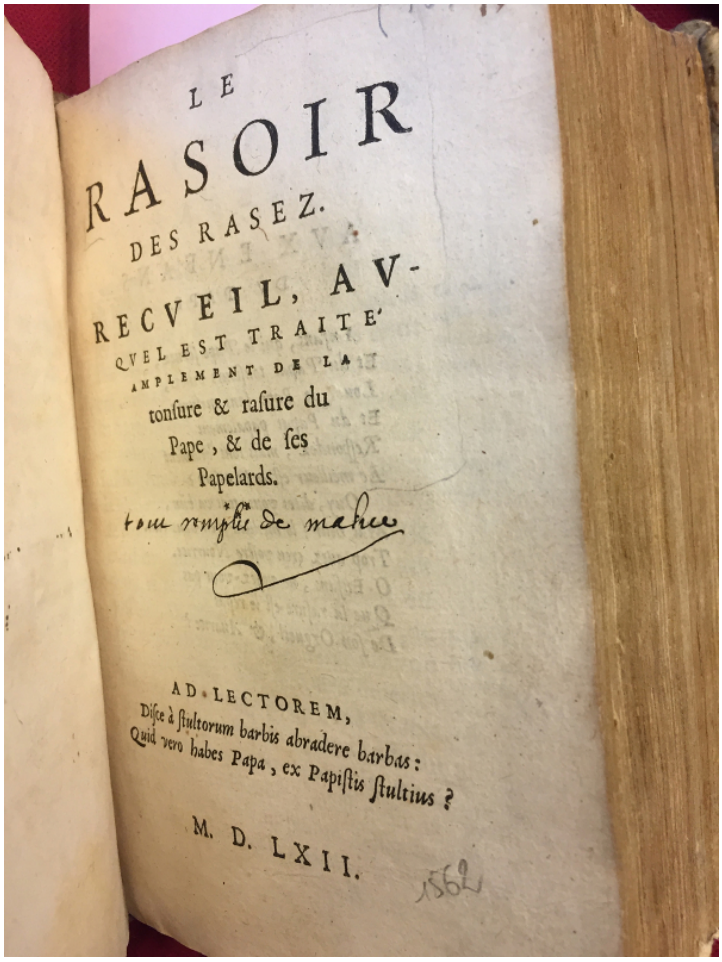
Des imprimés qui construisent la mémoire du conflit

24 Enfin, dans un dernier temps, on peut s'interroger sur la troisième fonction de ce recueil, à savoir la construction d'une mémoire du conflit. C'est encore à ce niveau que se produit « l'effet livre » qui intéresse particulièrement les lecteurs du XVIe siècle parce que cet objet unique concentre en lui une mémoire du conflit en cours.

25 En premier lieu, il faut rappeler qu'il s'agit d'une mémoire partagée, puisque ce recueil est passé à travers les mains de plusieurs générations de lecteurs catholiques. S'il est difficile de dater ces *marginalia* avec précision, on retiendra surtout l'idée d'une intense circulation de ces écrits, à l'instar de l'héritage satirique rabelaisien qui est partagé autant par les auteurs calvinistes que par le très catholique Saconay (ou plus tard par le jésuite Garasse). Les différentes pièces imprimées réunies dans le recueil factice circonscrivent les limites d'un champ confessionnel, celui d'un conflit où chaque parti est en compétition pour la fidélité à la parole du Christ, pour la pureté de ses intentions et pour sa proximité avec l'Église primitive. Les réactions des lecteurs catholiques inscrites manuellement dans le recueil factice témoignent de l'efficacité des provocations développées dans les pamphlets les plus virulents. Le recueil est d'emblée présenté, dès la page de titre de l'*Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise* (n° 1) par cet avis qui est autant une interdiction qu'une invitation : « Ce livre est tout hérétique & par

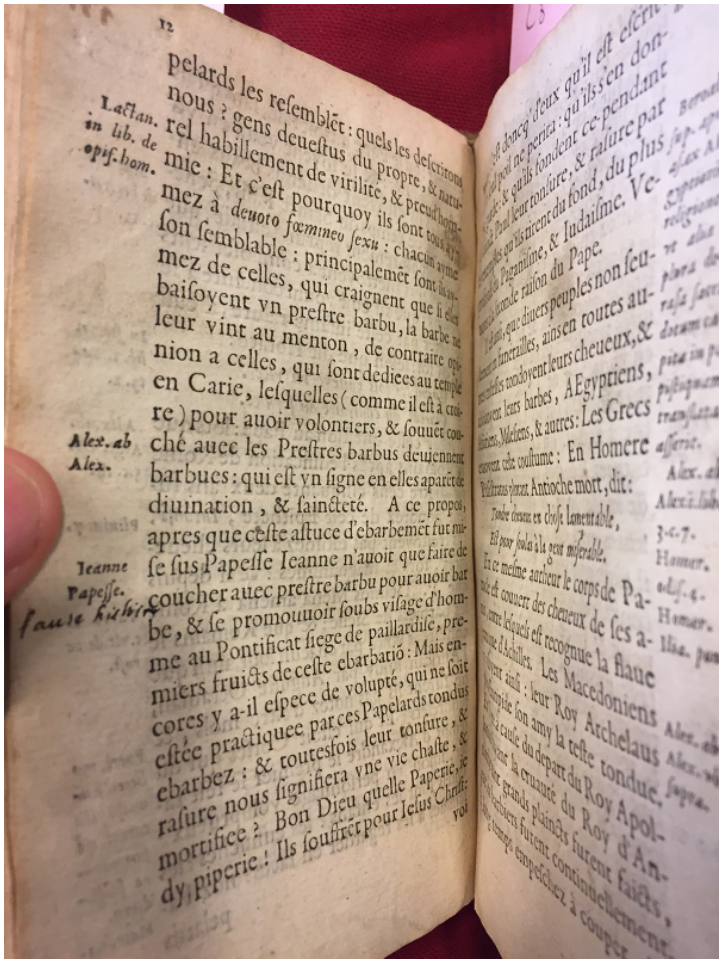
conséquent défendu ». *Le Rasoir des rasez* (nº 10) possède aussi sur sa page de titre un avis assez proche, précisant que cet ouvrage est « Tout rempli de malice » (fig. 1) et l'anecdote de la papesse Jeanne est commentée en marge par « fausse histoire » (fig. 2). Enfin, *Le Mandement de Lucifer à l'antechrist Pape de Rome* (nº 15) possède un grand nombre de pages biffées en diagonale à l'encre noire (fig. 3). Ces réactions signalent certes le rejet, mais aussi la connaissance des armes de l'adversaire : c'est autour des mêmes questions (la place des rites et des sacrements, l'invocation de la tradition, le rapport entre la matérialité et la spiritualité) que le débat se cristallise, même s'il faut souligner que ce recueil factice ne contient pas de textes strictement théologiques.

Fig. 1. *Le Rasoir des rasez* : « Tout rempli de malice ».


LE
RASOIR
DES RASEZ.
RECVEIL, AV-
QVEL EST TRAITE'
AMPLEMENT DE LA
tonſure & raſure du
Pape, & de ſes
Papelards.
tout remplie de malice
AD LECTOREM,
Diſce à ſtultorum barbis abradere barbas:
Quid vero habes Papa, ex Papiſtis ſtultius?
M. D. LXII.
1562

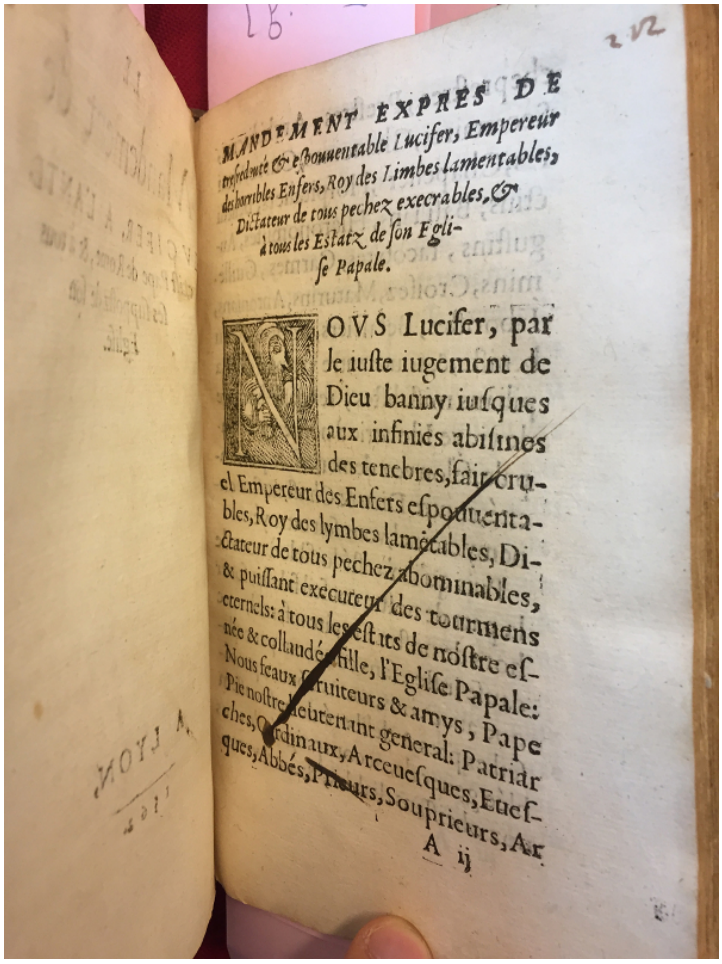
Source/Crédit : bibliothèque de l'UCLy. Photo G. Holtz

Fig. 2. *Le Rasoir des rasez* : « fausse histoire ».



Source/Crédit : bibliothèque de l'UCLy. Photo G. Holtz

Fig. 3. *Le Mandement de Lucifer à l'antechrist Pape de Rome* : page biffée en diagonale à l'encre noire.


MANDEMENT EXPRES DE
treſcruel & eſbouuentable Lucifer, Empereur
des horribles Enfers, Roy des Limbes lamentables,
Dictateur de tous pechez execrables, &
à tous les Eſtatz de ſon Egli-
ſe Papale.

NOVS Lucifer, par
le iuſte iugement de
Dieu banny iuſques
aux infinies abiſmes
des tenebres, fait cru-
el Empereur des Enfers eſpouuenta-
bles, Roy des lymbes lamétables, Di-
ctateur de tous pechez abominables,
& puiſſant executeur des tourmens
eternels: à tous les eſtats de noſtre eſ-
née & collaudée fille, l'Egliſe Papale:
Nous feaux fruiteurs & amys, Pape
Pie noſtre lieutenant general: Patriar
ches, Cardinaux, Arceueſques, Eueſ-
ques, Abbés, Prieurs, Souprieurs, Ar
A ij

Source/Crédit : bibliothèque de l'UCLy. Photo G. Holtz

26 En second lieu, ce recueil factice donne aussi à lire une mémoire lacunaire. Il présente une certaine version des arguments et des goûts de la communauté lyonnaise pendant la première guerre de religion. Mais il ne peut pas être exhaustif et on relèvera l'absence de certains imprimés lyonnais qui auraient pu en faire partie (et ce relevé n'est pas exhaustif, lui non plus) : *Le Glaive du Goliath* (Saugrain, 1561), *Le Baston de la Foy Chrestienne* (Saugrain ?, 1562), le *Monologue de messire Jean Tantost* (1562) ou encore *De l'assistance que Dieu a faite à son Eglise à Lyon* (1562). Il s'agit donc d'une mémoire à trous, mais qui est marquée par l'emprise d'un libraire particulier, Jean Saugrain. Ce dernier n'est évidemment pas le seul à imprimer à Lyon des textes réformés ou évangéliques – parmi les autres libraires passés à la Réforme, il faut aussi compter les Gabiano, Jean de

Tournes, Honorat, Senneton et bien d'autres – mais il est probablement celui qui a le plus mis son échoppe au service de la vente d'écrits militants [63]. L'équilibre entre les pamphlets, les ordonnances et les pièces déclamatoires qu'il a vendues rappelle à quel point ce recueil factice trouve son origine dans le primat de l'oralité, déclinée dans un goût prononcé pour l'argumentation, ainsi que pour la polémique et l'invective.

27 En troisième lieu, il faut revenir sur la mémoire plurielle qui caractérise ce livre. Par « plurielle », on entend ici la pluralité des actants qui font toute la complexité de ce recueil et où résonnent différentes voix de la mémoire huguenote autour de la première guerre de religion. Au niveau auctorial d'abord, une grande diversité de statuts et d'autorités est mobilisée. N'y sont pas absents les grands noms de la Réforme, comme Calvin, auteur de deux pièces (*Congratulation a venerable prestre messire Gabriel de Saconnay*, n° 9 ; *Les Ordonnances ecclesiastiques de l'eglise de Geneve*, n° 20), et Théodore de Bèze, à qui sont redevables certaines harangues du colloque de Poissy, et qui est aussi l'auteur du *Sommaire recueil des signes sacrez* (n° 27). À côté de ces théologiens « anonymisés » sur la page de titre et du prince de Condé (n° 14), apparaissent quelques seconds couteaux : Felix Bouriac (n° 38), François Grimaudet (n° 22), Jacques Des Hayes (n° 21) ou encore Jacques Bretaigne (n° 32) et Pardoux Du Prat (n° 37). Mais la plupart des pièces sont anonymes : 31 sur 42, soit presque les ¾ de l'ensemble. Si cette bigarrure auctoriale crée un effet de bruissement [64] (l'écho des rumeurs du tumulte ?), elle produit surtout une tension entre la visibilité de certaines harangues (assumées par des auteurs) et l'invisibilité d'une production pamphlétaire anonyme plus informe et plus agressive (cette tension n'est cependant pas à surinterpréter, puisque Calvin a lui-même produit des pamphlets [65]). Certaines pièces produisent elles-mêmes un métadiscours significatif sur cette question de l'anonymat et de l'invisibilité, comme l'appel « Au Lecteur » qui ouvre le *Discours de la vermine et prestraille de Lyon* (n° 8) :

> Amy Lecteur, prends en gré ce discours,
> Et ne t'enquiers, s'il te plaist, de l'Autheur,
> Car quel qu'il soit il a visé au cours
> Des grands merveilles que fait le Createur.

> Durant ce temps remply d'estonnement :
> Si mieux que luy quelque autre prend envye
> De reciter le fait plus amplement
> Joyeux serai, & loueray la vie
> D'un tel esprit, en vray contentement [66].

28 Il est fait ici une mention symptomatique de la quête « de l'Auteur », dont il ne faudrait pas chercher à s'enquérir. Déjouant à l'avance la recherche chimérique et systématique de l'attribution d'un nom d'auteur à tout imprimé anonyme (qui aimantera tant d'érudits des XIX^e^ et XX^e^ siècles), cette pièce invite au contraire son public à faire porter la voix de la multitude, à servir de caisse de résonance pour la communauté réformée. Tel est sans doute le sens du « réciter plus amplement » qui espère une reprise et une amplification des chants de combat présents dans cet imprimé.

29 À cette diversité auctoriale répond ensuite l'hétérogénéité énonciative, elle aussi très troublante à la lecture du recueil factice. Pour donner une idée de cette multiplicité des voix qui s'entrechoquent, précisons la diversité des énonciateurs fictifs qui prennent la parole : à Jésus (*Le Mandement de Jesus Christ a tous les Chrestiens*, n° 36) répond Lucifer (*Le Mandement de Lucifer…*, n° 15) dans deux « mandements » qui créent un effet d'écho dans le recueil. Mais c'est aussi la messe qui prend la parole dans *Le Testament de la messe* (n° 16) et dans *L'Adieu de la Messe* (n° 17) pour désigner ses héritiers, sans oublier le pape et tous les échelons du clergé catholique qui déclament des quatrains dans *La Polymachie des marmitons* (n° 3), libelle où la satire est systématisée grâce à la polyphonie. Cette énonciation démultipliée produit un effet de théâtralisation de la controverse, où différents masques énonciatifs donnent une dimension dramaturgique au conflit spirituel. Ce dernier se donne à entendre, il est visualisé, en d'autres termes il est incarné.

30 L'extension de la polyphonie et des pôles d'énonciation mérite d'être mesurée à la grande variété des performances orales dans les ordonnances du recueil. De fait, on y trouve d'abord des ordonnances fondées sur une performance bien réelle, puisqu'elles furent déclamées par « Jean Bruyeres crieur public » à « chacun les carrefours & places publicques de ceste ville de Lyon : à haute voix,

cry public & son de trompe [67] » (*Ordonnance du Roy […] pour assister aux presches*, nº 39). Il faut ensuite noter qu'à la performance ordinaire et ritualisée qui accompagne la criée d'un texte officiel, un autre imprimé du recueil vient donner un écho parodique. Ainsi, l'auteur des *Arrests et ordonnances Royaux de la tressouveraine & supreme Cour du Royaume des Cieux* (nº 35) annonce que son contenu n'est autre que les « Cries celestes faites par le Sainct Esprit, pour la publication des presentes Ordonnances [68] ». De la criée réelle dans les rues de Lyon à la criée divine venue du paradis, le recueil factice repose sur un idéal de transitivité du discours qui circule entre les hommes pour énoncer la vérité de la Réforme. En effet, tous ces imprimés ont sans doute en commun d'évoquer la suprématie du langage divin, ils convergent dans la croyance que le langage, pamphlétaire ou non, transmet la parole efficace de Dieu, comme ce phénomène est indiqué dans la *Remontrance a tous les estats* (nº 34) : « mais connaissez que c'est Dieu qui parle, & non pas nous [69] ». Cette parole divine, supérieure et performative, est décrite comme unique, elle s'oppose dans les pamphlets huguenots – comme d'ailleurs dans les catholiques – à la variété infinie et bruyante des voix de l'hérésie.

31 Enfin, la pluralité des énonciateurs et des performances informe aussi sur la réception du recueil et des voix qui le traversent : le lecteur va-t-il toutes les écouter ? Doit-il obéir à toutes ? La diversité des voix recouvre en effet la bigarrure des lois, c'est-à-dire une dernière forme de pluralité. Celle-ci rappelle le type de problème qui se posait alors aux réformés lyonnais : le choix à effectuer entre différentes lois, entre différents règlements ou ordonnances, qui apparaissent tout au long des pièces. Outre la tension « classique » entre la loi divine et la loi du roi, ce sont aussi les lois ecclésiastiques qui envahissent le recueil (*Ordonnances ecclesiastiques de l'eglise de Geneve* de Calvin, publiées par Saugrain [70], nº 20), mais encore les ordonnances militaires (*Ordonnances, sur le reiglement, forme & gouvernement, que doivent tenir les soldats & gens de guerre, des bandes Chrestiennes*, nº 38), sans oublier les ordonnances commerciales, proclamées par Soubise, sur la liberté de circuler et de vendre des marchandises. Cette superposition d'ordonnances et ce foisonnement juridique rendent compte des tiraillements mais aussi de la variété des injonctions auxquelles les sujets lyonnais devaient répondre et des choix qu'ils devaient assumer [71]. Le lecteur hérite de

cette mémoire, comme celle du rôle centripète joué par les imprimeurs-libraires. Une fois de plus, Jean Saugrain est le libraire chez qui convergent ces différentes ordonnances, il apparaît comme le médiateur entre Dieu, l'imprimé et les hommes, par exemple en imprimant la *Sentence decretalle et condemnatoire au fait de la paillarde Papauté* [72] (nº 4). Saugrain est bien la caisse de résonance qui permet la diffusion de ces différentes prescriptions, mais aussi celle des voix plus bouffonnes des pamphlets. Mais il n'est pas le seul, puisque d'autres imprimeurs-libraires rappellent que leurs règlements seraient autorisés par la loi divine. Ainsi, il est indiqué sur la page de titre du *Grand pardon de pleniere remission* (nº 7) qu'il a été « nouvellement imprime, avec privilege perpetuel », tandis que la dernière page précise que le pardon a été « Donné en la Supreme & Souveraine Cour de Paradis, dez l'origine du monde [73] ». Si la dernière voix est bien celle de Dieu, donnée en la cour de Paradis, l'ensemble rend compte d'une bigarrure intrinsèque, d'un entrechoquement de lois et de voix qui font toute la complexité de ce recueil factice.

32 En définitive, cet objet livre donne à imaginer, cinq siècles plus tard, des sujets tiraillés entre de nombreuses lois. Il montre surtout la richesse des interprétations qui se concentraient dans un tel recueil. L'« effet livre » du recueil factice tient en effet à ce qu'il permet différents usages militants de l'imprimé, qui vont de la lecture partisane des événements du conflit civil, à l'usage performatif qui pouvait être fait des pièces les plus virulentes et agressives, lesquelles définissent bien une spécificité lyonnaise au sein de la vague des villes conquises à la Réforme en 1562. Enfin, la question de la mémoire du conflit permet de souligner différentes lignes de partage, autour du rire, mais aussi de l'oralité, de la performance et d'un certain goût pour la juxtaposition de l'argumentation des harangues avec la satire des pamphlets. À la différence des libelles catholiques, à cette époque moins nombreux et moins virulents [74], ce recueil factice se définit par l'hétérogénéité de ses voix, de ses auteurs et des styles choisis pour affirmer une parole militante qui soude la communauté. Mais quelle communauté ? Si l'incertitude plane toujours sur l'identité confessionnelle des premiers éditeurs de ce recueil factice, il est en revanche certain qu'il a été approprié et lu par des lecteurs

catholiques. Réunies dans un recueil factice qui constitue un objet mémoriel ambigu, ces différentes pièces constituent une archive unique sur la première guerre de religion à Lyon, en 1562, « durant ce temps remply d'estonnement ».

ANNEXE

Liste des pièces contenues dans le recueil factice

Elle se consulte sur le catalogue de la bibliothèque de l'UCLy (Réserve : cote LFCR/7CONTR-0001).

1. *Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise. Avec la Prinse de Montbrison*, A Lyon, s. n. [Jean Saugrain ?], 1562
2. Du Chalard (Joachim), *L'Extrême onction de la marmite papale. Petit traité auquel est amplement discouru des moyens, par lesquels la Marmite Papale a esté jusques icy entretenue à proffit de mesnage…*, Par Jo. Du Ch., A Lyon, s. n., 1562
3. *La Polymachie des marmitons. En laquelle est amplement descrite l'ordre que le Pape veut tenir en l'armee qu'il veut mettre sus pour l'élevement de sa Marmite. Avec le nombre des Capitaines & Soldats, qu'il veut armer pour mettre en campagne*, A Lyon, s. n. [Jean Saugrain], 1562
4. *Sentence decretale, et condemnatoire au fait de la paillarde Papauté* : *& punition de ses demerites, & forfaits, souz la sommaire narration de longues procedures*, imprimé nouvellement, s. l. [Genève], s. n., 1561
5. *L'Epistre que le prophete Jeremie envoya à ceux qui estoyent menez captifs en Babilon, par le Roy des Babiloniens, pour leur annonçer ce qui luy estoit commandé de Dieu : Traduite en françoys*, A Genève, s. n., 1562 [avec partition]
6. *Deux chansons spirituelles, l'une du siecle d'or avenu, tant desiré : l'autre de l'assistance que Dieu a faite à son Eglise : avec quelques Dizains et Huitains Chrestiens. Par les Protestants de l'evangile de nostre Seigneur Jesus Christ. A la louange de monsiegneur Loys de Bourbon, prince de Condé.*, A Lyon, s. n., 1562

7. *Le Grand pardon de pleniere remission. Pour toutes personnes, & durant à perpetuité.* Nouvellement imprimé, avec Privilege perpetuel., s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain], 1561
8. *Discours de la vermine et prestraille de Lyon, dechassee par le bras fort du Seigneur […].* Par E. P. C. avec l'Epigramme du dieu des Papistes., s. l. [Lyon], s. n., 1562
9. [Calvin (Jean)], *Congratulation a venerable prestre messire Gabriel de Saconnay precepteur de l'Eglise de Lyon, touchant la belle Preface & mignonne dont il a remparé le livre du Roy d'Angleterre*, s. l., s. n. [Jean Saugrain ?], 1561
10. *Le Rasoir des rasez. Recueil, auquel est traité amplement de la tonsure & rasure du Pape, & de ses papelards*, s. l. [Lyon], s. n., 1562
11. *Confession de foy, faitte d'un commun accord par les francois, Qui desirent vivre selon la pureté de l'Evangile de nostre Seigneur* JESUS CHRIST…, s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain], 1561
12. [Nakol, De], *Confession de la Foy chrestienne, Laquelle a esté mise en Rime Françoise, à la grande consolation spirituelle de toute personne fidele…*, A Lyon, s. n. [Jean Saugrain], 1562 [avec partition]
13. *Advis au roy, Sur le fait, de la Religion, donné par Monsieur Le P. F. en la derniere assemblee faite en l'an Mil cinq cens soixantedeux.* Imprimé nouvellement à Paris, s. n., 1562
14. Condé (Louis de Bourdon, prince de), *Ample déclaration faite par Monsieur le prince de Conde, Pour monstrer les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la defence tant de la Religion…*, s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain ?], 1562
15. *Le Mandement de Lucifer à l'antecrist Pape de Rome, & à tous ses suppostz de son Eglise*, A Lyon, s. n., 1562
16. *Le Testament de la messe*, s. l., s. n., 1562
17. *L'Adieu de la Messe*, A Lyon, s. n. [Jean Saugrain ?], 1562
18. *La Consommation de l'idole de Paris, suivant la parole du prophete Jeremie*, A Lyon, s. n. [Jean Saugrain], 1562
19. *Supplication et remonstrance adressée au Roy de Navarre, & autres Princes du sang de France, pour la delivrance du Roy & du Royaume*, s. l., s. n., 1561
20. [Calvin (Jean)], *Les Ordonnances ecclesiastiques de l'eglise de Geneve, item l'ordre des escoles de ladite cite*, A Lyon, s. n. [Jean Saugrain], 1562
21. *Complainte apologique des Eglises de France, Au Roy, Royne-mere, Roy de Navarre, & autres du Conseil*, s. l., Jaques des Hayes, 1561

22. *Remonstrance faite par M. François Grimaudet, advocat du roy à Angiers, aux estatz d'Anjou, assemblez dernierement audit lieu*, A Lyon, Jean Saugrain, 1561.
23. *Sac et pièces pour le pape de Rome, ses Cardinaux, Evesques, Abbez, Moynes, & Maistres de la Sorbonne*Contre Jesus Christ, filz de Dieu Eternel, Seigneur du Ciel & de la Terre, & ses Apostres, Son Eglise & Saints Docteurs d'icelle. Contenant en somme la vraye & plus certaine resolution des poincts principaux de la Religion Chrestienne…, s. l. [Lyon], s. n., 1561
24. *La Vraye histoire contenant l'inique jugement & fausse procedure faite contre le fidele serviteur de Dieu Anne du Bourg, conseillier pour le Roy, en la cour du Parlement de Paris, & les diverses opinions des Presidens & Conseilliers, touchant le fait de la religion Chrestienne. […]* Semblablement ce qui ha esté fait contre quatre desdits Conseilliers, prisonniers pour la mesme cause, s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain ?], 1561
25. Leopard (Charles), *Le Glaive du géant Goliath, philistin, & ennemy de l'Eglise de Dieu. C'est un recueil de quelques certains passages…* , s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain], 1561
26. *Ample discours des actes de Poissy, MDLXI. […] Avec les sommaires poincts des oraisons de Messieurs le Chancelier Theodore de Besze, le Cardinal de Lorraine…*, s. l., s. n., 1562
27. [Bèze (Théodore de)], *Sommaire recueil des signes sacrez, sacrifices, et Sacremens instituez de Dieu, depuis la creation du monde : Et de la vraye origine du sacrifice de la Messe…*, A Lyon, Jean Saugrain, 1562
28. *Responce au livre inscrit, Pour la Majorité du Roy François second.* Ensemble ledit Livre., A Amboise, s. n., 1560
29. *L'Histoire du tumulte d'Amboyse advenu au moys de Mars…*, s. l. [Amboise ?], s. n., 1560
30. [Pasquier (Étienne)], *Exhortation aux princes et seigneurs du conseil prive du roy. Pour obvier aux seditions qui occultement semblent nous menacer pour le fait de la Religion*, s. l., s. n., 1561
31. *Remonstrance aux princes du sang, touchant les affaires de nostre temps*, s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain ?], 1562
32. Bret[aigne] ([Jacques] « député du tiers Estats du Royaume de France »), *La Harangue et remonstrance du peuple et tiers estat de France, prononcee devant le Roy tres-chrestien Charles neufiesme, tenant ses Estatz à saint Germain en Laye…*, s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain ?], 1561

33. *Harangue des ministres de la parole de Dieu, Faite en l'assemblee de Poissi, le neufiéme jour de Septembre…*, A Poissi [Poissy], s. n., 1561
34. *Remontrance a tous les estats Par laquelle est en brief demontré la foy & innocence des vrays Chrestiens : Les abus ausquels sont detenus leurs ennemis & persecuteurs ; Et le jugement que Dieu en fera.*, A Paris, s. n., 1560
35. *Les Arrests et ordonnances Royaux de la tressouveraine & supreme Cour du Royaume des Cieux ; contenans non seulement permission : mais aussi expres commandement, de lire, avoir & retenir la saincte Ecriture, translatée de Latin en François, avec toutes bonnes & fideles expositions d'icelle, extraits des Registres des Prophetes, Evangelistes & Apostres, jouxte la verité…*, s. l., s. n., 1559
36. *Le Mandement de Jesus Christ a tous les Chrestiens ses fideles…*, s. l., s. n., 1559
37. Proba [Faltonia B.] et [Du Prat (Pardoux, jurisconsulte)], *Amas chrestien ou extrait de la Poësie de Vergile accommodez au viel, & nouveau Testament. & reduitz en deux livres par Proba Fauconie femme d'Aldephus Romain, Mis en vers François par le Nomophile Marchois*, A Lyon, Jan d'Ogerolles, 1557
38. Bouriac (Félix) et [Charles IX], *Ordonnances, sur le reiglement, forme & gouvernement, que doivent tenir les soldats & gens de guerre, des bandes Chrestiennes : extraites é recueillies des Edictz & Ordonnances du Roy : par monsieur Felix Bouriac, Conseiller du Roy…*, A Lyon, s. n., 1562
39. [Charles IX], *Ordonnance du Roy et de Monseigneur de Soubize commandant pour le service de Dieu & dudit sieur Roy, à Lyon, pays de Lyonnois, &c. pour assister aux presches & prieres publiques : & ne tirer arquebouzes, ne sonner tambourins durant lesditz presches, & aussi de n'user de blasphemes, ny de jeuz dissolu…*, A Lyon, Jean Saugrain, 1562
40. [Charles IX], *Ordonnance du Roy et de mon Seigneur de Soubize commandant pour le service de Dieu & dudit Sieur Roy, à Lyon, pais de Lyonnois, Forestz, Beaujolois, Dombes, haute et basse Auvergne, marche Bourbonnois, & Combrailles, contenant entiere confiscacion de tous les biens & marchandises & autres choses apertenantes à certains marchans estrangers qui se seroient absentez de ceste ville…*, A Lyon, Jean Saugrain, 1562
41. [Charles IX], *Ordonnance du Roy et de Monseigneur de Soubiz, commandant pour le service de Dieu & dudit sieur Roy, à Lyon, pays de Lyonnois, Forestz, Beaujolois, Dombes, haute & Basse Auvergne, Bour-*

bonnois & Combrailles, *pour la seureté et protection des manants*…, A Lyon, Jean Saugrain, 1562

42. [Charles IX], *Advertissement aux fideles espars parmi le royaume de France*, *de se donner garde de ceux qui sans legitime vocation s'ingerent au Ministere de l'Evangile*…, s. l. [Lyon], s. n. [Jean Saugrain ?], 1561

NOTES

1 Voir en annexe la composition des 42 pièces du recueil factice. Nous renvoyons à cette numérotation pour l'ensemble de l'article. Cette étude est issue d'une communication présentée au colloque « Regards sur la controverse religieuse. À partir du fonds Fleury Lavallée », org. M. Bombart, I. Moreau et I. Vouilloux, Lyon, 23-24 septembre 2021 (programme en ligne).

2 Cote LFCR/7CONTR-0001. Je tiens à remercier M^me^ Vouilloux, responsable des fonds anciens de la bibliothèque de l'UCLy, pour m'avoir grandement facilité la consultation de ce recueil factice. Fleury Lavallée (1870-1961) fut recteur des facultés catholiques de Lyon de 1910 à 1945. Voir la présentation de la collection qu'il a constituée sur le site de l'UCLy. Voir aussi la présentation d'un des recueils factices qu'elle contient par Isabelle Moreau, « Traces de controverses. La valorisation d'un fonds lyonnais de controverses religieuses de la bibliothèque de l'université catholique de Lyon (BU Henri de Lubac) », dans [en ligne] *Histoire du livre*, Hypotheses.org.

3 Il faut relever six exceptions : trois titres en 1560 (n^os^ 28, 29, 34), deux en 1559 (n^os^ 35 et 36), un en 1557 (n^o^ 37).

4 Sur l'explosion éditoriale des pamphlets autour de la première guerre de religion, voir Francis Higman, *La Diffusion de la Réforme en France, 1520-1565*, Genève, Éditions Labor et Fides, 1992, p. 238. Pour une analyse de la publication polémique pendant les guerres de religion (mais postérieure à notre corpus), voir, entre autres, Tatiana Debbagi Baranova : *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion* (1568-1598), Genève, Droz, 2012.

5 À lui seul, Jean Saugrain est à l'origine de vingt pièces du recueil, douze sont certifiées (n^os^ 3, 7, 11, 12, 18, 20, 22, 25, 27, 39, 40, 41), huit sont incertaines. Trois autres pièces (n^os^ 2, 37 et 38) sont aussi imprimées et vendues à Lyon.

6 Il s'agit de la pièce n° 5 (pour Genève) et des pièces n^{os} 13 et 34 (pour Paris). Les pièces 28 et 33 prétendent avoir été imprimés à Amboise et Poissy.

7 Sont concernés huit imprimés : les pièces 4, 5, 6, 8, 10, 15, 17 et 23 (d'après l'étude de Jérôme Sirdey, *Réforme, Contre-Réforme : la production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du* XVI^{e} *siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*, mémoire de recherche, ENSSIB, 2010, p. 165-166).

8 Sur ce sujet, voir Yves Krumenacker (dir.), *Lyon 1562, capitale protestante*, Lyon, Olivetan, 2009.

9 Voir Jean-François Gilmont, « La première diffusion des *Mémoires de Condé* par Éloi Gibier en 1562-1563 » [1988], repris et augmenté dans *Le Livre et ses secrets*, Genève, Droz, 2003, p. 191- 216.

10 Voir, entre autres, l'édition récente de François Rasse des Neux, *Recueil poétique* (*BnF, Manuscrit français 22565*), éd. Gilbert Schrenck, Paris, Classiques Garnier, 2019.

11 Voir, entre autres, Florence Greffe et José Lothe, *La Vie, les livres et les lectures de Pierre de L'Estoile, nouvelles recherches*, Paris, Champion, 2004 ; Tom Hamilton, *Pierre de L'Estoile and his World in the Wars of Religion*, Oxford, OUP, 2017.

12 Voir le compte-rendu de la journée d'étude du 3 mai 2019, consacrée aux recueils factices à Lyon, dans [en ligne], *Histoire du livre*, hypotheses.org.

13 Gabriel de Saconay, *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*, Lyon, Michel Jove, 1569, p. 30-31.

14 Aux 3 titres cités, il faut ajouter douze autres pièces (soit quinze titres de l'ensemble) : n^{os} 11, 12, 13, 19, 21, 22, 28, 30, 31, 32, 34 et 42.

15 *Ordonnance du Roy et de Monseigneur de Soubize* […] *pour assister aux presches*, Lyon, Jean Saugrain, 1562, f. B r°-v°.

16 Nous ont été particulièrement utiles l'étude déjà citée de Jérôme Sirdey, ainsi que celle de Léa Constantin, *Les Enjeux de la controverse religieuse dans l'imprimerie lyonnaise, 1560-1565*, mémoire de recherche, ENSSIB, 2011.

17 Une exception notable à signaler : [Pardoux Du Prat], *Amas chrestien ou extrait de la Poësie de Vergile accommodez au viel…*, Lyon, Jean d'Ogerolles, 1557 (n° 37). Sur ce texte, voir Michèle Clément, « Mettre en vers français une poétesse latine. Proba Falconia à Lyon en 1557 » dans Martine Furno et

Raphaële Mouren (dir.), *Auteur*, *traducteur*, *collaborateur*, *imprimeur… qui écrit* ?, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 165-202.

18 Voir la « Prediction » qui ouvre cet écrit : « Tout ce qui est sous le provencal Polle :/ Recongnoistra en ses travers & dretz/ Le cœur, l'effort du seigneur des Adrets » (*Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise…*, Lyon, 1562, f. A i r°).

19 *Discours de la vermine et prestraille de Lyon*…, 1562, « Recit de l'œuvre du Seigneur en la ville de Lyon », p. 18-19. Voir l'analyse sociologique des « petites gens » dans le Lyon réformé (Y. Krumenacker (dir.), *Lyon 1562*, *op. cit.*, p. 135-136).

20 *Ibid.*, « Discours de la vermine et prestraille de Lyon », p. 5.

21 *Ibid.*, « Des pasteurs estrangers chassez hors la vigne du Seigneur », p. 25.

22 *Ibid.*, « Recit de l'œuvre du Seigneur en la ville de Lyon… », p. 20.

23 *Ibid.*, « Discours de la vermine et prestraille de Lyon », p. 14.

24 *Ibid.*, « Si le lyon se plaist tenant sa proye », p. 7.

25 *La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud*, *1536-1562*, éd. Jean Tricou, Lyon, Imprimerie Audinienne, 1929 ; G. de Saconay, *Discours*, *op. cit.*, p. 131 (« les autels profanez de chants & figures estranges »).

26 Voir Philip Benedict, *Le Regard saisit l'histoire. Les* Guerres, massacres et troubles *de Tortorel et Perrissin*, [2007], trad. Anna Alvarez, Genève, Droz, 2012.

27 G. de Saconay se plaint que les calvinistes n'ont cessé « de faire invectives & semer placards contre les saincts sacrements » (*Discours*, *op. cit.*, p. 72). Inversement, les protestants récusent l'opinion des chanoines qui les accusent d' « apposer et semer plusieurs placards séditieux par la ville » (*Juste et sainte défense de la ville de Lyon* [1563], rééd. P.-M. Gonon, Lyon, Jérôme Nigon, 1848, p. 9).

28 *La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud*, *op. cit.*, p. 142-143.

29 Voir l'analyse de ce jeu de mots dans Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion*, *vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ-Vallon, 1990, I, « Un exemple de permutation carnavalesque : « messe, vesse… », p. 680-683. Le théologien franciscain Jean Benedicti dénonce encore ce jeu de mots dans sa *Somme des péchez*, Paris, Arnold Sittard, 1587, p. 520.

30 Pour une analyse de la polysémie de la « marmite », qui renvoie sur un mode carnavalesque à l'hypocrisie des moines comme à la dénonciation de l'Eucharistie, voir Caroline Mellet et Paul-Alexis Mellet, « La "marmite renversée" : construction discursive et fonctionnement argumentatif d'une insulte dans les polémiques des guerres de religion (1560-1600) », *Argumentation et analyse du discours*, n° 8, 2012, [en ligne] http://journals.openedition.org/aad/1273

31 Sur Orléans et la Réforme, voir Paul-Alexis Mellet, « Orléans au cœur de la Réforme. Catholiques et protestants » dans Marie-Luce Demonet et *alii*, *Orléans, ville de la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2019 (reprise du catalogue de l'exposition de 2009), p. 107-122 ; voir aussi Jérémie Foa, « "Le repaire et la bergerie des brebis du seigneur au milieu de la France". Le paysage urbain à Orléans au temps des guerres de religion », *Société française d'histoire urbaine*, 2014/3, n° 41, p. 147-168.

32 C'est ce que montre la composition des *Mémoires de Condé*, relevée par J.-F. Gilmont, « La première diffusion des *Mémoires de Condé*… », art. cité, « Liste des pamphlets », p. 197-198.

33 Voir les autres travaux de J.-F. Gilmont (« Éloi Gibier éditeur de théologie réformée » [1985], dans *Le Livre et ses secrets*, *op. cit.*, p. 239-244) et de Louis Desgraves (*Éloi Gibier, imprimeur à Orléans, (1536-1588)*, Genève, Droz, 1966).

34 Il est intéressant de noter que cette publication orléanaise précise sur sa page de titre que ces « Prières » sont « Dediees aux soldats du camp de l'Eglise de Lyon ». Cette précision donne à réfléchir sur l'intense circulation des pièces au sein des métiers du livre réformés (de même Gibier publie à Orléans en 1563 la *Response des habitans de la ville de Rouen*, tandis qu'un libelle orléanais des *Mémoires de Condé*, *Seconde déclaration de Monsieur le Prince de Condé*, sera réimprimé à Rouen en 1562).

35 Voir l'analyse de Philip Benedict, *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge UP, 1981, en particulier le chap. II, « Rise of Protestantism and the outbreak of religious violence », p. 49-70.

36 Parmi les autres imprimés réformés publiés à Rouen dans les mêmes années, citons : *Briève Remonstrance des Estats de France au Roy leur souverain Seigneur, sur l'ambition, tyrannie et oppression du tout intollerable des de Guyse*, Rouen, E. Le Bon, 1560 ; *Epistre envoyee au roy de Navarre par les ministres et eglise assemblée au nom de Jesus-Christ en la ville de Rouen*, 1561 ; *Seconde déclaration de Monsieur le prince de Condé*, 1562.

37 Nous nous sommes servi des études d'Y. Krumenacker (*Lyon 1562*, *op. cit* ; « Le livre religieux à Lyon au XVI^e siècle (1517-1561) », *Bulletin des bibliothèques de France*, ENSSIB, 2007, p. 20-31), de J.-F. Gilmont (« Le "protestantisme" des libraires et typographes lyonnais (1520-1560) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 2006, p. 988-1013) ainsi que les mémoires de recherche, déjà cités, de Jérôme Sirdey et de Léa Constantin.

38 La même remarque est formulée dans Y. Krumenacker, *Lyon 1562*, *op. cit.*, p. 145 : « Des textes très violents, beaucoup plus que ce qu'on peut trouver à Genève ou dans d'autres villes françaises comme Caen ou Orléans. »

39 Citons au moins trois pièces réformées publiées lors du passage de Caen à la Réforme : le psautier de Marot (*Cent cinquante pseaumes de David*, Caen, Estienne Desloges, 1562), un récit militant sur le massacre de Wassy (*Destruction du saccagement, exercé cruellement par le duc de Guise & sa cohorte, en la ville de Vassy, le premier jour de Mars. 1561*, Caen, 1562) et une édition de Calvin (*Institution de la religion chrestienne*, Caen, P. Philippe, 1562).

40 On peut penser à certains de ses membres, comme Antoine Marcourt ou Pierre de Vingle, particulièrement virulents, et plus généralement à la circulation des hommes et des idées entre Lyon et Neuchâtel. Je remercie Yves Krumenacker pour cette précision.

41 Voir, entre autres, Karine Crousaz et Daniela Solfaroli Camillocci (dir.), *Pierre Viret et la diffusion de la Réforme*, Lausanne, Antipodes, 2014.

42 G. de Saconay, *Discours*, *op. cit.*, p. 145 (voir aussi p. 168).

43 L'attribution de cette pièce est toujours discutée : sa paternité pourrait revenir à Théodore de Bèze (c'est l'hypothèse défendue dans l'édition récente, *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, éd. Charles-Antoine Chamay, Genève, Droz, 2005).

44 Michael Andrew Screech et Stephen Rawles, *A New Rabelais Bibliography. Editions of Rabelais before 1626*, Genève, Droz, 1987.

45 Voir, entre autres, Raphaël Cappellen, « À l'enseigne du masque : imprimeurs, libraires et éditeurs de Rabelais de 1552 à 1588 », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2016/1, n^os 82-83, p. 65-115.

46 Jean Saugrain publie aussi une traduction des *Aventures joyeuses et faitz merveilleux de Tiel Ulespiegle* en 1559 et une traduction du *Lazarillo de Tormès* par Jean Garnier de Laval en 1560.

47 Michel Jeanneret, Des Mets et des mots, *Banquets et propos de table à la Renaissance*, Paris, José Corti, 1987, p. 197.

48 *Discours de la vermine*, *op. cit.*, p. 17.

49 Ce texte est peu étudié (voir cependant Claude Postel, *Traité des invectives au temps de la Réforme*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 162-163).

50 Jean Calvin, *Institution de la religion chrestienne, composée en latin par Jean Calvin et translatée en francois par luy mesme*, Genève, 1541, chap. XIII, « Des Ordres ecclesiastiques », p. 686 (en particulier : « Que le sommet de leur teste est descouvert, pour monstrer que leur pensée sans empeschement doit contempler la gloire de Dieu face à face : ou pour monstrer que les vices des yeux de la teste doivent estre couppez, ou pour signifier le delaissement & renonciation des biens temporelz »).

51 *Le Rasoir des rasez*, *op. cit.*, p. 3-4.

52 Sur cette question, voir l'analyse d'Ariane Bayle, *Romans à l'encan : de l'art du boniment dans la littérature au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2009.

53 Voir aussi « Voilà fort bonne raison, & fust-elle du quatrieme Concile de Tolete. Bon Dieu quels hypocrites ! Que ces visages frais, & rians plorent ? ils auroyent certes de quoy plorer sur eux, & sur leur vie deplorée : mais ces penitenciers du Pape effrontez, & superbes se promettent toute impunité. Or le signe je leur accorde : la corde plus tost que la chose signifiée. Quoy ? ils sont mortifiés en chair ? leurs œuvres testifient patemment en quels bois ils se chauffent, si ce n'est en paille ardent au grand scandale de la Chrestienté, je leur baille ma barbe en proye » (*Le Rasoir des rasez*, *op. cit.*, p. 15). Cette citation rappelle la consultation de Nazedecabre dans le chap. XX du *Tiers Livre* : « Si les signes vous fâchent, O quant vous fascheront les choses signifiées ? ».

54 Voir Marie-France Auzépy et *al.*, *Histoire du poil*, Paris, Belin, 2017 (en particulier le chap. III, « Tonsure des clercs, barbe des moines et barbe du Christ », p. 81-103) ; Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin, Barbes et moustaches*, Paris, Payot, 2011. Rappelons aussi la polysémie des « barbes », qui renvoie aussi au nom que se donnaient les prédicateurs itinérants vaudois.

55 *Le Rasoir des rasez*, *op. cit.*, p. 12.

56 Claude de Rubys, *Histoire veritable de la ville de Lyon*, Lyon, Bonaventure Nugo, 1604, p. 391.

57 Il est curieux de noter que le même libraire, Saugrain, publiera *La Science du poulx* du médecin Jean Eusèbe en 1568, soit six ans après la période réformée de Lyon. Cependant, cet ouvrage ne fait plus aucune référence aux poils et cheveux comme marqueurs confessionnels.

58 *Remontrance à tous les estats*, Paris, 1560, p. 26.

59 *Juste et sainte defense*, *op. cit.*, p. 21.

60 *Ibid.*, p. 27.

61 « Jehan Calvin au lecteur » dans Pierre Viret, *Disputations chrestiennes* [1544], Genève, Jean Gerard, 1552, p. 4-5 (voir Charles-Antoine Chamay, *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, *op. cit.*, « Introduction », p. XIII).

62 Sur l'histoire de cette publication, voir l'analyse de Léa Constantin, *Les Enjeux de la controverse*, *op. cit.*, p. 75.

63 Voir le mémoire de Jérôme Sirdey, *Réforme, Contre-Réforme*, *op. cit.*, p. 53-61, en particulier l'analyse de la production de Saugrain et de sa prédilection pour les petits formats et les livres bon marché, ainsi que pour la publication satirique, qui constitue 47,4 % de l'ensemble de sa production.

64 Voir aussi la *Remontrance a tous les estats*, *op. cit.*, p. 32 : l'ennemi « est autour de nous, bruyant & rugissant ».

65 Sur ce point, voir, entre autres, Jean-François Gilmont, *Calvin et le livre imprimé*, Genève, Droz, 1997.

66 *Discours de la vermine…*, *op. cit.*, « Au Lecteur », p. 16.

67 *Les Arrests et ordonnances Royaux de la tressouveraine & supreme Cour du Royaume des Cieux*, 1559, p. 32.

68 *Ibid.*, f. A i v°.

69 *Remontrance a tous les estats*, *op. cit.*, p. 23.

70 Jérôme Sirdey indique que Saugrain donne en 1562 deux éditions des *Ordonnances ecclesiastiques de l'eglise de Geneve*, l'une comporte son nom, « l'autre ne le mentionne pas : elle était donc destinée à une diffusion clandestine » (J. Sirdey, *Réforme, Contre-Réforme*, *op. cit.*, p. 55).

71 Dans la *Tragédie de Timothée chrestien*, imprimée par Saugrain en 1563, la voix de la Réforme lyonnaise clamera encore que « L'Eglise tombera pour l'inique ordonnance » (cité par J. Sirdey, *Réforme, Contre-Réforme*, *op. cit.*, p. 60).

72 Voir l'envoi « A Papauté » qui s'achève par « O Papauté tant potente / Considere ton fatal : /Est-ce pas ceste patente ? Et c'est Arrest decretal » (*Sentence decretalle, et condemnatoire au fait des biens de la paillarde Papauté…*, 1561, f. a 1 v°).

73 *Le Grand pardon de pleniere remission*, 1561, f. B 3 v°.

74 Voir l'analyse ancienne d'Henri Hauser, *Les Sources de l'histoire de France. XVI^e siècle. Les guerres de religion* (1559-1589), Paris, Alphonse Picard et Fils, Auguste Picard, 1912, p. 21-22. Voir aussi l'avis souvent cité du cardinal Du Perron prononcée en 1585 qui, dans son *Oraison funèbre sur la mort de Monsieur de Ronsard* (Morel, 1586), déplore cet avantage des pamphlets calvinistes : ces derniers donnaient l'impression au « menu peuple que leurs Docteurs estoient hommes barbares et ignorans, qui ne sçavoient pas seulement parler leur langue maternelle, et que tout ce qu'il y avoit d'esprit polis et judicieux en ce Royaume, estoit de l'autre party » (cité dans Francis Higman, *La Diffusion de la Réforme*, *op. cit.*, p. 238).

RÉSUMÉS

Français
Analyser les libelles d'un recueil factice huguenot permet d'interroger les différentes modalités par lesquelles une mémoire confessionnelle se construit dans la proximité des troubles. Composé de pièces publiées juste avant ou pendant le passage de Lyon à la Réforme (avril 1562-juin 1563), ce recueil se présente comme un livre unique qui commente l'événement politico-religieux récent, qui agit aussi sur le présent des luttes, et qui enfin produit une mémoire militante pour les générations futures. Comment une spécificité lyonnaise s'affirme-t-elle à travers les choix éditoriaux des libraires réformés ? Comment une verve rabelaisienne, elle aussi typiquement lyonnaise, est-elle réinvestie dans la lutte antipapale ? Comment ces libelles virulents programment-ils des appropriations révélatrices des enjeux religieux, sociaux et éditoriaux de la première guerre de religion ?

English
Analyzing the libels of a Huguenot factice collection allows us to question the different ways in which a confessional memory is constructed in the proximity of the troubles. Composed of pieces published just before or during Lyon's transition to the Reformation (April 1562-June 1563), this collection is presented as a unique book that comments on the recent politico-religious event, that also acts on the present of the struggles, and that finally produces a militant memory for future generations. How does a

specificity of Lyon assert itself through the editorial choices of the reformed booksellers ? How is a Rabelaisian verve, also typically Lyonnais, reinvested in the anti-papal struggle ? How do these virulent libels program revealing appropriations of the religious, social and editorial stakes of the first war of religion ?

INDEX

Mots-clés
guerres de religion, Lyon, mémoire, pamphlet, Rabelais (François), Réforme, recueil factice, satire

Keywords
wars of religion, Lyon, memory, pamphlet, Rabelais (François), Reformation, Sammelband, satire

AUTEUR

Grégoire Holtz
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines – DYPAC UR 2449
IDREF : https://www.idref.fr/076765504
ISNI : http://www.isni.org/0000000121404299
BNF : https://data.bnf.fr/fr/14528262

Recueils factices de mazarinades. Un singulier exemple du fonds aixois de la bibliothèque Méjanes

Laura Bordes

DOI : 10.35562/pfl.250

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

PLAN

Repérer les recueils
Des recueils factices minutieusement conçus et organisés
Cotation, catalogage des recueils et découvertes

TEXTE

1 Étudier la composition de recueils factices ne relève pas de l'évidence, notamment du fait de leur très grande variété. Il n'est même guère évident de parler de composition à propos des recueils factices. L'hétérogénéité de leur conception et de leurs contenus, les difficultés de classement qu'ils présentent, que ce soit dans les rayons des bibliothèques comme dans leurs catalogues, papiers ou numériques, empêchent, dans la plupart des cas, toute approche aisée de l'objet lui-même. L'objet « recueil factice » regroupe du reste de très nombreux ouvrages sous cette appellation, cette dernière permettant de les classer et répertorier en en faisant une catégorie. La constitution et l'usage de recueil factice sont anciens puisque l'on en rencontre dès le Moyen Âge, et que cette pratique révèle une volonté de préserver ce qui, ne rentrant pas dans la norme du livre, aurait dû être éphémère, ou qui, présentant des intérêts particuliers pour un lecteur ou un collectionneur, a été inséré parmi d'autres éléments dans un ensemble plus ou moins hétérogène. Ces unités matérielles que constituent les recueils factices sont donc difficiles à approcher, et bien plus difficiles encore à classer. Elles ne sont

d'ailleurs généralement pas cataloguées et seules les pièces qui y sont contenues le sont.

2 En effet, dans les fonds anciens, le classement des recueils factices s'est fait généralement à partir de l'ordre d'arrivée des recueils. Ils sont donc classés par cote sans tenir compte du contenu même de l'ouvrage. Ainsi, un recueil factice relativement organisé et contenant uniquement des éléments concernant l'astronomie antique, pourra se retrouver à côté d'un recueil relativement moins organisé et contenant, par exemple, la généalogie d'une famille bretonne éditée en 1838, suivie d'un court *factum* sur les *Grâces et louanges dues à Dieu* pour sa justice rendue contre l'ennemi de la France datant de 1589, suivie d'une relation de voyages de la commission scientifique du Nord en Scandinavie, Laponie… au XIX^e^ siècle, suivie d'autres documents de type procès-verbaux, biographies, inventaire de bibliothèque, traités, discours, pièce de théâtre… ; le recueil pouvant également être illustré de planches et cartes repliées sur elles-mêmes [1]. Il n'y a pas de norme quant à la constitution d'un recueil factice, mais l'indication d'une appartenance peut par exemple donner à comprendre l'usage qu'en faisait le propriétaire de l'ouvrage quand il y en a eu un.

3 S'il existe différentes sortes de recueils factices, leurs fonctions sont également hétérogènes, et cette fonction peut encore varier selon les acteurs et les époques. Ce que l'on peut savoir de la conservation et de la transmission du recueil factice, volontaire ou non, est aussi à prendre en compte dans son étude, qui permet ainsi une traversée des temps.

4 À partir de ces premiers éléments, nous nous intéresserons à un cas bien particulier de recueils de mazarinades conservés dans le fonds patrimonial de la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, et dont nous observerons la conception et le classement. Ce corpus d'étude se distingue clairement au sein des plus de quatre-vingt-dix recueils qui constituent le fonds aixois de mazarinades [2].

Repérer les recueils

5 Il existe de très nombreuses variétés de recueils factices de mazarinades. Dans les fonds patrimoniaux des bibliothèques, on peut

trouver des recueils factices contenant quelques mazarinades parmi d'autres pièces publiées ou non durant la même période [3] ; il peut s'agir de recueils ne contenant que des mazarinades dont les dates de publication, entre 1649 et 1652, peuvent se succéder sans ordre aucun ; il est également des recueils de mazarinades ne présentant que des pièces parlementaires, ou burlesques, ou rassemblant tous les courriers et journaux publiés durant la Fronde ; ou toutes sortes d'humbles remontrances faites à la reine ; des recueils factices contenant des mazarinades illustrées dès leur période de publication, et des placards repliés sur eux-mêmes afin de tenir dans l'espace réduit du livre ; des recueils factices où les mazarinades sont classées selon leur date de publication, ou qui rassemblent des mazarinades ne traitant que d'un sujet ou d'un personnage, ou se répondant les unes les autres. Certains recueils factices de mazarinades ne contiennent que quelques pièces, tandis que d'autres peuvent en assembler une centaine, voire davantage. La plupart des recueils factices de mazarinades ne traitent que des publications parisiennes et d'événements parisiens ; d'autres, plus rares, se consacrent aux publications de mazarinades faites dans les provinces et traitant des problèmes de celles-ci.

6 Les mazarinades sont des pièces qui sont parues de manière autonome, sous forme de livret de six à douze pages en moyenne, dans une période de foisonnement de l'impression, quoiqu'en temps de crise de l'imprimerie [4]. Christian Jouhaud a insisté sur cet aspect de ces écrits et en a tiré une méthodologie pour leur étude : « Les prendre d'abord comme elles sont parues : autonomes. Chacune est une œuvre, avec un début, une fin, un titre, une mise en page, […] matériellement autonome [5] ». Cela est un fait, et bien des études portent effectivement sur les mazarinades considérées ainsi, comme les a étudiées Hubert Carrier, ou en « constellation [6] » comme, par exemple, le fait Ch. Jouhaud dans ses travaux.

7 Il est toutefois encore possible d'étendre le champ d'étude de ces pamphlets en considérant l'objet même qui les recueille. Cela peut ne pas paraître évident, à considérer la grande variété de recueils factices de mazarinades : ceux qui sont reliés en parchemin, ceux reliés en cuir, ceux reliés en carton [7], ceux qui ne sont pas reliés, et il faut encore considérer l'agencement des pièces à l'intérieur des recueils factices, sans compter les simples boîtes recueillant des

mazarinades isolées et non classées, si ce n'est, dans le meilleur des cas, par année. Et il est encore avéré dans de nombreuses bibliothèques, y compris par exemple à la bibliothèque Mazarine, que de nombreux recueils ont été « détruits » par les conservateurs aux siècles précédents pour isoler chacune des mazarinades qu'ils contenaient. C'est dire à quel point l'étude même des recueils de mazarinades représente en soi un défi.

8 Sans nous étendre davantage sur la multiplicité des recueils factices de mazarinades, nous pouvons extraire un corpus tout à fait singulier parmi les recueils du fonds aixois, qui présente de nombreuses caractéristiques exemplaires tant des recueils de mazarinades que des recueils factices en général. C'est un travail de classement et de cotation des recueils de mazarinades de la Méjanes qui nous a permis d'isoler ce corpus et d'en faire une étude minutieuse.

9 Ce corpus est constitué de quinze recueils reliés en veau brun que nous avons intégralement catalogués et cotés [8]. Plus de mille-trois-cents pièces ont ainsi pu être recensées, ainsi qu'une galerie de plus de trois-cents portraits et illustrations. Les mazarinades que contiennent ces recueils ont majoritairement été publiées en 1649 et sont réparties dans un ordre relatif au sein des volumes. Sur plus de quatre-vingt-dix recueils de mazarinades, cette série est d'une rare originalité, nous allons donc nous attarder sur les éléments qui la distinguent d'autres recueils de mazarinades, à la Méjanes comme ailleurs.

10 Passionné de collection, Jean-Baptiste Marie de Piquet, marquis de Méjanes, a acquis, au XVIII[e] siècle, plus de soixante-mille documents qui constituent désormais le fonds aixois de la Méjanes. Originaire de la ville d'Arles, il a été élu premier consul de la ville d'Aix-en-Provence, et premier procureur du pays en 1776. Cette charge administrative n'a fait que renforcer son goût pour la culture, provençale et française, mais aussi son intérêt pour le partage et la transmission des savoirs et des livres. Le marquis de Méjanes possédait une belle fortune et sa passion pour les collections de toutes sortes, tant livresques que numismatiques, l'a poussé à faire des commandes régulières et conséquentes auprès de libraires provençaux et aixois, comme les David, mais aussi parisiens, strasbourgeois, et même étrangers. Le marquis de Méjanes avait

pleinement conscience de la valeur des livres et même des libelles éphémères, comme ceux publiés durant la Fronde. Sa correspondance avec les libraires David plus particulièrement bien que très difficilement déchiffrable, permet de retracer ses recherches sur les documents de la Fronde qui ont intégré sa bibliothèque historique. De plus, le marquis de Méjanes a également racheté de nombreux documents lors de ventes de bibliothèques de particuliers, comme celle de Fevret de Fontette dont il avait été fait un catalogue, grâce auquel Méjanes a pu orienter ses commandes de livres et de mazarinades. Il a choisi de faire un legs de sa collection à la Provence à condition d'ouvrir une bibliothèque destinée au public à Aix-en-Provence à sa disparition. L'intégralité de sa collection a été inventoriée par le bibliothécaire Jacques Gibelin au début du XIX^e^ siècle. Le fonds aixois de mazarinades se constitue ainsi d'apports hétéroclites et d'origines diverses. La sous-collection des quinze recueils provient certainement d'une commande passée auprès des David, eux-mêmes en relation avec un libraire parisien ou directement avec la Bibliothèque royale.

Des recueils factices minutieusement conçus et organisés

11 La plupart des recueils factices de mazarinades ne se distinguent pas d'autres recueils factices en ce qu'on ne sait guère ce que l'on va y trouver à la consultation de la seule reliure du document. Certaines reliures indiquent sur leur dos en titre : *Recueil de pièces*, *Pièces curieuses*, *Recueil de pièces curieuses*, *Diverses pièces*, *Pièces fugitives*, entre autres. Quelquefois, sous cette pièce de titre, apparaît l'indication d'une année de publication des pièces, voire une tomaison quand le recueil appartient à une série. Mais ces indications ne sont pas systématiques, elles sont même parfois vagues et quelque peu trompeuses à l'étude de l'ouvrage. À quelques exceptions près (*Mazarinades. 1649*, indication explicite de contenu), les recueils de mazarinades ne se distinguent pas d'autres recueils factices, du XVII^e^ comme du XVIII^e^ siècles.

12 Quand, dans un fonds patrimonial, tous les recueils factices de mazarinades ont pu être assemblés en un même lieu, seuls quelques signes tels que des marques de provenance, les armes d'une famille,

entre autres, peuvent donner une indication de ce que l'on peut trouver à l'intérieur des recueils. Cela suppose du lecteur une enquête étendue à la fois sur les mazarinades rassemblées, ainsi que sur les origines et l'histoire de celui qui aura passé la commande du recueil factice, s'il y a bien eu un commanditaire…

13 La série des quinze recueils en veau brun dont nous avons fait mention, se distingue clairement de l'ensemble des autres recueils de mazarinades du fonds aixois en ce qu'ils sont conçus chacun comme un ouvrage abouti, au-delà de la seule compilation de pamphlets. Ils intègrent dans leur conception les normes du livre, et presque tous les recueils de cette série s'ouvrent sur trois feuillets de garde vierges et filigranés, et se referment de même. Ces gardes ne sont pas systématiquement intégrées aux recueils de mazarinades en général, et on n'en trouve guère qui soient de surcroît filigranées car pour les types de papiers autres que ceux d'impression ou d'écriture « l'absence de marquage [était] plutôt la règle [9] » au XVIIe siècle. Ainsi, dès les premières gardes, nous savons que les recueils constitués entrent dans le domaine de l'exception. En règle générale, les petits filigranes comme ceux de ces gardes donnent des informations sur l'origine du papier, une période et un lieu de fabrication, parfois même le nom d'un fabricant papetier. Mais ceux qui apparaissent ici, sur papier vergé et intégrés dans des volumes reliés, sont placés dans le troisième tiers du feuillet, dans le pli du papier du côté de la reliure, ce qui les rend difficilement identifiables. Un tel emplacement des filigranes n'est pas courant dans la première moitié du XVIIe siècle, et, en l'absence de toute autre précision de provenance, il est difficile d'établir l'origine de ce papier, différent de celui des feuillets suivants. Ces marquages, communs dans la première moitié du XVIIe siècle et représentant une partie de grappe de raisin, une fleur, un fragment de cartouche illisible, entre autres, pourraient venir des moulins des Vosges, de Cluny en Saône-et-Loire, ou de Champagne [10]. Ces feuillets marqués de filigranes se distinguent du papier utilisé pour l'impression des mazarinades contenues dans ces recueils, papier d'impression qui n'est pas marqué. Si l'identification du papier des gardes reste difficile, la qualité du papier et les filigranes, même coupés par la reliure, apparaissent alors dans ce contexte comme le fruit d'une recherche d'ornement, et cela semble d'autant plus

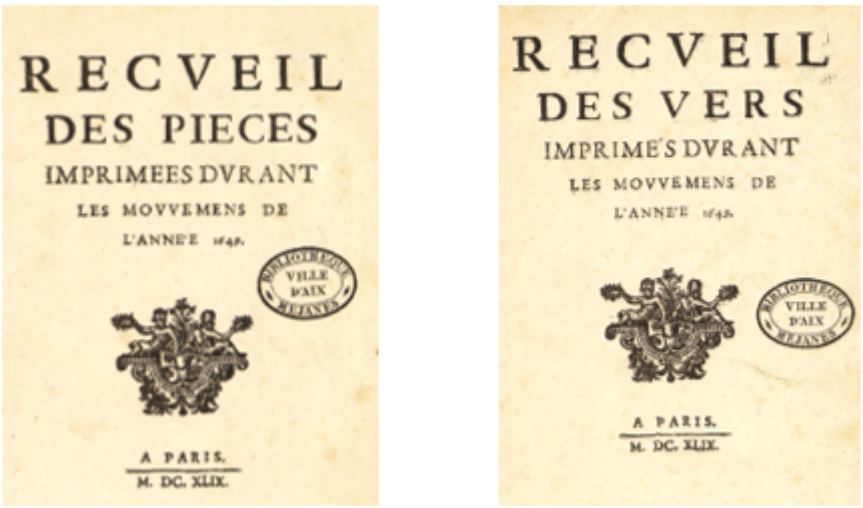
envisageable qu'aucun filigrane n'apparaît sur aucun autre des recueils de mazarinades du fonds aixois.

14 Vient ensuite une page de titre spécialement conçue pour l'assemblage en recueil factice. Les volumes en question présentent tous la même page de titre, à deux exceptions près. Cette page de titre factice donne les indications suivantes : *Recueil des pièces imprimées durant les mouvemens de l'année* 1649. A *Paris. M. DC. XLIX.* Les recueils in-8° 26010 (02) et in-8° 26010 (04) de cette série en veau brun présentent une légère variation dans leurs pages de titre : *Recueil des vers imprimés durant les mouvemens de l'année* 1649. A *Paris. M. DC. XLIX.* L'examen des *Recueils des pièces* montrant que les libelles recueillis sont tous écrits en prose, ces pages de titre montrent que nous avons donc deux types de recueils : des recueils de pièces en prose et des recueils de pièces en vers. Dans les deux cas de figure, ces pages de titre répondent aux usages d'impression du XVII^e^ siècle et même à ceux des mazarinades :

> comme les titres du XVII^e^ siècle sont généralement bavards et sensiblement éloignés de la concision des nôtres, ils requièrent presque toujours l'emploi de plusieurs corps de caractères : majuscules de taille décroissante pour les premières lignes [...] ; si ce dernier est assez court, l'imprimeur adopte parfois une disposition en cul-de-lampe en faisant chaque ligne un peu plus courte que la précédente [11].

Dans les deux cas de figure (fig. 1), les pages de titre présentent bien cette impression de caractères en pyramide inversée et de plusieurs corps de caractères de taille décroissante, malgré un titre relativement court.

Fig. 1. Pages de titre du *Recueil des vers imprimés durant les mouvemens de l'année 1649*.



Source/Crédit : bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, fonds Méjanes, Rec in-8° 26010 (01) et Rec in-8° 26010 (02).

15 Ces deux variétés de page de titre sont également ornées d'une vignette[12] de type floral avec deux personnages, l'un de dos, l'autre de face et dans la même posture, de part et d'autre d'une tige fleurie et tenant eux-mêmes des fleurs d'une main. Cette vignette est placée au-dessus de l'indication du lieu d'impression et du millésime : « A Paris. M. DC. XLIX. ». Sur cette page de titre factice, il n'apparaît donc pas de nom d'imprimeur ni de libraire. Les seules indications présentes permettent de savoir que ces recueils ont été conçus à Paris au XVII^e^ siècle, sans autre précision.

16 Après cette page de titre factice, présente sur chacun des recueils, vient une page de présentation manuscrite du recueil, d'une écriture datant du XVII^e^ siècle[13], et spécifique à chaque ouvrage. Cette page de présentation manuscrite décrit succinctement le contenu de chacun des recueils pour donner une idée générale de l'ensemble des pièces contenues. Pour le premier tome de cette série, in-8° 26010 (01), nous trouvons ainsi l'indication suivante :

> Ce volume contient plusieurs pieces qui n'ont aucune suite ni aucun rapport les unes avec les aultres et sont seulement mises par ordre

> alphabetique ainsi qu'elles sont enoncéés dans la table manuscrite qui est en fin d'icelles à costé de quelques unes desquelles sont les portraits des personnes dont il y est parlé qui sont :
> - Le Roi
> - La Reine
> - La Reine de Pologne
> - Henri de Bourbon prince de Condé
> - Louis de Bourbon filz dudit Henri de Bourbon aussi prince de Condé
> - Le prince de Conti
> - L'archiduc Leopold
> - Le Cardinal Masarin
> - Le Chancelier
> - Le premier president du parlement de Paris
> - Le Conseiller de Bruxelles[14].

17 Pour le deuxième tome de cette série, in-8º 26010 (02), et ne comportant presque que des pièces en vers :

> Dans ce volume sont contenues plusieurs pieces en vers tant burlesques que aultres parmi lesquelles sont les courriers françois, les journaulx de la guerre parisienne et aultres pieces qui parlent de plusieurs personnes à costé desquelles sont les portraits de ceux dont il y est parlé et sont mis dans l'ordre qui est marqué dans la table suivante.

18 Ces indications manuscrites, différentes pour chaque recueil, en donnent une idée générale et pourraient s'apparenter à un projet de constitution d'ouvrage. Par ces morceaux manuscrits, nous savons que les recueils n'ont pas été intégralement constitués de manière aléatoire quand bien même il est parfois indiqué que les pièces contenues « n'ont aucune suite ni aucun rapport les unes avec les autres » ; elles sont toujours rangées dans un ordre alphabétique relativement bien respecté.

19 À la suite de cette page de présentation manuscrite du recueil, un feuillet vierge vient s'intercaler avant que ne soit retranscrite la table des matières, dont les pages sont numérotées, et qui va donner le titre de chacune des pièces du recueil sans aucune autre indication. Cette table porte pour titre : « Table des pièces contenues en ce volume », avec quelques variations en fonction des recueils, mais le

titre reste assez inchangé. Ces pages de table des matières, toujours manuscrites et de la même main que celle qui a écrit la page de présentation des volumes, sont suivies de trois feuillets vierges, avant de s'ouvrir sur la première pièce du recueil.

20 Toutes ces pages, de la page de présentation manuscrite au dernier feuillet vierge précédant la première pièce des ouvrages, sont filigranées. Leurs filigranes sont autrement plus grands que ceux des premières gardes et peuvent être identifiés comme présentant, en fonction des recueils, les armes [15] de la reine et de Michel Le Tellier, principal conseiller de la reine pendant l'exil de Mazarin. Pour les armoiries de la reine, dans le cadre de la « correspondance de la Chancellerie de France, […] l'écu couronné partagé entre France et Espagne-Autriche [surplombe] le chiffre de la Reine traversé verticalement par la lettre L (pour Louis) [16] ». Celles aux armes de Le Tellier

> sont d'azur à trois lézards d'argent rangés en pal, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. […] L'adoption de [sa] marque aboutit à une normalisation avant la lettre des papiers administratifs et la Petite Tellière devient le papier des services de l'Administration royale [17].

Les notations manuscrites qui apparaissent ainsi sur ces papiers marqués pourraient alors relever des documents de l'administration royale, mais rien ne peut pleinement le confirmer, d'autant que ces armes de Le Tellier et de la Reine peuvent apparaître dans d'autres contextes.

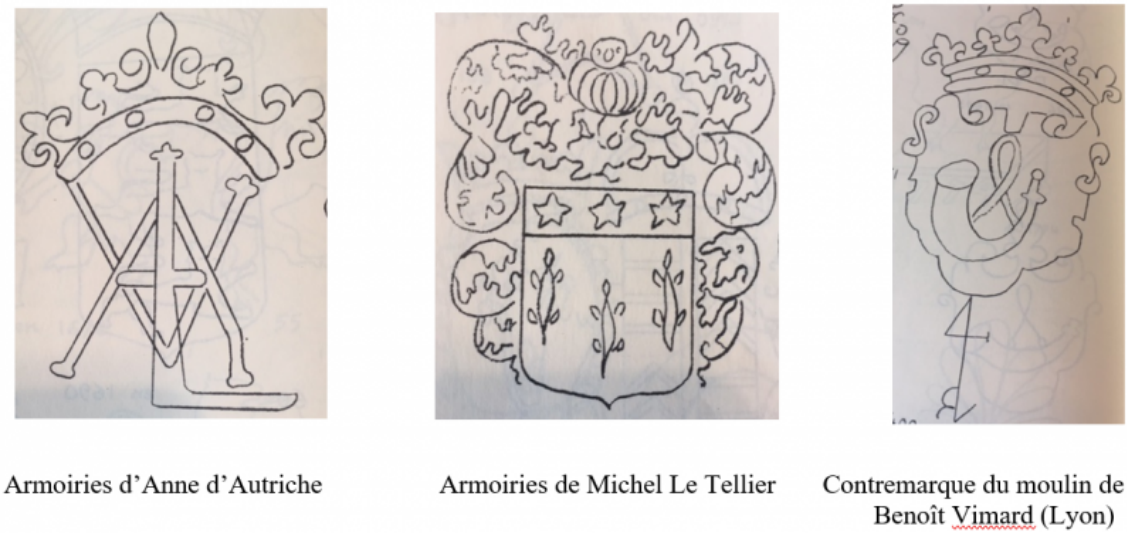
21 Le troisième type de filigrane ne semble pas relever de l'armoirie d'un personnage ou d'une famille du paysage politique. Ce filigrane au cornet « constitue un des filigranes les plus abondants et qui a duré le plus longtemps [18] », en Italie, en France et en Allemagne. La conception particulière de celui qui apparaît sur nos recueils n'est pas parfaitement recensée dans l'ouvrage de R. Gaudriault ni dans d'autres ouvrages sur les filigranes [19]. Sa composition s'inspire de différentes sources. Il s'agit en fait d'une marque caractérisant une sorte de papier : le cornet sur écu couronné de fleurs de lys « est inspiré du modèle de Wendelin Riehel », un papetier strasbourgeois (vers 1623), et dont les initiales « W R » pendent au bout du quatre-

de-chiffre renversé, ce dernier étant « l'apanage de la région rhénane, Suisse, Wurtemberg, Alsace, Lorraine et spécialement de la région vosgienne » au XVIIe siècle, et accompagnant « particulièrement dans les contremarques, les initiales des papetiers [20] ». Ici, le monogramme aux initiales « B, cœur, V », situé sous le quatre-de-chiffre, correspond à celui du papetier Benoît Vimard dont le moulin se situait à Lyon (Suchet, Villefranche), vers 1654-1665 [21]. L'hétérogénéité des éléments qui constituent ce filigrane implique de rester hypothétique quant à la date approximative de sa période de fabrication ; mais en recoupant les différents éléments qui composent ces marques, il devient envisageable de situer le papier dans le temps et l'espace ; et ces dates, 1654-1665 pourraient effectivement correspondre à la période de conception des recueils, quelques années après la Fronde.

22 La présence de ces marques sur le papier pourrait s'interpréter comme une marque d'ornementation de ces recueils, et peut-être même comme un indice sur les modalités de leur fabrication. Ces pages blanches filigranées ne sont pas anodines mais elles ne peuvent pas non plus confirmer une véritable provenance. Il est possible que cette série de recueils, de toute évidence incomplète [22], soit le fruit d'une commande d'un particulier à un libraire, ce qui pourrait éventuellement éclaircir la présence de tels feuillets de filigranes. Ce particulier pourrait peut-être être Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, qui depuis 1643 était chargé de travailler à l'enrichissement de la bibliothèque personnelle du cardinal ministre et recueillait également tous les pamphlets publiés pendant la Fronde [23]. Mais comment une telle collection a-t-elle pu se retrouver à Aix-en-Provence ? Si cette collection de recueils en veau brun avait été une commande de Naudé, la Mazarine ne se serait certainement pas séparée d'une telle collection. En tant que bibliothèque de Mazarin, elle demeure le lieu le plus approprié pour conserver de tels documents qui font histoire. D'un autre côté, il est tout aussi envisageable que cette série de recueils soit le fruit d'un assemblage raisonné de pamphlets de la part d'un libraire qui a choisi d'organiser des recueils afin d'écouler des stocks de mazarinades invendues [24]. Les mêmes questions demeurent : pourquoi insérer des feuillets filigranés (fig. 2) aux armes d'Anne d'Autriche et de Michel Le Tellier ?

Comment de tels recueils, conçus à Paris, ont-ils pu se retrouver à Aix-en-Provence ?

Fig. 2. Feuillets filigranés aux armes d'Anne d'Autriche et de Michel Le Tellier et contremarque du moulin de Benoît Vimard.



Source/Crédit : bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, fonds Méjanes, Rec in-8° 26010 (01).

23 Ce type de papier marqué aux armes de Le Tellier, bien plus précieux que celui utilisé pour imprimer les mazarinades et d'une texture différente, était devenu le papier officiel de l'administration royale, et le chiffre d'Anne d'Autriche pouvait lui être parfois associé sur le feuillet suivant [25]. La présence consécutive de ces différentes marques peut donc ne pas surprendre dans le contexte bien particulier d'une correspondance administrative royale officielle, ce qui ne convient pas exactement au contexte de ce corpus de recueils de mazarinades. Peut-être s'agissait-il tout simplement d'un projet officiel de conservation à la Bibliothèque royale de toutes les publications faites durant la Fronde, classées par année et plus ou moins par genre ? Et l'on peut supposer que le marquis de Méjanes en a acquis un échantillon, permettant à la Bibliothèque royale d'écouler un certain nombre de volumes dont elle avait peut-être de multiples exemplaires. À moins de trouver des indices révélateurs sur la provenance de ces recueils, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses basées sur nos observations, sans certitude que cela puisse aboutir à une réponse claire et définitive. Après échange avec

les conservateurs du fonds aixois, Philippe Ferrand, Vincent Sablayrolles et Aurélie Bosc que nous remercions vivement pour leurs indications et conseils, cela reste une des hypothèses les plus envisageables. La présence de ces marques témoignerait ainsi de la fonction officielle de conservation des pamphlets de la Fronde donnée à ces volumes.

24 Quoi qu'il en soit, ces recueils ont été conçus pour constituer une belle collection. Les pièces y sont présentées dans un ordre à peu près alphabétique, et tout au long des recueils, une galerie de portraits de quatre-vingt-dix-sept personnages et figures du temps vient ponctuellement les illustrer, en fonction des personnages dont il sera fait mention dans les libelles. Ainsi, dans le volume in-8º 26010 (2), une fois le recueil ouvert, l'on trouve qu'un portrait du jeune roi a été placé sur la page de gauche et sur la page de droite, la page de titre de la pièce indique : « Stances au Roi et à Messieurs de Parlement ». Près d'une centaine de personnages politiques du temps, des hommes comme des femmes, des Français comme des étrangers, sont représentés dans ces portraits en médaillon gravés au burin par Balthasar Moncornet, avec l'indication systématique du nom du personnage, de sa fonction, de son statut et dans quelques cas plus rares, de vers célébrant ses exploits. Sous les différents portraits de Louis XIV, ce quatrain apparaît ponctuellement :

> Louys, qui nous promet le calme après l'Orage,
> Joint déjà les Lauriers à ses Lys Triomphans,
> Et par ses actions plus grandes que son aage,
> Nous apprend que les Roys ne sont jamais enfans.

25 Les vers n'étant jamais signés, il n'est guère évident de savoir s'ils ont véritablement été composés par Moncornet lui-même, ce qui semble le moins envisageable, ou s'ils ont été repris chez quelque autre poète du XVIIe siècle [26].

26 Enfin, à la suite de la compilation des pièces, plus ou moins régulièrement illustrées de portraits ou de gravures représentant les lieux symboliquement forts de la ville de Paris, viennent de nouveau trois feuillets de garde filigranés de la même façon que les premières gardes. Ainsi, cette série de quinze recueils en veau brun forme bien un tout, homogène et régulier dans sa conception générale, hormis

quelques écarts ponctuels. Les volumes sont aisément identifiables comme appartenant à une même série, de leur reliure à leur organisation générale et à l'agencement des pièces et illustrations.

Cotation, catalogage des recueils et découvertes

27 L'un des enjeux de ce travail de recherche sur le fonds aixois de mazarinades de la Méjanes était de coter tous les volumes appartenant à la collection de mazarinades et de pouvoir en numériser un échantillon pertinent. Ce travail de cotation a pu être établi avec le concours de Vincent Sablayrolles, l'un des conservateurs du fonds, et a permis de justifier certains choix quant à la cotation des recueils. Cela a été nécessaire notamment quand la sélection de notre corpus de recherche nous a contraints de ne pas suivre l'ordre donné par leur premier numéro d'inventaire qui faisait de cette série en veau brun comme de celle qui la précédait, en parchemin blanc, un ensemble de vingt-sept recueils. Il fallait distinguer cette série en veau brun de la précédente en parchemin blanc, également consacrée à l'année 1649, mais qui ne présentait nullement le même travail de présentation que celui des recueils en veau brun. La série de recueils factices en veau brun dont nous avons donné les principaux intérêts ci-dessus est la plus étendue du fonds aixois. Elle est aussi la plus curieuse et la plus travaillée de l'ensemble des recueils de mazarinades de la Méjanes, et certainement d'autres collections.

28 Les mazarinades sont des libelles édités sous forme d'in-4° [27], ne faisant qu'une dizaine de pages en moyenne, et donc voués à la disparition. Leur mise en recueil factice a permis de les en préserver, et ce dès le XVII^e siècle - quand on sait que, selon une représentation de l'époque, bon nombre d'entre elles avaient déjà fini dans la Seine [28]. Quand bien même les fonds patrimoniaux et les bibliothèques publiques, sans compter les bibliothèques privées, sont parvenus à conserver une grande partie des publications de la Fronde, il est certain que tout ce qui a été publié entre 1648 et 1653 n'a pas pu être sauvé. Et il faut remarquer que la plupart des mazarinades qui nous sont parvenues sont conservées, pour ce qui est du fonds aixois plus particulièrement, dans des recueils factices datant du XVIII^e siècle. Les

recueils datant du XVII^e^ siècle sont moins présents, même s'ils ne sont pas rares.

29 Le catalogage intégral de la série des quinze recueils factices de mazarinades en veau brun a permis de parcourir l'ensemble des pièces qui y ont été reliées. Cela a également permis de confronter le contenu des recueils avec les indications données sur les pages de présentation manuscrites de chaque recueil et de voir le projet de lecture donné dans chacun de ceux-ci. Si l'on ne peut véritablement parler d'un cheminement de lecture d'un recueil à l'autre, l'ensemble des pages de présentation manuscrites permet de donner à voir plusieurs facettes de la « Fronde des mots », pour reprendre l'expression de Ch. Jouhaud, qui a été menée durant l'année 1649. Ces regroupements de pièces en fonction de leur nature ou de leur contenu, par exemple, donnent une nouvelle représentation des événements du temps, et rendent autrement lisible le tumulte contemporain. Le foisonnement désordonné des publications (sans compter toutes les rééditions des pièces, quelques semaines, mois ou années plus tard sous un autre titre) exigeait de se tenir informé très rapidement de ce qui se disait et de ce qui se faisait. Dans cette série de recueils en veau brun, l'on trouve ainsi raisonnablement assemblés :

- des pièces en vers, des pièces en vers burlesques, des courriers et journaux de la guerre parisienne ;
- des pièces parlant des princes, des seigneurs, de personnes de condition, du parlement, rangées par ordre de dignité au sein d'un même recueil ;
- des pièces en prose sans rapport les unes avec les autres ;
- des pièces concernant uniquement le cardinal Mazarin ;
- des lettres adressées au roi, à la reine, aux princes étrangers et aux parlementaires ;
- des courriers, relations, récits, journaux, déclarations, procès-verbaux des deux conférences, des pièces écrites dans les cours de parlement de Paris, de Bordeaux, de Rennes, d'Aix et dans la cour des aides de Paris ;
- des pièces latines suivies de pièces françaises ;
- des pièces imprimées à Saint-Germain-en-Laye pendant le blocus de Paris ;
- des pièces sur l'emprisonnement des princes ou sur la mort du roi d'Angleterre…

30 Par ailleurs, l'étude plus minutieuse des recueils en veau brun a permis de mettre en évidence la présence de « recueils » à l'intérieur des recueils factices, qui y sont considérés comme des pièces comme les autres. Il peut s'agir de recueils éditoriaux (des recueils rassemblant ou reprenant des pièces sous l'égide d'un éditeur qui les choisit, les ordonne et les réimprime) connus par ailleurs tels que le *Recueil de quelques pièces contre le cardinal Mazarin, au cardinal Mazarin* [29] ; ou encore le *Recueil général de toutes les chansons mazarinistes. Et avec plusieurs qui n'ont point été chantées* [30] ; *L'Oygnon, ou l'union qui fait mal à Mazarin, avec quelques autres pièces du temps, contre lui* [31]. On y trouve aussi des séries rassemblées derrière les pages de titres génériques produites alors : *Recueil de toutes les pièces faites contre le cardinal Mazarin. Sur l'enlèvement du Roi de sa bonne ville de Paris* [32] ; *Recueil de plusieurs pièces curieuses contre le cardinal Mazarin : imprimées depuis l'enlèvement qu'il fit de la personne du Roi, le 6 janvier 1649, jusques à la Paix qui fut publiée le 2. jour d'avril de la même année…* (fig. 3). Parmi les exemples mentionnés, ces recueils peuvent faire entre une et plus d'une centaine de pages ou tout simplement faire la longueur d'une mazarinade ordinaire de huit pages. En tant que pièces des recueils factices, ces pages de titres peuvent donc parfois être trompeuses puisqu'il peut arriver que le recueil de pièces annoncé n'existe pas véritablement et qu'on ne retrouve finalement que la page de titre du recueil [33], ou alors la page de titre et la préface [34] mais non les pièces qui étaient censées y apparaître. D'autres de ces recueils, comme le *Recueil général de toutes les chansons mazarinistes…*, semblent enfin assembler des chansons ou alors des textes officiels qui ne sont pas parus de manière isolée en tant que mazarinades.

31 Ainsi, dans cette étude sur les recueils de mazarinades, il est intéressant de voir que les pièces qui ont pour titre *Recueil de pièces* ou autres sont ce que l'on appelle des recueils d'éditeurs, et qui ne sont pas parus en un seul exemplaire, contrairement à nos recueils en veau brun qui eux sont des recueils de collectionneurs et sortis en exemplaire unique. D'ailleurs, les *Recueils de pièces* d'éditeurs connaissent chacun un numéro Moreau, signe qu'il ne s'agit nullement d'exemplaires uniques.

Fig. 3. Divers recueils de pièces.



Source/Crédit : bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, fonds Méjanes, Rec in-8° 26010 (4) pour *L'Oygnon* ; Rec in-8° 26010 (11) pour le *Recueil de toutes les pièces…* ; Rec in-8° 26010 (11) pour le *Recueil de plusieurs pièces…*

32 La composition si singulière de ces recueils de mazarinades a permis d'en constituer un catalogage numérique précis, et d'inclure, dans le catalogue réalisé, la possibilité de créer une entrée non pas seulement par pièce mais aussi par recueil. En cela, cette série de recueils factices de mazarinades en veau brun pourrait éventuellement faire partie des rares recueils factices dont on accepte, en plus d'un catalogage par pièce, une entrée par recueil, classés par cote et en fonction de leur tomaison. Ce type de catalogage par recueil reste rare mais il tient compte de qualités particulières des recueils factices :

> Il est admis qu'un recueil factice peut faire l'objet d'une notice bibliographique s'il présente, par exemple, un intérêt archivistique ou muséographique, ou lorsqu'il résulte d'un travail intellectuel de compilation [35].

C'est encore une fois le cas de cette série de recueils factices de mazarinades en veau brun qui occupe désormais une place à part à la Méjanes, quoique rangée avec les autres recueils de mazarinades, du

fait du catalogage intégral de toutes les pièces qui la composent, de la description qui a été réalisée en vue de la numérisation de ces recueils, et enfin de leur numérisation elle-même qui a permis une véritable collaboration entre le fonds patrimonial de la bibliothèque Méjanes et la bibliothèque patrimoniale numérique, *Odyssée*, d'Aix-Marseille Université.

33 Étudier un tel corpus de recueils factices de mazarinades soulève de nombreuses questions. Le seul fait de devoir le comparer à tous les autres recueils de mazarinades du fonds aixois accroît le nombre de questions que l'on se pose, tout en s'interrogeant sur leur pertinence. Les nombreux échanges que l'on peut avoir tant avec les conservateurs et bibliothécaires des fonds patrimoniaux, qu'avec les universitaires [36], nourrissent ces questionnements et permettent de confronter les approches. L'étude d'une collection dans un fonds patrimonial rencontre ainsi des phénomènes purement pragmatiques de classement qui peuvent étonner, mais permettent aussi un renouvellement du regard sur les écrits du passé. La cotation du fonds aixois de mazarinades, par son étude, nous a permis d'allier ces deux regards. Le catalogage réalisé des pièces contenues dans la série de recueils en veau brun permet de satisfaire à la fois une entrée par pièce dans le catalogue, et une entrée par recueil, ce qui demeure un phénomène rare. Le fonds patrimonial de la bibliothèque Méjanes expose ainsi une sous-collection de recueils de mazarinades toute singulière.

NOTES

1 Dans nos explorations du fonds aixois de la bibliothèque Méjanes, en quête de recueils de mazarinades, nous avons rencontré de nombreux recueils factices de tous genres et reliés de façons très variées. Certains nous ont interpellé, comme celui brièvement décrit ci-dessus et dont voici la cote : Rec. F 894.

2 Marie-Noële Grand-Mesnil propose une description du fonds aixois de mazarinades qu'elle a consulté pour ses travaux de recherche sur la Fronde. Voir : Marie-Noële Grand-Mesnil, *Mazarin, la Fronde et la presse*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 293-295.

3 Afin d'éviter toute confusion, nous concentrerons uniquement notre étude sur les recueils ne contenant que des mazarinades.

4 Voir Henri-Jean Martin, « Au temps de la Fronde : le régime des privilèges et l'affaire du règlement de 1649 à 1650 », dans *Livre, pouvoirs et société à Paris au* XVII*e siècle*, t. II, Genève, Droz, 2000, p. 570-580.

5 Christian Jouhaud, « Introduction », dans *Mazarinades. La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, p. 17.

6 *Ibid.*

7 L'on parle dans ce cas de « demi-reliure ».

8 Ces quinze volumes sont désormais cotés en « in-8° 26010 (1-15) » au fonds patrimonial aixois depuis mars 2018, date à laquelle nous avons intégralement coté les recueils de mazarinades du fonds avec l'aide d'un conservateur, Vincent Sablayrolles. Il est possible de consulter ce catalogage sur le site de la Cité du livre ici.

9 Raymond Gaudriault, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux* XVII*e et* XVIII*e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1995, p. 33.

10 L'emplacement singulier de ces petits filigranes dans la pliure des feuillets et au niveau de la reliure laisse à penser qu'il s'agit d'une fabrication française et non italienne et que le papier a certainement été fabriqué dans la première moitié du XVII^{e} siècle. Faute d'une identification plus précise, l'on ne peut connaître l'origine exacte du lieu de fabrication de ces papiers filigranés. Nous citons ici R. Gaudriault : « Cependant, Heawood trouve des exemples de marques situées près des marges dans des papiers français, sans autre précision d'origine, de la première moitié (ou même après) du XVII^{e} siècle. C'est le cas de papiers au *Raisin*. » (*Filigrane…*, *op. cit.*, p. 28).

11 Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les mazarinades. II. Les hommes du livre*, Genève, Droz, 1991, p. 201. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de la page de titre d'une pièce, il est intéressant de voir que les pages de titre des recueils factices reprennent cette même configuration de caractère et de forme, ce qui confirme une fabrication de circonstance.

12 Il ne nous a pas été possible d'identifier cette vignette, malgré la consultation des ouvrages de Louis-Catherine Silvestre, *Marques typographiques ou Recueil des monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes, devises, rébus et fleurons des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'Imprimerie en 1470, jusqu'à la fin du seizième siècle* :

à ces marques sont jointes celles des Libraires et Imprimeurs qui pendant la même période ont publié, hors de France, des livres en langue française, Paris, Imprimerie Renou et Maulde, 1867 ; l'ouvrage de R. Laurent-Vibert et M. Audin, *Les Marques de Libraires et d'Imprimeurs en France aux dix-septième et dix-huitième siècles*, Paris, Chez Édouard Champion, 1925 ; ni l'ouvrage de P. Delalain, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la Collection du cercle de la Librairie*, deuxième édition, revue et augmentée, Au Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, du Commerce de la Musique et des Estampes, Paris, 1892.

13 Cette datation a pu être établie par Aurélie Bosc, directrice adjointe à la Méjanes du fonds « Patrimoine, archives et numérique » que nous remercions de son aide précieuse.

14 Pour rendre compte de la graphie du XVII^e^ siècle, nous choisissons de laisser le texte en l'état sans retranscription en français moderne.

15 Pour l'identification de ces filigranes, nous nous référons à l'immense travail de recherche de R. Gaudriault, *Filigranes…*, *op. cit.*, qui a fait un recensement de toutes les marques que l'on peut trouver sur les papiers de l'époque moderne et qui propose en fin d'ouvrage un répertoire de toutes ces marques, ce qui nous a permis d'identifier celles qui correspondent à nos filigranes.

16 *Ibid.* p. 83.

17 *Ibid.* p. 89.

18 *Ibid.*, p. 111.

19 Voir par exemple : Charles-Moïse Briquet, *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, New-York, Georg Olms Verlag, 1977.

20 R. Gaudriault, *Filigranes*, *op. cit.*, p. 151.

21 *Ibid.*, p. 285.

22 En étudiant cette série de recueils en veau brun, nous nous sommes aperçus que, sans que le numéro d'inventaire qui a été attribué à chacun des volumes au XIX^e^ siècle n'en tienne aucun compte, sur la tranche de bas de chaque recueil, un numéro en chiffres avait déjà été indiqué. Cette première numérotation date également du XVII^e^ siècle et indique qu'il manque le recueil « 3 » de cette série qui va donc de 1 à 16 et qui, peut-être, n'est pas complète.

23 Bien avant sa rencontre avec Mazarin, G. Naudé écrivait ceci : « ne rien négliger de tout ce qui peut entrer en ligne de compte & avoir quelque usage, soit à l'égard de vous ou des autres : comme sont les libelles, placards, thèses, fragments, épreuves, & autres choses semblables que l'on doit être soigneux de joindre & assembler suivant les diverses sortes & matières qu'ils traitent, parce que c'est le moyen de les mettre en considération [...]. Autrement il arrive d'ordinaire que pour avoir méprisé ces petits livres qui ne semblent que bagatelle & pièces de nulle conséquence, on vient à perdre une infinité de beaux recueils qui sont quelquefois des plus curieuses pièces d'une bibliothèque ». Voir Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, François Targa, 1627, p. 99-100.

24 H. Carrier évoque l'écoulement de mazarinades invendues par la recomposition du premier cahier du pamphlet (voire de livres) pour en modifier la page de titre et surtout sa date. Il n'est guère question de la constitution de collection (*La Presse de la Fronde…*, *op. cit.*, p. 270).

25 R. Gaudriault, *Filigranes…*, *op. cit.*, p. 89.

26 Pourrait-il s'agir de Jean-François Sarasin qui, pendant la Fronde, pratiquait les « poèmes mondains et encomiastiques de tonalité galante, à usage interne au cercle de ses destinataires et en aucun cas destinés à se répandre dans la foule. » ? Voir Alain Génetiot, « Porter la parole des grands : les mazarinades de Sarasin », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, vol. 12 : Stéphane Haffemayer, Patrick Rebollar, Yann Sordet (dir), *Mazarinades, nouvelles approches*, 2016, p. 212.

27 À ce propos, les recueils de mazarinades de la Méjanes ont été cotés en « in-8°… » pour des raisons purement pragmatiques de classement et de gain de place, la taille de ces volumes correspondant davantage à celle d'une majorité des in-8° du fonds, et non pas des in-4°.

28 Voir L. Bordes, « Les mazarinades, de la production éphémère à la mise en recueil », dans Mathilde Bombart, Sylvain Cornic, Edwige Keller-Rahbé, Michèle Rosellini (dir.), « *À qui lira* », *Littérature, livre et librairie en France au* XVII*e siècle*, Tubingen, Gunter Narr, « Biblio 17 », 2020, p. 658-659.

29 M. 3044. Ces références renvoient directement au numéro donné par Célestin Moreau dans sa *Bibliographie des mazarinades*, 3 vol., Paris, Libraires de la Société de l'histoire de France, 1850.

30 M. 3045.

31 M. 2638.

32 M. 3047. Il s'agit en fait d'une page de titre spécialement imprimée pour la constitution de collections de pièces de l'année 1649. Ces projets de collection de mazarinades avaient donc bien été établis dès 1649 et donc pendant la Fronde ; et l'on peut également supposer que le projet d'élaboration de ces recueils constituerait en soi un projet de mazarinade : nous renvoyons à l'article de Mathilde Bombart ici-même sur ces questions : DOI : 10.35562/pfl.374. Cela s'écarte toutefois du programme de nos volumes, qui présentent des aspects s'éloignant d'un tel projet du fait de la présence de feuillets de marque et de portraits encomiastiques, par exemple.

33 C'est le cas de la pièce [M. 3047].

34 [M. 3040].

35 « Exception à la règle générale : cas où une notice peut être créée dans le Sudoc pour un recueil factice », dans *Catalogage des recueils factice*, Sudoc, 2010. Voir ici même l'étude de Claire Giordanengo et Isabelle Vouilloux (DOI : 10.35562/pfl.303).

36 En ce sens, nous remercions très chaleureusement Mathilde Bombart pour son écoute attentive et qui nous a permis d'assurer la pertinence de nos interrogations face à la particularité de ce corpus, riche et singulier.

RÉSUMÉS

Français
Conception et usage des recueils factices de mazarinades s'inscrivent dans une volonté de conservation qui peut avoir eu différents objectifs. Une sous-collection de recueils factices du fonds patrimonial aixois de mazarinades est composée de quinze volumes. Le singulier habillage paratextuel de chaque recueil de cette sous-collection en fait un objet fini (papier marqué, éléments manuscrits…) ; et il devient possible d'envisager une conservation officielle des pamphlets, peut-être destinée à la Bibliothèque royale. Si la composition des recueils peut confirmer cette hypothèse, leur présence à Aix-en-Provence semble moins évidente ; mais cette sous-collection présente des intérêts archivistiques rares qui permet de combiner catalogage des pièces comme des recueils eux-mêmes.

English
Design and use of dummy collections of Mazarinades are part of a desire for conservation which may have had different purposes. A sub-collection of

dummy collections from the Aix heritage fund of Mazarinades is made up of fifteen volumes. The unique paratextual packaging of each collection in this sub-collection makes it a finished object (marked paper, handwritten elements, etc.); and it becomes possible to envisage an official conservation of the pamphlets, perhaps intended for the Royal Library. If the composition of the collections can confirm this hypothesis, their presence in Aix-en-Provence seems less obvious; but this sub-collection presents rare archival interests which makes it possible to combine cataloging of the pieces as collections themselves.

INDEX

Mots-clés
Aix-en-Provence, habillage paratextuel, conservation officielle, mazarinade, catalogage

Keywords
Aix-en-Provence, paratextual packaging, official conservation, cataloging, mazarinade

AUTEUR

Laura Bordes
Aix-Marseille Université – CIELAM UR 4235
IDREF : https://www.idref.fr/264052927

La Fronde en recueils

Mathilde Bombart

DOI : 10.35562/pfl.374

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

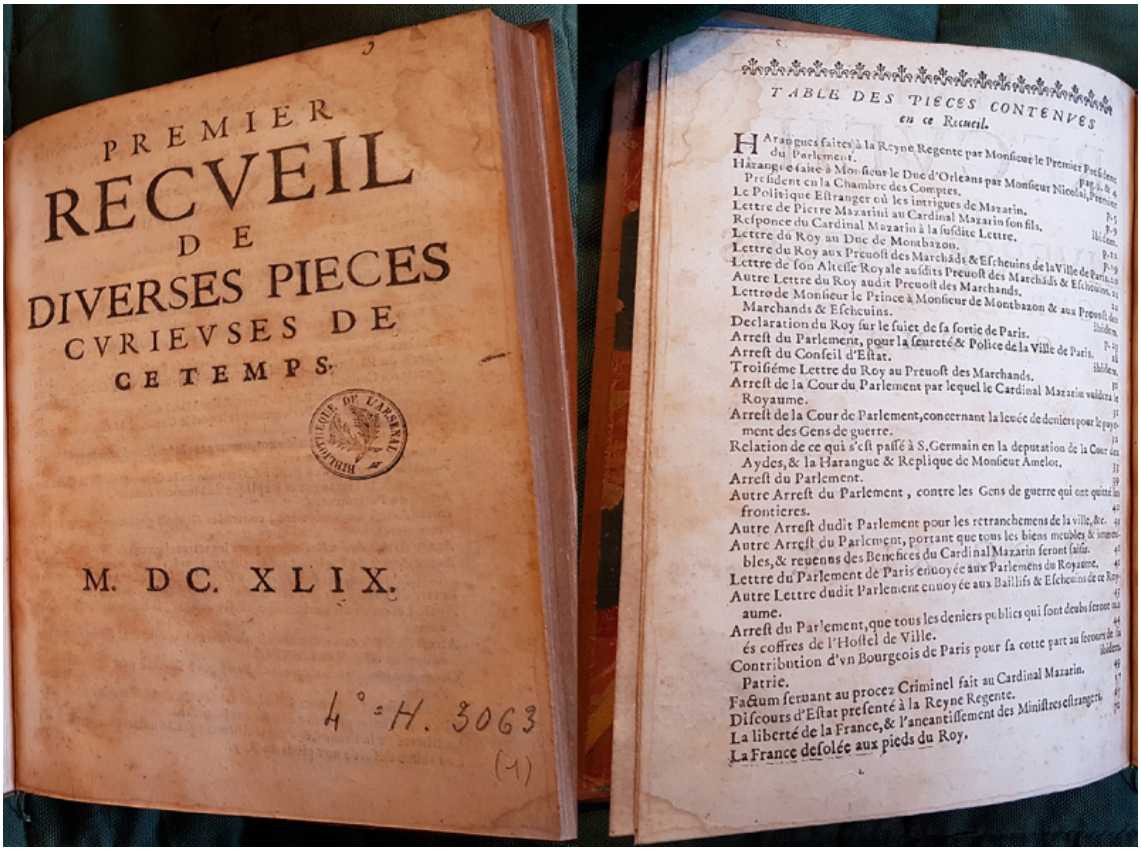
PLAN

Des mazarinades-pages de titre ?
Le recueil potentiel, une arme polémique ? le cas du « Sieur de Sandricourt »
Du recueil potentiel au recueil effectif
Des libelles et des images
Conclusion

TEXTE

1 L'existence de recueils de mazarinades constitués dès le temps de la Fronde et même dès la première année de la crise politique, 1648, est un phénomène repéré depuis longtemps. Célestin Moreau avait relevé dans sa *Bibliographie des mazarinades* au moins vingt-et-une productions se présentant comme des « recueils » par leur titre [1]. Mais un examen précis des objets en question pose immédiatement la question de leur double face : d'un côté, nous avons des recueils constitués de rééditions ou de réimpressions des pièces [2] sous une nouvelle composition typographique et avec une pagination continue. C'est le cas des bien connus *Premier* [*Deuxième/Troisième/Quatrième*] *Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps* imprimés à Rouen en 1649, qui rassemblent chacun entre treize et vingt-neuf pièces [3] dont la plupart avaient déjà été imprimées à part.

Fig. 1. La page de titre et la table des matières du *Premier Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps*, s. l., s. n., 1649.

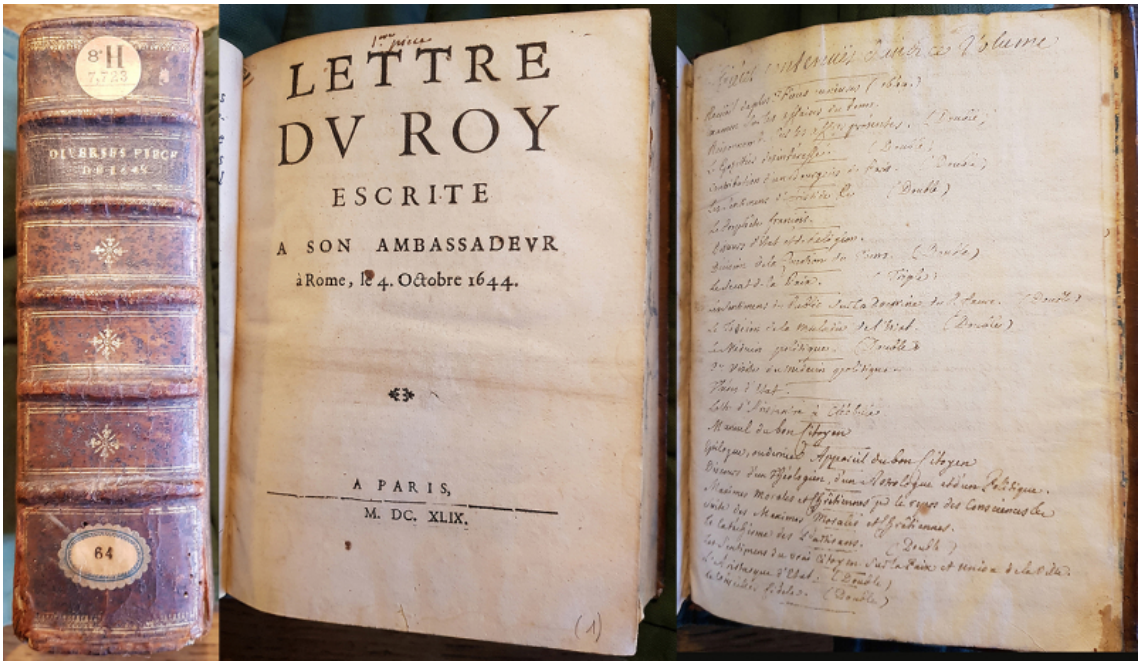


Le livre est relié avec les trois autres volumes de la collection, formant ainsi un recueil factice (comme l'indique la notice du catalogue) de recueils éditoriaux. Le dos porte une pièce de titre indiquant *Pieces cur. de ce tems* et la date de 1649. Les deuxième, troisième, et quatrième parties donnent le nom de l'éditeur rouennais Jean Berthelin (C. Moreau, *Bibliographie*, *op. cit.*, notice 3035). Le volume vient de la collection du marquis de Paulmy qui l'a acquis de la bibliothèque du duc de La Vallière. On le retrouve dans le catalogue établi au moment de la vente de cette bibliothèque où il est listé avec deux autres recueils éditoriaux, *Premier et second recueils de pièces secretes*, Paris, 1649 et *Recueil de diverses pièces qui ont paru durant les mouvements de l'an 1649*, 1650 [4].

Source/Crédit : BnF/Arsenal, cote 4-H-3063. Photos M. Bombart

2 D'un autre, nous avons des recueils factices, soit des collections de pièces déjà imprimées réunies après coup.

Fig. 2. Dos, 1re pièce (*Lettre du roy escrite a son ambassadeur, à Rome, le 4. Octobre 1644.*, Paris, s. n., 1649) et table des matières du volume coté 8-H-7723.



Chaque pièce porte un numéro indiquant son ordre dans le volume. Comme la plupart des recueils factices de mazarinades, il comporte une table manuscrite, ici « de la main d'un secrétaire du marquis de Paulmy [5] ». Située en fin de volume, elle liste à peu près 140 pièces.

Source/Crédit : BnF/Arsenal, cote 8-H-7723. Photos M. Bombart

3 Le phénomène participe de l'attrait exercé par les éphémères auprès d'un public d'érudits, de bibliophiles ou de curieux. Il est massif, ainsi qu'en témoigne l'extraordinaire nombre de recueils factices de mazarinades, pour la plupart datant des XVIIe et XVIIIe siècles, que l'on trouve aujourd'hui dans les bibliothèques du monde entier. Il n'a pas encore bénéficié d'études en tant que telle, du fait des orientations prises par les recherches sur les mazarinades qui se sont centrées prioritairement, à juste titre, sur les pièces en elles-mêmes, analysées notamment comme partie prenante de l'action politique [6]. Les recueils factices ont aussi été négligés du fait de l'opposition tenace (et présente au-delà des recueils de mazarinades) entre recueil résultant d'une nouvelle édition, à proprement parler, des pièces, qui témoignerait d'un choix fondé sur la qualité, la rentabilité, voire la défense d'un parti ou d'une cause [7], et recueil factice, considéré comme le produit de différents aléas. Citons ainsi Hubert Carrier :

> Il importe de distinguer soigneusement à cet égard les recueils factices des réimpressions. La présence d'une mazarinade dans un recueil factice n'a aucune signification : celui-ci a pu être constitué et relié bien après la Fronde, et s'il est contemporain des événements, il faut prendre garde que certains ont dû servir à écouler des invendus et correspondre à une vente en bloc avec rabais. Au contraire, une mazarinade retenue pour figurer dans un recueil qu'un imprimeur va mettre sous la presse à partir des éditions originales a été l'objet d'un choix, d'une sélection [8].

4 S'appuyant sur Guy Patin (« pour les pièces mazarines, n'en attendez pas de moi ; je n'en achète aucune, quoique j'avoue qu'il y en a de bonnes, mais il y en a aussi une infinité de mauvaises. Trois libraires du Palais se disposent à en faire un recueil, où l'on ne mettra que les bonnes [9] »), Carrier souligne aussi que la réédition en recueil est un des indices que l'on peut utiliser pour tracer le succès d'une mazarinade :

> Toutes celles qui eurent du succès pendant et juste après la « guerre de Paris » composent le *Recueil de diverses pièces qui ont paru dans les mouvements derniers de l'année* 1649 publié à Paris l'année suivante ; on retrouve les mêmes libelles dans les divers recueils imprimés à Rouen ; et ce sont aussi les meilleures mazarinades de la prison des Princes qui ont été réunies à la fin de 1650 ou au début de 1651 dans le *Recueil de diverses pièces pour la défense de Messieurs les Princes*, les plus marquantes de la période septembre 1651-août 1652 dans le *Recueil de plusieurs pièces curieuses de ce temps* imprimé à La Haye [10].

5 Une telle opposition entre pièces au rabais et pièces de choix ne résiste toutefois pas à un véritable examen du phénomène des recueils factices, *miscellanea* ou *Sammelbände* : ces collections représentent des « fenêtres », pour reprendre une expression de Dinah Ribard, sur « ce qui cadre notre accès à la réalité des libelles [11] ». L'immense majorité des mazarinades que l'on peut lire aujourd'hui sont accessibles ainsi *via* ce type de recueil – on peut même dire qu'elles ne sont accessibles que parce qu'elles ont été mises en recueil, puisque c'est grâce à ces compilations reliées que la plupart des cahiers de quelques feuillets ou minces plaquettes qu'elles représentent ont été conservés. Cette mise en recueil n'est

pas la neutre opération de compilation et de protection que l'on pourrait y voir. Si une pièce est mise en recueil, c'est qu'elle a pu l'être et qu'on a voulu qu'elle le soit : un écrit qui voyage à travers les siècles transmet avant tout le fait qu'il a été transmis [12], apparente tautologie qui, si on la prend au sérieux, ouvre sur des questions essentielles pour comprendre le statut des libelles en leur temps et dans l'histoire. Qu'est-ce qui fait l'intérêt d'un libelle ou plus exactement qu'est-ce qui fait que l'on s'est suffisamment intéressé à lui pour se soucier de le préserver ? qu'est-ce qui le rend collectionnable ? en vue de quels rôles à lui faire jouer au fil du temps ? par qui, ou pour qui ? Sans donner la réponse à toutes ces questions, l'analyse de quelques phénomènes liés aux recueils factices de mazarinades permettra d'éclairer certains enjeux de la mise en recueil de ces libelles. Nous verrons notamment que, loin de constituer un processus de pure réception, postérieur ou extérieur à la Fronde, la fabrication de recueils factices participe de l'activité polémique. Au-delà du témoignage de la curiosité ou du goût dont sont l'objet les pamphlets de la part des amateurs de rareté, d'histoire ou de politique, auxquels sont ramenés souvent les recueils factices, nous nous intéresserons à la contribution des actions qu'ils impliquent (recueillir, ordonner, conserver…) au discours sur la crise politique. Les recueils factices ne seraient-ils pas eux aussi des mazarinades ?

Des mazarinades-pages de titre ?

6 Une des spécificités de la Fronde en matière de recueil aiguille vers cette hypothèse, à savoir l'existence de pages de titre et autres éléments péritextuels que l'on pourrait dire « génériques », adaptables à plusieurs contenus, conservés aujourd'hui tantôt de manière isolée, tantôt en tête de collections de libelles à géométrie variable [13]. Tels des « kits » prévus pour introduire à la réunion de pièces choisies au moment de leur achat, ces feuillets témoignent de pratiques hybrides, où la responsabilité de la composition du recueil peut être mise au compte d'une opération de réception – celle du lecteur qui achète les pièces et les fait relier, voire d'un collectionneur plus tardif –, ou d'un choix préalable de la part de libraires (ou libraires-éditeurs) soucieux de valoriser leur fonds : on retrouve par exemple dans les registres du libraire Nicolas de Grenoble la trace de la vente de tels volumes correspondant à ce

que l'on nomme recueil factice aujourd'hui [14]. La mise en recueil est appelée et facilitée par la page de titre, avec une latitude laissée dans la composition précise de l'ensemble, ainsi que le montre la comparaison des tables manuscrites que l'on y trouve le plus souvent.

Fig. 3a. Pièce constituée de deux feuillets avec une page de titre et une préface de *Recueil de plusieurs pieces curieuses, contre le cardinal Mazarin*…, s. l., s. n., 1649.



RECVEIL
DE
PLVSIEVRS PIECES
CVRIEVSES,
CONTRE LE
CARDINAL
MAZARIN:
Imprimées depuis l'enleuement quil fit de la perſonne du Roy, le 6. Ianuier 1649. iuſques à la Paix qui fut publiée le 2. iour d'Avril de la meſme année.
ET autres choſes remarquables arriuées durant les trois mois que ce Miniſtre Eſtranger a allumé la guerre contre le Parlement, & le Peuple de Paris, & autres bons François.
M. DC. XLIX.

PREFACE SERVANT D'AVERTISSEMENT AV LECTEVR.

MON cher Lecteur, Tu verras par la leſture des pieces qui compoſent ce Recueil, que la Pieté & la Iuſtice ſont des Vertus preferables à tous les treſors du monde, & que la bonne Renommée & la gloire que ceux qui dominent s'acquierent par leur moyen, ſont les plus douces recompenſes qu'ils puiſſent ſouhaitter; L'éclat de leurs richeſſes, de leur Pourpre & de leur authorité ſe fane & ſe pert entierement lors qu'ils ne les mettent point en pratique; Et enfin l'on voit que les plus ſuperbes baſtimens de leur grandeur qui ne ſont point ſouſtenus par ces colomnes & appuyées par les autres Vertus Chreſtiennes & Morales, ſont bien-toſt renuerſez, & leur funeſte cheute enueloppe dans ſes ruines ceux qui ont eleué leur fortune ſur de ſi frêles fondemens. Le Roy Salomon demanda à Dieu qu'il luy donnât vn rayon de ſa ſapience pour ſe maintenir dans la felicité & dans la gloire de cette vie, mépriſant tous les autres moyens que quelques imprudens aueugles auroient pu ſouhaitter; Il ne demanda point de l'or ny de l'argent, ny la poſſeſſion de pluſieurs Royaumes, ny n'établit point ſon principal contentement dans l'amour ſenſuel; connoiſſant que tout cela eſtoit fragile & periſſable, & que ceux qui s'y attachoient auec vne trop âpre cupidité, s'attiroient plûtoſt l'enuie & la haine des hommes que leur veritable eſtime; ce qui obligea ce Sage Roy de ſouhaitter la Sapience, & de preferer ce treſor de l'ame à toutes les felicité & de la chair qui paſſent en vn moment; Et pour ce que ſon cœur ne s'eſtoit point laiſſé enchanter aux appas de tout ce qui ſembloit eſtre le plus charmant dans le monde, Dieu luy accorda la poſſeſſion de ſon ſouhait, & luy donna par deſſus, toutes les choſes qu'il n'auoit pas demandées. Mais helas! la plus-part des Grands de ce ſiecle n'en font pas de meſme, ils mépriſent la Sapiẽce, ils n'ont qu'vne fauſſe image de Pieté, ils foulent aux pieds la Iuſtice, & croyent que

Elle est conservée isolément et dotée d'une reliure propre, en parchemin. La préface contient des lieux communs sur les risques inhérents à la vanité chez les puissants susceptibles de s'appliquer à toutes sortes de mazarinades. La même page de titre se retrouve en tête de différents recueils factices dans la même bibliothèque (voir notamment SJ IF 247/191).

Source/Crédit : bibliothèque municipale de Lyon, cote : Rés 312576. Google Books

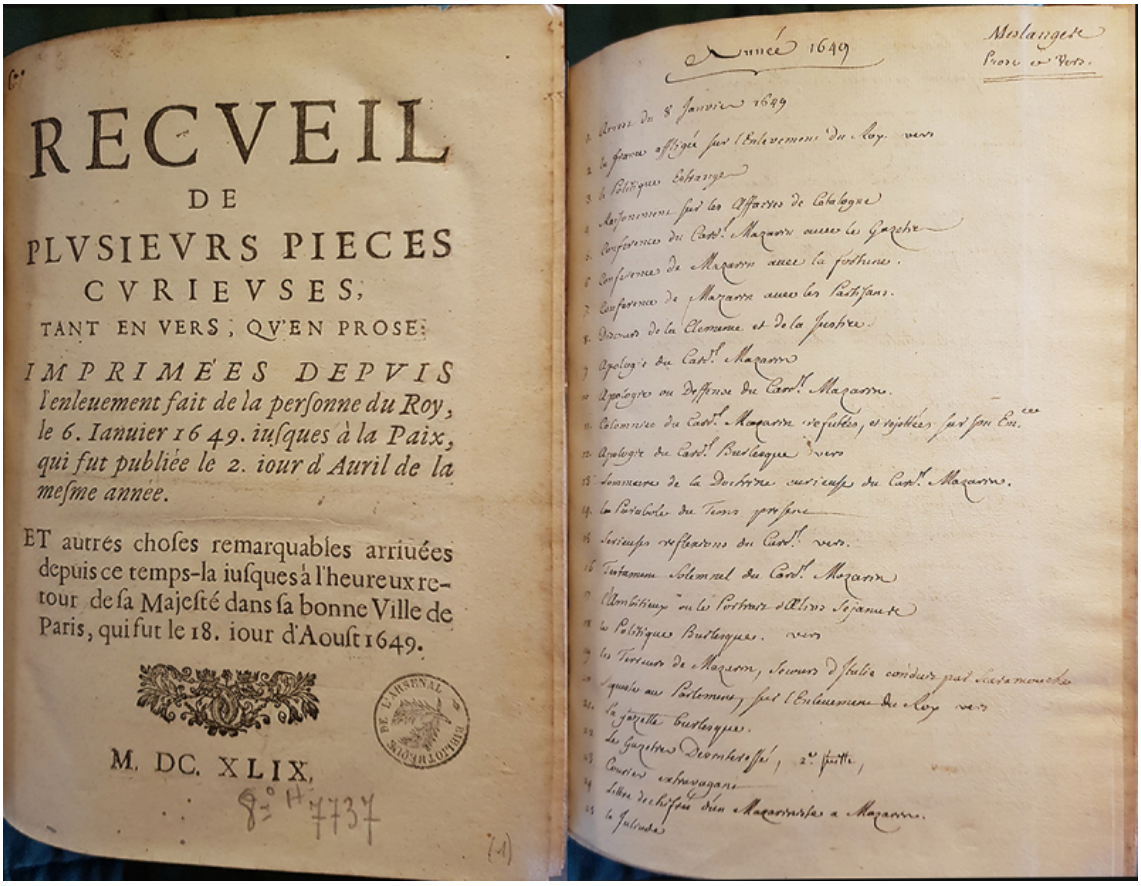
Fig. 3b. Page de titre et préface de *Recueil de plusieurs pieces curieuses, tant en vers, qu'en prose…*, s. l., s. n., 1649.



Une page de titre très proche, mais précisant « tant en vers qu'en prose », est utilisée pour le volume Arsenal 8-H-7791. Le titre est suivi de la même préface, mais dans une mise en page différente sur trois feuillets (au lieu d'un). Le livre fait partie des trois volumes de mazarinades venant de la bibliothèque du prieuré mauriste des Blancs-Manteaux que conserve l'Arsenal [15]. La table manuscrite des pièces, à la fin, en dénombre soixante-six, toutes datées de 1649.

Source/Crédit : BnF/Arsenal, cote 8-H-7791. Photos M. Bombart

Fig. 3c. *Idem*.


RECVEIL
DE
PLVSIEVRS PIECES
CVRIEVSES;
TANT EN VERS, QV'EN PROSE:
IMPRIMÉES DEPVIS l'enleuement fait de la perſonne du Roy, le 6. Ianuier 1649. iuſques à la Paix, qui fut publiée le 2. iour d'Auril de la meſme année.
ET autres choſes remarquables arriuées depuis ce temps-la iuſques à l'heureux retour de ſa Majeſté dans ſa bonne Ville de Paris, qui fut le 18. iour d'Aouſt 1649.
M. DC. XLIX.
8° H 7737
Année 1649
Meslangez
Prose et Vers.

Les mêmes pages de titre et préface en tête du volume Arsenal 8-H-7737 ; pièce de titre au dos « Mazarinade Tome I ». La table manuscrite en tête montre que les quatre-vingt-trois pièces recueillies ne sont pas les mêmes que celles du recueil précédent. Un *ex-libris* indique que ce livre appartenait à la collection de trente-cinq volumes de mazarinades de Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin (1668-1733) [16].

Source/Crédit : BnF/Arsenal, cote 8-H-7737. Photos M. Bombart

7 Attirant l'attention sur tel ou tel aspect des pièces à suivre, qu'elles soient dites « contre le cardinal Mazarin » ou « tant en vers qu'en prose », comme dans l'exemple ci-dessus, les variations dans les pages de titre montrent les stratégies de distinction à l'œuvre dans ces produits éditoriaux destinés à être utilisés au moment de l'achat et de la reliure des pièces, réalisée souvent dans l'officine même du libraire [17]. « L'amateur soucieux de se procurer une page de titre correspondant exactement à la sélection de pièces qu'il veut faire relier n'a qu'à choisir », souligne Hubert Carrier [18]. Les évidentes qualités de commodité de ces pages de titre pour organiser, classer, personnaliser et rendre visible les collections de libelles, n'ont

toutefois pas empêché qu'affleure de loin en loin une ambiguïté quant à leur statut : il arrive que le cahier page de titre et préface soit listé dans les tables manuscrites comme première des pièces du recueil ; ou encore qu'il porte un numéro de catalogage montrant qu'il a été comptabilisé parmi les libelles du volume (fig. 3c [19]). De fait, regarder ces pièces comme des mazarinades ouvre les yeux sur la dimension politique des opérations de collecte et de regroupement dont elles sont le vecteur. Les titres que les pages les plus fréquemment retrouvées donnent aux collections sont à cet égard révélateurs :

- *Recueil de plusieurs pièces curieuses contre le cardinal Mazarin, imprimées depuis l'enlèvement qu'il fit de la personne du roi, le 6 janvier 1649, jusques à la paix qui fut publiée le 2^e^ jour d'avril de la même année, et autres choses remarquables arrivées durant les trois mois que ce ministre étranger a allumé la guerre contre le Parlement, le peuple de Paris et autres bons François*, 1649
- *Recueil de plusieurs pièces curieuses tant en vers qu'en prose, imprimées depuis l'enlèvement fait de la personne du roi, le 6 janvier 1649, jusques à la paix qui fut publiée le 2^e^ jour d'avril de la même année, et autres choses remarquables arrivées depuis ce temps là jusques à présent, lesquelles serviront beaucoup à la connoissance de l'histoire*, 1649
- *Recueil de plusieurs pièces curieuses imprimées depuis l'enlèvement fait de la personne du roi, le 6 janvier 1649, jusques à la paix qui fut publiée le 2^e^ jour d'avril de la même année, et autres choses remarquables arrivées depuis ce temps là jusques à l'heureux retour de sa Majesté dans sa bonne ville de Paris, qui fut le 18^e^ jour d'août 1649*
- *Recueil de plusieurs pièces curieuses, tant en vers, qu'en prose : imprimées depuis l'enlevement fait de la personne du Roy, le 6. janvier 1649. jusques à la paix, qui fut publiée le 2. jour d'avril de la mesme année. Et autres choses remarquables arrivées depuis ce temps-la jusques à l'heureux retour de Sa Majesté dans sa bonne ville de Paris, qui fut le 18. jour d'aoust 1649* [20]

8 L'appel à recueil déploie un critère avant tout chronologique, ainsi que l'annoncent les intitulés à rallonge, mais les dates produisent un effet d'historicisation frappant : une séquence bornée est créée, dont la fin (ou une fin) est annoncée, la paix du 2 avril 1649 ou le retour du roi à Paris le 18 août 1649. Une durée (« trois mois ») est isolée à laquelle sont ramenés l'événement et les publications. L'effet récapitulatif fait écho à celui que produit un livre qui, sous la forme

d'un commentaire dialogué sur la production pamphlétaire, produit lui aussi un « recueil », le *Jugementde tout ce qui a esté imprimé contre le Cardinal Mazarin, Depuis le sixième Janvier, jusques à la Declaration du premier Avril mil six cens quarante neuf*, de Gabriel Naudé. On y lit ainsi une énumération, un classement et une évaluation des mazarinades de 1649, selon des bornes chronologiques formulées de la même manière que dans les pages de titre ci-dessus. Dans ce livre, qui est lui-même une mazarinade écrite au service de Mazarin, dont Naudé était le bibliothécaire, l'intention de double clôture, de la crise politique, et des productions pamphlétaires, est explicite :

> […] je ne puis pas mesme conjecturer qu'on multiplie davantage les méchantes & calomnieuses [pièces], si ce n'est que tous ces malins esprits, qui enragent de n'avoir pû traverser [s'opposer à] la conclusion de la Paix, veuillent imprimer les derniers efforts de la faction dont ils estoient enyvrez, ou plustost empoisonnez, sur ces feüilles médisantes. […] l'on a tant dit de choses du Mazarin, qu'il n'y a quasi plus de lieu d'y pouvoir rien adjouster [21].

9 Les pages de titre ne sont pas porteuses d'un message aussi clair, et le relatif flou qu'elles ménagent dans ce qu'elles annoncent rendrait hasardeux d'y voir un appel aussi net à la fin de la production pamphlétaire. Mais une action politique s'y observe, qui rencontre l'intérêt des producteurs et des vendeurs de pièces, consistant à découper dans le fil de l'enchaînement des événements une période qui a un début et une fin, ainsi qu'une logique en soi : déjà, l'histoire se raconte, le regard rétrospectif se construit sur ce qui est repoussé vers le passé. La mise en recueil associe à la satisfaction concrète de capturer en un volume [22] une multitude d'éphémères, celle de figurer la clôture, clôture d'une production comme clôture du temps d'une crise, sinon de la crise.

Le recueil potentiel, une arme polémique ? le cas du « Sieur de Sandricourt »

10 L'appel à faire recueil – la constitution d'un *recueil potentiel*, en quelque sorte – semble ainsi pouvoir servir la recherche d'effets

stratégiques spécifiques dans le discours sur les affaires en cours. Une enquête précise serait à mener sur chaque page de titre, sa production, ses usages, et sur chaque recueil effectif, pour analyser ce qui a pu s'y jouer et de la part de quels acteurs. Nous allons ici poursuivre notre parcours autour d'un cas qui permet d'observer comment l'appel à constituer un recueil factice est susceptible d'être investi de telles stratégies, celui de pamphlets signés du « Sieur de Sandricourt ». Le recueil s'y fait le principal instrument d'un dispositif que ces libelles partagent alors avec beaucoup d'autres, la sérialité, qui est une forme d'écriture et de publication particulièrement efficace dans l'action polémique [23].

11 Le nom de « Sieur de Sandricourt » s'attache à un ensemble d'à peu près vingt-cinq mazarinades publiées entre 1651 et 1652. Ces écrits se répartissent en plusieurs séries dont les pièces sont liées les unes aux autres par différents échos et rappels. Voici une de ces séries, celle que l'on dira du « Censeur », et qui est la plus abondamment représentée dans les bibliothèques :

- *Le Politique Lutin, porteur des ordonnances ; ou les Visions d'Alectromante sur les maladies de l'Estat. Par le Sieur de Sandricourt*,
- *L'Accouchée Espagnole avec le caquet des politiques ou le Frere, & la suite du Politique Lutin, sur les maladies de l'Estat. Par le Sieur de Sandricourt*,
- *La Descente du Politique Lutin aux Limbes, sur l'Enfance & les Maladies de l'Estat. Par le Sieur de Sandricourt*,
- *Les Preparatifs de la descente du C. Mazarin aux Enfers. Avec les Entretiens des Dieux sousterrains, Touchant & contre les Maximes supposées veritables du gouvernement de la France : justifiés par l'ordre des temps dans toutes les Races Royales. Par le Sieur de Sandricourt*,
- *La France en travail sans pouvoir accoucher faute de Sage-femme. Par le Sieur de Sandricourt*,
- *Le Censeur du temps et du monde, portant en main la clef promise du Politique Lutin, ou des Visions d'Alectromante, &c. De l'Accouchée Espagnole, &c. De la Descente du Politique Lutin aux Limbes. Des Preparatifs, &c. Et de la France en travail sans pouvoir accoucher faute de Sage-femme. Par le sieur de Sandricourt*,
- *La seconde partie du Censeur du temps et du monde, portant en main la clef du Politique lutin, Et Rapportant les Discours des Quatre Heros dans les Champs Elysées, touchant les trois Cardinaux accusez : L'Education des Princes : La Confederation du Prince de Condé avec les Espagnols : Et*

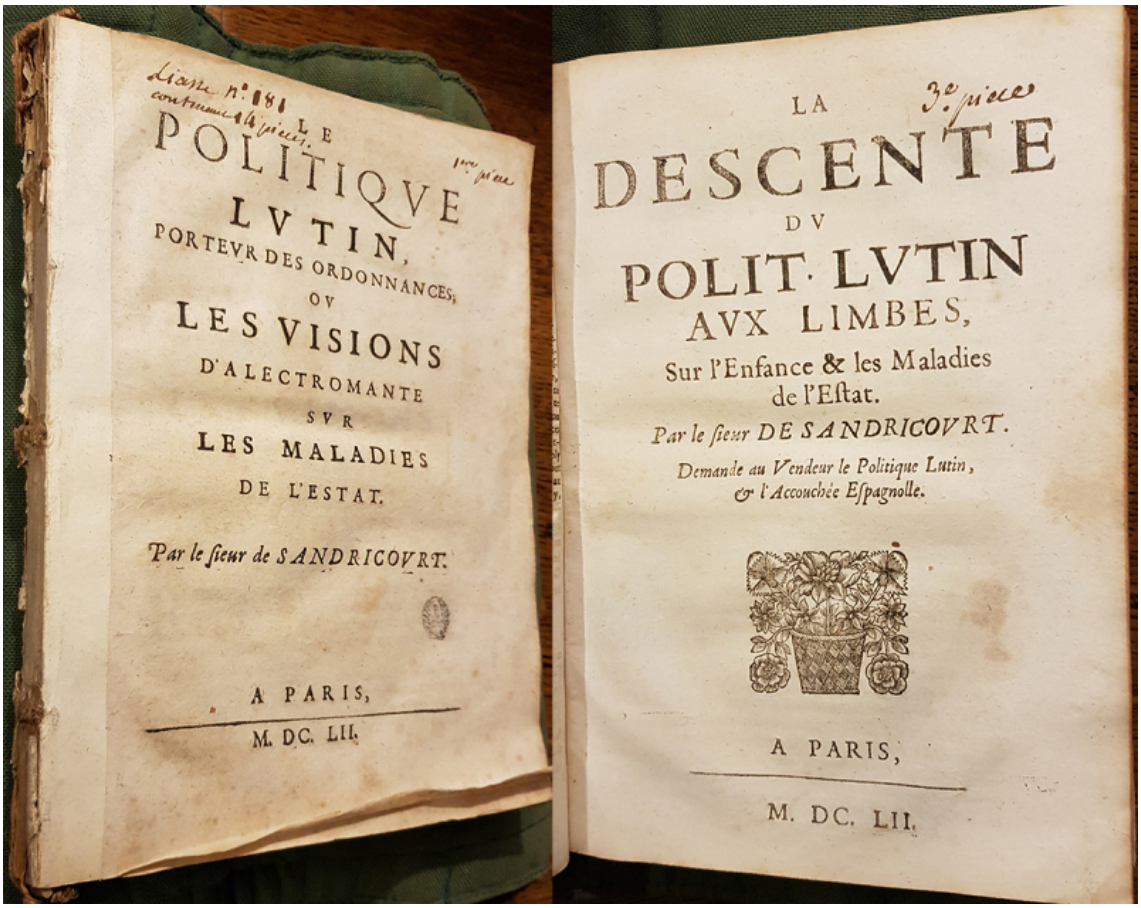
l'Ordonnance de Charles le Sage sur la Majorité de nos Roys. Par le sieur de Sandricourt,

- *La troisième partie du Censeur du temps et du monde, portant en main la clef, Et donnant l'ouverture de toutes les Fictions, Equivoques, Laconismes, Ordonnances & Visions contenuës dans le Politique Lutin. Sur le Gouvernement des Estats, & les Affaires presentes. Par le sieur de Sandricourt*,
- *La* IV*e et derniere partie du Censeur du temps et du monde portant en main la clef : Et découvrant toutes les Fictions, Equivoques, Laconismes, & Baptesmes contenus és 4. Pieces intitulées, l'Accouchée Espagnole ; La Descente aux Limbes ; Les Preparatifs, etc. ; Et la France en Travail sans pouvoir accoucher faute de Sage-femme. Par le sieur de Sandricourt.*

12 Homogènes par leur nombre de pages (25-30) et leur aspect d'ensemble [24], ces textes suivent le voyage onirique dans l'espace et le temps d'un narrateur à la première personne qui, se transformant en « Lutin », va d'une rencontre à l'autre, au fil desquelles sont examinées différentes questions politiques et juridiques touchant à la conduite du gouvernement. On n'a jamais réussi à identifier de manière convaincante la figure du « Sieur de Sandricourt » à l'un des camps de la Fronde : l'identité véritable de celui qui a produit les écrits publiés sous ce nom est inconnue [25] et les idées politiques que l'on peut lire dans ses pamphlets, répétitives et banales, ne sauraient être interprétées comme le signe de telle ou telle affiliation : c'est la défense d'un légalisme monarchique purifié par un retour à des formes anciennes de gouvernement direct des sujets par le roi (contre les régents, les ministres, les conseils, et même les parlements) que l'on peut lire de pamphlet en pamphlet [26]. L'énonciateur brouille ses attaches possibles, dans une stratégie explicite d'indépendance, partagée alors par bien des auteurs pour son efficacité éthico-rhétorique. La seconde partie de ces libelles, à partir du *Censeur du temps et du monde, portant en main la clef promise…* se présente comme une série de « clefs » de la première, soit des commentaires expliquant le feuilletage d'allusions à la fois anecdotiques et plus ou moins savantes, qui caractérise le jeu de mystères allégoriques que ces écrits mettent en œuvre. La série se justifie : si clef il y a, c'est qu'il y avait quelque chose de caché, et donc besoin de l'élucider. L'écriture de Sandricourt se caractérise par l'empilement de références allégoriques cultivant une obscurité dont l'éclaircissement, sans cesse annoncé, est constamment repoussé. Le lien entre les pamphlets est aussi abondamment souligné par des

renvois les uns aux autres, notamment sur les pages de titre, qui incitent les lecteurs à se procurer la suite ou les pièces précédentes. On trouve dans certaines collections les traces d'une recherche du meilleur ordre à donner aux libelles.

Fig. 4 : Pages de titre du *Politique lutin* (Paris, s. n., 1652) et de *La Descente du Polit[ique] lutin aux limbes* (Paris, s. n., 1652), 3e pièce de la série, qui invite à rechercher les deux premières.



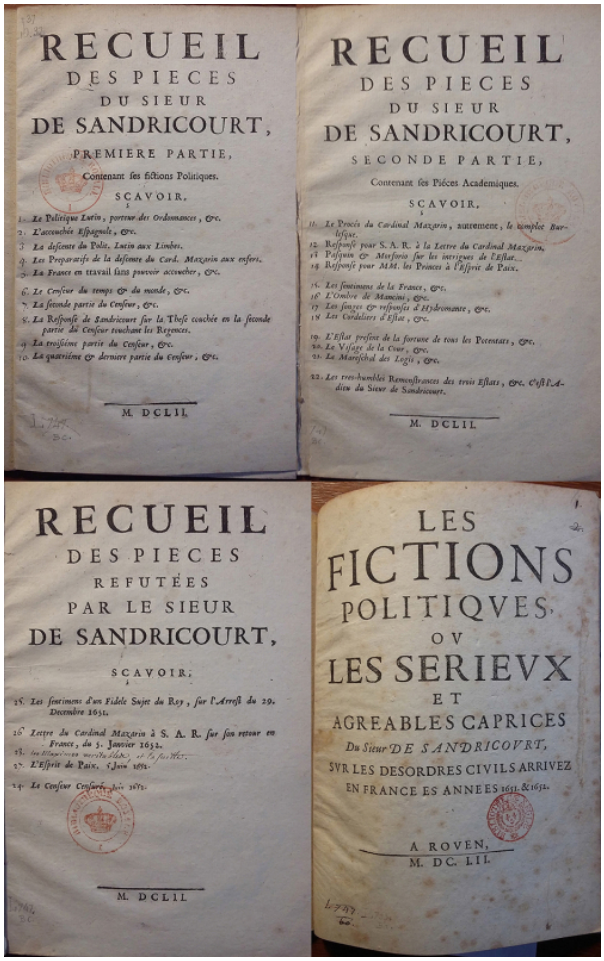
La cote désigne une boîte regroupant des pièces de Sandricourt dont la reliure a été enlevée. Certaines ont été laissées ensemble, comme la liasse prise en photo, qui regroupe les quatorze pamphlets de la série du « Censeur », mais d'autres pièces de la même boite se présentent de manière détachée et avec deux numérotations concurrentes. Un recueil a donc été démembré en vue d'une réorganisation des pamphlets sous un autre ordre, la série du Censeur y échappant grâce à sa très forte cohérence [27].

Source/Crédit : BnF/Arsenal, 8-H-7841. Photos M. Bombart

13 L'effet de série a une dimension commerciale qui guide le lecteur d'une pièce à l'autre et l'incite à procéder à des achats groupés. Il se

manifeste aussi dans l'existence de quatre pages de titres, imprimées isolément :

Fig. 5. Pages de titre conservées à la BnF. La page *Les Fictions politiques* comporte à la suite une épître : « A ma Princesse et incomparable amie, Madame F. P. V. D. S. D. L. B. ».



Source/Crédit : BnF, cote 4-LB37-32 et 4-LB37-316. Photos M. Bombart

14 Le catalogue de la BnF décrit les premiers comme « Trois titres imprimés pour des recueils de pièces » et le dernier comme « Titre et dédicace imprimés pour un recueil factice des pièces du pseudonyme Sandricourt ». Même si les pièces de Sandricourt ont souvent été regroupées dans les recueils factices qui en contiennent [28], aucun exemple de recueils éditoriaux de ce titre n'a été conservé. Ces pages de titre sont elles-mêmes très rares : l'exemplaire de la BnF est le seul conservé des pages de titres *Recueil*, tandis que ne sont répertoriés aujourd'hui (à ma connaissance) que cinq exemplaires de la page

de titre *Fictions politiques* : deux isolées (celle de la BnF et une autre à la bibliothèque de Chantilly [29]) et trois qui sont placées en tête de recueils factices dont il sera question plus loin. L'extrême rareté de ces pages de titre (eut égard à une relative bonne conservation des libelles de Sandricourt) laisse penser qu'elles ont été peu utilisées – soit que peu aient été produites, soit que leur ténuité de simple *quarto* ait entraîné leur disparition générale.

15 Ces pages de titre visent à susciter le regroupement des libelles sous un ordre apparemment organisé : « Fictions Politiques », d'un côté, où devrait se ranger la série du « censeur » ; « Pièces Académiques », de l'autre, avec douze autres libelles. La distinction relève de l'affichage : l'écriture des « Pièces Académiques » n'est guère différente dans sa facture et son ton de l'autre série. Mais ces titres produisent un puissant effet de totalisation : outre l'énumération, qui ressaisit et ordonne le divers des pamphlets, le martèlement du nom d'auteur, dans une typographie qui le met en avant (surtout dans un contexte où la grande majorité des écrits paraissent de manière anonyme), donnent aux pièces l'allure d'une œuvre complète ou à compléter par un lecteur collectionneur qui devrait se mettre en quête de les rassembler. L'utilisation des catégories de « fictions » et de « caprice [30] », tout comme l'épître dédicatoire adressée à une mystérieuse amie et protectrice [31], les tirent aussi du côté d'une lecture littérarisée : une lecture détachée de la recherche d'efficacité immédiate et qui en apprécierait les jeux esthétiques, par exemple. On trouve du reste à la fin de *La France en travail*, dernière pièce de la première séquence des « Fictions politiques » l'impression de poèmes d'inspiration amoureuse, sans rapport apparent avec le contexte politique [32], comme si l'auteur des pièces polémiques saisissait l'occasion éditoriale pour donner à lire une autre inspiration.

16 Le geste de compilation et de conservation que ces pages de titre appellent adresse ainsi potentiellement les pièces à une nouvelle scène de destination, celle de l'amateur curieux (d'histoire, de littérature, de rareté) et les lance dans un nouveau circuit de valorisation, celui de la collection. L'appel à recueillir les « pièces réfutées » qu'énumère la troisième page de titre, renchérit sur ce mouvement en mettant le lecteur dans la position d'apprécier le pour et le contre des joutes. Le procédé semble avoir été efficace : l'ajout

d'un dénombrement chiffré manuscrit sur l'exemplaire des pages de titre de la BnF (voir fig. 5) montre qu'elles ont servi à pointer les libelles en question, traités comme une œuvre dont on pourrait reconstituer la complétude. On trouve de même l'inscription manuscrite d'un titre supplémentaire dans les « Pièces réfutées », *Les Maximes véritables* (qui sont l'objet des *Préparatifs de la descente du C. Mazarin aux Enfers*).

17 Or la logique imposée par les pages de titre n'est pas que bibliographique : la clôture mise en scène est celle de la fin annoncée de la crise politique et des publications pamphlétaires, par le retour du roi à Paris. La dernière des pièces listées parmi les *Fictions académiques* explicite ce mouvement : *Les très-humbles remontrances des trois États, présentées à Sa Majesté pour la convocation des États généraux. C'est l'Adieu du sieur de Sandricourt*. Il s'agit d'une lettre ouverte au roi où Sandricourt se fait le porte-parole de sujets qui ne veulent plus se faire gouverner par les ministres, ni les conseils, et applaudissent le retour prochain du souverain à Paris (le 21 octobre 1652, Louis XIV fait son entrée solennelle dans la capitale). Le libelle se clôt sur une courte note, « L'Adieu de Sandricourt. A son Lecteur », « A Paris, ce 19 octobre 1652 », faisant coïncider la fin de l'écriture, qui ne serait plus nécessaire, avec une sortie de l'action :

> Souffre qu'ayant esté bloqué à Paris un An tout entier, je m'en aille manger chez mes parents du pain de ménage, & me chauffer à la cheminée des Dieux Lares [33].

L'épître dédicatoire accompagnant la page de titre des *Fictions politiques*, datée de « Paris, ce 21 octobre 1652 », parachève l'affirmation de la fin de la crise, et corrélativement de sa propre production, en la ressaisissant dans un ultime geste récapitulatif qui fait retour sur sa genèse en s'adressant à la « Sage Femme de mes premieres productions », écho notamment à *L'Accouchée espagnole*, ou *La France en travail*. L'énonciation du recueil qui saisit les pièces dans un *a posteriori* de l'action est mise en scène dans sa coïncidence avec l'entrée royale.

18 Vues sous cet angle, les pages de titre ne sont finalement rien d'autre que de nouvelles « fictions » pamphlétaires, visant une action

politique définie, pouvant intéresser plusieurs des forces du temps (même si on ne sait pas pour le compte de qui sont écrits ces textes) : il s'agit de faire croire en la fin de la Fronde, de la dramatiser, en annonçant qu'après le temps des libelles, viendrait celui des recueils, dans la projection d'une lecture à distance de l'événement, déjà relégué dans un passé que l'effet récapitulatif de la liste des titres montre s'éloignant. La fin de l'année 1652 marque bien, dans la plupart des chronologies, une évolution nette du rapport de force politique (qui permet, dans les mois suivants, le rappel de Mazarin en février 1653 et la capitulation de Bordeaux, en juillet) et en tous les cas, celle de la flambée imprimée des mazarinades. Mais le sentiment de la fin et le désinvestissement de la scène de l'imprimé polémique sont des constructions politiques, auxquelles aura participé le nom de « Sandricourt », jusque dans son extinction programmée. Les pages de titre de recueil sont bel et bien des mazarinades.

Du recueil potentiel au recueil effectif

19 Le cas de Sandricourt a ceci de relativement exceptionnel qu'il permet d'esquisser une confrontation de ces stratégies de discours sur la crise politique avec des réalisations de mise en recueil effectives. Nous avons en effet retrouvé la page de titre des *Fictions politiques* utilisée en tête de trois collections, qui montrent la manière dont le « prêt à collectionner » qui caractérise ces libelles a été mis en usage.

20 La page de titre des *Fictions politiques* ouvre ainsi un recueil de mazarinades rassemblées sous le nom de Sandricourt conservé à la bibliothèque de Grasse [34]. Le volume ne contient pas que des pièces de Sandricourt, mais toutes sont datées de 1652. Le livre provient du séminaire de Vence (comme une grosse part du fonds de cette bibliothèque, constituée notamment alors que l'évêque de Vence était Antoine Godeau, très actif pendant la Fronde [35]). Un filigrane sur une page de garde permet de situer la confection du recueil dans les années 1652-1661 [36], dans un grand Sud-Est : ces éléments étayent l'hypothèse que le recueil a été débité (et peut-être assemblé) par le libraire Nicolas, de Grenoble, chez qui on sait que des anciens possesseurs des livres du séminaire avaient acquis des recueils

de mazarinades [37]. Le volume contient la quasi-totalité des pièces portant le nom de Sandricourt, complétées à la fin de cinq autres pièces, toutes datées de 1652, et partageant une même tonalité allégorique aux accents prophétiques [38]. La page de titre unifie les pièces derrière un nom, utilisé comme gage de l'existence d'une œuvre en soi, avec un titre et un nom d'auteur. On retrouve celui-ci au dos de la reliure. Le recueil n'est plus la réunion d'une série de plaquettes, mais devient un véritable « livre ».

Fig. 6. Recueil du fonds général ancien de la bibliothèque de Grasse.



Les lettres que l'on devine sous les étiquettes sont compatibles avec le titre *Fictions politiques de Sandricourt*.

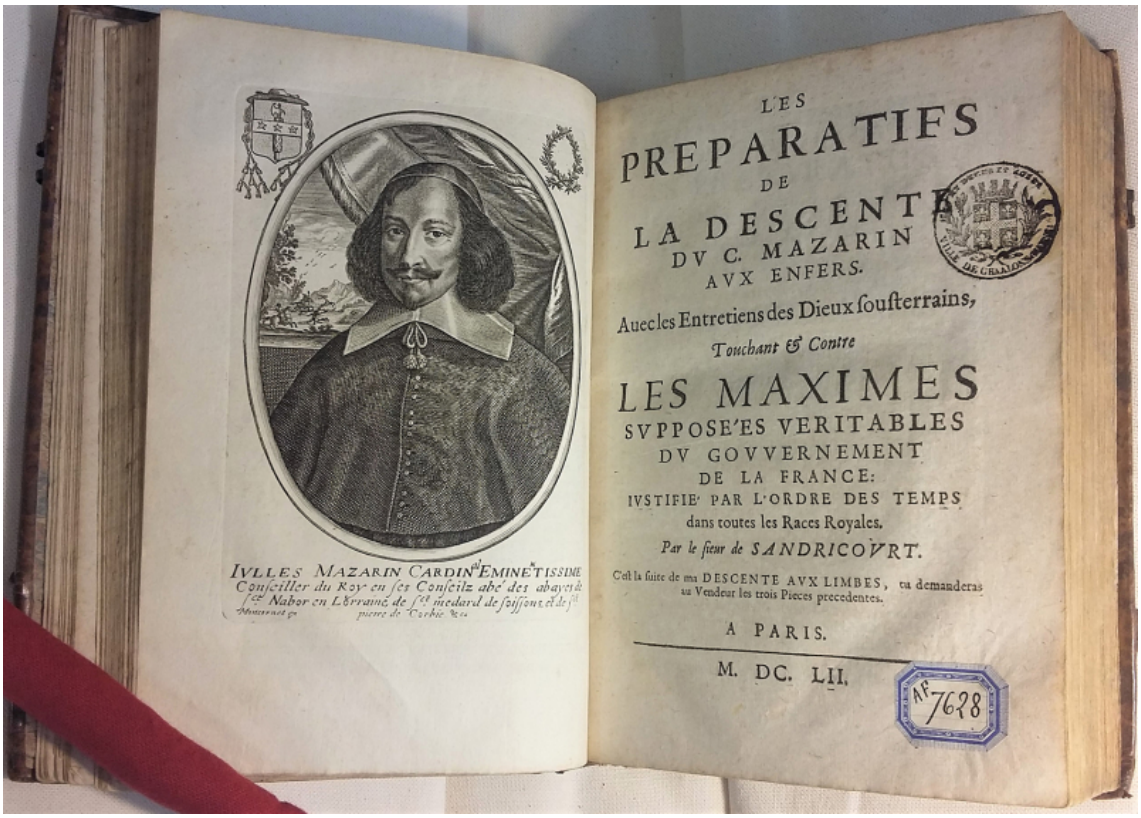
Source/Crédit : bibliothèque villa Saint-Hilaire, cote 2B000557. © Grasse, coll. Bibliothèque & Médiathèques

21 Le feuillet *Fictions politiques* joue un rôle similaire pour un autre volume, plus mince, conservé à Bordeaux, qui rassemble lui dix-huit pièces de Sandricourt (dont la série complète du « Censeur ») sous

une reliure de parchemin ne portant cette fois au dos que l'indication « Recueil [39] ». Même si c'est moins spectaculaire dans cette deuxième collection, ces deux volumes témoignent d'un usage de la page de titre qui distingue le volume au sein de la multitude de recueils de mazarinades fabriqués depuis la Fronde. Ces deux recueils factices de Grasse et de Bordeaux se caractérisent d'ailleurs par un fait notable : à la différence de l'usage courant dans les catalogues de bibliothèque qui, on l'a déjà dit, ne font en général pas apparaître les recueils factices de mazarinades en eux-mêmes, mais seulement les pièces qu'ils contiennent, tous deux comportent une cote spécifique et sont désignés sous un titre propre reprenant celui de la page de titre. À long terme, encore, on voit que l'opération visée par celle-ci a remarquablement pris.

22 La troisième utilisation de la page de titre des *Fictions politiques* le confirme, tout en ouvrant de nouvelles interrogations sur les opérations réalisées par les mises en collections des mazarinades. Elle se trouve en tête d'un recueil factice de pièces de Sandricourt conservé à la bibliothèque de Châlons-en-Champagne, provenant de la bibliothèque du couvent jésuite de Châlons. Au dos est portée la mention : « Receul de divers pies ». Sa reliure est ancienne et date de l'époque de confection du volume. Au milieu du livre, on trouve une inscription à la main raturée où l'on peut lire « ce presant livre apartien a moy [des mots barrés illisibles] 1654 ». La collection n'est pas totalement complète, mais l'ordre des pièces suit fidèlement celui indiqué sur les pages de titre *Recueils*. Ce recueil contient aussi, entre certaines pièces, ou au milieu d'entre elles, vingt-neuf portraits gravés représentant des personnalités du temps. Placés de manière à produire un écho judicieux à un titre ou un passage des textes, ces portraits ne sont toutefois pas satiriques, et on trouve même un portrait tout à fait sérieux de Mazarin en regard de *La Descente aux Enfers*.

Fig. 7. Sieur de Sandricourt, *Les Fictions politiques, Les Préparatifs de la descente du C. Mazarin aux Enfers…*, avec en regard un portrait de Mazarin gravé par Balthazar Moncornet (d'après une peinture de Simon Vouet), Paris, s. n. 1652.



Source/Crédit : bibliothèque de Châlons-en-Champagne, cote AF7628. Photo M. Bombart

23 La présence dans les gravures des armes des familles, d'arrière-plans de convention (un décor bucolique pour les dames, des scènes de chasse ou de bataille pour les hommes), la mention des titres et rangs dans toute leur extension, indiquent le propos élogieux qui les habite. De fait, ces illustrations ont été fabriquées indépendamment des mazarinades avec lesquelles le recueil les juxtapose. Beaucoup portent un nom, celui de Balthazar Moncornet. Or, si l'association que ce volume opère entre ces portraits gravés et les libelles de Sandricourt est remarquable par le nombre d'images mobilisées (une par pamphlet), son cas est loin d'être unique, puisqu'il témoigne d'un phénomène massif, bien que peu souvent relevé, des recueils factices de mazarinades. La compréhension du recueil factice de Châlons-en-Champagne demande une mise au point quant à cela.

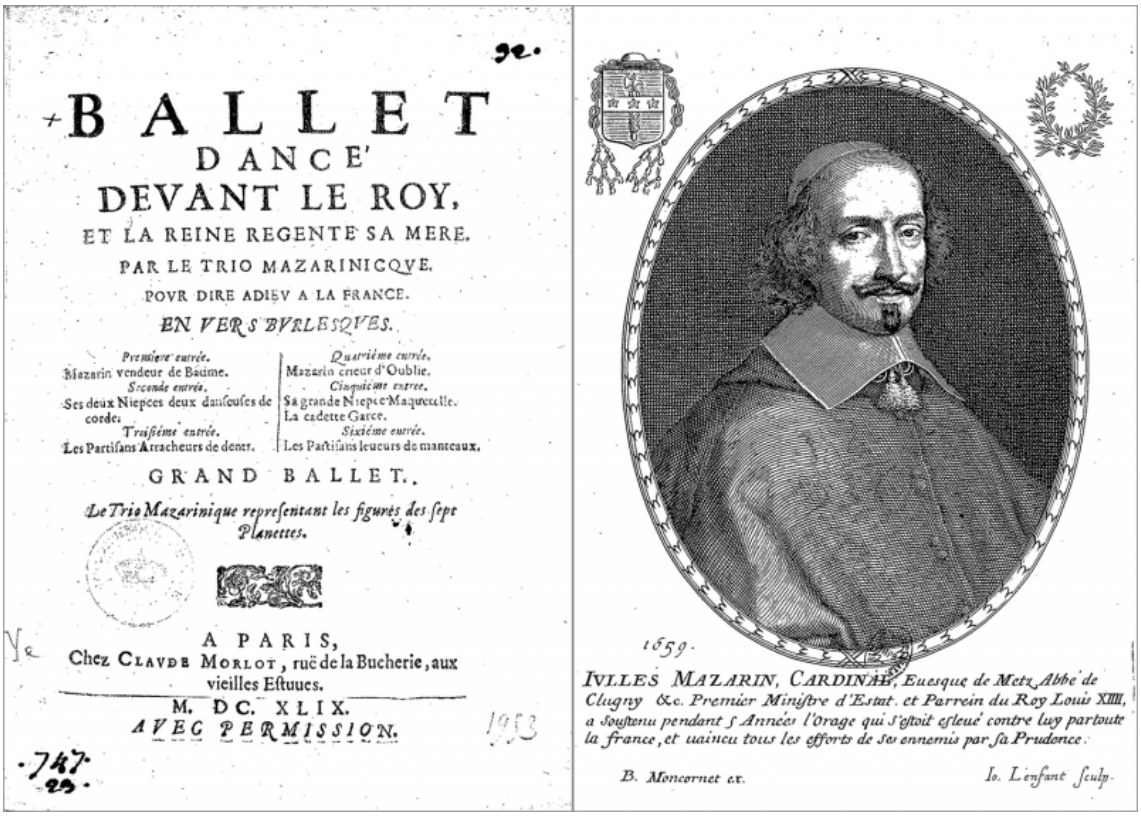
Des libelles et des images

24 D'origine flamande, Balthazar Moncornet (Bruxelles, 1598 - Paris, 1668) est un graveur, éditeur et marchand d'estampes installé à Paris, possédant un atelier d'imprimerie, pour sa production et celle d'autres graveurs. Spécialisé dans la gravure en taille-douce à partir des années 1630, il est considéré comme l'inventeur du « portrait de notoriété de grande diffusion » (pour reprendre le titre de la seule étude d'ensemble qui lui a été consacrée, par Edmond Rohfritsch [40]). La production de ces images réalisées à partir de la reprise de modèles déjà peints ou gravés est abondante : « avec la mise à jour de plus de neuf cents planches, Balthazar fut l'éditeur qui, en France, au XVII^e siècle, produisit le plus de portraits [41] .» De 1632 à 1652, il est le seul en France à réaliser ce type de portrait, qui pouvait être réalisé à la commande, pour des personnages en quête de notoriété ou pour le souvenir familial. Ces « estampes d'impression très nette, mais très sobres, sans décor sophistiqué en fond, et très uniformes [42] » sont bon marché. Dans les années 1650, E. Rohfritsch estime qu'il vend à peu près 4 000 gravures par mois, qui s'organisent souvent par grandes séries thématiques dont certaines ont été conservées telles quelles, comme le *Recueil des portraits et armoiries des hommes les plus illustres qui se sont signalés sous chaque règne depuis Hugues Capet jusqu'à Louis* XIV ; ou le *Recueil de portraits de personnes illustres qui ont fleuri en Europe depuis l'an 1600 jusqu'à nos jours, par Balthazard Moncornet* [43]. Outre celles présentes à côté des mazarinades, un nombre très important de ces images se retrouve dans des collections réalisées dès le XVII^e siècle, comme celle rassemblée par Michel de Marolles, aujourd'hui au département des Estampes de la BnF. Moncornet est réactif à l'actualité et choisit ses sujets en écho avec les affaires du temps : les guerres, les événements curiaux et politiques, comme ceux qui marquent les années de la Fronde, dont sa production a largement profité [44].

25 La présence de telles illustrations dans les recueils de mazarinades est très courante, bien qu'inégale selon les collections. On a souvent souligné que l'on trouvait peu d'images dans les pamphlets de la Fronde, du moins pour ceux qui nous ont été conservés [45] ; mais qui consulte des recueils factices de mazarinades de différents fonds a toutes les chances d'y rencontrer un portrait gravé. Un sondage dans

quatre recueils conservés à la bibliothèque de l'Arsenal (tous reliés au XVII[e] siècle) nous en a fait rencontrer dans chacun entre 10 et 20 ; une recherche du même ordre à la bibliothèque municipale de Lyon donne des résultats proches. Mais peu de recueils factices ont donné lieu à une description de la totalité de leurs pièces, et les images elles-mêmes y sont rarement dénombrées [46]. Une étude des processus précis de l'insertion des images à côté des textes, de ses acteurs et de sa chronologie, est à mener. Le portrait de Mazarin reproduit figure 7, daté de 1645, est antérieur à la crise politique. Cela implique-t-il une première circulation avant leur mise en recueil ? D'autres sont plus tardifs au contraire, la datation des estampes pouvant alors éclairer celle de la fabrication d'un recueil.

Fig. 8. Page de titre et frontispice du *Ballet dancé devant le Roy*…, Paris, Claude Morlot, 1649.


BALLET
DANCE'
DEVANT LE ROY,
ET LA REINE REGENTE SA MERE.
PAR LE TRIO MAZARINICQVE.
POVR DIRE ADIEV A LA FRANCE.
EN VERS BVRLESQVES.
Premiere entrée. Mazarin vendeur de Baume.
Seconde entrée. Ses deux Niepces deux danseuses de corde.
Troisiéme entrée. Les Partisans Arracheurs de dents.
Quatriéme entrée. Mazarin crieur d'Oublie.
Cinquiéme entrée. Sa grande Niepce Maquerelle. La cadette Garce.
Sixiéme entrée. Les Partisans leueurs de manteaux.
GRAND BALLET.
Le Trio Mazarinique representant les figures des sept Planettes.
A PARIS,
Chez CLAVDE MORLOT, ruë de la Bucherie, aux vieilles Estuues.
M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.
1659.
IVLLES MAZARIN, CARDINAL, Euesque de Metz, Abbé de Clugny &c. Premier Ministre d'Estat. et Parrein du Roy Louis XIIII, a Soustenu pendant 5 Années l'orage qui s'estoit esleué contre luy partoute la france, et uaincu tous les efforts de Ses ennemis par sa Prudence.
B. Moncornet ex.
Io. L'enfant sculp.

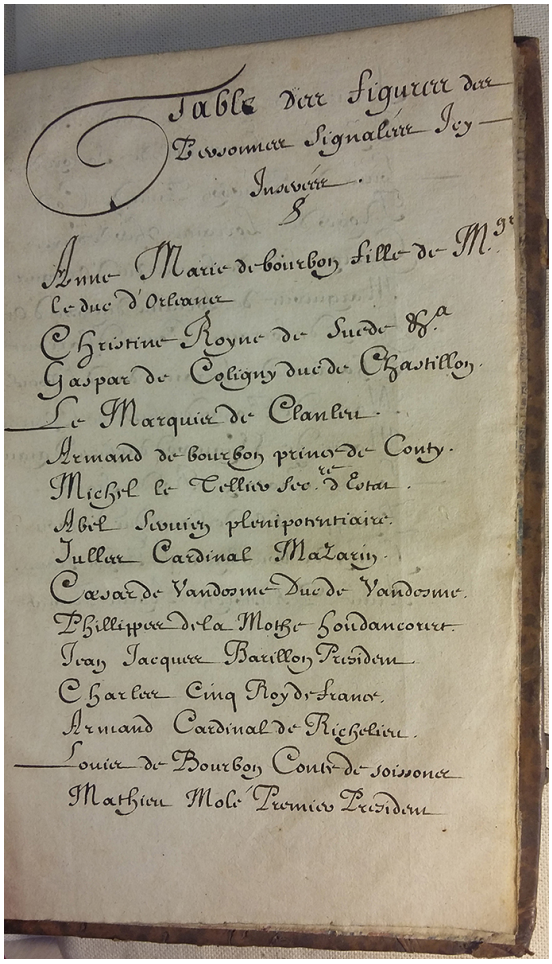
Le libelle est illustré d'une gravure portant la date 1659 (ou, pour E. Rohfritsch, qui la signale avec une lettre différente, de 1657/1658, *op. cit.*, n° 809), ce qui indique que le recueil où se trouvait la pièce a été fabriqué au plus tôt dans les six ou sept ans suivant la Fronde. Le pamphlet constitue maintenant une pièce autonome mais le numéro en haut à droite de sa page de titre indique qu'il a bien auparavant été inséré en recueil. L'écart de tonalité entre la pièce et la lettre sous l'image, qui loue le comportement du ministre pendant « l'Orage » de la Fronde est ici particulièrement frappant. À la différence de la

disposition habituelle où elle est en général placée en regard de la page de titre, la gravure est insérée après celle-ci.

Source/Crédit : BnF/Gallica, département Littérature et art, cote YE-1953

26 On voit bien le gain d'une telle ornementation pour les recueils factices : repères visuels, les images aident à y naviguer et dirigent l'attention du lecteur vers les personnalités dont il est question dans les pamphlets. Une trace de l'intérêt dont elles sont investies se trouve dans les tables manuscrites accompagnant presque toujours les recueils de mazarinades, où les estampes sont signalées et donnent parfois lieu à une liste spécifique.

Fig. 9. « Table des figures des Personnes Signalées icy insérées ».



Le terme « signalé » signifie selon Furetière « remarquable et célèbre », ce qui confirmerait le sens élogieux de l'insertion des images.

Source/Crédit : bibliothèque de Châlons-en-Champagne, cote AF 7625-50. Photos M. Bombart

27 Mais, si la rencontre entre textes et images, tout comme la constitution de ces tables, peut être située au moment de la fabrication des volumes, dans l'officine des libraires, les questions que pose chaque recueil factice sont reconduites, telles que celle de l'instance du choix de telle ou telle illustration, à mettre au compte du détaillant, de l'acheteur-commanditaire du recueil, ou encore d'une négociation entre eux.

28 L'hypothèse a été avancée que le succès de ces images tiendrait à une demande croissante de disposer d'une représentation visuelle des personnalités publiques avivée par la crise politique, et sans doute l'insertion des estampes dans les recueils de mazarinades joue-t-elle sur de tels ressorts [47]. Mais leur présence a aussi d'autres effets, que la série de Châlons-en-Champagne permet d'observer : se faisant galerie des illustres, les portraits parachèvent le devenir collection des libelles, mettent à distance leur dimension polémique et invitent à un regard rétrospectif sur ce qui serait déjà des sources pour l'histoire. Le recueil, constitué entre 1652 (date de parution des libelles) et 1654 (la date manuscrite que l'on y trouve), paraît ainsi prouver l'efficacité de la rhétorique de la clôture mise en œuvre par Sandricourt. Le cas peut être rapproché de la « conversion de l'action en représentation » analysée par Christian Jouhaud à partir de la réédition d'une série de mazarinades bordelaises sous le titre *Œuvres de l'inconnu sur les mouvements de Guyenne dédiées à Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Jules Mazarin* (publié à Paris, chez Pierre Targa, en 1653) [48]. On voit que cette conversion a pu être instillée depuis le temps de la crise elle-même, pour, c'est notre hypothèse, en accélérer la fin et en préempter l'historiographie. L'insertion des libelles dans des recueils est une autre manière dont s'est transmise leur énergie polémique, telle une mazarinade au carré qui acte une scansion de l'événement devenant bien opportune dans les années qui suivent la crise.

Conclusion

29 Qui a composé le recueil, qui donne à voir cette « fin de la Fronde » mise en scène par le « Sieur de Sandricourt » en 1652 et si importante à affirmer dans les années qui suivent la crise ? Comme dans de nombreux cas de recueils factices, ces questions risquent de rester

insolubles. Mais elles permettent au moins de toucher du doigt les enjeux des recueils factices. Plutôt que de simples outils de conservation ou de contemplation, ils portent des projets et des actions tenant à ceux qui les constituent et sont ainsi susceptibles de représenter de puissants outils dans la mise en écriture de l'événement et la construction de sa mémoire. La fixation de bornes chronologiques qu'opèrent les assemblages et les titres conçus pour les réunir le montre. Mais ces projets et actions ne sont, évidemment, pas sans lien avec ceux portés par les écrits rassemblés au moment de leur production. La situation du recueil factice dans la chaîne du livre est ainsi plus complexe qu'il y paraît car on ne peut en faire un pur phénomène de réception, ou, plus exactement, la mise en recueil implique de se demander ce qui dans l'écrit la rend possible. On pourra parler de « collectionabilité », pour désigner certaines qualités du texte ou de l'aspect concret d'un écrit qui appellent non seulement sa mise en série, mais aussi sa conservation en tant qu'intéressant et précieux, d'un point de vue économique et/ou symbolique. Le recueil factice est l'agent de l'inscription du libelle dans une chaine de valorisation comme objet bon à transmettre, comme patrimoine.

30 Il ne s'agirait pas pour autant de voir dans les recueils factices la simple application d'un programme auctorial puisqu'ils sont le produit d'un faisceau de multiples acteurs et intérêts, dont, au premier chef, les libraires, dans un rôle à la fois d'éditeur et de détaillant. S'intéresser au cadre que fournit la mise en recueil, à ces entours des écrits du passé qu'on ne peut réduire à un geste qui, sans intentionnalité, serait aussi sans histoire et sans signification, ouvre ainsi des perspectives d'enquêtes renouvelées, susceptibles d'éclairer l'histoire de la lecture et des usages intellectuels, mais aussi les modalités concrètes de circulation des idées ou de constitution des savoirs. Du point de vue de l'étude des mazarinades, après la masse considérable des libelles souvent relevée, c'est celle des innombrables recueils de pièces présents dans toutes les bibliothèques françaises, et bien au-delà, qu'il s'agit d'embrasser. Et si le goût de la rareté, de l'éphémère et du curieux a longtemps prévalu comme clef de compréhension de ces imposantes collections, un cas comme celui des libelles de Sandricourt montre que l'analyse ne saurait s'arrêter là. D'un recueil, d'une collection, d'une bibliothèque à l'autre, une nouvelle perspective sur cette production singulière se profile,

s'attachant à comprendre le sens intellectuel et politique, ainsi que les modes d'activation de cette présence continuée, massive et enrichie (d'images, de tables, de commentaires manuscrits, etc.), des écrits de la Fronde bien des décennies après sa « fin ».

NOTES

1 Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades. Publiée par la Société pour l'Histoire de France*, Paris, J. Renouard, 1850, t. III, notices 3034 à 3055. Nous en excluons le *Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du roi contre la fausse et pernicieuse politique du Cardinal Mazarin…*, Paris, 1652, qui n'est pas un recueil de pièces.

2 Voir dans ce numéro l'« Introduction » et la contribution de Claire Giordanengo et Isabelle Vouilloux.

3 On trouvera le détail pour chacun des volumes dans la *Bibliographie des mazarinades* en ligne de la bibliothèque Mazarine.

4 *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière. Seconde partie, disposée par Jean-Luc Nyon l'aîné…*, Paris, Nyon l'aîné, 1784, t. VI, « Histoire », « Règne de Louis XIV, 1643-1715 », nº 22697, p. 161. Cette même page liste trois autres titres de la période de la Fronde : *L'Histoire du temps, ou le véritable récit de ce qui s'est passé dans le Parlement…*, 1649 ; six volumes du *Journal contenant tout ce qui s'est fait & passé en la Cour de Parlement de Paris, sur le sujet des affaires du temps présent*, Paris, G. Alliot, 1648 pour la première édition ; et *Procès-verbaux des deux conférences, la premiere tenue à Ruel… ; la seconde, tenue à S. Germain-en-Laye…*, Paris, Imprimeurs ordinaires du Roy, 1649. Voir Bruno Blasselle et Séverine Pascal, « Le fonds des mazarinades de la bibliothèque de l'Arsenal », *Histoire et civilisation du livre*, 2016, nº 12 : Stéphane Haffemayer, Patrice Rebollar et Yann Sordet (dir.), dossier *Mazarinades, nouvelles approches*, p. 15-32 (en ligne sur le site de la librairie Droz).

5 Notice « Mazarinades de la Bibliothèque de l'Arsenal » du catalogue de la BnF. Il est possible à partir de cette notice de consulter la liste des 337 recueils factices cotés de 8-H-7660 à 8-H-7995.

6 C'est l'étude fondatrice de Christian Jouhaud, *Mazarinades. La Fronde des mots* [1985], 2e édition, Paris, Aubier-Flammarion, 2009. Un repérage des enjeux littéraires et éditoriaux des mazarinades a été réalisé par

Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde* (1648-1653) : *les Mazarinades*, *I. La Conquête de l'opinion et II. Les hommes du livre*, Genève, Droz, 1989-1991. Depuis 2010, l'équipe des Recherches internationales sur les mazarinades vise à mettre à disposition des corpus numérisés en ligne, permettant des recherches plein-texte ou encore une géolocalisation des collections : http://mazarinades.org/presentations-et-droits/ [consulté le 16/02/2022]. Nous ne pouvons pas retracer ici l'ensemble des travaux qui ont été consacrés aux mazarinades : nous renvoyons à ce site, ainsi qu'au volume *Mazarinades, nouvelles approches* cité plus haut, n. 4.

7 C'est ce que montre Myriam Tsimbidy à partir du *Recueil de diverses pièces qui ont paru durant les mouvements derniers de l'année* 1649 (Paris, 1650) qui vise à assembler des libelles qui mettent en avant le rôle des parlements (« Enquête sur le recueil de mazarinades 3037 : forme et enjeu d'une réédition de pamphlets au cœur de la Fronde », communication présentée au séminaire « Frontières du libelle » (org. Karine Abiven), Sorbonne université, 9 décembre 2021).

8 H. Carrier, *La Presse de la Fronde*, *II. Les hommes du livre*, *op. cit.*, p. 268-269.

9 Lettre du 18 juin 1649 à Henri Gras, citée *ibid.* (En ligne sur le site de la correspondance complète de Guy Patin https://www.biusante.parisdescartes.fr/patin/.)

10 H. Carrier, *La Presse de la Fronde*, *ibid.*

11 Ribard Dinah, « Savoir et savoir-faire du libelle de la Fronde. Le travail de l'événement », dans Marie Bouhaïk-Gironès, Tatiana Debaggi Baranova et Nathalie Szczech (dir.), *Usages et stratégies polémiques en Europe* (XIV^e^-*premier* XVII^e^ *siècles*), Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 359-374, p. 369 pour la citation. Voir aussi l'analyse de Yann Sordet des achats de mazarinades et de leur mise en recueil par les bibliothécaires de Mazarin, « Mazarine et mazarinades : la plus grande bibliothèque d'Europe dans la tourmente de la Fronde », *Dix-septième siècle*, vol. 284, n° 3, 2019, p. 459-482 (en ligne sur la base Cairn, § 5).

12 Pour une réflexion sur cette question, voir Christian Jouhaud, « Actions expectatives de l'écrit : "Mémoires" d'un valet de chambre du roi », *Les Dossiers du Grihl*, 2017-01, [en ligne] https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.6645.

13 Moreau, qui n'utilise pas la catégorie de recueil factice dans sa *Bibliographie*, mais plutôt celle de « collection », liste ces pages de

titre (*op. cit.*, voir les notices 3034, 3040, 3041, 3042).

14 Henri-Jean Martin et Micheline Lecoq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1977, t. II, p. 664 : deux « Recueils de pièces » ont ainsi été débités en 1649 et en 1650, le premier à M. Chamron, (1 l. 10 s.) et le second à M. Marnais, conseiller du roi (prix non précisé).

15 Ce fonds a été reversé à la BnF au moment des confiscations révolutionnaires : voir la notice établie par le Comité d'histoire de la BnF ; ainsi que B. Blasselle et S. Pascal, qui notent « les mazarinades étaient nombreuses dans les collections des établissements religieux » (« Le fonds des mazarinades de la bibliothèque de l'Arsenal », art. cité, p. 25-26).

16 Fils de Louis-François Le Fèvre de Caumartin : « ami du cardinal de Retz, conseiller d'État, il fut frondeur. Un certain nombre de mazarinades anonymes lui sont attribuées », B. Blasselle et S. Pascal, *ibid.*, p. 21. Voir aussi la base de données Reliures de la BnF.

17 Voir ici-même l'article de Malcolm Walsby (DOI : 10.35562/pfl.275). Célestin Moreau suggère que ces pages de titre sont la trace de projets finalement non aboutis de recueils éditoriaux (*Bibliographie*, *op. cit.*, notice 3042). Les usages que nous en avons observés ne vont pas dans ce sens.

18 *Les Muses guerrières. Les mazarinades et la vie littéraire au milieu du* XVII*e siècle*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 492.

19 Dans le catalogue de la BnF, la page de titre est désignée comme « pièce n° 1 » et porte la cote Ars. 8-H-7737 (1) (https://catalogue.bnf.fr/ark :/12148/cb44207515g). Ce n'est pas le cas, par exemple, pour la page de titre du recueil 8-H-7791 de la fig. 3b.

20 Une recherche dans la bibliographie en ligne des mazarinades de la bibliothèque Mazarine permet d'accéder à une version numérisée de plusieurs de ces pages de titre : voir ainsi https://mazarinades.bibliotheque-mazarine.fr/ark:/61562/bm49059. Certaines de ces pièces maintenant isolées étaient auparavant reliées en tête de recueils factices depuis démembrés (voir par exemple https://mazarinum.bibliotheque-mazarine.fr/ark :/61562/mz14987).

21 *Jugement…*, p. 10-11 (citation tirée de la première édition du livre, d'après l'exemplaire numérisé sur Gallica). Le livre ne comporte ni lieu ni date d'édition. Tiré à 250 exemplaires pour sa première édition, le texte est réimprimé en 1651. Cet ouvrage est souvent cité sous le nom de *Mascurat*, du nom du personnage du dialogue où l'on reconnait en général Naudé. Voir

l'analyse de son fonctionnement comme mazarinade (« sans doute la plus grosse de toutes ») par C. Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 1985, p. 339-340 ; ainsi que dans Hartmut Stenzel, « Apories de l'humanisme et raison d'État dans le *Mascurat* de Gabriel Naudé », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 20, 1998, [en ligne] https://doi.org/10.4000/ccrh.2540.

22 Ou en plusieurs : on trouve à l'Arsenal un ensemble de treize volumes regroupés sous la page de titre *Recueil de plusieurs pièces curieuses contre le cardinal Mazarin, imprimées depuis l'enlèvement qu'il fit de la personne du roi, le 6 janvier 1649, jusques à la paix qui fut publiée le 2e jour d'avril de la même année*, par le catalogue de la bibliothèque de la Congrégation des pères de la doctrine chrétienne (B. Blasselle et S. Pascal, « Le fonds des mazarinades de la bibliothèque de l'Arsenal », art. cité, p. 27). Mentionnons aussi une copie manuscrite de la préface générique signalée plus haut pour mettre en tête d'une collection de six recueils factices de mazarinades, réunis au XVIIe siècle et aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Copenhague (Anders Toftgaard, « La collection de mazarinades de la Bibliothèque royale de Copenhague », dans *Mazarinades, nouvelles approches*, éd. cit., p. 44).

23 Pour un modèle d'analyse de ce type de dispositif, en relation avec la mise en place d'« engrenages polémiques », voir C. Jouhaud, *Mazarinades. La Fronde des mots*, *op. cit.*

24 Toutes les pièces énumérées sont dites publiées « A Paris », en 1652. Elles ne comportent pas de nom d'éditeur. L'ornementation différente de l'une à l'autre amène à penser qu'elles pourraient avoir été fabriquées dans différentes imprimeries. On peut toutes les consulter sur Google Books, qui propose notamment une numérisation des exemplaires conservés à la bibliothèque municipale de Lyon. Voir par exemple *Le Politique Lutin, porteur des ordonnances*.

25 C. Moreau présente les différentes hypothèses qui ont été faites sur la véritable identité du Sieur de Sandricourt (l'historien François Eudes Mézeray, le médecin François Duret) : *Bibliographie*, *op. cit.*, notice 19 de *L'Accouchée espagnole*). L'utilisation du nom par plusieurs plumes n'est d'ailleurs pas à exclure (je remercie C. Jouhaud de m'avoir fait cette suggestion). Voir aussi H. Carrier, *Les Presses de la Fronde I*, *op. cit.*, p. 61 et suiv. Le sens symbolique de l'image de la clé mobilisée par ces pamphlets a été étudié par Christophe Angebault, « Théologie des clés et censure du public : lecture d'une mazarinade à clé du Sieur de Sandricourt intitulée *Le*

Censeur du temps et du monde, portant en main la clef promise », *Littératures classiques*, n° 54, 2004, p. 45-58, [en ligne] https://doi.org/10.3917/licla.054.0045.

26 Parmi les pièces en question, quelques-unes se présentent comme des commandes ou s'inscrivent dans un combat précis : les *Préparatifs de la Descente de Mazarin aux enfers* répondent aux *Véritables maximes du gouvernement de la France…* et à sa défense du Parlement, par un éloge de l'aristocratie et un appel aux plus illustres seigneurs à s'unir autour du roi, ce qui a incité Moreau à voir dans Sandricourt une plume des princes ; la *Response pour MM. Les Princes à l'Esprit de paix* est d'ailleurs explicitement écrite en leur nom. Mais ailleurs, c'est de la reine régente qu'il prend la défense, comme avec *La Response de Sandricourt, sur la thèse couchée en la 2^e^ Partie du Censeur du Temps & du Monde. A sçavoir que Les regences des royaumes ne doivent jamais estre deferées aux Reynes Meres, ny aux Princes du Sang*, Paris, 1652.

27 Je remercie Nadine Ferey-Pfalzgraf, conservatrice chargée du fonds ancien à la bibliothèque de l'*Arsenal* pour ses suggestions sur ces points.

28 Voir par exemple le recueil Arsenal 8-H-7722 (2) qui, sous le titre (au dos) de « Recueil. de divers. Piece » [*sic*], rassemble vingt-deux pamphlets de Sandricourt, ou Arsenal 8-H-7670 (1)-(22) qui les complète par les cinq pièces d'une autre série sans rapport affiché avec Sandricourt, *Le Mercure de la cour* (Moreau, n° 2452). À chaque fois, la série du « Censeur » est la plus complète et suit le même ordre.

29 Bibliothèque du musée Condé, château de Chantilly, cote XXVI-A-012 (61). La page de titre *Fictions politiques* s'y trouve seule (sans la préface), comme un feuillet détaché (l'un de ses bords montre qu'il a été séparé d'une autre feuille). C'est Paris (et non plus Rouen) qui est indiqué. L'ensemble de mazarinades au sein duquel on la trouve ne comporte aucune pièce de Sandricourt. La pièce fait partie des mazarinades non reliées rangées dans des boîtes. Elle a été acquise par un achat de pièces (plusieurs milliers de mazarinades) venant des collections de Louis de Monmerqué, en 1851.

30 Dans Furetière : « FICTION, s. f. Mensonge, imposture […] FICTION, se dit aussi des inventions poëtiques, et des visions chimeriques qu'on se met dans l'esprit. » ; « CAPRICE, se dit aussi des pieces de Poësie, de Musique, et de Peinture, qui reüssissent plûtost par la force du genie, que par l'observation des regles de l'art, et qui n'ont aucun nom certain. » (Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois, Tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et*

des arts, sçavoir…, La Haye/Rotterdam, Arnout/Reinier Leers, 1690, [en ligne] Grand corpus des dictionnaires des éditions Classiques Garnier Numérique, 2003).

31 Pour C. Moreau, cette amie est « Paris », *Bibliographie*, *op. cit.*, notice 19, *L'Accouchée espagnole*.

32 « L'Innocence de mes amours sur le bouclier », « L'Accord du théorbe », « Le Paranymphe », « Les Graces du corps ».

33 *Les très-humbles Remontrances des trois États, présentées à Sa Majesté pour la convocation des États généraux. C'est l'Adieu du sieur de Sandricourt*, Paris, 1652.

34 Sous la cote FGA 2B000557, fonds général ancien. Le catalogue désigne le volume d'après la page de titre comme *Fictions politiques, ou les Sérieux et agréables caprices du sieur de Sandricourt, sur les désordres civils arrivez en France ès années 1651 et 1652*, Rouen, s. n., 1652. Je remercie Dominique Giudicelli, responsable de la bibliothèque patrimoniale, pour les informations qu'elle m'a communiquées.

35 Voir Anne-Sophie Fournier Plamondon, *Pratiques d'écriture et exercice du pouvoir : des centres aux marges : localiser Antoine Godau (1605-1672)*, thèse soutenue en 2016 à l'université de Laval (Québec/Canada), sous la direction de Christian Jouhaud et Michel de Waele, p. 101-163.

36 Le filigrane avec une cloche, une couronne et le nom du fabricant I. Garnier est reproduit dans Raymond Gaudriault, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1995, p. 108. Charles-Moïse Briquet signale que ce papier a été trouvé à Montpellier et Vienne en 1652, dans la Drôme (1655-1656), à Grenoble (1656-1661), Uzès en 1656, Avignon en 1656 (*Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques du Papier*, Amsterdam, The Paper Publications Society, 1968, p. 256).

37 Oswald Baudot, « Les tribulations d'une bibliothèque : le témoignage des *ex-libris* des livres du séminaire de Vence », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 83-210, 1997, p. 97-115, notamment p. 110-111.

38 On a ainsi trois libelles de la série des *Advertissements…de Nostradamus*, par Jacques Mengau. Le recueil comporte aussi la mazarinade théâtrale *La Balance d'Etat. Tragi-comédie allégorique*, de Du Bosc de Montandré.

39 Le catalogue annonce dix-sept pièces, alors que la table manuscrite en fin de volume (de réalisation tardive, au XIX^e^ ou début du XX^e^ siècle) en liste

dix-huit : la différence s'explique parce que cette dernière inclut la page de titre dans sa numérotation. Une note en tête signale que les pièces sont dues à Mezeray, « sous le nom de Sandricourt ». Le volume porte la cote H 2847 et est désigné dans le catalogue de la bibliothèque sous le titre de *Fictions politiques ou sérieux et agréables caprices sur les désordres civils arrivez en France ès-années* 1651-1652. La provenance de ce recueil n'est pas retraçable – en particulier, il ne comporte pas l'*ex-libris* d'Arnaud de Pontac (1600-1681) qui permet de savoir que plusieurs de ces recueils de mazarinades (comme ceux cotés H 2846 et H 2848) se trouvaient dans la bibliothèque de celui qui fut premier président au parlement de Bordeaux dans les deux décennies qui ont suivi la Fronde. Nous ne l'avons pas retrouvée non plus dans le catalogue de cette bibliothèque établi par Louis Machon en 1662. Voir Nicolas Barbey, « Le fonds de mazarinades de la bibliothèque municipale de Bordeaux », dans M. Tsimbidy (dir.), *Écritures de l'événement : les mazarinades bordelaises*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2015, [en ligne] https://doi.org/10.4000/books.pub.15713. Je remercie Frédéric Fourgeaud, chargé des services aux chercheurs à la bibliothèque municipale de Bordeaux, des informations qu'il m'a fournies.

40 Edmond Rohfritsch, *Balthazar Moncornet (1598-1668), graveur, éditeur et marchand d'estampes à Paris au* XVII*e siècle, ou l'invention du portrait de grande diffusion*, 4 vol., thèse d'histoire de l'art soutenue en 1996 à Paris IV. Après une étude de l'œuvre et de la carrière du graveur, ce travail réalise un catalogue de son œuvre gravé. La présence de la production de Moncornet au sein de recueils de mazarinades n'y est pas prise en compte. Voir aussi Christophe Vellet, « L'illustration des mazarinades », dans Stéphane Haffemayer, Alain Hugon, Yann Sordet, Christophe Vellet (dir.), *Images & Révoltes dans le livre et l'estampe (*XIV*e-milieu du* XVIII*e siècle)*, Paris, éd. Mazarine/Des Cendres, 2016, p. 214-216 ; ainsi que la notice n° 25, « Une autre façon d'illustrer les mazarinades : les portraits de Moncornet », de l'exposition en ligne de la bibliothèque Mazarine, *Mazarinades, la Fronde, les mots, les presses*, dont le commissaire est aussi Christophe Vellet (permalien vers l'exposition ; lien vers la notice).

41 E. Rohfritsch, *Balthazar Moncornet*, *op. cit.*, vol. I, p. 133. Il est concurrencé à partir des années 1650 par Pierre Daret, dont on retrouve le nom aussi dans plusieurs portraits insérés dans des recueils de mazarinades.

42 « Une autre façon d'illustrer les mazarinades : les portraits de Moncornet », notice 25, *op. cit.*

43 Bibliothèque de l'Arsenal, respectivement EST-352 et 353.

44 E. Rohfricht montre que Moncornet a édité une série de soixante-cinq « Vrais pourtraicts des rois de France » de Pharamond à Louis XIV enfant, dans la deuxième moitié de 1649, pour profiter de l'effervescence politique (*Balthazar Moncornet*, *op. cit.*, vol. II, p. 190).

45 Voir la section V « Des mazarinades d'exception : mazarinades illustrées de portraits », et les notices 20, 21 et 22 de l'exposition en ligne de la bibliothèque Mazarine, *op. cit*. Peu de placards, qui sont justement une forme illustrée, ont été conservés de la Fronde.

46 La notice « Mazarinades de l'Arsenal » du catalogue de la BnF indique ainsi : « Illustrations : la collection des recueils factices contient 500 portraits gravés de personnalités liées à la Fronde ». Outre le cas cité plus haut de la notice détaillée du recueil de mazarinades de la bibliothèque de Châlons-en-Champagne, mentionnons les ajouts récents de notices sur ces images dans le catalogue de la bibliothèque municipale de Lyon : voir par exemple les notices estampes du recueil SJ IF 247/191 (provenant de la collection jésuite des Fontaines). Je remercie Maud Lejeune pour les indications qu'elle m'a fournies à ce sujet.

47 C. Vellet parle ainsi d'une « peoplelisation » du rapport aux personnages de la vie politique (« Une autre façon d'illustrer les mazarinades : les portraits de Moncornet », art. cité).

48 « L'événement est ainsi achevé (au double sens du terme) : transformer ce qui le scandait et y participait activement, avec les moyens propres à l'écrit imprimé, en écrits qui actent sa clôture est évidemment une opération politique. L'écrit sert ainsi d'instrument pour sortir de la politique comme débat et comme action, pour, peut-être, faciliter et concrétiser une tentative d'entrée dans la politique comme objet à penser », « Frontières des mazarinades, l'*Inconnu* et l'événement », dans M. Tsimbidy (dir.), *Écritures de l'événement : les mazarinades bordelaises*, *op. cit.*, [en ligne] https://doi.org/10.4000/books.pub.15678, § 8.

RÉSUMÉS

Français
Cet article porte sur les recueils factices de mazarinades. Longtemps négligés dans les études sur la Fronde, qui avaient déjà fort à faire de la multitude des libelles imprimés de la période, les recueils factices

constituent pourtant le cadre principal grâce auxquels ces écrits éphémères sont parvenus jusqu'à nous. Leur étude est riche en enseignement sur l'intérêt porté aux libelles, notamment de la part de collectionneurs, dès le XVIIe siècle même. Mais nous voudrions montrer que les recueils factices ne sont pas qu'un espace de conservation et de curiosité : les gestes associés au fait même de collectionner (choisir, assembler, organiser…) participent au discours sur la crise politique. De même, le fait de présenter des libelles comme à recueillir, destinés à se constituer en collection, est susceptible de constituer une stratégie polémique. Ces questions sont étudiées à partir de l'analyse de pages de titre de recueil, du cas des pamphlets du Sieur de Sandricourt, confrontés à leur insertion dans des recueils factices, et du phénomène de l'insertion de portraits gravés au sein des recueils de mazarinades.

English

This article focuses on "recueils factices" or mazarinades Sammelbände. Long neglected in studies of the Fronde, these collections constitute the main framework through which mazarinades have been transmitted. Their study is rich in information about the interest shown in libels, especially by collectors, from the 17th century onwards. But we would like to show that these collections are not only a tool of conservation. The very fact of collecting (choosing, assembling, organizing…) participates to the discourse on the political crisis. In the same way, the fact of presenting libels as to be collected, can be used as a polemical strategy. Taking the case of the pamphlets of Sieur de Sandricourt as a starting point, we will inquire into these collections as well as how they make use of engraved portraits.

INDEX

Mots-clés

Fronde, libelle, mazarinade, Moncornet (Balthazar), page de titre, portrait, recueil factice, Sandricourt (Sieur de)

Keywords

Fronde, libel, mazarinade, Moncornet (Balthazar), title, portrait, Sammelband, Sandricourt (Sieur de)

AUTEUR

Mathilde Bombart

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines – DYPAC UR 2449
IDREF : https://www.idref.fr/057654778
HAL : https://cv.archives-ouvertes.fr/mathilde-bombart
ISNI : http://www.isni.org/0000000078370782

BNF : https://data.bnf.fr/fr/13503235

De la collection à la démonstration : pratiques de lecture et stratégies argumentatives dans les recueils de manuscrits philosophiques clandestins

Maria Susana Seguin

DOI : 10.35562/pfl.330

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 3.0 FR

TEXTE

1 L'étude des recueils manuscrits s'insère dans la complexe histoire éditoriale de l'âge classique et des Lumières et du double système de censure imposé en France depuis la création du statut de censeur royal, puis de la librairie et de la censure préalable [1]. De fait, de nombreux écrits continuent de circuler sous forme manuscrite longtemps après l'invention de l'imprimerie, et pour différentes raisons : des pièces fugitives aux écrits plus polémiques, le manuscrit reste encore longtemps un support important dans la diffusion des idées de la première modernité. Les textes dont nous allons parler dans ces pages s'inscrivent dans cette logique éditoriale, d'autant que leur contenu interdit toute possibilité de publication officielle, et rend même très compliquée une publication à l'étranger [2]. La diffusion manuscrite des écrits qui nous intéressent a donc un double intérêt : protéger, du moins partiellement, l'auteur, et même le lecteur, des effets de la censure et des sanctions de la police du livre, et assurer la diffusion des ouvrages à un moindre coût : le travail de copistes professionnels, qui travaillaient généralement dans les arrière-boutiques des libraires imprimeurs, coûtait souvent moins cher que l'impression et le transfert des livres depuis l'étranger.

2 Quels sont donc ces textes ? Ce qu'on appelle « manuscrits philosophiques clandestins » et de manière plus large, « littérature philosophique clandestine » n'est pas un courant d'idées, ni un genre, ni un mouvement intellectuel organisé en tant que tel. Les auteurs dont les écrits forment ce corpus n'avaient pas conscience de former

un groupe organisé ni de participer à la constitution d'un corpus particulier, ils se servaient des moyens de diffusion disponibles à leur époque tout en se protégeant de la censure. Si certains d'entre eux se connaissaient et partageaient leurs écrits, d'autres travaillaient de leur côté, sans savoir qu'il existait des auteurs qui partageaient et leurs idées et leurs méthodes. Ce corpus est donc la traduction d'un état d'esprit, à un moment donné de l'histoire intellectuelle qui va, *grosso modo* du milieu du XVII^e^ siècle aux années 1760, et qui touche différentes catégories de la société française et même européenne [3].

3 En réalité, le corpus de la littérature philosophique clandestine a été défini *a posteriori*, grâce au travail des chercheurs et constitue l'une des plus étonnantes découvertes littéraires du XX^e^ siècle. Il est composé par les textes manuscrits qui, depuis leur première identification par Gustave Lanson [4] en 1912 et Ira O. Wade en 1938 [5], n'ont cessé de se multiplier, jusqu'à atteindre, selon notre plateforme en ligne qui a complété la liste établie par Miguel Benítez [6], trois-cent-trente-six titres différents pour plus de deux-mille-six-cents copies, conservées essentiellement dans les bibliothèques européennes, surtout françaises, et dont la circulation sous le manteau est avérée. Il s'agira donc de proposer une brève présentation de ce corpus particulier dans le cadre de la production intellectuelle des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, afin d'analyser, dans un deuxième temps, la spécificité des recueils de manuscrits philosophiques clandestins, à travers l'exemple de deux d'entre eux, qui illustrent la complexité et la richesse de ce type de littérature.

4 Trois critères doivent être réunis pour définir un « manuscrit philosophique clandestins », ceux-là mêmes qui ont fini par donner son nom au corpus. Il s'agit pour l'essentiel de copies *manuscrites* dont la circulation ne précède pas nécessairement une forme imprimée qui en serait l'étape ultime, car les manuscrits entretiennent souvent un rapport fort complexe avec des ouvrages imprimés. Il s'agit aussi de textes *clandestins*, même si ce trait n'est pas exclusif non plus à ce corpus. Au contraire, l'histoire intellectuelle et l'histoire matérielle du livre et de la lecture nous montrent que les différentes formes que prend la clandestinité philosophique (manuscrits, édition hors de France, éditions clandestines en France, etc.) constituent l'une des configurations propres à la vie intellectuelle des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, celle que pratiquent une bonne

partie des ouvrages qui, pour des raisons différentes (des œuvres purement pornographiques aux poésies fugitives, en passant par les écrits jansénistes) échappent aux exigences strictes imposées par le marché du livre et la pratique de la censure royale et religieuse, autrement dit, une grande partie des textes de l'âge classique et des Lumières [7]. Le troisième point qui caractérise ces textes, c'est donc qu'ils ajoutent à leur diffusion sous le manteau et à leur support manuscrit le fait d'être *philosophiques*, au sens large que donneront à ce mot les Lumières : ils traitent dans un esprit critique, subversif, ou impie, des matières essentiellement métaphysiques ou religieuses et combattent les préjugés à partir d'une réflexion fondée sur la raison (raison philosophique, historique, scientifique). Ce sont donc pour la plupart des écrits hétérodoxes, dans la mesure où le plus souvent les idées qu'ils dénoncent concernent des vérités de foi : Dieu lui-même (son existence, son essence et son rapport au monde) ; l'âme humaine (sa spiritualité, son immortalité) ; la Révélation (authenticité ou cohérence des Écritures bibliques, validité des prophéties et des miracles, force de l'exégèse) ; les religions historiques en général (leurs origines, leur rapport au monde politique, les crimes commis en leur nom au cours de l'histoire), et le christianisme en particulier, surtout le catholicisme, à travers son histoire, ses dogmes, ses mystères ou sa morale [8]. Cependant, cette constante dans la thématique et dans la démarche critique peut reposer sur des orientations philosophiques très variées, du naturalisme au matérialisme, de l'athéisme au panthéisme ou au déisme, et traduire l'influence de Descartes, de Bayle, de Hobbes ou de Spinoza, sans oublier les libertins érudits du XVII^e^ siècle.

5 La clandestinité littéraire et encore plus le choix de la forme manuscrite, répondent donc non seulement aux besoins de protection des auteurs et des lecteurs, à un mode de diffusion propre à certains cercles d'initiés, mais constituent aussi un choix économique et intellectuel [9] : la forme manuscrite, prédominante dans le corpus philosophique clandestin, semble correspondre à un trait particulier de cette littérature, conçue souvent non seulement comme le support privilégié d'une pensée polémique en soi, mais aussi comme un matériau malléable, réutilisable par d'autres lecteurs devenus à leur tour copistes et auteurs, et associés ainsi à l'élaboration et à la diffusion d'une pensée qui est autant individuelle

que collective, à la fois l'expression de fortes personnalités et un phénomène social, la traduction d'une « crise des consciences », pour reprendre le titre du célèbre livre de Paul Hazard[10], où le nom des individus compte moins que le réseau de significations que construisent les textes, et où la beauté de la forme importe souvent bien moins que la force des arguments.

6 C'est donc parce qu'il associe un contenu hétérodoxe à un support compatible avec une pensée dynamique, en constante réélaboration et qui peut facilement s'adapter aux conditions de circulation clandestine, que ce corpus constitue une arme particulièrement redoutable de l'*underground* philosophique de la fin du XVII^e^ siècle et d'une bonne moitié du XVIII^e^[11]. C'est d'ailleurs la raison qui avait permis, au départ, à Gustave Lanson de dresser la première liste de manuscrits philosophiques clandestins : il y avait reconnu, à juste titre, une source majeure des idées les plus polémiques des auteurs des Lumières.

7 Ces éléments de définition nous permettent de comprendre quelques points importants et qui distinguent clairement la recherche sur les manuscrits de celle qu'on peut faire sur des textes imprimés :

- Dans le cas des manuscrits, toutes les copies sont nécessairement différentes, avec plus ou moins de variantes, mais elles relèvent d'un acte d'écriture unique, et sont alors susceptibles de modifications, volontaires ou involontaires ; les copies manuscrites sont donc toujours uniques, mais quand il y a plusieurs copies d'une même œuvre, chaque manuscrit a un statut particulier, inscrit dans une forme d'histoire matérielle du texte (même si on ne peut pas parler d'une linéarité historique absolue). Il faut donc savoir, dans la mesure du possible, à quel niveau de « l'arbre généalogique de l'œuvre » se place la copie que l'on doit étudier.
- S'intéresser à un manuscrit signifie ainsi nécessairement s'intéresser à l'histoire matérielle de la copie qui le porte (avec ses spécificités, y compris, par exemple, la qualité et les caractéristiques du papier), ce qui complique d'autant plus la recherche : le cadre de composition doit être dissocié de celui de la réalisation de la copie (quand le document n'est pas autographe), de sa circulation, et finalement de sa réception. L'interprétation du contenu doit également tenir compte de ce qu'on sait de la copie qu'on analyse, voire de l'histoire du document.

8 Or, comme nous l'avons vu, ces documents ont été oubliés pendant près de deux siècles sans qu'on s'aperçoive de l'intérêt qu'ils revêtaient dans l'histoire de la pensée moderne, de sorte que recomposer ces arbres généalogiques constitue souvent un véritable défi. Les manuscrits philosophiques clandestins ont été éparpillés, à la fin du XVII^e siècle, dans des bibliothèques diverses, parfois dans des endroits qui n'ont rien à voir avec leur lieu de composition ou de réception immédiate. Ils sont arrivés dans les fonds des bibliothèques à la suite de circonstances historiques très variées – notamment des confiscations révolutionnaires, qui ont éparpillé les collections de congrégations religieuses ou d'aristocrates dans des fonds patrimoniaux divers –, ils ont accompagné des exilés qui les ont légués ensuite à des bibliothèques étrangères, ou ils ont tout simplement été achetés, dans des lots de documents divers, par d'autres bibliothèques. Ces manuscrits ont donc souvent été catalogués de manière approximative (ils sont très souvent anonymes), parce que les bibliothécaires, surtout au XIX^e siècle, ne savaient pas dans quelle catégorie les classer ou parce que leur sujet polémique et antireligieux les condamnait à des rayons discrets. Ajoutons à cela que de très nombreuses copies sont conservées dans des recueils de nature diverse, ce qui a contribué à occulter encore plus l'existence des pièces du corpus clandestin.

9 Bien évidemment, tous les manuscrits clandestins ne sont pas conservés dans des recueils. Certains manuscrits, volumineux, constituent à eux seuls des pièces bibliographiques à part entière, identifiés par leur titre qu'il est plus ou moins facile de reconnaître dans les catalogues des bibliothèques. Mais il existe aussi de nombreux manuscrits qui ont survécu à l'intérieur de recueils manuscrits, plus ou moins faciles à reconnaître, et dont la nature doit également être prise en compte pour une appréhension exacte de l'évolution interne des textes, de leur circulation et de leur réception. Hélas, rien n'est simple quand il s'agit des manuscrits philosophiques clandestins. L'existence des recueils invite toujours à la plus grande prudence, comme c'est le cas pour les manuscrits, puisque chaque recueil est unique et qu'il peut exister des cas de figure très différents qu'il faut savoir distinguer au risque de commettre des erreurs d'interprétation : on n'analysera pas de la même manière le recueil autographe composé par un lecteur-copiste, qu'un recueil factice

résultant de la reliure tardive de pièces diverses mais de même format, ou celui composé par un lecteur avisé et relié parfois de manière à constituer une collection particulière [12]. Nous allons donc nous intéresser à deux cas particuliers et représentatifs des problèmes d'analyse que posent les recueils de manuscrits philosophiques clandestins, et qui vont nous permettre de comprendre, outre la spécificité éditoriale de ces ensembles, l'intérêt de ce type de littérature.

10 Le premier geste devant un recueil contenant des manuscrits clandestins est de considérer celui-ci comme un objet historique dont il convient avant tout d'étudier la nature, précisément en raison de l'instabilité de ce type de documents. Il arrive que certains des manuscrits clandestins aient été reliés avec d'autres documents, par les bibliothèques qui en ont été dépositaires, surtout au XIXe siècle. C'est ce qu'on appelle un recueil factice : on trouve dans une même reliure un ensemble de documents manuscrits qui n'ont de commun que la date supposée de composition, l'auteur ou la provenance. Ces recueils ne sont pas rares et ils ont occulté l'existence de certaines copies, cachées entre des correspondances variées, des lectures pieuses ou des registres de comptes. Il faut d'ailleurs saluer la patience et la curiosité des chercheurs, qui passent des heures à feuilleter ces recueils composites et qui, au hasard d'une lecture, finissent par identifier une nouvelle copie de notre corpus [13].

11 On s'intéressera ici plutôt aux recueils de manuscrits qui résultent, soit du travail d'un auteur particulier, qui décide de réunir ses propres écrits et parfois ceux qu'il collectionne et qu'il utilise pour son propre travail, soit du choix d'un lecteur, collectionneur de manuscrits clandestins. Dans les deux cas, nous essaierons de procéder avec la prudence méthodologique nécessaire, en contextualisant les aspects matériels des documents pour éviter toute fausse interprétation. On comparera ensuite comment un même titre, dans deux recueils différents et par le jeu de recomposition propre aux copies manuscrites et aux pratiques libertines, peut révéler des stratégies argumentatives différentes, avec parfois même des buts philosophiques opposés.

12 Le premier exemple est celui du recueil intitulé *Extraits des lectures de M. de Boulainvillier, avec des réflexions*, un ensemble de six

volumes de manuscrits in-4°, conservés à la Bibliothèque nationale sous la cote NAF 11071 à 11076 [14]. Quelques précisions s'imposent ici. Le comte Henri de Boulainvilliers, né à Saint-Saire en 1658 et mort à Paris en 1722, est un auteur peu connu, si ce n'est par *Le Dîner du comte de Boulainvilliers*, conte de Voltaire qui le met en scène avec un autre des personnages de la clandestinité philosophique, Fréret, et à qui Voltaire attribue une discussion sur les erreurs de la religion chrétienne. Boulainvilliers n'a publié de son vivant qu'un seul ouvrage, un *Mémoire pour la noblesse de France, contre les ducs et pairs*, paru en 1717 [15], mais en a écrit beaucoup d'autres, restés manuscrits : des écrits historiques, engagés dans des débats politiques de son temps, ou des traités conçus pour l'éducation de ses enfants, mais aussi des écrits astrologiques, le comte de Saint-Saire étant l'un des derniers défenseurs de l'astrologie judiciaire. Boulainvilliers est surtout l'auteur de traités clandestins, comme l'*Essai de métaphysique dans les principes de Benoît de Spinosa*, un manuscrit donc il existe une vingtaine de copies et qui contribue à diffuser en France la pensée du philosophe hollandais [16].

13 Les *Extraits de lecture* font partie de ces manuscrits, et les exemplaires conservés à la BnF sont des documents précieux : les manuscrits ne sont pas autographes, mais ils sont tous reliés aux armes du comte de Boulainvilliers, ce qui nous prouve qu'ils proviennent directement de sa bibliothèque et qu'ils ont pu être recopiés par quelqu'un de confiance, peut-être un secrétaire, comme c'était parfois l'usage. Un *ex-libris* montre également que ces textes se sont retrouvés au XVIII^e siècle (comment ? par l'intermédiaire de qui ?) à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, et qu'ils sont probablement arrivés ensuite à la BnF à travers les saisies révolutionnaires. Nous sommes donc en présence de documents que l'on peut considérer comme provenant directement de Boulainvilliers, et leur analyse peut nous informer sur les pratiques d'un auteur/lecteur de littérature philosophique clandestine. Nous savons aussi que ces documents ont donné lieu à d'autres copies qui ont circulé : un exemplaire presque identique, mais où six tomes sont reliés en trois volumes, est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous le titre *Recueil des lectures de M. de Boulainvilliers sur les religions* [17]. Une troisième copie aurait été conservée au château d'Ancy-le-Franc, dans une collection de la famille Clermont-

Tonnerre, qui aurait été vendue à l'hôtel Drouot en 1980 et dont on a, malheureusement, perdu la trace. On sait, par ailleurs, que certaines des pièces contenues dans les *Extraits de lecture* ont circulé séparément : nous y reviendrons plus loin.

14 Intéressons-nous donc au contenu de ce recueil manuscrit. L'ensemble est conséquent, puisqu'il est composé de six volumes in-4º comportant une quarantaine de titres où coexistent des résumés d'ouvrages faits par Boulainvilliers lui-même et des notes prises à partir de comptes rendus déjà existants et parus dans des périodiques de l'époque. Boulainvilliers trouve, par exemple, dans l'un des numéros de la *Bibliothèque universelle* de Jean Le Clerc, le compte rendu du *Naked Gospel* d'Arthur Bury, théologien antitrinitaire et professeur à Oxford, dont il tire un *Extrait d'un livre intitulé l'Evangile nud, attribué à M. Bury*, qui figure dans le 4e volume des *Extrais de lecture*. L'ouvrage, qui prônait un retour à la simplicité de l'Évangile et l'abandon de toute surinterprétation théologique, avait valu à son auteur d'être censuré et même de perdre son poste de recteur d'Exeter College. Boulainvilliers, qui ne lisait pas l'anglais, a donc recours à la recension de Le Clerc pour s'informer sur l'ouvrage.

15 Mais il y a aussi des pièces originales, comme un tout petit texte intitulé *Origine des êtres et des espèces*, contenu dans le deuxième volume des mêmes *Extraits*, et que Gianluca Mori a identifié comme un travail original de Boulainvilliers [18]. Le statut de ces écrits est donc complexe : il s'agit d'écrits d'étude, de brouillons, de notes de lecture conçues avant tout pour un usage personnel. De sorte que, considérés de manière individuelle, sauf exception, ces extraits n'ont apparemment rien d'exceptionnel, et peuvent donner une image assez éloignée de celle du libertin athée immortalisé par Voltaire. Mais l'évidente circulation de ces écrits, tant sous forme de recueils que par certaines des pièces qui le composent, montre qu'ils ont également été perçus, si ce n'est par Boulainvilliers lui-même, du moins par ses contemporains, comme des écrits destinés à un groupe de lecteurs avertis qui partageaient centres d'intérêts et grilles de lecture. Considérés dans leur ensemble, les extraits de lecture offrent donc au lecteur de véritables « dossiers thématiques », organisés autour des grandes questions intéressant la pensée hétérodoxe dont le nom de Boulainvilliers devient alors le symbole [19].

16 Le tome I de cette collection se compose de deux titres qui montrent l'intérêt que porte le comte de Boulainvilliers aux controverses religieuses : on y trouve des *Réflexions sur les principes de la religion chrétienne suivant la métode* [*sic*] *de saint Ignace*, un manuscrit daté de « janvier 1997 » (1697) qui mériterait une plus longue analyse, mais qui se présente comme une série de considérations sur les fondements de la religion chrétienne qui confrontent la lecture de *De l'imitation de Jésus-Christ*, l'ouvrage le plus diffusé après la Bible, d'après les recherches de Yann Sordet [20], teinté d'augustinisme, et les *Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola*, l'esprit même de la doctrine jésuite. Le deuxième texte, *Abrégé de la doctrine des églises de Pologne dites unitaires*, est un extrait de l'ouvrage intitulé *Cathecesis ecclesiarum Plonicarum*, un catéchisme socinien, paru en 1684. Ce volume s'organise donc autour des controverses religieuses et ouvre sur des thématiques que d'autres volumes vont expliciter (la nature de la grâce, par exemple) tout en montrant l'intérêt que Boulainvilliers manifeste pour les doctrines antitrinitaires, ce que vont confirmer les nombreux extraits qu'il consacrera dans la suite au théologien arminien Jean Le Clerc.

17 Le tome II s'organise autour de l'œuvre de Spinoza et réunit des extraits de lecture de différents ouvrages du philosophe : sa critique des *Principes de la philosophie* de Descartes, et le *Traité théologico-politique*, dont on a un résumé en latin. On trouve ensuite des extraits d'ouvrages à propos de Spinoza : un *Abrégé ou courte exposition des opinions de Spinoza touchant la divinité, l'esprit humain et les fondements de la morale* qui de toute évidence n'est pas de Boulainvilliers (c'est l'extrait d'une autre note de lecture, dont l'auteur n'est pas indiqué), et un *Extrait du Traité théologo-politique de Spinoza et la réfutation de quelques-uns de ses sentimens*, écrit par Boulainvilliers, où se succèdent l'exposé des idées de Spinoza et les observations et objections du comte. Ce volume contient aussi le manuscrit *Origine des Estres et des Especes*, mentionné plus haut et qui défend une conception matérialiste et athée de l'origine de l'univers et des êtres vivants.

18 Le tome III réunit des textes d'orientation gnoséologique et métaphysiques, tirés de l'œuvre philosophique du théologien arminien Jean Le Clerc publiée en latin à Amsterdam en 1698, et comprend des « considérations diverses » (c'est le titre choisi par

Boulainvilliers pour cette série de manuscrits) sur les différentes méthodes de « disposer nos jugements pour parvenir à la connaissance de la vérité », sur « les opérations de l'entendement humain sur les idées », « sur la nature des êtres et ses propriétés », et sur « les jugements de l'esprit et leur énonciation ». Boulainvilliers n'indique pas ici ses sources, et modifie sensiblement la disposition des textes et le titre des chapitres qu'il résume.

19 Le tome IV analyse des questions dogmatiques, essentiellement l'immortalité de l'âme et la nature de la grâce, et apparaît comme l'un des plus composites. Il rassemble un manuscrit clandestin qui a parfois été attribué, sans doute à tort, à Boulainvilliers, l'*Histoire des opinions des anciens sur la nature de l'âme*, un court extrait inspiré de la *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Louis-Ellies Dupin, théologien catholique français, censuré par Rome en raison de son regard critique sur l'histoire ecclésiastique et sa volonté de rapprochement avec le protestantisme, consacré à l'âme et à sa condition après la mort, un extrait du septième chapitre de la *Kabbala denudata* de Van Helmont (1677 et 1684), sur la préexistence des âmes, et un groupe de courtes notes de lecture à propos de la vie des Pères de l'Église et de leur opinion sur le sujet, toujours tirées de la *Nouvelle bibliothèque* de Dupin. Suivent un extrait de l'*Historia religiones veterum Persarum eorum magorum*, publiée par Hyde à Oxford en 1700, un extrait de l'*Evangile Nud* de Bury, un résumé du *Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie mystique* du pasteur calviniste Pierre Jurieu (1699) et un dernier extrait des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Controverses de l'Église Romaine sur la Prédestination et la Grâce* [21] du théologien arminien Jean Le Clerc, datant de 1689.

20 Le tome V se concentre sur des questions philologiques et scientifiques : deux extraits des œuvres cosmologiques de Thomas Burnet et en particulier les chapitres consacrés à l'interprétation des récits bibliques de la création et du déluge, et plusieurs extraits de l'interprétation de la Genèse par Jean Le Clerc, publiée en 1693. Ce volume contient aussi d'autres manuscrits intéressants, comme les extraits de *De veritate Religionis Christianæ* (1687) du théologien arminien hollandais Philippe Van Limborch qui exposent ses discussions sur le christianisme avec le théologien juif Orobio de Castro, et *De la Perpétuité de la foi* d'Arnauld et de Nicole (1669-

1779), ainsi que quelques notes thématiques courtes tirées de l'*Histoire des variations des Églises protestantes* de Bossuet (1688). Le même volume contient un *Extrait du sermon* V *sur la Parabole des Noces, de M. Claude sur le texte* : « il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus », tiré du cinquième et dernier sermon publié par le ministre protestant Jean Claude, publié en 1675, et qui répond au livre d'Arnauld et Nicole sur des points dogmatiques divers.

21 Le dernier tome de cette collection est entièrement consacré à l'analyse de l'*Histoire des variations des Églises protestantes* de Bossuet, qu'il faudrait comparer plus en détail au texte source, mais qu'on peut d'ores et déjà replacer dans le contexte des autres volumes consacrés aux controverses religieuses et le mettre en rapport avec l'intérêt évident que Boulainvilliers manifeste à l'égard de certains courants du protestantisme, tels que le socinianisme, l'arianisme, l'unitarisme, l'antitrinitarisme, etc.

22 L'unité thématique de ces recueils paraît donc évidente et semble confortée par le fait que, contrairement à d'autres manuscrits clandestins, qui ont été écrits pour circuler de manière indépendante et se sont retrouvés associés à d'autres textes dans des recueils répondant à un choix *a posteriori*, ces recueils ont été élaborés et ont circulé en tant que tels, comme un tout faisant sens par lui-même, même si certaines pièces ont pu échapper à l'ensemble et circuler de leur côté. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer la structure du recueil conservé à la BnF (et provenant très probablement de la bibliothèque de Boulainvilliers lui-même) avec celle du recueil conservé à la Bibliothèque royale Albert I^er^ à Bruxelles. Il s'agit d'un ensemble composé de trois tomes in-4^o^, réalisé par un copiste professionnel, et conservés dans leur reliure du XVIII^e^ siècle. L'intérêt de cette comparaison réside dans le fait que nous passons d'un ensemble provenant de la bibliothèque personnelle de leur auteur à celle d'un lecteur/collectionneur puisque les éléments dont nous disposons nous indiquent que ces manuscrits ont appartenu au cardinal Armand Gaston de Rohan de Soubise [22], évêque de Strasbourg, membre de l'Académie des inscriptions dès 1701 et de l'Académie française à partir de 1703 [23]. Cette collection passa ensuite en la possession de Charles Van Hulthem, bibliophile belge et accessoirement parlementaire français sous le Consulat et le Premier Empire, qui les légua à la Bibliothèque royale.

23 Ces volumes contiennent essentiellement les mêmes manuscrits que la collection parisienne, classés dans un ordre un peu différent, mais respectent l'unité thématique que nous venons d'observer. Ainsi, le volume II de la BnF, consacré à l'œuvre de Spinoza, se retrouve intégralement dans le volume II de la collection de Bruxelles, même si les pièces sont présentées dans un ordre légèrement différent : le manuscrit sur l'*Origine des Estres et des Espèces*, qui fait partie du tome II de la collection de la BnF, et dont le rapport à la pensée de Spinoza ne va pas de soi, est classé ailleurs, dans le tome I du recueil bruxellois. De même, trois des textes traitant de questions gnoséologiques tirées de l'œuvre de Jean Le Clerc, que l'on retrouve dans le tome III de la BnF, se retrouvent ensemble dans la première partie du tome II de l'exemplaire de Bruxelles**,** encore une fois dans un ordre légèrement différent, mais toujours les uns à la suite des autres. L'unité de ces quatre textes explique sans doute leur circulation de manière indépendante du reste des notes de lecture, mais toujours dans un même ensemble, non plus comme des extraits, mais sous le titre de *Traités métaphysiques* [24].

24 Le cas des titres du tome IV est encore plus intéressant : cet ensemble, plus hétéroclite mais qui trouve une forme de cohérence autour des questions doctrinaires, est scindé dans la collection bruxelloise en deux grandes parties : les textes sur l'immortalité de l'âme se retrouvent dans le tome II, alors que ceux sur la grâce apparaissent tous dans la dernière partie du tome III, toujours dans un ordre légèrement modifié, associés désormais aux textes qui s'intéressent aux controverses religieuses sur la question, dont l'extrait du sermon du ministre Claude sur la parabole des noces, et l'extrait consacré aux *Mémoires pour servir à l'Histoire des controverses nées dans l'Église Romaine sur la Prédestination et la Grâce*, ce qui renforce l'unité thématique de l'ensemble (les controverses religieuses).

25 Finalement, les ensembles thématiques du cinquième volume de la BnF, consacrés à l'œuvre cosmologique de Thomas Burnet et à l'œuvre exégétique de Jean Le Clerc sont placés dans le tome III du recueil de Bruxelles**,** les textes de Burnet restant reconnaissables comme tels, alors que les extraits de Le Clerc se retrouvent sous un titre général, *Notes sur divers sujets de théologie*, qui réunissent aussi les controverses entre Van Limborch et Orobio. On peut aussi

signaler que ces extraits ont circulé de manière indépendante, mais dans une version très particulière sur laquelle on reviendra pour terminer.

26 Il apparaît aussi que l'unité thématique de ces recueils n'est pas absolument parfaite, d'autres manuscrits apparaissent ici ou là dans les différents tomes des *Extraits*, ce qui nous rappelle que nous sommes dans l'univers des manuscrits et donc de l'instable. Ainsi, le tome I de Bruxelles comporte toute une série de textes historiques et théologiques sur les différentes églises chrétiennes, qu'interrompent parfois des passages portant sur des réflexions diverses, dont l'original attribué à Boulainvilliers *Origine des Estres et des espèces*. Mais la nécessaire relation entre les titres mentionnés, nous permet de comprendre que le recueil des notes de lecture établi par Boulainvilliers a pu être lu par ses contemporains comme un tout cohérent à l'intérieur duquel se détachent des ensembles thématiques clairement identifiables : une réflexion sur l'histoire des églises chrétiennes et sur les controverses, un ensemble sur des questions dogmatiques, et en particulier les questions portant sur la grâce et la nature de l'âme, un ensemble portant sur des questions gnoséologiques, philologiques et scientifiques appliquées à l'interprétation des Écritures, et un ensemble portant sur l'œuvre de Spinoza qui justement repose sur la lecture critique et historique de la Bible : le *Traité théologico-politique*. Bien évidemment, ceci correspond aux centres d'intérêt de Boulainvilliers lui-même, mais la comparaison des deux recueils permet de voir que si les textes ont circulé dans un ordre plus ou moins différent dans les deux collections, l'unité thématique des ensembles a été perçue comme telle par les contemporains de Boulainvilliers (copistes ou collectionneurs), qui ont modifié un peu la disposition générale (le recueil de Bruxelles renforce les passages portant sur l'histoire des controverses) mais qui ont malgré tout respecté la logique générale du classement. Bien évidemment, nous manquons d'éléments critiques : il s'agit de copies faites par des professionnels, et non pas des originaux autographes, nous ignorons par conséquent comment et par qui le classement du second recueil a été établi, mais force est de constater qu'une légère réorganisation s'est opérée au moment de l'établissement de la copie et de la composition du recueil relié.

27 Ces groupes de manuscrits révèlent aussi une certaine unité méthodologique, du moins la marque d'une démarche analytique précise de la part de Boulainvilliers, que le second recueil suit d'assez près. Observons par exemple l'ensemble sur l'immortalité de l'âme, tel qu'il apparaît dans le tome IV de la BnF. Il contient, on l'a dit, l'*Histoire des opinions des anciens sur la nature de l'âme*, une série de biographies et de commentaires sur les Pères de l'Église tirées de la *Nouvelle bibliothèque des auteurs* de Louis-Elie Dupin et le résumé d'un chapitre du livre de Van Helmont, sur la préexistence des âmes. Autrement dit, Boulainvilliers fait alterner des textes qui opposent des points de vue très différents sur la question, sans proposer directement de réponse personnelle à celle-ci, si ce n'est quelques remarques qui mettent en évidence les contradictions profondes qui existent entre les divers auteurs, entre les Pères de l'Église et parfois chez un même auteur. Ainsi, le passage intitulé *De anima* (pièce B) insiste sur l'impossible conciliation entre la doctrine de l'âme immortelle telle qu'elle est défendue par saint Augustin avec la doctrine du péché originel que soutient le même Augustin et finit par observer que, selon les anciens Égyptiens, l'âme est composée « de petits corps très minces et subtils » (elle est donc matérielle). Or, à aucun moment Boulainvilliers n'assume la paternité de ces idées, puisqu'il renvoie pour le tout à l'œuvre de Louis-Ellies Dupin qu'il est en train de résumer ou à celle de Van Helmont dont il fait un extrait. Nous reconnaissons là des procédés argumentatifs caractéristiques des manuscrits philosophiques clandestins, qui procèdent souvent par le collage d'extraits d'auteurs divers, souvent même des théologiens ou des Pères de l'Église, que quelques commentaires viennent nuancer, de manière à faire surgir le sens de la confrontation d'idées diverses. Boulainvilliers obtient un résultat similaire grâce au traitement accordé à l'exercice de l'extrait ainsi qu'à la forme recueil, qui finit par orienter le sens des textes présentés, sans que l'auteur ait pris la peine d'écrire contre la religion.

28 La même interprétation peut être avancée au sujet des controverses religieuses contemporaines, comme celle sur la nature de la grâce divine et sur la prédestination, dont on trouve un écho dans le même tome IV de la BnF, et dans le volume III de la collection de Bruxelles. Boulainvilliers résume l'analyse historique de ce débat proposée par Jean Le Clerc dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire des*

Controverses nées dans l'Église Romaine sur la Prédestination et la Grâce, et fait l'extrait du livre que Jurieu consacre à cette question, et notamment à la querelle qui opposa Fénelon à Bossuet au sujet du quiétisme. Il commente aussi le livre de Bury, qui, en proclamant le retour à la morale simple de l'Évangile, entendait faire l'économie des débats théologiques sur la grâce. Boulainvilliers réunit ainsi quatre opinions différentes sur un sujet central pour la théologie chrétienne, même s'il prend le parti de l'aborder du point de vue de la critique protestante : il résume les œuvres de Jurieu et de Le Clerc, alors qu'il aurait pu directement résumer les arguments de Bossuet et de Fénelon, d'autant plus que le comte fait des extraits d'autres œuvres de l'évêque de Meaux (le tome VI, absent de l'ensemble bruxellois). Cette juxtaposition d'explications dogmatiques contradictoires semble révéler chez Boulainvilliers l'idée que l'esprit humain est en droit de se former une interprétation personnelle en matière de religion, ce qui correspond à l'esprit revendiqué ailleurs par d'autres auteurs de manuscrits clandestins [25].

29 L'attitude de l'auteur face à de tels sujets apparaît donc aussi bien dans le choix des textes qu'il commente, dans la méthode critique adoptée, que dans la disposition de ces textes à l'intérieur du recueil qui acquiert alors une valeur argumentative. Ceci apparaît également dans les manuscrits autour de la philosophie de Spinoza (tome II de la Bnf, tome III de la collection bruxelloise). Boulainvilliers fait alterner les opinions philosophiques et philologiques du philosophe hollandais, et de ceux, notamment, qui s'appliquent à la critique biblique (le *Traité théologico-politique*), qu'il résume le plus fidèlement possible (en latin et en français), avec celles de ses contradicteurs, l'auteur anonyme de l'*Abrégé*, qu'il reprend et critique par moments, et ses propres opinions sur la matière, qui apparaissent en filigrane. Il revient ensuite au lecteur clandestin de tirer les conséquences de ces choix méthodologiques et de cet agencement, ce qui nous rappelle que la littérature philosophique clandestine est un matériau en constante évolution. On peut l'observer dans le cas des extraits que Boulainvilliers donne des œuvres du théologien anglais Thomas Burnet, présentes dans le tome V de la collection de la BnF, qui avait tenté de concilier le récit de la création et du déluge avec la physique cartésienne : Boulainvilliers sélectionne les passages les plus polémiques, qu'il présente comme des « doutes » venant de Burnet

lui-même au sujet de la crédibilité du texte biblique et auxquels il est difficile de donner une réponse. Ce texte circulera par la suite de manière indépendante de l'ensemble, dans un manuscrit qui réunit les extraits de Burnet et les extraits de l'œuvre philologique de Jean Le Clerc, présentés comme un tout uniforme, sans référence aux sources, et organisé selon une logique argumentative imparable :

- Évocation des difficultés suscitées par la lecture littérale des premiers chapitres de la Genèse (extraits de Burnet).
- Nécessité d'une lecture allégorique et critique du texte mosaïque en raison de la nature même de la langue hébraïque (justification philologique grâce aux extraits de Le Clerc).
- Application de ces principes au récit de la création et adoption du système cosmologique de Burnet qui lui permettent d'expliquer que les premiers chapitres de la Genèse décrivent l'organisation d'une matière préexistante et non une création *ex nihilo*.

30 De sorte que, après un tel réaménagement de l'ensemble, le théologien Burnet se trouve à l'origine d'une thèse de nette inspiration matérialiste, mettant en cause deux des récits fondateurs de l'histoire biblique et de la morale chrétienne. Ce manuscrit se trouve d'ailleurs dans un autre recueil fort intéressant, que nous ne pourrons pas analyser ici, et qui repose sur un ensemble de textes matérialistes et athées. Disons simplement, pour l'anecdote, que ce recueil, conservé aujourd'hui dans une importante collection de manuscrits clandestins à la bibliothèque Mazarine [26], appartenait à Florent Du Châtelet, marquis de Lhomond, le fils d'Émilie Du Châtelet, et accessoirement commandant du régiment du roi responsable de contenir la foule réunie à la Bastille, le 14 Juillet 1789…

31 Les recueils d'extraits de lecture font ainsi entrer dans le monde de la clandestinité chacun des ouvrages que le comte de Saint-Saire lit et commente, non seulement par le traitement réservé au texte source, mais par la stratégie d'insertion dans un recueil cohérent de textes qui reflètent et résument d'importantes controverses contemporaines, impliquant des notions majeures pour la pensée hétérodoxe (dont la nature historique des Églises chrétiennes, l'immortalité de l'âme et la question de la grâce qui pose avec elle la question de la Providence et *in fini*, du salut). Ces recueils, qui circulent en tant que tels parmi des lecteurs proches de l'univers de

la clandestinité philosophique, offrent par ailleurs une base de données d'argumentations érudites qui deviendront de véritables lieux communs du combat philosophique du XVIIIe siècle, comme par exemple les théories cosmologiques de Burnet et la critique philologique de Spinoza ou de Jean Le Clerc [27]. Les recueils de Boulainvilliers offrent donc aux lecteurs du XVIIIe siècle des objets (des textes prêts à être copiés et réaménagés selon les besoins du copiste/lecteur), une sélection d'idées polémiques, une méthode analytique et une stratégie argumentative propre à la clandestinité. Ils sont non seulement le support naturel de la pensée clandestine, élaborée en tant que telle, mais également d'une manière de lire la littérature contemporaine, à travers la loupe de la clandestinité philosophique, destinée à un public averti qui cherche dans les manuscrits ce qu'il lui était impossible de trouver dans les ouvrages imprimés du temps. Voltaire avait donc bien raison de rendre hommage au comte de Boulainvilliers en faisant de lui le porte-parole de la critique religieuse de son célèbre *Dîner…*

ANNEXE

Composition des deux recueils de lectures du comte de Boulainvilliers

Extraits des lectures de M. le comte de Boulainviller, avec des réflexions Bibliothèque nationale de France NAF 11071-11076	*Recueil des lectures de M. de Boulainvillers sur les religions* Bibliothèque royale de Belgique (Bruxelles) Mss 15159-67, 15168-82, 15183-87

Tome I (NAF 11071) [A] *Réflexions sur les principes de la Religion cretienne suivant la métode de St. Ignace.* Janvier 97 [1-127] [B] *Abregé de la Doctrine des Eglises de Pologne dites unitaires.* Extrait du Cathechisme imprimé Stauropoli 1684 avec les notes de Crellius. Voissovatiorum et Schlicktinguius [129-260]	**Tome I (ms. 15159-67)** [A] *Réflexions sur les principes de la religion cretienne suivant la méthode de S. Ignace* [1-131v° (I)] [B] *Abrégé de la doctrine des églises de Pologne* (1) [133-150 v°] [C] *De la nature de Dieu et de sa volonté* [151-167] [D] *De la connoissance de Jésus-Christ* [168-204 v°] [E] *Du mistère prophetique de Jésus-Christ* [205-207 v°] [F] *Des preceptes ajoutés à l'ancienne loy* [208-279] [G] *Origine des Estres et especes.* [281-286] [H] *Remarques tirees de l'histoire du calvinisme du père Mainbourg* [287-397] [I] *Du consentement des grecs, 15e siècle jusqu'à présent* [398-417] [J] *De la Croiance des églises orientales* [418-418 v°] [K] *Seconde supposition de la croyance distincte* [419-446] [L] *Examen de l'Église grecque depuis le 7e sciecle jusqu'à le onzieme* [447-474] [M] *Examen des Pères latins depuis l'an 700 jusqu'en 870.* [474-514v] [N] *Examen du temps compris entre l'an 890 et le commencement de l'onzième sciecle* [516-545] [O] *De la connaissance de Dieu* [546-567] [P] *Des demons, genies et autres especes d'esprit invisibles* [568-587 v°]
Tome II [I] 255 [I] (NAF 11072) [A] *Origine des- Estres et Espèces. Fruit d'une conversation retenue imparfaitement…* [I] 1-6 [B] *Principia Cartesiana more geometrico demonstrate Per B. de Spi., quibus accesserunt cogitatur Metaphisica cuisdem.* Amsterdam 1663 Apud Jpannem Rieuwerts - subsigno Martirologii Pag 140 1-16 [II] [C] *Abrégé ou Courte exposition de l'opinion de Spinoza touchant la divinité, l'Esprit humain et les fondements de la Morale* [II] 23 [I] [D] *Extrait du Traité Theologo-politique avec la refutation* [I] 151 [II] [E] *De autoritate Sanctoum codicum* [II] 3 [I]	**Tome II (ms.15168-82)** [A] *Considération abregee des operations de l'entendement humain sur les idées* [1-74] [B] *Considerations sur les differentes methodes de disposer nos jugements pour parvenir à la connaissance de la verité* [77-115] [C] *Iugemens sur la nature de l'estre et ses propriétés* [117-176 v°] [D] *Histoire des opinions des anciens sur la nature de l'âme* [177-286 v°] [E] *Divus Hieronimus, etc. Notes sur divers Pères de l'Église* [287-343] [F] *Principia Carthesiana more geometrico demonstrata per D. de Spe, quibus accesserunt cogitata metaphisica eiusdem. Amsteld.* 1633 *apud Ioannem Rieuwerts sub signo martitologii* [346-362] [G] *Abrégé ou courte exposition de l'opinion de Spinoza touchant la divinité, l'esprit humain et les fondements de la morale* [364-387] [H] *Extrait du Traité Théologo-Politique avec la Réfutation* [388-723 v°]

Tome III [I] 177 **[II] (NAF 11073)** [A]*Considerations sur les differentes methodes de disposer nos jugemens* [1-39] [B] *Consideration abregée de l'entendement humain sur les idées* [42-83] [C] *Jugements sur la nature de l'Estre et de ses proprietés* [84-143] [D] *Consideration sur les Jugemens de l'Esprit humain et leur enonciation* [144-177]	**Tome III (ms. 15183-87)** [A] *Notes sur divers sujets de théologie*. [1-248 v°] [B] *Suite de l'extrait du Cathechisme des Eglises unitaires de Pologne* [249-260] [C] *Extrait de La théorie sacrée de la terre comprenant les Revolutions et changements de notre globe de Thomas Burnet, imprimeur à Amsterdam, 1684, chez Jean Voolters*. [262-360 v°] [D] *Doutes proposées par Th. Burnet sur le premier chapitre de la Genèse*. [361-396 v°] [E] *Extrait du Livre du ministre Iurieu touchant les dogmes des mistiques et particulièrement contre Messieurs de Cambray et Meaux*. [397-438 v°] [F] *Extrait du traité de Mr le Clerc des controverses touchant la grace de Dieu et la liberté de l'homme. Bibliothèque universelle, t. 14*. [439-472 v°] [G] *Extrait du sermon 5e sur la parabole des Noces de M. Claude*. [473-486] [H] *Extrait d'un livre intitulé L'évangile nud, attribué à M. Bury, membre de l'Université d'Oxford, 1690*. [487-516 v°]
Tome IV [I] 243 **[II] (NAF 11074)** [A] *Histoire des opinions des anciens sur la nature de l'ame*. [1-83] [B] *De anima* [85-87] [C] *Extrait du livre Cabbala denudata par Van Helmont* [88-100] [D] *Divus Augustinus* [101-111] [E] *De gracis Oratiribus saeculi IV* [112-133] [F] *Divus Hieronimus* [134-142] [G] *Divus Joannes Chrisostomus* [143-153 v°] [H] *Matrimonium* [153 v°-159] [I] *De Religione Persarum* [160 v-162] [J] *L'Evangile Nud* [163-191 v°] [K] *Jurieu Dogme des Mistiques* [192-238 v°] [L] *Le Clerc. Des controverses touchant la grace* [239-243]	

Tome V [I] 245 [I] (NAF 11075) [A] *Doutes proposez par Th. Burnet sur le p.ch. de la Gen.* [1-33] [B] *Theoria Telluris &a* [35-108v] [C] *Claude sur la parabole des nôces* [110-123v] [D] *Lingua Hebraica* [124-127v] [E] *Nomina priscorum nominum* [128-142] [F] *Divitiae* [143-147] [G] *Scriptura Sacra* [147-161v] [H] *Limborgh contre Ozoörio* [165-214v] [I] *Arnaud contre Ozorio* [216-241v] [J] *De Sanctis* [242-245]	
Tome VI (NAF 11076) *Histoire des variations des Églises protestantes*	

NOTES

1 Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, t. I, 1982, p. 367-377. H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au* XVII^e *siècle* (1598-1701), Genève, Droz, 1969.

2 Du moins durant la fin du XVII^e siècle et les premières décennies du XVIII^e : destinés surtout à un public d'initiés, ces écrits n'ont pas de véritable intérêt commercial, contrairement aux ouvrages de polémique religieuse (comme les écrits jansénistes) ou les romans, dont on sait que la publication était officiellement interdite pendant la première moitié du siècle mais dont la vente était tolérée en France, au prix d'arrangements avec les autorités, comme les autorisations tacites.

3 Sur cette question, voir la présentation par Antony McKenna du site consacré au corpus virtuel des manuscrits philosophiques clandestins : philosophie-clandestine.huma-num.fr. Consulté le 29/06/2020.

4 Gustave Lanson, « Questions diverses sur l'histoire de l'esprit philosophique en France avant 1750 », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n^o 19, 1912, p. 1-29 et 293-317.

5 Ira O. Wade, *The Clandestine organization and diffusion of philosophic ideas in France from 1700 to 1750*, Princeton [1938], New York, 1967.

6 M. Benítez, *La Face cachée des Lumières*, Paris, Universitas/ Oxford, The Voltaire Foundation, 1996. Voir aussi *La Cara oculta de la Luces*, Valencia, Biblioteca valenciana, colección Ideas, 2003.

7 Voir sur ce point H.-J. Martin et R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. II, Paris, Promodis, 1984.

8 Alain Mothu, « Le manuscrit philosophique clandestin existe-t-il ? », dans Jean-Louis Lebrave et Almuth Gresillon (dir.), *Écrire aux* XVII*e et* XVIII*e siècles. Genèse de textes littéraires et philosophiques*, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 59-74.

9 François Moureau : « La plume et le plomb » et « Clandestinité et ventes publiques », dans *id.* (dir.), *De Bonne main. La communication manuscrite au* XVIII*e siècle*, Paris, Universitas, Oxford, Voltaire Foundation, 1993, p. 5-16 et p. 143-175 ; et *La Plume et le plomb*, Paris, PUPS, 2006, préface de Robert Darnton. Voir également *La Lettre clandestine*, n° 7 : *L'Identification du texte clandestin aux* XVII*e et* XVIII*e siècles*, 1998 et Geneviève Artigas-Menant, *Du Secret des clandestins à la propagande voltairienne*, Paris, Champion, 2001.

10 Paul Hazard, *La Crise de la conscience européenne* (1680-1715), Paris, Boivin, 1935.

11 Gianni Paganini, John Christian Laursen et Margaret Jacob, *Clandestine philosophy*, Toronto University Press, p. 245-263, [en ligne], consulté le 20/06/2020.

12 Sur ce dernier cas, voir Maria Susana Seguin, « Madame Du Châtelet et l'univers de la philosophie clandestine : la "collection Du Châtelet" », dans Ulla Kölving et Andrew Brown (dir.), *Madame Du Châtelet* (actes du colloque des 17 et 18 novembre 2017, Fernay-Voltaire), à paraître ⟨halshs-02343855⟩.

13 C'est le cas, par exemple, de la *Lettre sur le marquis de La Fare*, de Fontenelle, un court texte dans lequel l'auteur pourfend la croyance en l'immortalité de l'âme, et dont il existe plusieurs copies. Le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote NAF 4364, se trouve dans le 4e volume d'un recueil portant le titre *Fragments des recueils de François-Louis Jamet : notes, extraits, anecdotes et pièces fugitives* (fol. 26 r°-29 v°). Celle conservée sous la cote F.fr.9352, se trouve dans le 2e volume d'un *Recueil de pièces de vers, contes, épigrammes, chansons, etc., du temps de la Régence, et dont plusieurs sont relatives au régiment de la Calotte*, fol. 210 v°-214 r°.

14 http://philosophie-clandestine.huma-num.fr, ms. n° 159.

15 L'ouvrage, publié sans lieu ni date, est une publication clandestine, rapidement retirée de circulation en raison de ses prises de position politiques controversés. Il est consultable en ligne à travers la bibliothèque numérique Gallica : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114502t/f1.image. Consulté le 29/06/2020.

16 http://philosophie-clandestine.huma-num.fr, ms. nº 76. Consulté le 29/06/2020.

17 On peut consulter, en annexe, un tableau comparatif précisant le détail de chacun des deux ensembles. Nous y renvoyons pour la suite de cette étude.

18 Gianluca Mori, « *Origine des êtres et des espèces*, un inedito cosmogonico tra le carte di Boulainviller », *Rivista di Storia Della Filosofia*, 49 (1), 1994, p. 169-192. Voir l'édition du texte dans A. Mothu et G. Mori (éd.), *Philosophes sans Dieu. Textes athées clandestins du* XVIII*e siècle*, Paris, Champion, 2010.

19 M. S. Seguin, « Les *Extraits de lecture* de Boulainvilliers, un laboratoire d'idées », *La Lettre clandestine* nº 9, 2001, p. 117-126 ; « Boulainvilliers, de l'inédit au clandestin », *La Lettre clandestine*, nº 11, 2003, p. 21-32.

20 Martine Delaveau et Yann Sordet (dir.), *Un succès de librairie européen, l'Imitatio Christi, 1470-1850*, Paris, Bibliothèque Mazarine, Éditions des Cendres, 2012.

21 Il s'agit en effet des *Mémoires pour servir à l'histoire des controverses nées dans l'Église romaine sur la prédestination et sur la grâce depuis le Concile de Trente*..., Cologne, P. Marteau, 1689, 257 p.

22 Le catalogue imprimé des manuscrits réalisé par Van den Ghein signale la présence d'un *ex-libris* manuscrit, observable sur les volumes I et III de cet ensemble.

23 La question de l'intérêt qu'un personnage de haut rang ecclésiastique a pu porter à ces textes hétérodoxes mériterait une étude plus poussée, mais nous savons que la littérature philosophique clandestine circulait largement dans les milieux académiques. Sur ce point, voir M. S. Seguin, « Philosophical clandestine literature and academic circles », dans G. Paganini, J. Ch. Laursen et M. Jacob (dir.), *Clandestine philosophy*, *op. cit.*, p. 245-263. Voir également le dossier thématique « Pensées secrètes des académiciens. Fontenelle et ses confrères », *La Lettre clandestine*, nº 28, 2020.

24 Ms. BnF, NAF 1042.

25 C'est, par exemple, l'argument exposé en ouverture d'un autre manuscrit clandestin de large diffusion, les *Doutes sur la religion* attribués à Dumarsais : « Il doit nous être permis, même il est nécessaire que chacun examine sa religion. Car que peut-il y avoir, depuis le commencement de notre vie jusqu'au moment de notre mort, qui nous intéresse davantage que

l'état où nous devons être après la fin de nous jours ? », Cesar Chesneau Du Marsais, *Examen de la religion ou Doutes sur la religion dont on recherche l'éclaircissement de bonne foi*. éd. G. Mori, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, p. 143.

26 Voir http://philosophie-clandestine.huma-num.fr/index.html, ms. 71. Consulté le 30/06/2020. Sur cette question, voir M.-S. Seguin, art. cité.

27 Voir M. S. Seguin, *Science et religion dans la pensée française du XVIII^e siècle : le mythe du déluge universel*, Paris, Champion, « Les Dix-huitièmes Siècles », 2001.

RÉSUMÉS

Français
Cet article se propose d'étudier, à travers la collection des *Extraits de lecture* du comte Henri de Boulainvilliers, le cas des recueils de manuscrits philosophiques clandestins, corpus de textes particulièrement riche de l'âge classique et des Lumières, où la forme peut répondre aux intentions de l'auteur ou du copiste / collectionneur. En effet, l'organisation des textes composant le recueil constitue l'une des structures argumentatives de l'ensemble, au même titre que les choix de composition ou les thématiques abordés.

English
This paper aims to study, through the collection of *Extraits de lecture* of Count Henri de Boulainvilliers, the case of collections of clandestine philosophical manuscripts, a particularly rich corpus of texts from the Classical Age and the Enlightenment, where the form can respond to the intentions of the author or copyist / collector. Indeed, the organization of the texts composing the collection constitutes one of the argumentative structures, in the same way as the stylistic choices or the subjects tackled.

INDEX

Mots-clés
manuscrits philosophiques clandestins, Boulainvilliers (Henri de), hétérodoxie, recueil, Lumières

Keywords
Boulainvilliers (Henri de), clandestine philosophical manuscripts, heterodoxy, collection, Enlightenment

AUTEUR

Maria Susana Seguin
Université Paul-Valéry Montpellier 3 – IHRIM UMR 5317 – Institut universitaire de France
IDREF : https://www.idref.fr/066994101
ORCID : http://orcid.org/0000-0002-0290-9328
HAL : https://cv.archives-ouvertes.fr/maria-susana-seguin
ISNI : http://www.isni.org/0000000121217565
BNF : https://data.bnf.fr/fr/13756038